



Reprendre notre élan

Rogers Rapport annuel 2022

À propos de la Société

Notre raison d'être

Connecter les Canadiens, à l'endroit et au moment où ils le souhaitent



03

À propos de Rogers

04

Message de Tony

06

Message d'Edward

08

Équipe de haute direction

09

Administrateurs

10

Rapport financier 2022

177

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

À propos de Rogers

Rogers est une équipe de Canadiens qui s'emploie fièrement à offrir les meilleurs réseaux, les services les plus fiables et les divertissements les plus captivants à des millions de clients partout au Canada.



Notre fondateur, Ted Rogers, croyait fermement que les communications pouvaient contribuer à enrichir, divertir et inspirer les Canadiens. Il marchait sur les traces de son père, et c'est à l'âge de 27 ans qu'il a acheté sa première chaîne de radio, CHFI. Sur la base de ces débuts modestes, nous sommes devenus un chef de file dans le domaine de la technologie et des médias et nous travaillons fort pour être le premier choix des Canadiens.

Message de Tony



Chers actionnaires,

Je suis ravi de vous communiquer nos résultats et notre rendement pour l'exercice qui vient de se terminer.

L'année 2022 s'est déroulée sous le signe de la transformation pour notre Société. Ces dernières années, nous avons accusé du retard par rapport à nos pairs et perdu les bases de notre leadership.

En collaboration avec l'équipe de direction, nous avons élaboré un plan clair afin de reprendre notre position de chef de file et de dégager d'excellents résultats durables. Bref, nous avons fait un plan pour inverser l'évolution de notre performance.

Un an plus tard, je suis très heureux de vous annoncer que nous avons accompli des progrès considérables. En ce qui concerne les mesures critiques, comme la croissance financière et les gains de parts de marché, alors que nous nous classions systématiquement au troisième rang dans la plupart des cas par rapport à nos concurrents, nous nous situons maintenant au premier rang pour la vaste majorité des mesures.

Reprendre notre élan

En 2022, nous avons renoué avec la croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice net et nous avons atteint nos objectifs pour 2022.

Le total des produits tirés des services a progressé de 6 % et le BAIIA ajusté, de 9 %.

Il importe de souligner que ces résultats n'ont pas été obtenus au détriment des investissements.

En 2022, nous avons réalisé des dépenses d'investissement records de 3,1 milliards de dollars, dont 2,6 milliards de dollars consacrés à la technologie et aux réseaux. Malgré cet investissement substantiel, les flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw pour l'exercice se sont élevés à 2,0 milliards de dollars, et nous avons versé des dividendes de plus de 1 milliard de dollars à nos actionnaires.

Ces améliorations se sont aussi reflétées dans notre rendement total pour les actionnaires, qui a progressé de 9 %. En comparaison, nos deux concurrents nationaux ont affiché des rendements négatifs de -4 % et de -8 %, et la TSX et le Dow Jones ont reculé de 5 % et 7 %, respectivement.

Nous avons dégagé ces résultats avec, en toile de fond, une pandémie qui s'étire, une nouvelle équipe de direction, un projet de fusion parmi les plus importants de l'histoire canadienne, ainsi qu'une panne de réseau sans précédent.

Une exécution rigoureuse

Ces défis n'ont pas détourné notre attention de nos buts. Nous sommes restés concentrés sur l'exécution rigoureuse de nos plans, et notre performance en témoigne.

Dans le secteur Sans-fil, les produits tirés des services ont augmenté de 7 % et le BAIIA ajusté, de 6 %. Nous avons enregistré un total combiné de 634 000 ajouts nets d'abonnés aux services postpayés et prépayés, ce qui représente notre résultat le plus élevé en 15 ans et le meilleur rendement dans l'industrie. Encore une fois, nous dominons au chapitre des parts de marché.

Dans le secteur Media, nos produits ont progressé de 15 % et nous avons transformé les pertes de 127 millions de dollars en 2021 en un bénéfice de 69 millions de dollars en 2022. Le rendement de notre secteur Media s'est nettement démarqué dans l'industrie, en raison de la qualité de nos actifs et des capacités d'exécution de notre équipe.

Dans le secteur Cable, nous n'avons pas été confrontés à une telle offensive promotionnelle sur le marché depuis plusieurs années, mais nous avons tout de même dégagé une croissance du BAIIA de 2 %, tandis que les produits sont demeurés stables.

Malgré une volatilité importante, nous avons atteint nos prévisions revues à la hausse pour l'exercice et établi des fondements solides en vue de notre croissance.

Même s'il reste encore du travail à faire, nous avons repris notre élan et je m'en réjouis.

« Nous restons déterminés à atteindre notre objectif d’être le numéro un dans nos principales activités – Cable, Sans-fil et Media. »

Des perspectives très favorables

En 2023, nous nous attendons à une augmentation non négligeable du total des produits tirés des services et du BAIIA ajusté en raison de la croissance de la population, du taux de pénétration des téléphones intelligents et de l’adoption des données 5G.

Les flux de trésorerie disponibles devraient continuer d’augmenter, puisque nous réaliserons cette année encore des investissements inégalés visant notre clientèle et nos réseaux.

En 2023, nous prévoyons d’investir quelque 650 millions de dollars de plus dans nos réseaux sans fil et filaires afin d’élargir la couverture que nous offrons et d’améliorer la fiabilité pour nos clients. Nous continuerons d’étendre le plus grand réseau 5G au Canada et de bonifier notre réseau filaire à l’aide de la fibre optique et de la technologie DOCSIS 4.0.

Une société nationale

En 2022, nous avons accompli de grands progrès en vue de mener à bien notre fusion avec Shaw.

En août, Québecor a convenu d’acquérir Freedom et Rogers a convenu d’acquérir les services filaires de Shaw. Ces transactions ont fait l’objet d’un long processus judiciaire qui a permis de conclure qu’elles auraient pour effet d’accroître la concurrence, dans les services sans-fil comme dans les services filaires. Nous attendons maintenant l’approbation définitive des organismes de réglementation.

Rogers, collectivement avec Shaw, deviendrait une entreprise nationale forte dans les domaines du sans-fil, du câble et des médias. Ensemble, compte tenu de notre envergure et de nos actifs diversifiés, nous pourrions procurer plus de valeur à nos clients en regroupant nos services dans des forfaits et en offrant, à plus d’endroits, des réseaux plus rapides et plus fiables.

Nous avons hâte de conclure cette fusion transformatrice et de faire profiter nos clients, nos collectivités et notre pays des nombreux avantages qui en résulteront.



Une vision claire pour l’avenir

Nous restons déterminés à atteindre notre objectif d’être le numéro un dans nos principales activités de Cable, de Sans-fil et de Media.

Pour y arriver, nous prévoyons de bâtir le plus vaste et le meilleur réseau, de rendre nos services fiables et conviviaux, de devenir le premier choix des Canadiens, d’investir au Canada et d’être le chef de file de la croissance dans notre industrie.

Nous avons un plan clair, la bonne équipe et les bonnes assises pour mettre à profit les occasions de croissance clés qui s’offriront à nous.

En terminant, je tiens à dire que je suis fier de la rapidité et de l’ampleur de notre redressement.

Je tiens à remercier tous les membres de notre équipe pour leur attention soutenue, leur exécution rigoureuse et leur engagement ferme envers nos clients. Je tiens aussi à remercier les membres de notre conseil pour leur soutien, ainsi que nos clients et nos actionnaires pour leur loyauté.

Comme dirait Ted, le meilleur est à venir.



Tony Staffieri
Président et chef de la direction

« Nous avons un plan clair, la bonne équipe et les bonnes assises pour mettre à profit les occasions de croissance clés qui s’offriront à nous. »

Message d'Edward



Chers actionnaires,

Au conseil, nous mettons la priorité sur la croissance et le succès à long terme de Rogers, fruit de décisions et d'investissements judicieux.

En 2022, Tony Staffieri, son équipe de direction et les membres du personnel de Rogers ont accompli un travail remarquable pour inverser l'évolution de la performance de l'entreprise. Ainsi, alors que nous nous classions au troisième rang pour la plupart des principales mesures de valeur, nous sommes devenus le numéro un, et ce, en seulement un an.

Ils ont obtenu ces résultats grâce à un plan d'action clair, à la priorité rigoureuse mise sur l'exécution et à un sens aigu de la responsabilité. Ensemble, l'équipe a atteint ses prévisions revues à la hausse, s'est fixé des cibles de croissance ambitieuses pour 2023 et a établi de solides assises de croissance.

Après avoir vu notre performance faire du surplace pendant quelques années, nous avons ravivé notre esprit concurrentiel et notre objectif d'être le numéro un. La compétence, le travail acharné et la transparence des membres de la direction ont fait toute la différence.

Le regroupement de Rogers et Shaw ouvrira la possibilité de propulser la Société vers une meilleure performance et un déploiement plus rapide du capital et des services de prochaine génération, et de livrer une concurrence encore plus formidable aux autres fournisseurs nationaux. Ensemble, nous aurons l'envergure nécessaire pour offrir nos services sous forme de forfaits à la grandeur du pays, pour offrir plus de choix aux consommateurs et aux entreprises, pour investir substantiellement dans l'Ouest canadien et pour connecter davantage de collectivités rurales et éloignées ainsi que de communautés autochtones.

Notre conseil, notre équipe de direction et notre avenir m'inspirent confiance comme jamais.

Investir dans une optique à long terme

Rogers est fier d'avoir investi pour offrir aux Canadiens les toutes dernières technologies, des services de calibre mondial et le contenu qu'ils veulent depuis plus de 60 ans.

Nous avons le privilège et l'honneur de servir des millions de Canadiens et de les connecter à leurs amis, à leur famille et au monde qui les entoure. Cela nécessite des investissements importants dans la technologie et les réseaux qui font tourner l'économie et fonctionnent les entreprises et qui connectent les collectivités entre elles.

En tant que société ouverte sous contrôle familial, nous adoptons une approche à long terme. Nous ne pensons pas en termes de trimestres ou d'années, mais en termes de décennies. Cette approche, qui nous distingue depuis 60 ans, continuera aussi de nous distinguer pour les 60 prochaines années.

Depuis 1985, nous avons investi 40 milliards de dollars dans nos réseaux sans-fil et 24 milliards de dollars dans nos réseaux câblés afin d'offrir des services sans-fil et Internet de calibre mondial. Chaque année, nous réinvestissons 85 % de nos bénéfices au pays – c'est pourquoi les Canadiens bénéficient de réseaux qui comptent parmi les meilleurs au monde.

Nos réseaux constituent l'épine dorsale de l'économie numérique du Canada, et je suis fier d'annoncer que nous investirons 20 milliards de dollars de plus dans la technologie d'ici cinq ans afin d'élargir et de mettre à niveau nos réseaux, d'améliorer l'expérience client et de faire croître notre entreprise.

En 2022, Rogers a effectué des dépenses d'investissement records de 3,1 milliards de dollars, affectées en grande majorité à nos réseaux. Grâce à cet investissement, nous avons continué d'élargir notre réseau 5G, le plus vaste au Canada, qui couvrait plus de 1 900 collectivités urbaines et rurales partout au pays à la fin de l'année.

En 2023, Rogers réalisera son plan d'investissement dans la technologie le plus ambitieux à ce jour, investissant presque 650 millions de dollars de plus qu'avant la pandémie. Ces investissements nous permettront d'élargir et de solidifier nos réseaux nationaux pour rejoindre davantage de Canadiens, ainsi que de mettre à niveau nos systèmes afin d'offrir à nos clients des produits et services conviviaux.

Investir dans le contenu canadien

Depuis dix ans, nous avons investi 6,4 milliards de dollars pour produire du contenu canadien de toute sorte, des nouvelles locales aux sports en direct, de la programmation multiculturelle aux comédies et documentaires canadiens.

Par l'entremise du Groupe de Fonds Rogers, nous offrons des bourses, des investissements et des prêts à la production pour soutenir la création de films, d'émissions de télévision et de documentaires canadiens indépendants. Depuis 1980, nous avons financé plus de 2 600 projets qui permettent à des voix nouvelles et différentes de se faire entendre dans le contenu canadien.

Investir dans les collectivités

Nous croyons aussi que nous devons faire notre part afin de bâtir un avenir meilleur pour l'ensemble des Canadiens. En 2022, nous avons contribué à la prospérité de nos collectivités en y investissant 76 millions de dollars.

Grâce aux bourses d'études Ted Rogers, aux bourses Ted Rogers à l'intention des organismes communautaires et à la Jays Care Foundation, nous avons aidé 60 000 jeunes à réaliser leur plein potentiel.

Dans le cadre de notre programme Branché sur le succès, nous offrons un service d'accès Internet à haute vitesse pour moins de 10 \$ par mois à 750 000 ménages canadiens à faible revenu, ce qui leur permet d'accéder à des possibilités d'emploi, à des projets éducatifs, etc. Les programmes de ce genre sont essentiels pour combler le fossé numérique et faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à cette technologie cruciale pour leur vitalité.

Pour soutenir nos collectivités, nous veillons aussi à ce que nos représentants de première ligne soient présents là où nos clients vivent et travaillent, afin de créer des emplois locaux et pour que nos agents comprennent les besoins des clients. Nous sommes le seul fournisseur



national qui s'engage à avoir des centres d'appels 100 % canadiens.

Hommage aux disparus

Au cours de la dernière année, deux membres de longue date de notre conseil nous ont quittés. En juin, ma mère, Loretta Rogers, est décédée. Loretta est devenue membre du conseil en 1964, à peine cinq ans après la fondation de la Société. Elle croyait avec ferveur en notre entreprise, dont elle a soutenu la croissance en siégeant au conseil pendant 57 ans. Après le décès de Ted, elle s'est consacrée à garder cette vision vivante et à pousser Rogers à être toujours meilleure.

En janvier de cette année, Alan Horn est décédé. Pendant ses 32 ans au sein de l'entreprise, il a su solidifier considérablement le bilan de l'entreprise, transformer la dette de l'entreprise en faisant passer nos obligations à risque élevé au rang d'obligations de première qualité et regrouper toutes les sociétés d'exploitation de Rogers sous un même titre coté en bourse, et il a été un proche conseiller de confiance de Ted et de moi-même. Au cours de sa carrière au sein de l'entreprise, il a occupé le poste de chef de la direction des Finances, il a agi à deux reprises à titre de président et chef de la direction par intérim et il a été président du conseil d'administration. Il a été un important gardien de l'entreprise et a joué un rôle essentiel dans notre réussite.

Loretta et Alan nous manqueront énormément, mais nos employés garderont leur héritage vivant.

En terminant, je tiens à remercier notre équipe de direction et tous les employés de Rogers pour leur travail acharné et leur engagement à produire des résultats pour nos clients et nos actionnaires.



Edward S. Rogers
Président du conseil
Rogers Communication Inc.

Membres de l'équipe de direction

Au 9 mars 2023

- 1. Tony Staffieri**
Président et chef de la direction
- 2. Glenn A. Brandt**
Chef de la direction des Finances
- 3. Robert Dépatie**
Président et chef de l'exploitation,
Services résidentiels et Affaires
- 4. Lisa L. Durocher**
Vice-présidente principale,
Services financiers et émergents
- 5. Phil J. Hartling**
Président, Sans-fil
- 6. Bret D. Leech**
Chef de la direction des
Ressources humaines
- 7. Ron McKenzie**
Chef de la direction de la Technologie
et de l'Information
- 8. Colette S. Watson**
Présidente, Rogers Sports et Média
- 9. Mahes S. Wickramasinghe**
Chef de la direction de l'administration
- 10. Ted Woodhead**
Chef de la direction des affaires
réglementaires et gouvernementales
- 11. Marisa L. Wyse**
Chef de la direction des affaires
juridiques et secrétaire générale



Administrateurs

Au 9 mars 2023

- 1. Edward S. Rogers**
Président du conseil d'administration
Président des comités des finances,
des candidatures et de direction
- 2. Jack L. Cockwell, C.M.**
- 3. Michael J. Cooper**
- 4. Ivan Fecan**
Président du comité
des ressources humaines
- 5. Robert J. Gemmell**
Administrateur principal
Président du comité de gouvernance d'entreprise
et du comité d'audit et de risque
- 6. Jan L. Innes**
Présidente du comité de retraite
- 7. John (Jake) C. Kerr, C.M., O.B.C.**
- 8. Dr Mohamed Lachemi**
- 9. Philip B. Lind, C.M.**
Vice-président du conseil
- 10. David A. Robinson**
- 11. Martha L. Rogers**
Présidente du comité ESG
- 12. Melinda M. Rogers-Hixon**
Vice-présidente du conseil
- 13. Tony Staffieri**
Président et chef de la direction



Rapport financier 2022

11 RAPPORT DE GESTION

13 Sommaire

- 13 À propos de Rogers
- 13 Principaux résultats financiers de 2022
- 15 Faits saillants financiers

16 Transaction visant Shaw

18 Comprendre nos activités

- 18 Produits et services
- 20 Concurrence
- 22 Tendances dans le secteur

24 Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

- 24 Priorités pour 2022
- 24 Principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques de 2022
- 25 Objectifs pour 2023
- 25 Objectifs financiers et opérationnels

28 Capacité à produire des résultats

- 28 Réseaux de pointe
- 30 Expérience client
- 31 Marques fortes
- 32 Distribution de produits à grande échelle
- 32 Contenu média de premier ordre
- 32 Employés jouant un rôle actif
- 32 Vigueur et souplesse sur le plan financier
- 33 Actionnariat et dividendes

34 Résultats financiers de 2022

- 34 Sommaire des résultats consolidés
- 35 Principales variations des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent
- 36 Sans-fil
- 38 Cable
- 40 Media
- 41 Dépenses d'investissement
- 42 Revue de la performance consolidée
- 45 Résultats trimestriels
- 49 Survol de l'état de la situation financière

50 Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

- 50 Provenance et affectation de la trésorerie
- 56 Situation financière
- 60 Gestion des risques financiers
- 64 Données sur les dividendes et les actions
- 66 Engagements et obligations contractuelles
- 66 Ententes hors bilan

67 Questions environnementales, sociales et de gouvernance

- 67 Questions environnementales et sociales
- 71 Gouvernance chez Rogers
- 73 Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements

74 Gestion des risques

- 75 Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société
- 84 Contrôles et procédures

85 Réglementation de notre secteur

- 88 Sans-fil
- 90 Cable

94 Information supplémentaire

- 94 Méthodes comptables
- 98 Indicateurs clés de performance
- 101 Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières
- 105 Sommaire des résultats financiers du garant de la dette à long terme
- 106 Sommaire quinquennal des résultats financiers consolidés

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités de l'exercice 2022 et des notes y afférentes, lesquels ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. Le présent rapport de gestion est daté du 9 mars 2023 et a été approuvé par le conseil d'administration de RCI (le « conseil »). Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

La Société est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

À compter du 1^{er} janvier 2022, nous avons changé notre façon de présenter certains résultats au chapitre du nombre d'abonnés de nos secteurs Sans-fil et Cable de sorte que nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés et les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile de notre secteur Sans-fil. Nous avons cessé d'utiliser le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte. Pour le secteur Cable, nous avons commencé à présenter le nombre d'abonnés aux services d'accès Internet, aux services vidéo (auparavant, de télévision), au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle. Ces changements reflètent l'évolution de la manière dont nous gérons nos activités, notamment l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils sans fil, et nous permettent de mieux nous adapter aux pratiques du secteur. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance » pour en savoir plus. Nous avons modifié de façon rétrospective nos résultats comparatifs par secteur de 2021 afin de rendre compte de cette nouvelle définition.

Dans le présent rapport de gestion, les expressions « premier trimestre », « deuxième trimestre », « troisième trimestre » et « quatrième trimestre » désignent, respectivement, les trimestres clos le 31 mars 2022, le 30 juin 2022, le 30 septembre 2022 et le 31 décembre 2022. Les expressions l'« exercice considéré » et l'« exercice à l'étude » désignent l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'expression l'« exercice précédent » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2021. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2021 ou au 31 décembre 2021 selon le cas.

Les marques de commerce apparaissant dans le présent rapport de gestion appartiennent à Rogers Communications Inc. ou à une société de son groupe. Des marques de commerce d'autres parties y sont également mentionnées. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent apparaître sans le symbole ^{MC}. © 2023 Rogers Communications.

À PROPOS DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « vraisemblable », « éventuel », « prédictions », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais tous ne contiennent pas nécessairement ces termes et expressions;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent rapport de gestion.

Nos énoncés prospectifs comprennent des conclusions, des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement et les dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continus;
- le ratio d'endettement de la Société;
- les déclarations au sujet des plans d'intervention que nous avons mis en œuvre face à la COVID-19 et de ses répercussions sur la Société;
- le calendrier et la réalisation prévus de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom (définies plus loin), y compris les processus et calendrier connexes nécessaires à l'obtention des approbations pertinentes en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (collective-ment, les « approbations des principales autorités de réglementation »);
- les avantages attendus de la transaction visant Shaw, notamment les synergies issues du regroupement, opérationnelles, d'échelle et autres, et le moment de leur réalisation;
- les modalités de la transaction visant Freedom;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Les énoncés prospectifs figurant au présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers et opérationnels » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2023 en matière de total des produits tirés des services, de BAIIA ajusté, de dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw et de flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw. Tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés sont des énoncés prospectifs.

Nous fondons nos conclusions, prévisions et projections (y compris les objectifs ci-dessus) sur diverses estimations, attentes et hypothèses et d'autres facteurs, notamment les suivants :

- la conjoncture générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie et des réseaux;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur;
- les répercussions de la COVID-19 sur nos activités, nos liquidités, notre situation financière ou nos résultats.

À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, opérations de monétisation, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique, le contexte géopolitique et d'autres situations qui influent sur l'activité commerciale;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information ou des communications;
- les arrêts de travail et les annulations liés aux événements sportifs et les conflits de travail;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- des menaces extérieures, telles que des épidémies, des pandémies et d'autres crises sanitaires, des catastrophes naturelles, les effets des changements climatiques, et des cyberattaques;
- les risques liés à la transaction visant Shaw et à la transaction visant Freedom, y compris le calendrier, l'obtention et les conditions des approbations des principales autorités de

réglementation; la satisfaction des diverses conditions de clôture de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom; le financement de la transaction; les avantages prévus et la réussite de l'intégration des entreprises et des activités de Rogers et de Shaw et les autres risques énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société – Transaction visant Shaw » figurant dans le présent rapport de gestion;

- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable;
- les autres risques énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société ».

Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces risques, incertitudes et autres facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent rapport de gestion sont assujettis à cette mise en garde.

AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, de ses activités d'exploitation, ainsi que de sa performance et de sa situation financières, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Réglementation de notre secteur », « Gestion des risques » et « Questions environnementales, sociales et de gouvernance » du présent rapport de gestion, ainsi que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web sedar.com et sec.gov.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous trouverez des renseignements additionnels à notre sujet, ainsi que notre notice annuelle, sur notre site Web (investisseurs.rogers.com), sur SEDAR (sedar.com) et sur EDGAR (sec.gov) ou en envoyant votre demande par courriel à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com. L'information sur les sites en question ou sur des sites Web liés et d'autres sites Web mentionnés aux présentes ne fait pas partie du rapport de gestion.

Vous pouvez également en apprendre davantage sur nos pratiques de gouvernance et notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale, obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités à la page investisseurs.rogers.com.

Sommaire

À PROPOS DE ROGERS

Rogers est une entreprise canadienne occupant une position de chef de file dans le domaine de la technologie et des médias. Elle offre des services de communications et de divertissement aux particuliers et aux entreprises. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous les symboles RCI.A et RCI.B et à la Bourse de New York (« NYSE ») sous le symbole RCI.

Les activités et les ventes de Rogers se déroulent presque exclusivement au Canada. Notre personnel hautement qualifié et diversifié compte environ 22 000 employés. Notre siège social est situé à Toronto, en Ontario, et nous avons de nombreux bureaux à l'échelle du Canada. Nous présentons nos résultats d'exploitation selon trois secteurs à présenter. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Comprendre nos activités » pour obtenir de plus amples renseignements.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DE 2022

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Données consolidées			
Total des produits	15 396	14 655	5
Total des produits tirés des services ¹	13 305	12 533	6
BAIIA ajusté ²	6 393	5 887	9
Marge du BAIIA ajusté ²	41,5 %	40,2 %	1,3 pt
Bénéfice net	1 680	1 558	8
Résultat net ajusté ²	1 915	1 803	6
Bénéfice de base par action	3,33 \$	3,09 \$	8
Résultat par action de base ajusté ²	3,79 \$	3,57 \$	6
Dépenses d'investissement ³	3 075	2 788	10
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	4 161	8
Flux de trésorerie disponibles ²	1 773	1 671	6
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw ²	1 985	1 671	19
Sans-fil			
Produits tirés des services	7 131	6 666	7
Produits	9 197	8 768	5
BAIIA ajusté	4 469	4 214	6
Marge du BAIIA ajusté sur les produits tirés des services ⁴	62,7 %	63,2 %	(0,5) pt
Marge du BAIIA ajusté ⁵	48,6 %	48,1 %	0,5 pt
Cable			
Produits	4 071	4 072	–
BAIIA ajusté	2 058	2 013	2
Marge du BAIIA ajusté	50,6 %	49,4 %	1,2 pt
Media			
Produits	2 277	1 975	15
BAIIA ajusté	69	(127)	n. s.
Marge du BAIIA ajusté	3,0 %	(6,4) %	9,4 pts

n. s. : non significatif

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le BAIIA ajusté est une mesure de l'ensemble d'un secteur donné. La marge du BAIIA ajusté est une mesure financière complémentaire. Le résultat par action de base ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Le résultat net ajusté et les flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw sont des mesures financières non conformes aux PCGR; le résultat net ajusté est une composante du résultat par action de base ajusté. Les flux de trésorerie disponibles mesurent la gestion du capital. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

³ Comprend les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

⁴ Calculée à l'aide des produits tirés des services de Sans-fil.

⁵ Calculée à l'aide des produits totaux de Sans-fil.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation
Résultats d'abonnements (en milliers) ¹			
Ajouts nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés de Sans-fil	545	403	142
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés de Sans-fil	89	(94)	183
Abonnés aux services de téléphonie mobile de Sans-fil	10 647	10 013	634
Ajouts nets d'abonnés aux services d'accès Internet de détail	52	71	(19)
Abonnés aux services d'accès Internet de détail ²	2 284	2 229	55
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés aux services vidéo	32	(9)	41
Abonnés aux services vidéo ²	1 525	1 491	34
Réductions nettes d'abonnés au service de domotique	(12)	(18)	6
Abonnés au service de domotique ²	101	113	(12)
Réductions nettes d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle	(76)	(90)	14
Abonnés aux services de téléphonie résidentielle ²	836	911	(75)
Ajouts nets de relations clients	6	31	(25)
Total des relations clients ²	2 590	2 581	9
Mesures additionnelles sur les services sans fil ¹			
Taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés (mensuel)	0,90 %	0,88 %	0,02 pt
PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels) ^{1,3}	57,89 \$	56,83 \$	1,06 \$
Mesures additionnelles sur la câblodistribution ¹			
PMPC (mensuels) ^{1,3}	130,12 \$	132,58 \$	(2,46) \$
Pénétration	53,9 %	54,9 %	(1,0) pt
Ratios			
Intensité du capital ^{1,3}	20,0 %	19,0 %	1,0 pt
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ^{1,3}	60,1 %	64,8 %	(4,7) pts
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ^{1,3}	57,0 %	60,4 %	(3,4) pts
Rendement de l'actif ^{1,3}	3,0 %	3,7 %	(0,7) pt
Ratio d'endettement ⁴	3,5	3,4	0,1
Ratio d'endettement compte non tenu du financement de Shaw ⁴	3,1	3,4	(0,3)
Données liées au personnel			
Nombre total d'employés actifs	22 000	23 000	(1 000)

¹ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le 16 mars 2022, nous avons acquis quelque 3 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail, 2 000 abonnés aux services vidéo, 1 000 aux services de téléphonie résidentielle et 3 000 relations clients lors de notre acquisition d'une petite entreprise de câblodistribution en Nouvelle-Écosse. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans les soldes au 31 décembre 2022.

³ Les PMPA des services de téléphonie mobile, les PMPC, l'intensité du capital, le ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net, le ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles et le rendement de l'actif sont des mesures financières complémentaires. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de ces mesures.

⁴ Le ratio d'endettement mesure la gestion du capital. Le ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw est un ratio non conforme aux PCGR. La dette nette ajustée, compte non tenu du financement de Shaw est une mesure financière non conforme aux PCGR et est une composante du ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » et « Situation financière » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

PRODUITS

Le total des produits et le total des produits tirés des services ont progressé de 5 % et de 6 %, respectivement, pour l'exercice à l'étude, sous l'effet principalement de la croissance des produits des secteurs Sans-fil et Media.

Les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté de 7 % pour l'exercice considéré, sous l'effet principalement de la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'augmentation importante des déplacements par suite de la levée des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19, et de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, facteurs en partie contrebalancés par les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué de 2 % à cause de la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils et de la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants.

Les produits de Cable sont comparables à ceux de 2021, en raison principalement de l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle et des crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet, facteurs contrebalancés par les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre et une augmentation de la valeur totale des relations clients.

Les produits de Media ont augmenté de 15 % au cours de l'exercice considéré, sous l'effet principalement de la hausse des produits provenant des Blue Jays de Toronto, du fait notamment que l'auditoire du Centre Rogers a augmenté pour atteindre sa pleine capacité durant l'exercice complet, et de la hausse des produits tirés de la publicité, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 9 % pour l'exercice à l'étude, et la marge du BAIIA ajusté a progressé de 130 points de base, augmentant pour chacun de nos secteurs.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a augmenté de 6 % pour l'exercice considéré, en raison surtout de l'effet de l'augmentation des produits susmentionnée. La marge du BAIIA ajusté sur les produits tirés des services s'est donc établie à 62,7 %.

Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté de 2 % pour l'exercice considéré, ce qui découle essentiellement de la diminution des charges opérationnelles attribuable aux mesures de réduction des coûts. Par conséquent, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 50,6 %.

Le BAIIA ajusté de Media a augmenté de 196 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, essentiellement du fait de la hausse des produits, comme il a été mentionné plus haut, contrebalancée en partie par l'augmentation des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto et l'augmentation des coûts de production et des autres charges opérationnelles par suite de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées en raison de la COVID-19.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net et le bénéfice net ajusté pour l'exercice à l'étude ont respectivement augmenté de 8 % et de 6 %, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté, en partie contrebalancée par la hausse des charges financières attribuable au financement par billets de premier rang de Shaw (défini plus loin). Se reporter à la rubrique « Revue de la performance consolidée » pour en savoir plus à ce sujet.

FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Nous avons versé en trésorerie des sommes considérables à nos actionnaires au cours de l'exercice grâce au versement de dividendes de 1,01 milliard de dollars. Nous avons en outre déclaré un dividende de 0,50 \$ par action le 1^{er} février 2023.

Les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont augmenté de 8 % pour l'exercice à l'étude, ce qui s'explique par l'augmentation du BAIIA ajusté ainsi que par l'incidence de la diminution de l'impôt sur le résultat payé, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des investissements dans la valeur nette des actifs d'exploitation et la hausse des intérêts payés relativement au financement par billets de premier rang de Shaw. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 6 % pour l'exercice considéré, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté.

Notre ratio d'endettement est passé de 3,4 au 31 décembre 2021 à 3,5 au 31 décembre 2022, sous l'effet de la hausse de la dette nette ajustée, qui s'explique principalement par une augmentation de notre dette à long terme attribuable à l'émission de billets de premier rang de 7,05 milliards de dollars américains et de 4,25 milliards de dollars et de billets subordonnés de 750 millions de dollars américains ainsi qu'une augmentation de nos emprunts à court terme. Notre ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw, est passé de 3,4 au 31 décembre 2021 à 3,1 au 31 décembre 2022, en raison essentiellement de la hausse du BAIIA ajusté.

Le coût de financement moyen pondéré de tous nos emprunts se chiffrait globalement à 4,50 % au 31 décembre 2022 (3,95 % en 2021) et le terme moyen pondéré à l'échéance de notre dette s'établissait à 11,8 années au 31 décembre 2022 (11,6 années en 2021).

À la clôture de l'exercice, nos liquidités disponibles¹ se chiffraient à environ 4,9 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2021), dont un solde de 4,4 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2021) au titre de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit et un solde de 0,5 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars en 2021) en trésorerie et équivalents de trésorerie. Nous détenons également 12,8 milliards de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions qui seront affectés au financement d'une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières »).

¹ Les liquidités disponibles servent à mesurer la gestion du capital. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure.

Transaction visant Shaw

Le 15 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw Communications Inc. (« Shaw ») visant l'acquisition de la totalité des actions participatives de catégorie A et des actions participatives sans droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Shaw au prix de 40,50 \$ par action en trésorerie, à l'exception des actions détenues par la fiducie entre vifs de la famille Shaw, l'actionnaire majoritaire de Shaw, ainsi que par des personnes liées (les « actionnaires de la famille Shaw »). Les actionnaires de la famille Shaw recevront 60 % de leur contrepartie sous forme d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B de RCI selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de ces actions pour les dix jours de bourse se terminant le 12 mars 2021, et le solde en trésorerie. L'acquisition (la « transaction visant Shaw ») est évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw.

La transaction visant Shaw sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). La transaction visant Shaw est assujettie à d'autres conditions de clôture habituelles, notamment l'obtention des approbations des principales autorités de réglementation. Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter la date limite de la transaction visant Shaw au 31 mars 2023.

FINANCEMENT

En parallèle avec la transaction visant Shaw, nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant initial maximal de 19 milliards de dollars. En 2021, nous avons contracté une facilité de crédit non renouvelable de 6 milliards de dollars liée à la transaction visant Shaw (la « facilité de crédit à terme »), qui a réduit à 13 milliards de dollars le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons émis pour 7,05 milliards de dollars américains et 4,25 milliards de dollars de billets de premier rang (le « financement par billets de premier rang de Shaw »), ce qui a réduit à néant le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Cette facilité a par la suite été résiliée. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer la transaction visant Shaw lors de sa clôture. Suivant la résiliation de la facilité de crédit consentie, nous avons donc limité l'utilisation de ces fonds à environ 12,8 milliards de dollars, lesquels ont été pris en compte au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions » figurant à nos états consolidés de la situation financière de 2022. Au 31 décembre 2022, ces fonds étaient en grande majorité détenus sous forme de dépôts en trésorerie auprès de grandes institutions financières. Le reste des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions a été investi dans des placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie sans pénalité.

Les billets de premier rang (sauf les billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars échéant en 2025) sont assortis d'une clause de « remboursement obligatoire spécial » (les « billets à remboursement obligatoire spécial ») qui prévoyait initialement

qu'ils devaient être remboursés à 101 % de leur principal (plus les intérêts courus) si la transaction visant Shaw n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2022 (la « date limite prévue de remboursement obligatoire spécial »). En août 2022, nous avons obtenu le consentement des détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial et versé un paiement de consentement initial de 557 millions de dollars (y compris les coûts de transaction directement attribuables) pour reporter la date limite prévue de remboursement obligatoire spécial au 31 décembre 2023, afin de nous assurer de conserver ce financement si la clôture de la transaction visant Shaw devait avoir lieu après le 31 décembre 2022. Étant donné que la clôture de la transaction visant Shaw n'avait pas encore eu lieu et que nous n'étions pas tenus de procéder à un remboursement obligatoire spécial au 31 décembre 2022, nous avons dû verser en janvier 2023 un paiement de consentement additionnel de 262 millions de dollars aux détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial. Par ailleurs, en septembre 2022, nous avons prorogé la période de prélèvement sur la facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, qui prenait fin le 31 décembre 2022, jusqu'au 31 décembre 2023. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour obtenir plus de précisions sur la facilité de crédit consentie et notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

Nous prévoyons aussi que RCI reprendra les billets de premier rang de Shaw ou garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes de ces billets de premier rang à la conclusion de la transaction visant Shaw et que, dans les deux cas, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes de ces billets de premier rang.

STATUT DE L'APPROBATION DES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION

Le 24 mars 2022, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a approuvé l'acquisition des services de distribution de radiodiffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications, notamment :

- contribuer à hauteur de 27,2 millions de dollars au système de radiodiffusion en finançant diverses initiatives et fonds, notamment ceux qui soutiennent la production de contenu par des producteurs autochtones et des membres de groupes qui luttent pour l'équité;
- présenter des rapports annuels en ce qui concerne les engagements que nous avons pris pour accroître notre soutien des nouvelles locales, notamment en employant plus de journalistes dans les stations de notre réseau *Citytv* partout au pays et en produisant chaque année 48 émissions spéciales de nouvelles afin de refléter les collectivités locales;
- distribuer au moins 45 services indépendants de langue anglaise et de langue française sur chacun de nos services par câble et de nos services par satellite;
- fournir des garanties visant à assurer que les fournisseurs de câblodistribution qui dépendent des signaux que nous fournissons puissent toujours desservir leurs collectivités, notamment celles qui se situent en zones rurales ou dans des régions éloignées.

L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction visant Shaw.

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence (le « Tribunal ») s'opposant à la transaction visant Shaw afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction visant Shaw jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par le Tribunal quant à la demande du Bureau de remise en question de la transaction visant Shaw.

Le 17 juin 2022, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw et Québecor Inc. (« Québecor ») visant la vente de Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») (la « transaction visant Freedom »). L'entente prévoit la cession de toute la clientèle des services sans-fil et Internet de la marque Freedom, ainsi que de la totalité de l'infrastructure, des licences d'utilisation du spectre et des points de vente qui lui appartiennent. La transaction visant Freedom comprend également des ententes à long terme visant à fournir à Québecor des services de transmission de données (notamment par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal) et des services d'itinérance et autres. Après la clôture, Rogers et Québecor se fourniront mutuellement des services transitoires personnalisés au besoin aux fins d'exploitation des activités de Freedom pour une période raisonnable et pour faciliter la séparation des activités de Freedom des autres activités de Shaw et de ses sociétés affiliées. L'entente ne prévoit pas la vente des abonnés au service sans-fil de Shaw. Aux termes de l'entente, sur une base sans trésorerie ni endettement Québecor a convenu de payer 2,85 milliards de dollars à Shaw.

La transaction visant Freedom est conditionnelle, entre autres choses, à la conclusion de la transaction visant Shaw, à la conformité aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et serait conclue essentiellement parallèlement à la conclusion de la transaction visant Shaw. Le 12 août 2022, nous avons annoncé que Rogers et Shaw avaient conclu des ententes définitives avec Québecor.

Le 25 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a rejeté, sur le plan administratif, notre demande initiale de mars 2021 de transférer les licences de spectre de Freedom à Rogers. En prévision de la transaction visant Freedom proposée, le ministre a posé certaines conditions (Québecor a annoncé son intention de les accepter) avant qu'il n'envisage d'approuver le

transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron Inc. (« Vidéotron »). Le 31 décembre 2022, le ministre a indiqué qu'il ne prendrait pas de décision concernant le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron avant d'en savoir plus sur le processus juridique en cours découlant de la décision du Tribunal. La transaction visant Freedom proposée continue d'être examinée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada »).

Le processus du Tribunal a débuté le 7 novembre 2022 et les plaidoiries finales se sont terminées le 14 décembre 2022. Le 29 décembre 2022, le Tribunal a publié un résumé de sa décision, dans lequel il rejette la demande du Bureau de bloquer la transaction visant Shaw. Le 30 décembre 2022, le Bureau a annoncé qu'il ferait appel de la décision du Tribunal auprès de la Cour d'appel fédérale. La Cour d'appel fédérale a tenu une audience le 24 janvier 2023, au cours de laquelle elle a prononcé un jugement rejetant l'appel du Bureau et confirmant la décision du Tribunal. Le 24 janvier 2023, à la suite de la décision de la Cour d'appel fédérale, le Bureau a annoncé qu'il ne ferait pas d'autre appel dans cette affaire. Par conséquent, il n'y a pas d'autres obstacles en vertu de la *Loi sur la concurrence* à la conclusion de la transaction visant Shaw ou de la transaction visant Freedom. Le 25 janvier 2023, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a tenu une deuxième audience publique portant sur la transaction visant Shaw, y compris la transaction visant Freedom proposée, à laquelle étaient présents notamment des membres de la direction de Rogers, de Shaw et de Québecor.

Compte tenu du processus réglementaire en cours et du fait que les parties demeurent engagées dans la transaction visant Shaw, Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter au 31 mars 2023 la date limite de la clôture de la transaction visant Shaw (avec le consentement de Québecor). La date limite de la transaction visant Freedom proposée coïncide avec la date limite de la transaction visant Shaw. Cela dit, le temps nécessaire à l'obtention de l'approbation d'ISDE Canada est inconnu et pourrait occasionner des retards supplémentaires ou empêcher la clôture de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom.

La transaction présente un certain nombre de risques additionnels. Se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société - Transaction visant Shaw » pour en savoir plus à ce sujet.

Comprendre nos activités

Rogers est une société canadienne de technologie et de télécommunications de premier plan.

TROIS SECTEURS À PRÉSENTER

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, des multiplateformes d'achat et du numérique.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Capacité à produire des résultats » pour obtenir de plus amples renseignements sur nos réseaux étendus de câblodistribution et sans fil et sur nos importantes licences d'utilisation de spectre.

Les secteurs Sans-fil et Cable sont exploités par notre filiale en propriété exclusive RCCI et certaines de nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

PRODUITS ET SERVICES

SANS-FIL

Rogers est un leader canadien du déploiement d'une gamme de technologies et de services novateurs de réseau sans fil. Nous avons été le premier fournisseur de services canadien à déployer un réseau 5G. Au 31 décembre 2022, notre réseau 5G, le plus vaste du pays, desservait déjà plus de 1 900 collectivités. Nos services sans fil, postpayés ou prépayés, sont offerts sous les marques Rogers, Fido et chatr, et nous offrons aux consommateurs et aux entreprises les plus récents appareils, services et applications, notamment :

- un accès Internet haute vitesse mobile, y compris les forfaits de données illimitées Infini de Rogers;
- des services de transmission de la voix sans fil et fonctionnalités de transmission de la voix évoluées;

- Cueillette express, un service pratique permettant aux consommateurs d'acheter des appareils en ligne ou par l'intermédiaire d'un agent du service à la clientèle et de passer les chercher dans un magasin pas plus tard que le jour même;
- l'expédition d'appareils directement à l'endroit choisi par le client;
- le financement d'appareils;
- une garantie des appareils;
- des services de transmission de la voix et des données en itinérance à l'échelle mondiale, notamment les services Partout chez vous et Fido Nomade;
- des services de téléphonie sans fil résidentielle;
- des solutions sans fil évoluées à l'usage des entreprises, y compris des services de réseau privé sans fil;
- la communication entre téléphones filaires et sans fil;
- des solutions machine à machine et des solutions fondées sur l'Internet des objets (« IdO »).

CABLE

Nous sommes l'un des plus importants câblodistributeurs du Canada. Notre réseau de câblodistribution procure des services novateurs et de premier plan d'accès Internet à large bande à haute vitesse, de télévision sur protocole Internet (IP), d'applications, d'écoute en ligne, de téléphonie, de domotique et de Wi-Fi résidentiels de pointe aux particuliers en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur l'île de Terre-Neuve. Nous offrons également des services à des entreprises de tout le Canada qui souhaitent répondre à la demande croissante d'applications d'affaires essentielles de notre époque.

En 2021, nous avons lancé le service Élan Internet Gigabit 1,5 dans certaines régions, offrant à nos clients un service d'accès Internet encore plus rapide. Nous avons aussi ajouté à notre application Centre Élan WiFi les fonctions Détails sur la durée d'activité et Sécurité avancée, qui procurent à nos clients un meilleur contrôle sur leur Wi-Fi résidentiel.

En 2022, nous avons lancé un nouveau modem Wi-Fi compatible avec la norme Wi-Fi 6, la technologie Wi-Fi la plus puissante au monde, ainsi que de nouveaux forfaits et offres groupées *Élan Internet* par fibre optique offrant des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 gigabits par seconde (« Gb/s ») dans certaines régions.

Les services d'accès à Internet comprennent :

- l'accès à des services Internet à large bande et à des services d'accès sans fil fixes (incluant des forfaits de base et à utilisation illimitée), les solutions de sécurité et les courriels;
- des vitesses d'accès pouvant atteindre :
 - 1 Gb/s, accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable;
 - 1,5 Gb/s, accessibles sur l'ensemble du territoire de desserte de Cable en Ontario, certains endroits ayant même accès à des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 Gb/s;
- les forfaits illimités Élan de Rogers et les services Internet illimités de Fido, qui allient le plaisir des vitesses rapides et fiables, la liberté que procure l'utilisation illimitée et des possibilités d'installation en libre-service;

- l'application Centre Élan WiFi de Rogers, qui offre une expérience Wi-Fi personnalisée grâce à un tableau de bord numérique simple à l'aide duquel les utilisateurs peuvent gérer leur réseau Wi-Fi résidentiel et surveiller facilement la consommation de tous les membres de la famille, et les relais Élan WiFi, qui sont un système Wi-Fi évolué pouvant être branché sur différentes prises électriques de la maison afin d'étendre la couverture Wi-Fi;
- le Système de domotique Rogers, qui comprend entre autres des services de surveillance, de sécurité, d'automatisation, d'efficacité énergétique et de contrôle intelligent au moyen d'une application pour téléphone intelligent.

Les services de télévision comprennent :

- la télévision locale et la télévision réseau, offerte sous forme de service numérique traditionnel ou de la Télé Élan IP, qui comprennent aussi bien des forfaits d'entrée de gamme que des forfaits de chaînes à supplément et des chaînes à la carte;
- la télévision sur demande, avec les services d'accès Internet Élan;
- les enregistreurs vidéo numériques (« EVN ») basés sur l'infonuagique offerts avec les services Télé Élan;
- les télécommandes vocales, les fonctions de redémarrage et les applications intégrées à Télé Élan, comme YouTube, Netflix, Sportsnet NOW, Prime Video d'Amazon, Disney+ et Apple TV+, ainsi qu'à Diffusion Élan;
- les enregistreurs vidéo personnels (« EVP »), y compris l'EVP Partout chez vous et l'EVP 4K;
- une application Télé Élan qui permet aux abonnés de profiter des fonctions de Télé Élan (y compris la configuration des enregistrements) à partir de leur téléphone intelligent, de leur tablette ou de leur ordinateur de table ou portable;
- Diffusion Élan, une extension de divertissement qui permet aux clients du service Élan Internet d'accéder à leurs services de diffusion en continu préférés à partir d'un point unique;
- la fonction Téléchargez et partez, qui vous permet de télécharger des émissions enregistrées sur votre téléphone intelligent ou votre tablette pour les regarder plus tard à l'aide de l'application Télé Élan;
- la programmation linéaire et les déplacements d'horaire;
- les chaînes spécialisées numériques;
- la programmation télévisuelle 4K, y compris tous les matchs à domicile des Blue Jays de Toronto des saisons régulières et les grands événements de la Ligue nationale de hockey (la « LNH ») et de la National Basketball Association (la « NBA »).

Les services de téléphonie comprennent :

- les services de téléphonie locaux aux consommateurs et aux petites entreprises;
- les fonctions supplémentaires, comme la messagerie vocale, l'appel en attente et les appels interurbains.

Les services aux entreprises comprennent :

- des services de transmission de la voix, de réseau de données, de protocole IP et Ethernet au moyen de dispositifs d'accès multiservice qui permettent aux clients de moduler et d'ajouter des services tels que des solutions de réseau privé, d'accès Internet, de voix sur IP et d'infonuagique facilement intégrables pour répondre à la demande croissante;
- des services Onde Optique, Internet, Ethernet et Commutation D'étiquettes Multiprotocoles rendant possible la mise sur pied de réseaux privés métropolitains et étendus modulables et sécuritaires permettant l'exploitation et l'interconnexion d'applications d'affaires essentielles aux entreprises qui ont un

ou plusieurs bureaux, centres de données ou points de présence (ainsi que des applications d'infonuagique) à l'échelle du Canada;

- des solutions infonuagiques à sécurité intégrée gérées professionnellement offertes par l'entremise de technologies de l'information (« TI ») et de technologies de réseau simplifiées;
- des services étendus de réseau d'accès par câble visant à assurer une connexion principale, de transition et de secours (notamment, au moyen de notre réseau d'accès sans fil, le cas échéant);
- des services de consultation technique en télécommunications spécialisées pour les fournisseurs de services Internet (« FSI »).

MEDIA

Notre portefeuille d'actifs de médias, axés sur les sports et sur une programmation télévisuelle et radiophonique régionale, rejoint les Canadiens d'un océan à l'autre.

Dans le secteur du divertissement et des médias sportifs, nous sommes propriétaires des Blue Jays de Toronto, la seule équipe de baseball canadienne de la ligue majeure de baseball (Major League Baseball ou « MLB »), ainsi que du Centre Rogers, un amphithéâtre qui accueille les matchs des Blue Jays à domicile, des concerts, des expositions commerciales et des événements spéciaux.

Notre contrat avec la LNH, qui va jusqu'à la saison 2025-2026 de la LNH, nous permet de diffuser en temps normal plus de 1 300 rencontres de la saison régulière sur l'ensemble des plateformes, soit la télévision, les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs personnels et les autres appareils de diffusion en continu. Il nous confère aussi les droits, à l'échelle nationale, de télédiffuser et de diffuser sur ces plateformes les séries éliminatoires et la finale de la Coupe Stanley de même que tous les événements spéciaux de la LNH (tels que le match des étoiles et le repêchage) et de céder les droits de télédiffusion.

Dans le secteur de la télédiffusion, nous exploitons plusieurs chaînes de télévision conventionnelles et spécialisées, notamment :

- les quatre réseaux régionaux de Sportsnet, ainsi que Sportsnet ONE, Sportsnet 360 et Sportsnet World;
- le réseau Citytv qui, conjointement avec des stations affiliées, est diffusé chez environ 78 % des Canadiens;
- les stations de télévision par ondes hertziennes multiculturelles OMNI, dont OMNI Regional, qui diffusent des journaux télévisés multilingues à l'échelle nationale à l'ensemble des abonnés aux services de télévision numérique de base;
- les chaînes spécialisées, qui comprennent FX (Canada), FXX (Canada) et OLN (auparavant Outdoor Life Network);
- Today's Shopping Choice, le seul service de téléachat d'envergure nationale au Canada, dont une part importante et croissante des produits est tirée des ventes en ligne.

Dans le secteur de la radiodiffusion, nous exploitons 54 stations de radio AM et FM sur des marchés à l'échelle du Canada, dont des stations de radio populaires telles que 98,1 CHFI, CityNews 680, Sportsnet 590 The FAN, KiSS, JACK FM et SONiC.

Nous offrons également une gamme de produits et de services numériques, notamment :

- nos actifs numériques liés aux sports, comme sportsnet.ca et SN NOW;

- d'autres actifs numériques tels que Citytv NOW;
- une variété d'autres sites Web, applications, balados et produits numériques associés à nos différentes marques et entreprises.

AUTRES

Nous offrons plusieurs cartes de crédit, dont la carte World Elite Mastercard de Rogers, la carte Connexions Mastercard de Rogers et la carte Mastercard Fido, qui permettent aux clients d'accumuler des points échangeables contre des remises en argent sur les achats qu'ils portent à leur carte de crédit.

AUTRES PLACEMENTS

Nous détenons des participations dans d'autres entreprises associées et partenariats, notamment :

- notre participation à hauteur de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (« MLSE »), qui détient les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, le Toronto FC, les Argonauts de Toronto et les Marlies de Toronto, ainsi que divers actifs immobiliers connexes;
- notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (« Glentel »), grand détaillant de produits et de services filaires et sans fil de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada.

Nous détenons également un certain nombre de participations dans des titres négociables de sociétés cotées en bourse, notamment Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

CONCURRENCE

La concurrence dans le secteur des télécommunications y est vive, plusieurs entreprises nationales et régionales et divers revendeurs offrant aux consommateurs un vaste choix de fournisseurs de services et de forfaits. Le secteur mobilise beaucoup de capitaux et des investissements importants et soutenus sont nécessaires pour la mise en œuvre de la technologie de prochaine génération et pour le maintien de l'infrastructure existante. Étant donné que le secteur est hautement réglementé, des modifications apportées à la réglementation pourraient influencer sur la dynamique qui conduit déjà à une forte concurrence (se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements).

Des services de téléphonie et de télévision traditionnels sont maintenant offerts sur Internet. La manière dont les consommateurs choisissent de communiquer et d'écouter du contenu vidéo ne cesse d'évoluer, notamment en raison de l'offre croissante de services de contournement. Il en a découlé des modifications quant aux forfaits et aux tarifs offerts par les fournisseurs de services, ce qui pourrait avoir une incidence sur le taux d'attrition.

De plus, dans le secteur des médias, la migration des habitudes d'écoute des consommateurs vers les médias numériques et en ligne se poursuit et les annonceurs consacrent une plus grande partie de leur budget à ces nouveaux médias. Par ailleurs, nous sommes maintenant en concurrence avec une grande variété de sociétés de médias numériques et en ligne, dont d'importantes sociétés d'envergure mondiale.

SANS-FIL

La concurrence pour les abonnés concerne les tarifs, l'expérience des clients, la qualité des services, la gamme de services, la zone de couverture, le raffinement de la technologie sans fil, l'ampleur du réseau de distribution, le choix offert en matière de matériel, la marque et le positionnement.

- Technologie sans fil : notre réseau 5G est au service des clients recherchant la capacité et la vitesse accrues offertes par cette technologie sur les réseaux de technologie d'évolution à long terme (long-term evolution ou « LTE »). Nous livrons concurrence à BCE Inc. (« Bell ») et à TELUS Corporation (« Telus ») à l'échelle nationale, ainsi qu'à Vidéotron ltée (« Vidéotron »), à Saskatchewan Telecommunications (« SaskTel ») et à Eastlink Inc. (« Eastlink ») à l'échelle régionale, toutes ces sociétés exploitant leur propre réseau 5G au pays. Shaw, qui exploite un réseau LTE, fait aussi partie de nos concurrents à l'échelle nationale. Nous sommes également en concurrence avec ces fournisseurs en ce qui concerne les réseaux d'accès par paquets à haut débit (high-speed packet access ou « HSPA ») et le système mondial de communications mobiles (global system for mobile communications ou « GSM ») et avec des fournisseurs qui utilisent d'autres technologies sans fil, comme les points d'accès Wi-Fi, et avec des exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV »).
- Produits, marques et tarifs : nous faisons concurrence à trois fournisseurs nationaux, soit Bell, Telus, Vidéotron et Shaw, et à leurs marques dérivées Virgin Plus (Bell), Lucky Mobile (Bell), Koodo (Telus), Public Mobile (Telus), Fizz (Vidéotron), Freedom Mobile (Shaw) et Shaw Mobile (Shaw). Nous livrons également concurrence à divers fournisseurs régionaux et à des revendeurs.
- Distribution de services et d'appareils : nous disposons d'un des plus grands réseaux de distribution du pays et nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services sur le plan des détaillants et des emplacements de choix pour nos propres magasins, ainsi que pour de l'espace d'étalage dans les points de vente indépendants. Nous sommes aussi en concurrence avec d'autres fournisseurs de services quant à la qualité et à la facilité d'utilisation de nos options en libre-service et autres fonctionnalités numériques.
- Réseaux sans fil : les regroupements parmi divers acteurs régionaux ou avec des fournisseurs de services titulaires (y compris dans le cadre de la transaction visant Freedom) pourraient changer la donne à l'échelle régionale ou nationale en matière de concurrence pour Sans-fil. En outre, certains fournisseurs de services qui n'offrent actuellement pas de produits ou de services sans fil ont acheté des licences de spectre et pourraient éventuellement pénétrer le marché.
- Spectre : nous détenons à l'heure actuelle la plus grande capacité de spectre au pays, notamment grâce aux licences que nous avons acquises lors de la vente aux enchères du spectre de la bande de 3 500 MHz en 2021. Le 21 mai 2021, ISDE Canada a annoncé avoir pris la décision de réattribuer la bande de spectre de 3 800 MHz de façon à soutenir les services 5G. La mise aux enchères du spectre de la bande de 3 800 MHz devrait commencer en octobre 2023. Les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz, au même titre que les bandes d'autres fréquences, sont essentielles au déploiement de réseaux 5G. L'issue de cette mise aux enchères pourrait être l'accroissement de la concurrence. Se reporter à la rubrique « Réglementation de notre secteur » pour obtenir de plus amples renseignements.

CABLE

Services d'accès Internet

Nous livrons concurrence à d'autres FSI offrant des services résidentiels d'accès Internet haute vitesse à connexion fixe. Les services d'accès Internet haute vitesse de Rogers et de Fido font directement concurrence, entre autres :

- aux services d'accès Internet de Bell en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur l'île de Terre-Neuve, y compris sous la marque Virgin Plus;
- à divers revendeurs, comme TekSavvy et d'autres sociétés, qui utilisent les services d'accès Internet par ligne d'accès numérique (digital subscriber line ou « DSL ») d'entreprises de télécommunications de gros ou les services d'accès Internet par câble de tiers sur les marchés locaux;
- aux plus petits fournisseurs de services Internet, comme Beanfield Metroconnect, dans les régions métropolitaines;
- aux nouveaux fournisseurs offrant des services d'accès Internet au moyen de satellites en orbite basse dans des régions mal desservies.

Un certain nombre d'acteurs se livrent également concurrence sur le marché canadien des services de communications et de réseaux pour les entreprises. Il y a en effet relativement peu de fournisseurs à l'échelle nationale, mais chaque marché présente ses propres concurrents qui se concentrent habituellement sur les marchés des régions où ils possèdent les réseaux les plus vastes. Dans le marché des services aux entreprises, nous devons faire face à des fournisseurs de services de télécommunications exploitant, ou non, leurs propres installations. Dans les marchés où nous détenons une infrastructure de réseau, nous sommes en concurrence avec les fournisseurs titulaires de services par fibre optique. Nos principaux concurrents sont les suivants :

- Ontario : Bell, Cogeco Data Services, Xplore et Digital Colony;
- Québec : Bell, Telus et Vidéotron;
- Région de l'Atlantique : Bell, Xplore et Eastlink;
- Ouest canadien : Shaw, Telus et Digital Colony.

Services de télévision

Nous livrons concurrence :

- à d'autres entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes à canaux multiples, y compris les services de télévision de Bell, de Shaw et d'autres fournisseurs de services de télévision par satellite et par IP;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+, DAZN, Paramount+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux signaux de télédiffusion par ondes hertziennes locaux ou régionaux reçus directement au moyen d'antennes, à la distribution illégale de canaux canadiens et internationaux au moyen de dispositifs de diffusion vidéo en continu et à la réception illégale de services de diffusion directe par satellite des États-Unis.

Services de téléphonie

Bien que les services de téléphonie représentent une petite partie de nos activités, nous sommes en concurrence avec d'autres fournisseurs de services de téléphonie, comme :

- les services de téléphonie filaire de Bell en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur l'île de Terre-Neuve;

- les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT »), les revendeurs de boucles locales et les fournisseurs de services de transmission de la voix sur IP (« VoIP ») (comme Comwave Networks Inc.), d'autres fournisseurs dédiés exclusivement aux services de transmission de la voix sur IP (comme Vonage et Skype) et d'autres applications de transmission de la voix utilisant l'accès Internet des réseaux des FSI (comme Facebook et WhatsApp);
- le remplacement de produits filaires par des produits sans fil, y compris les téléphones mobiles et les produits de téléphonie résidentielle sans fil.

MEDIA

Le secteur du divertissement et des médias sportifs est en concurrence avec, notamment :

- d'autres diffuseurs d'émissions sportives télévisuelles ou en ligne;
- d'autres équipes professionnelles de Toronto, en ce qui concerne l'assistance aux matchs des Blue Jays de Toronto;
- les autres équipes de la MLB, sur les plans des joueurs et des amateurs des Blue Jays de Toronto;
- d'autres lieux qui accueillent des événements sportifs et spéciaux à l'échelle locale;
- d'autres équipes sportives professionnelles en ce qui a trait aux produits tirés de la vente de marchandises;
- de nouvelles sociétés de médias sportifs numériques.

Les services de télévision et de radio, qui sont axés sur du contenu local et régional, livrent principalement concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire :

- aux autres stations de télévision et de radio canadiennes, y compris celles détenues et exploitées par CBC/Radio-Canada, Bell Media et Corus Entertainment;
- aux services vidéo par contournement offerts par des fournisseurs tels que Netflix, YouTube, Apple, Prime Video d'Amazon, Crave, Google, Disney+, DAZN, Paramount+ et d'autres canaux diffusant leur propre contenu;
- aux services radio par contournement offerts par des fournisseurs tels que iHeartRadio, Apple Music, Spotify, radio satellite Sirius et Radioplayer Canada;
- d'autres médias comme les journaux, les magazines et la publicité extérieure;
- d'autres technologies offertes par l'entremise d'Internet ou de l'infonuagique, comme les plateformes de médias sociaux, les services d'information en ligne, les assistants numériques, le téléchargement de musique et les lecteurs de média portables.

Le modèle d'émission de vente en direct avec animation de Today's Shopping Choice et la solide expérience de magasinage en ligne offerte par la chaîne est en concurrence avec :

- des détaillants spécialisés dans le commerce en ligne offrant leurs produits au Canada;
- des détaillants de grandes marques au Canada et leurs sites Web de vente en ligne;
- d'autres chaînes de télévision de magasinage et des publiereportages diffusés à la télévision;
- des événements de magasinage vidéo en continu directement aux consommateurs, le commerce connecté et des technologies vidéo en progression rapide proposant des éléments cliquables pour les achats.

Nos produits des médias numériques sont en concurrence pour une part de l'auditoire et du marché publicitaire avec :

- des sites Web et des applications d'information et de divertissement en ligne, comme les services de nouvelles numériques, les services de diffusion en continu et le contenu offert par les services de réseaux sociaux;
- des magazines numériques ou imprimés;
- d'autres médias traditionnels, comme la télévision et la radio.

TENDANCES DANS LE SECTEUR

Le secteur des télécommunications au Canada mobilise beaucoup de capitaux et est fortement réglementé. Nos secteurs à présenter subissent l'influence de diverses tendances très marquées au chapitre du développement technologique, des besoins des consommateurs, de la conjoncture économique et de l'évolution de la réglementation, et toutes ces tendances pourraient décourager les investissements futurs essentiels pour le secteur canadien. Se reporter aux rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « Réglementation de notre secteur » pour en savoir plus sur ces tendances. Les paragraphes qui suivent présentent les tendances de l'industrie qui influent sur chacun de nos secteurs à présenter.

TENDANCES DE SANS-FIL

Les investissements importants des fournisseurs canadiens de services sans fil ont conduit à la création de réseaux sans fil étendus et évolués qui permettent aux particuliers et aux entreprises d'avoir accès à des plateformes multimédias à vitesse élevée grâce à des services sans fil. La demande des consommateurs à l'égard d'appareils mobiles, de médias numériques et de contenu à la demande force les fournisseurs à établir des réseaux capables de prendre en charge l'utilisation de plus en plus grande des applications, de la vidéo mobile, de la messagerie et d'autres données sans fil. Le commerce mobile continue de prendre de l'expansion, car de plus en plus d'appareils et de plateformes adoptent une technologie sûre pour traiter les opérations sans fil.

Les fournisseurs de services sans fil continuent d'investir dans des technologies de prochaine génération, comme la 5G, pour répondre à la demande de données en progression. Les nouveaux produits et applications pour les réseaux sans fil, comme les réseaux privés sans fil, dépendent encore de réseaux de transport extrêmement fiables et à faible latence capables de prendre en charge le trafic sans fil et filaire.

Nous avons été le premier fournisseur de services sans fil canadien à déployer un réseau 5G et le premier fournisseur de services sans fil canadien à amorcer le déploiement d'un réseau central autonome 5G. Au 31 décembre 2022, notre réseau 5G est le plus vaste réseau 5G au Canada et il s'étend à plus de 1 900 collectivités et à 82 % de la population canadienne.

Pour rendre les nouveaux appareils sans fil plus abordables, Rogers et d'autres fournisseurs de services sans fil canadiens proposent des plans de financement des appareils grâce auxquels les consommateurs peuvent financer jusqu'à la totalité du coût de leur appareil sur 24 mois, sans intérêt. Nous estimons que la possibilité de financer un appareil sur une période de 24 mois contribue à réduire le taux d'attrition des abonnés.

En plus de disposer de plans de financement de leurs appareils sans fil, les abonnés possèdent de plus en plus leurs propres appareils ou conservent leurs appareils plus longtemps; par conséquent, ils n'ont pas toujours besoin de signer de contrat pour les services sans fil. Cette tendance pourrait se répercuter défavorablement sur le taux d'attrition, mais crée en revanche des occasions d'accroître notre nombre brut de nouveaux abonnés, puisque les autres fournisseurs voient leur propre taux d'attrition augmenter. Cette tendance pourrait également avoir une incidence défavorable sur les frais de service facturés mensuellement aux abonnés étant donné que les abonnés sont toujours à la recherche du forfait qui répondra le mieux à leurs besoins.

D'après les données de la Global Wireless Matrix publiées en octobre 2022 par Bank of America Merrill Lynch et en raison de l'accroissement des niveaux d'immigration, la pénétration du marché des services sans fil au Canada avoisine 108 % de la population (comparativement à une pénétration de 139 % aux États-Unis) et devrait continuer de croître.

TENDANCES DE CABLE

La conjoncture économique, les progrès technologiques, la concurrence non traditionnelle, les comportements des consommateurs et l'évolution de la réglementation sont les principaux aspects qui influent sur Cable. Ce secteur mobilise beaucoup de capitaux et il est donc primordial d'avoir une offre attrayante de services d'accès Internet afin de bien se positionner sur le marché. Les applications offertes sur Internet sont de plus en plus utilisées en remplacement des services de téléphonie filaires, et le contenu télévisuel est de plus en plus offert en ligne. Le passage à des services télévisuels inférieurs (réduction des services ou *cord shaving*) et l'annulation de services télévisuels en vue de leur remplacement (désabonnement ou *cord cutting*) se sont poursuivies en raison de la plus grande adoption de services par contournement.

Les craintes concernant une récession, l'augmentation des taux d'intérêt et la hausse de l'inflation continuent de peser sur la conjoncture économique au Canada. L'abordabilité des logements reste préoccupante et les niveaux d'immigration à la hausse pourraient accroître l'écart entre l'offre et la demande de logements, ce qui se répercuterait sur la demande de services de câblodistribution résidentielle.

Les sociétés de câblodistribution et de services filaires élargissent leurs gammes de services pour y inclure des accès Internet à large bande plus rapides, proposant systématiquement des vitesses de téléchargement de 1,5 Gb/s, certains forfaits offrant même des vitesses symétriques pouvant aller jusqu'à 8 Gb/s dans certaines régions, ainsi que des services d'accès Internet à bande passante illimitée. Les consommateurs exigent en effet des vitesses plus rapides que jamais pour les médias vidéo en continu, le téléversement de contenu personnel, les jeux vidéo en ligne et le fonctionnement de leurs appareils branchés, qui se font de plus en plus nombreux. Pour être en mesure de soutenir la demande, les sociétés de câblodistribution et de services filaires accroissent progressivement la vitesse et la capacité de leurs réseaux en adoptant les spécifications DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specifications*) 3.1 et la technologie de fibre optique

jusqu'au domicile. Elles commencent même à adapter leurs réseaux aux spécifications DOCSIS 4.0. Ces technologies procurent des vitesses accrues de transmission de données par rapport aux technologies précédentes, de sorte que les signaux de télévision et d'Internet parviennent aux consommateurs plus rapidement. Grâce aux vitesses fiables que ces technologies procurent à leurs réseaux, les fournisseurs peuvent prendre en charge les appareils capables d'accéder à Internet, toujours plus nombreux.

Depuis quelques années, beaucoup de personnes travaillent ou étudient à domicile en même temps, ce qui confirme la nécessité pour les réseaux par câble d'être robustes, fiables et capables de soutenir une plus grande capacité qu'auparavant. Les sociétés de câblodistribution et de services filaires ont dû encore accroître la capacité et gérer le trafic rapidement pour continuer de répondre de manière fiable aux besoins des Canadiens.

Nos clients d'affaires utilisent des services d'accès Internet fondés sur la fibre optique ainsi que l'infonuagique pour saisir et partager des données dans des environnements plus sûrs et plus accessibles. Cette tendance, alliée à la montée du multimédia et des applications d'affaires Internet engendre une croissance exponentielle de la demande de données.

Les entreprises et tous les ordres de gouvernement adaptent leur infrastructure de centre de données en passant au stockage et à l'hébergement virtuels des données. Cela suscite une demande à l'égard de fonctionnalités de réseau plus évoluées, de services solides et modulables et d'infrastructures de réseau auxiliaires.

Les sociétés de services filaires démantèlent les réseaux traditionnels et investissent dans des plateformes de la prochaine génération qui regroupent les solutions de transmission de la voix, des données et de vidéo sur une unique plateforme aux fins de distribution et d'accès. À mesure que les plateformes de la prochaine génération gagneront en popularité, nos concurrents vont commencer à comprendre également des intégrateurs de systèmes et des fabricants.

L'interconnexion des appareils et des machines prend de plus en plus d'ampleur, et on recourt davantage à Internet et à d'autres réseaux pour faciliter les mises à jour et faire un suivi de l'utilisation.

TENDANCES DE MEDIA

En ce qui a trait à l'écoute de contenu audiovisuel, les comportements des consommateurs ne cessent d'évoluer et le secteur continue de s'adapter. L'accès à du contenu de première qualité, dans les sports en direct et autres, est devenu encore plus important afin d'acquérir et de fidéliser des auditoires attirant en retour les annonceurs et les abonnés. La propriété de contenu ou les ententes à long terme avec des propriétaires de contenu sont aussi par conséquent devenues de plus en plus importantes pour les sociétés œuvrant dans les médias. Les ligues, les équipes, les chaînes de sports et les nouveaux venus dans le domaine numérique doivent aussi composer avec la diffusion de contenu sportif en temps réel en ligne, sur les réseaux sociaux et sur les plateformes virtuelles, et des sports non traditionnels attirent de plus en plus l'intérêt des consommateurs.

La demande de la clientèle à l'égard des médias numériques, du contenu disponible sur les appareils mobiles et du contenu sur demande croît sans cesse, et les produits médias incorporent de plus en plus de contenu numérique, ce qui force les acteurs du secteur à intensifier leurs efforts à l'égard du contenu et des capacités numériques pour rester concurrentiels. Pour répondre à cette tendance, les annonceurs détournent leurs dépenses vers des produits vidéos et audios de premier plan sur des plateformes numériques et des médias sociaux à portée mondiale qui permettent aux spécialistes du marketing de cibler précisément un auditoire spécifique plutôt que d'adopter une approche de marketing de masse comme avant. Il en résulte une utilisation moindre des méthodes publicitaires traditionnelles, ce qui peut exiger un changement d'orientation.

La concurrence ayant changé, les actifs de médias traditionnels au Canada sont de plus en plus contrôlés par un petit nombre de concurrents d'envergure appréciable possédant des ressources financières considérables. La technologie a permis à de nouveaux venus, et même à des particuliers, de devenir des acteurs à part entière du secteur des médias.

Certains de nos concurrents ont accru l'intégration verticale de leurs plateformes traditionnelles et émergentes. Les relations entre les fournisseurs et les acheteurs de contenu se font plus complexes. Des regroupements de nouvelles d'envergure mondiale se créent également et se livrent concurrence pour le contenu et ses lecteurs.

Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques

Dans le cadre de notre vision à long terme qui consiste à devenir le premier choix des consommateurs dans nos principaux secteurs d'activités, nous établissons des objectifs annuels pour mesurer nos progrès et pour réagir aux occasions et aux risques à court terme.

PRIORITÉS POUR 2022

1. Mener à bien l'acquisition de Shaw.
2. Investir dans nos réseaux pour offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada.
3. Investir dans l'expérience client pour fournir constamment un service à la clientèle de qualité supérieure en temps opportun à tous nos clients.
4. Optimiser nos activités et dégager une solide performance financière dans tous nos secteurs.

PRINCIPAUX MOTEURS DE LA PERFORMANCE ET FAITS SAILLANTS STRATÉGIQUES DE 2022

La plupart des restrictions liées à la COVID-19 ont été levées, nos entreprises sont ressorties plus fortes après avoir surmonté les importantes répercussions de la pandémie et l'économie canadienne a connu une reprise après les confinements de 2020 et 2021. Tout au long de l'exercice, nous avons maintenu le cap sur la création d'une croissance à long terme significative de la valeur pour les actionnaires, en investissant constamment afin d'assurer notre leadership en matière de réseau et en assurant un service à la clientèle hors pair.

Nos quatre priorités ont guidé nos actions et nos décisions alors que nous avons poursuivi l'amélioration de nos activités opérationnelles et investi au moment opportun pour faire croître nos principales activités et procurer une valeur supérieure à nos actionnaires. Certains faits saillants de l'exercice sont présentés ci-après.

MENER À BIEN L'ACQUISITION DE SHAW

- Nous avons reçu du CRTC l'approbation du transfert des services de diffusion de Shaw.
- Nous avons conclu une entente définitive avec Shaw et Québecor visant la vente de Freedom à Québecor.
- Nous avons réussi à obtenir 13 milliards de dollars en financement pour la transaction visant Shaw, dont le plus important financement transfrontalier de l'histoire du Canada.
- Nous avons obtenu le rejet de la demande visant à empêcher la transaction visant Shaw par le Tribunal de la concurrence, qui a conclu à l'unanimité que les transactions sont favorables à la concurrence; la décision du Tribunal a été confirmée par la Cour d'appel fédérale le 24 janvier 2023.

INVESTIR DANS NOS RÉSEAUX POUR OFFRIR UNE CONNECTIVITÉ DE CALIBRE MONDIAL AUX CONSOMMATEURS ET AUX ENTREPRISES DU CANADA

- Nous avons consacré un montant record de 3,1 milliards de dollars aux dépenses d'investissement au Canada, dont la majeure partie a été investie dans nos réseaux.
- Nous avons continué d'étendre notre réseau 5G, le plus vaste au Canada au 31 décembre 2022, qui rejoint maintenant plus de 1 900 collectivités partout au pays.
- Nous sommes devenus le premier fournisseur de services au Canada à mettre en fonction le spectre de 3 500 MHz pour augmenter la capacité du réseau 5G, améliorer les vitesses et offrir des services dont le taux de latence est très faible, d'abord

à Nanaimo, en Colombie-Britannique, puis l'échelle du Canada, y compris à Calgary, à Edmonton, à Montréal, à Ottawa, à Toronto, à Vancouver, ainsi que dans de nombreuses régions rurales.

- Nous nous sommes engagés à investir 20 milliards de dollars dans la fiabilité de notre réseau au cours des cinq prochaines années et avons annoncé notre projet de séparer nos réseaux centraux IP sans fil et filaire.
- Nous avons signé un protocole d'entente officiel avec les autres principaux fournisseurs de services de télécommunications du Canada en ce qui a trait au soutien réciproque pour l'itinérance d'urgence, l'assistance mutuelle en cas de panne et un protocole de communication en cas de panne de réseau majeure à l'avenir.

INVESTIR DANS L'EXPÉRIENCE CLIENT POUR FOURNIR CONSTAMMENT UN SERVICE À LA CLIENTÈLE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE EN TEMPS OPPORTUN À TOUS NOS CLIENTS

- Nous avons lancé de nouveaux forfaits et offres groupées Élan Internet par fibre optique offrant des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement pouvant atteindre 2,5 Gb/s, les clients actuels abonnés au forfait Élan Internet 1,5 gigabit passant automatiquement au nouveau forfait sans frais.
- Nous avons été le premier grand fournisseur au Canada à lancer un nouveau modem Wi-Fi compatible avec la norme Wi-Fi 6, actuellement la technologie Wi-Fi la plus puissante au monde, ainsi que le service *Élan Internet* haut de gamme offrant des vitesses symétriques de 8 Gb/s dans certaines régions.
- Nous avons continué d'accélérer la mise en œuvre de notre plan de numérisation visant à simplifier la tâche à nos clients, l'adoption du numérique ayant atteint 88 % des transactions admissibles; notamment en offrant un soutien à la clientèle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 assuré par des outils d'assistance virtuelle et la possibilité, pour les clients de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires, des rehaussements de matériel et d'autres modifications à leur compte;
- Nous avons fait un don de 1 million de dollars à la *Jays Care Foundation* afin d'aider cette dernière à atteindre son objectif ambitieux d'offrir à 45 000 jeunes de partout au pays des programmes comme Rookie League pour les Autochtones, Challenger Baseball et Girls at Bat.

OPTIMISER NOS ACTIVITÉS ET DÉGAGER UNE SOLIDE PERFORMANCE FINANCIÈRE DANS TOUS NOS SECTEURS

- Nous avons attiré 545 000 abonnés nets aux services de téléphonie mobile postpayés, soit une hausse de 35 %, ce qui constitue le nombre d'ajouts nets d'abonnés le plus élevé du secteur et notre meilleur résultat depuis 2007.
- Nous avons atteint nos objectifs ambitieux pour l'ensemble de l'exercice 2022, et ce, après avoir revu à la hausse nos fourchettes prévisionnelles en avril relativement aux produits tirés des services, au BAIIA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw.
- Nous avons dégagé des produits tirés des services totalisant 13 305 millions de dollars, en hausse de 6 %, un BAIIA ajusté de 6 393 millions de dollars, en hausse de 9 %; et un bénéfice net de 1 680 millions de dollars, en hausse de 8 %.
- Nous avons dégagé des flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw de 1 985 millions de dollars, en hausse de 19 % et des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles de 4 493 millions de dollars, en hausse de 8 %.
- Nous avons versé des dividendes totalisant 1 010 millions de dollars à nos actionnaires.

OBJECTIFS POUR 2023

En 2022, nous avons optimisé nos activités, consolidé nos facteurs fondamentaux et investi plus que jamais dans l'expérience client. Poursuivant sur cette lancée, et dans le cadre de notre vision qui consiste à devenir numéro un, nos cinq objectifs sont les suivants :

BÂTIR LES PLUS GROS ET LES MEILLEURS RÉSEAUX AU PAYS

Nos réseaux sont l'épine dorsale de l'économie numérique et nos activités reposent sur notre capacité d'offrir à nos clients une couverture qui fonctionne en tout temps et en tout lieu. Nous nous concentrons sur l'expansion de la couverture afin de permettre aux

Canadiens de se connecter où qu'ils soient et d'offrir une connectivité de qualité aux Canadiens et aux entreprises, sur des réseaux fiables et stables.

OFFRIR DES PRODUITS ET SERVICES FIAIBLES ET CONVIVIAUX

Nous croyons que l'offre de produits et services fiables et conviviaux est au cœur de notre stratégie de croissance. Cela consiste notamment à concevoir des produits simples, à créer des plans faciles à comprendre et à offrir des services fiables sur lesquels nos clients peuvent compter.

ÊTRE LE PREMIER CHOIX POUR LES CANADIENS

Comme nos clients sont au centre de tout ce que nous faisons, l'amélioration de l'expérience client est une de nos priorités. Nous investissons dans notre première ligne et continuons d'étoffer nos services numériques et nos options en libre-service. Étant donné l'évolution des comportements des consommateurs, nous diversifions les canaux de service afin de servir nos clients comme ils le veulent et où ils le veulent, dans le but d'élargir notre clientèle.

ÊTRE UNE SOCIÉTÉ NATIONALE FORTE QUI INVESTIT AU CANADA

Chaque année, nous réinvestissons la vaste majorité de nos bénéfices dans notre pays afin de connecter le plus de Canadiens possible. Nous formons aussi des partenariats avec des groupes communautaires locaux afin de créer un avenir meilleur pour les jeunes Canadiens, futurs leaders de notre pays.

ÊTRE LE CHEF DE FILE DE LA CROISSANCE DANS NOTRE INDUSTRIE

Pour devenir numéro un, nous mettons l'accent sur l'efficacité de l'exploitation et sur l'excellence de l'exécution afin d'accélérer la croissance des produits et de faire en sorte qu'elle se traduise par des marges, un bénéfice et des flux de trésorerie disponibles élevés ainsi par la rentabilité des actifs et des rendements pour les actionnaires.

OBJECTIFS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles annuelles consolidées pour les principaux indicateurs financiers conformément aux plans annuels approuvés par le conseil d'administration.

COMPARAISON DES OBJECTIFS ET DES RÉSULTATS OBTENUS POUR L'EXERCICE 2022

Le tableau qui suit présente les fourchettes prévisionnelles révisées que nous avons fournies en avril 2022 ainsi que nos résultats réels et les objectifs atteints en ce qui a trait aux principaux indicateurs financiers présentés pour l'ensemble de l'exercice 2022.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2021	Fourchettes prévisionnelles pour 2022	Résultats réels de 2022	Atteinte des objectifs
Objectifs consolidés¹				
Total des produits tirés des services	12 533	Augmentation de 6 % à 8 %	13 305	6,2 % ✓
BAIIA ajusté	5 887	Augmentation de 8 % à 10 %	6 393	8,6 % ✓
Dépenses d'investissement ²	2 788	2 800 à 3 000	3 075	n. s. ✓✓
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 671	1 900 à 2 100	1 985	n. s. ✓

Objectifs atteints ✓

Objectifs dépassés ✓✓

¹ Le tableau présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées fournies pour l'ensemble de l'exercice 2022 dans notre communiqué du 27 janvier 2022, lesquelles ont par la suite été mises à jour le 20 avril 2022. Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2021 complet.

² Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Nos dépenses d'investissement ont été supérieures à notre fourchette prévisionnelle pour l'exercice en raison d'investissements plus importants que prévu dans nos réseaux. Ces investissements accrus n'ont toutefois pas empêché l'atteinte de nos objectifs prévisionnels en ce qui a trait au total des produits tirés des services, au BAIIA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw.

OBJECTIFS CONSOLIDÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2023

Pour l'exercice 2023 complet, nous prévoyons que la croissance du total des produits tirés des services et du BAIIA ajusté fera augmenter les flux de trésorerie disponibles. En 2023, nous nous attendons à disposer de la souplesse financière nécessaire pour conserver les avantages de notre réseau et continuer à verser des fonds à nos actionnaires. Pour évaluer nos résultats en ce qui a trait à la croissance interne en excluant les dépenses d'investissement consacrées aux activités liées à l'intégration en prévision de la transaction visant Shaw (voir la rubrique « Transaction visant Shaw »), nous avons établi des fourchettes prévisionnelles pour les dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw et les flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw pour 2023.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2022	Fourchettes prévisionnelles pour 2023 ¹
Total des produits tirés des services BAIIA ajusté	13 305	Augmentation de 4 % à 7 %
Dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw ^{2,3}	6 393	Augmentation de 5 % à 8 %
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw ^{3,4}	3 033	3 100 à 3 300
	2 027	2 000 à 2 200

¹ Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2022 complet.

² Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ni des dépenses consacrées aux activités liées à l'intégration en prévision de la transaction visant Shaw.

³ Les dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw et les flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de chacune de ces mesures.

⁴ Reflètent les flux de trésorerie disponibles compte non tenu de l'incidence du financement par billets de premier rang de Shaw (défini plus loin) et des dépenses d'investissement consacrées aux activités liées à l'intégration en prévision de la transaction visant Shaw.

Le tableau qui précède présente les fourchettes prévisionnelles pour certaines mesures financières consolidées présentées pour l'ensemble de l'exercice 2023, sans prendre en compte l'incidence de la transaction visant Shaw (voir la rubrique « Transaction visant Shaw »), le financement y afférent et toute autre transaction ou dépense connexe. Ces fourchettes tiennent compte de nos perspectives actuelles et de nos résultats de 2022. La présentation de ces perspectives financières a pour but d'aider les investisseurs, les actionnaires et les autres parties intéressées à comprendre certaines mesures financières se rapportant aux résultats financiers prévus pour 2023 afin qu'ils puissent évaluer le rendement de nos activités. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres

usages. Ces prévisions, y compris les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs », la rubrique « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », les hypothèses significatives mentionnées à la rubrique « Hypothèses clés sous-jacentes » ci-après et les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

Nous établissons des fourchettes prévisionnelles pour un exercice complet sur une base consolidée conformément aux plans annuels sur un exercice complet approuvés par le conseil d'administration. Toute mise à jour de nos objectifs financiers annuels au cours de l'exercice ne serait apportée qu'à l'égard des fourchettes prévisionnelles consolidées présentées ci-dessus. Les fourchettes prévisionnelles seront réévaluées après la clôture de la transaction visant Shaw.

Hypothèses clés sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2023 présentées à la rubrique « Objectifs consolidés pour l'ensemble de l'exercice 2023 » sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les suivantes :

- l'intensité de la concurrence se maintiendra dans tous les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités, aux niveaux observés en 2022;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ou de la législation ni aucun autre changement de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos activités;
- les clients de Sans-fil continueront d'acquérir des téléphones intelligents à valeur élevée ou de mettre leurs téléphones à niveau au même rythme en 2023 qu'en 2022;
- la pénétration globale du marché sans fil au Canada croîtra en 2023 au même rythme qu'en 2022;
- la croissance du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet se poursuivra;
- le nombre d'abonnés aux services de télévision baissera, compte tenu de la migration des abonnés de nos anciens produits télévisuels aux produits télévisuels de Télé Élan, alors que les services de diffusion en continu par abonnement et d'autres fournisseurs de services par contournement continuent de croître en popularité;
- dans le secteur Media, la croissance des activités liées aux sports et la stabilité relative d'autres activités traditionnelles se poursuivront;
- il n'y aura aucun arrêt de travail ni aucune annulation d'importance lié aux événements sportifs;
- en ce qui concerne les dépenses d'investissement :
 - nous continuerons d'investir pour que nous ayons des réseaux sans fil et par câble concurrentiels au moyen i) de l'expansion de notre réseau sans fil 5G et ii) de la mise à niveau de notre réseau hybride fibre optique-câble coaxial, ce qui nous permettra de réduire le nombre de foyers branchés par nœud, d'utiliser les technologies les plus récentes et d'offrir une expérience encore plus fiable à la clientèle;

- nous continuerons d'engager des dépenses relativement à notre plan d'action visant le service résidentiel en 2023 et nous ferons avancer les projets d'expansion de notre territoire de desserte.
- une tranche importante de nos dépenses de 2023 libellées en dollars américains restera couverte à un taux de change moyen de 1,25 \$/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2023;
- nous conserverons notre cote de crédit de premier ordre.

Capacité à produire des résultats

RÉSEAUX DE POINTE

SANS-FIL

Rogers possède l'un des réseaux sans fil mobiles à large bande les plus vastes et les plus évolués au Canada :

- c'est le seul réseau national du Canada détenu entièrement par un seul exploitant;
- premier réseau 5G au Canada, il atteignait plus de 82 % de la population canadienne au 31 décembre 2022 (réseau 5G uniquement);
- premier réseau LTE haute vitesse au Canada, il atteignait 96 % de la population canadienne au 31 décembre 2022 (réseau LTE uniquement);
- il repose sur des ententes d'itinérance pour la transmission des données et de la voix avec des fournisseurs nationaux et internationaux dans plus de 200 destinations, y compris des fournisseurs de services LTE et un nombre croissant de fournisseurs de services d'itinérance 5G;
- il comprend des ententes de partage de réseau avec deux fournisseurs de services sans fil exerçant leurs activités dans des régions urbaines et rurales au Canada.

Nous améliorons constamment notre infrastructure de services IP pour l'ensemble de nos services sans fil. Les avancées technologiques ont façonné les modes d'interaction de nos clients et la façon dont ils utilisent l'éventail d'outils à leur disposition dans leur vie personnelle et professionnelle. La technologie a également révolutionné le monde des affaires.

Au début de 2020, nous avons effectué le lancement commercial de notre réseau 5G au centre-ville de Vancouver, Toronto, Ottawa et Montréal, et nous l'avons étendu à plus de 1 900 collectivités de tout le Canada au 31 décembre 2022. Nous sommes également devenus un membre fondateur du 5G Future Forum : un forum mondial, unique en son genre, autour de la technologie 5G et des solutions d'informatique en périphérie de réseau mobile. Les autres membres sont actuellement Verizon, Vodafone, Telstra, KT, América Móvil et NOS.

À l'heure actuelle, notre réseau 5G utilise les bandes 600 MHz, 1 900 MHz, 2 500 MHz, 3 500 MHz et SSFE du spectre et est regroupé avec les bandes du spectre employées par notre réseau LTE. En effet, le spectre de 600 MHz convient mieux au transport de données sans fil sur de longues distances et dans les bâtiments; nous obtiendrons ainsi une couverture plus constante et de meilleure qualité dans les régions éloignées et urbaines et dans les villes intelligentes. Nous avons déployé le partage dynamique du spectre, ce qui nous permet d'appliquer à notre réseau 5G / 5G+ le spectre qui sous-tend actuellement le réseau 4G.

De nombreuses dépenses d'investissement seront nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance de notre réseau 5G, dont celles visant :

- le redéploiement vers la technologie LTE des spectres actuellement utilisés pour les technologies 2G et 3G, ainsi que pour la technologie 5G / 5G+;
- l'acquisition de licences de spectre radio supplémentaires dans le cadre d'enchères du gouvernement et de transactions dans le secteur privé;
- la densification de notre réseau sans fil sur les principaux marchés au moyen de macrocellules, de petites cellules et de systèmes à l'intérieur des immeubles supplémentaires;
- l'achat de matériel de réseau de radiodiffusion complémentaire prêt à prendre en charge la technologie 5G à des coûts unitaires et opérationnels moindres, et la capacité à regrouper davantage d'ondes porteuses radioélectriques et à atteindre une efficacité accrue en matière de spectre.

Importantes licences d'utilisation de spectre

Nos services sans fil sont soutenus par nos importantes licences d'utilisation de spectre sans fil dans les bandes de fréquences à bande basse, moyenne et haute. Dans le cadre de notre stratégie de réseau, nous prévoyons de continuer à faire d'importantes dépenses d'investissement liées au spectre visant :

- le soutien de la croissance rapide et constante de l'utilisation des services de transmission de données sans fil à large bande;
- le soutien de l'expansion et de la maintenance de nos réseaux 5G et 5G+;
- l'introduction de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités réseaucentriques novatrices.

Le tableau suivant présente nos avoirs de spectre au 31 décembre 2022 :

Type de spectre	Licences de Rogers	Prise en charge
600 MHz	20 MHz à 40 MHz dans tout le Canada, couvrant 100 % de la population canadienne.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+;
700 MHz	24 MHz dans les grands centres géographiques du Canada, couvrant 99,7 % de la population canadienne.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et futurs abonnés du réseau 5G / 5G+;
850 MHz	25 MHz à l'échelle du Canada.	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA 3G et LTE 4G / 4,5G et futurs abonnés du réseau 5G / 5G+;
1 900 MHz	60 MHz à l'échelle du Canada, sauf le nord du Québec (40 MHz), le sud de l'Ontario (50 MHz) et le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (40 MHz).	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+;
SSFE 1 700 / 2 100 MHz	40 MHz en Colombie-Britannique et en Alberta, 30 MHz dans le sud de l'Ontario, 10 MHz additionnels dans la région du Grand Toronto et 20 MHz dans le reste du Canada.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+;
2 500 MHz	40 MHz DRF presque partout au Canada, mais 20 MHz dans certaines régions du Québec et aucune licence au Nunavut ni dans les Territoires du Nord-Ouest. Roger détient 20 MHz DRT de plus dans les principaux centres urbains du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, auxquels s'ajoutent 10 MHz dans des zones rurales de la Colombie-Britannique.	Abonnés des réseaux LTE 4G / 4,5G et 5G / 5G+;
3 500 MHz	De 60 MHz à 80 MHz dans les grands centres urbains, sauf Edmonton où Rogers détient 30 MHz. Roger détient de 20 MHz à 90 MHz dans les zones rurales.	Abonnés aux services des réseaux 5G / 5G+ mobiles

Nous avons également accès à du spectre supplémentaire par le truchement des ententes de partage de réseau suivantes :

Type de spectre	Type d'entreprise	Prise en charge
2 300 MHz	Orion Wireless Partnership (Orion) est une entreprise commune avec Bell dans laquelle Rogers détient une participation à hauteur de 50 %. Orion détient des licences pour l'utilisation de 30 MHz DRF de spectre dans la bande de 2 300 MHz (dont 20 MHz sont utilisables), principalement dans l'est du Canada, à savoir dans certains centres urbains du sud et de l'est de l'Ontario et du sud du Québec et des avoirs de moindre envergure au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le réseau sans fil LTE fixe national d'Orion utilise les bandes de fréquences de 2 300 MHz détenues conjointement.	Abonnés du réseau 4G
Divers	Deux ententes de partage de réseau afin d'améliorer la couverture et les capacités du réseau : <ul style="list-style-type: none"> avec Bell MTS couvrant 98 % de la population du Manitoba; avec Vidéotron pour fournir des services HSPA et LTE à l'échelle du Québec et à Ottawa. 	Abonnés des réseaux GSM 2G, HSPA+ 3,5G / 4G, 4G LTE et 5G Abonnés du réseau 4G LTE

CABLE

Notre vaste réseau de câblodistribution hybride fibre optique-câble coaxial (« HFC ») offre des services aux foyers et aux entreprises de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île de Terre-Neuve. Ce réseau de fibre optique transcontinental axé sur les installations qui comprend 85 000 kilomètres de câble de fibre optique nous permet également d'offrir des services aux clients d'affaires, notamment les administrations gouvernementales et autres fournisseurs de services de télécommunications, à

l'extérieur de nos marchés résidentiels. Nous utilisons aussi notre vaste réseau de fibre optique pour la liaison terrestre du trafic des stations cellulaires sans fil. Au Canada, le réseau s'étend d'un océan à l'autre et comprend les fibres locales et régionales et les systèmes de transmission, les routeurs IP dans les stations pivots et les points de présence. Par ailleurs, le réseau s'étend également aux États-Unis, à partir de Vancouver, vers le sud, jusqu'à Seattle, de la frontière du Manitoba et du Minnesota jusqu'à Minneapolis,

Milwaukee et Chicago, de Toronto jusqu'à Buffalo et de Montréal jusqu'à New York et à Ashburn en passant par Albany, permettant de lier les plus grands marchés du Canada tout en atteignant les principaux marchés des États-Unis pour l'échange du trafic de la transmission des données, des vidéos et de la voix.

Notre réseau est conçu de manière à favoriser la performance et la redondance et à permettre la transmission simultanée de vidéos, de la voix et d'Internet. Plusieurs canaux de transmission relient ses stations pivots et procurent la redondance nécessaire pour réduire les interruptions pouvant découler du sectionnement d'une fibre ou d'autres événements.

Les immeubles résidentiels et commerciaux sont reliés à notre réseau central par l'intermédiaire de nos réseaux d'accès HFC et DOCSIS et de notre réseau d'accès optique passif symétrique de 10 gigabits (ten gigabit symmetrical passive optical network ou « XGS-PON »). Nous relient les nœuds HFC et PON au réseau central à l'aide de fibre optique, puis chaque immeuble au nœud par câble coaxial ou fibre optique. Faisant appel au spectre de la câblodistribution de 1,2 GHz, de 860 MHz et de 750 MHz pour nos réseaux HFC en Ontario et dans le Canada Atlantique, respectivement, nous acheminons nos services de transmission des vidéos et de la voix, ainsi que les services à large bande vers nos abonnés. La segmentation en nœuds HFC réduit le nombre de foyers branchés par nœud HFC, ce qui accroît la largeur de bande et la capacité par abonné.

Nous investissons sans cesse dans notre réseau pour en augmenter la capacité, en accroître la performance et la résilience, réduire les coûts opérationnels et introduire de nouvelles caractéristiques et fonctionnalités. Nos investissements visent :

- la modernisation de notre réseau HFC pour en augmenter la capacité à 1,2 GHz puis à 1,8 GHz en vue du déploiement de la technologie DOCSIS 4.0 (à mesure que la technologie devient généralement accessible), ce qui aura pour effet :
 - d'accroître la capacité du spectre de la câblodistribution;
 - de rehausser la performance, la qualité et la résilience du réseau grâce à la fibre optique numérique et de nouveaux amplificateurs radiofréquences plus élevées;
 - de réduire le nombre de foyers branchés par nœud grâce à la segmentation;
- l'augmentation de la capacité par abonné grâce à des canaux additionnels en aval et en amont reposant sur la technologie DOCSIS 3.1 et à la préparation en vue du déploiement de la technologie DOCSIS 4.0, qui permettra des vitesses symétriques de 1 Gb/s et une plus faible latence;
- l'expansion de notre réseau de fibre optique par le raccordement direct d'un plus grand nombre de maisons, d'immeubles d'appartements et d'immeubles commerciaux au réseau de fibre optique et au réseau XGS-PON;
- l'amélioration de la résilience par la séparation des réseaux centraux IP sans fil et filaire, ce qui procure une redondance de l'équipement, et par l'ajout de canaux optiques afin de prévenir les pannes simultanées.

Nos services d'accès sans fil fixes et l'expansion de notre réseau par câble font partie de nos grandes priorités pour brancher toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales et mal desservies. Nous investissons sans relâche dans l'expansion de notre réseau des secteurs Sans-fil et Câble pour qu'il soit toujours prêt à soutenir les services d'accès Internet sans fil fixes que vous voulons offrir.

Nous affectons des fonds à la prochaine génération de réseaux de données sans fil à large bande, comme les technologies 5G / 5G+, pour répondre à la demande croissante de données, de nouveaux produits et de nouvelles applications. Pour ce faire, nous devons disposer d'un réseau solide, capable de prendre en charge des données filaires et sans fil à faible latence pour faire en sorte que les nouveaux produits et les nouvelles applications fonctionnent comme prévu.

Nous continuons d'investir dans les services offerts par notre réseau de câblodistribution et de les perfectionner; par exemple, en l'équipant de la technologie capable de prendre en charge des débits Internet à plusieurs gigabits, de la Télé Élan et de la télé 4K de Rogers et en prenant un important engagement en matière de diffusion d'événements sportifs en direct au format 4K, dont les matchs de la saison régulière que les Blue Jays de Toronto joueront à domicile ainsi qu'un grand nombre de matchs de la LNH et de la NBA.

Les services de téléphonie par câble sont également fournis à partir d'un réseau DOCSIS. Nous assurons un service de grande qualité en offrant la redondance géographique et l'alimentation de secours du réseau. Notre service de téléphonie présente une vaste gamme de fonctionnalités, telles les conférences téléphoniques et les fonctions avancées de boîte vocale qui permettent aux consommateurs d'être informés de leurs messages vocaux et de les écouter sur leur boîte vocale résidentielle, sur leur téléphone cellulaire ou sur Internet.

Nous possédons et exploitons certains des réseaux et centres de données les plus sophistiqués au Canada. Nos centres de données garantissent le temps de disponibilité et une expertise en solutions de colocation, d'infonuagique et de services gérés. Nous avons ainsi à l'échelle du Canada neuf centres de données à la fine pointe de la technologie hautement fiables, certifiés, y compris :

- le premier centre de données pour de multiples utilisateurs au Canada à recevoir la certification de niveau III pour la construction et la conception à Toronto;
- le premier centre de données à recevoir la certification de niveau III en Alberta;
- le troisième centre de données ayant reçu la certification de niveau III à Ottawa.

Nous tirons parti de nos réseaux nationaux de fibre optique, câblés et sans fil et de notre infrastructure de centre de données pour permettre aux entreprises d'offrir une plus grande valeur à leurs clients grâce à une surveillance du réseau et à une résolution de problèmes proactive assortie d'une fiabilité, d'une sécurité et d'une performance de haut calibre. Nos centres d'exploitation primaires et secondaires du réseau surveillent de façon proactive les réseaux de Rogers pour atténuer le risque d'interruption de service et permettre une réponse rapide en cas de panne.

EXPÉRIENCE CLIENT

Nous sommes déterminés à offrir à nos clients la meilleure expérience possible. C'est pourquoi nous avons investi dans divers domaines afin de rendre plus simples et pratiques les interactions que nos clients ont avec nous. Voici quelques exemples :

- un soutien direct à la clientèle offert par nos spécialistes en solutions clients, tous situés au Canada;

- un soutien à la clientèle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 assuré par des outils d'assistance virtuelle qui propose au client l'option de clavarder en direct ou de prendre rendez-vous pour un rappel;
- un système de réponse vocale intégrée, ou RVI, novateur qui peut répondre en français, en anglais, en mandarin et en cantonais;
- une technologie d'authentification de la voix dans tous nos centres d'appels qui identifie automatiquement nos abonnés inscrits grâce à leur voix, ce qui renforce la sécurité et protège nos clients d'une fraude potentielle;
- des options libre-service, notamment :
 - la possibilité, pour les clients de Fido et de Rogers, d'effectuer en ligne des changements de forfaits tarifaires, des rehaussements de matériel et d'autres modifications à leur compte;
 - une ouverture de session simplifiée qui permet aux abonnés Fido de se connecter à leur compte en ligne ou au moyen de l'application Mon Compte de Fido en utilisant leurs données d'identification Facebook, ce qui élimine la multiplication des données de connexion à retenir et simplifie l'accès à nos options en libre-service;
 - la possibilité pour les clients d'installer leurs produits d'accès Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, ainsi que le système de domotique et la Diffusion Élan à leur convenance, sans que l'installation nécessite l'intervention d'un technicien à domicile;
 - l'outil Rogers EnRoute, qui permet aux clients de faire le suivi, sur leur téléphone, du moment où un technicien arrivera chez eux pour une installation ou un appel de service;
 - la possibilité pour les clients de chatr de simplement utiliser la messagerie texte pour consulter les renseignements sur leur compte, connaître leur solde et recharger leur compte;
- le service à la clientèle accessible à l'aide de Facebook Messenger, de Twitter et de séances de clavardage en ligne sur nos sites Web;
- la gamme de forfaits de données illimitées Infini de Rogers, sans frais d'utilisation excédentaire;
- un programme de financement des appareils sans fil sur 24 mois, sans mise de fonds et sans intérêt, offert avec les forfaits Infini de Rogers et notre programme de paiement Fido;
- l'application Centre Élan WiFi, qui donne à tous les clients du service Télé Élan le contrôle ultime de leur expérience sans fil;
- un gestionnaire de données pour les familles et le réapprovisionnement de données, qui sont des options donnant aux clients de Sans-fil la possibilité de gérer et de personnaliser leur consommation de données en temps réel grâce à MonROGERS;
- les Moments Extras de Fido, qui procurent aux abonnés de Fido cinq heures additionnelles de données par cycle de facturation, sans frais supplémentaires;
- Fido XTRA, un programme qui propose aux abonnés des services sans fil postpayés et des services d'accès Internet de Fido un accès gratuit à de nouveaux avantages tous les jeudis, comme des offres et des cadeaux de la part de grandes marques d'aliments, de boissons, de vêtements, de divertissement et plus encore;
- une facturation en ligne simple rendant la lecture et la compréhension des frais mensuels plus aisées pour les clients;
- les services d'itinérance sans fil Partout chez vous et Fido Nomade, qui permettent aux Canadiens de se servir sans souci de leur forfait de services sans fil quand ils se trouvent dans l'une des destinations désignées, exactement comme ils le feraient chez eux;
- l'option de paiement quotidien souple appelée ACCÈS QUOTIDIEN, offerte aux clients de chatr;
- la fonction Recharge – Invité, qui permet aux clients de chatr de recharger un compte sans avoir à ouvrir une session;
- les solutions de classe Affaires Mobilité Avantage et Sécurité Avantage, lancées par Rogers service Affaires, qui soutiennent les petites et moyennes entreprises canadiennes grâce à une connectivité fiable et à une sécurité des réseaux;
- le programme Protection supérieure de l'appareil, qui inclut les services AppleCare et procure aux clients de Rogers et de Fido une meilleure protection et plus de choix;
- Cueillette express, un service gratuit qui permet à nos clients d'acheter un nouvel appareil en ligne ou auprès d'un agent du service à la clientèle et de le récupérer le jour même en magasin;
- un outil de prise de rendez-vous en ligne qui permet à nos clients de planifier un rendez-vous avec un spécialiste de Rogers au magasin et au moment qui leur conviennent;
- les réparations certifiées sur place, un service rapide et fiable de réparation de téléphones qui procure commodité, souplesse et fiabilité.

MARQUES FORTES

La marque Rogers jouit d'une forte reconnaissance à l'échelle nationale grâce :

- à ses réseaux établis;
- à ses vastes réseaux de distribution;
- au contenu et à la programmation média qui lui sont associés;
- à la publicité;
- aux commandites d'événements et de lieux de rencontre;
- à ses engagements communautaires tels la Bourse d'études Ted Rogers et les bourses Ted Rogers à l'intention des organismes communautaires;
- à la nomination d'immeubles phares au Canada.

Nous détenons ou utilisons également certaines des marques les plus reconnues du Canada, y compris :

- les marques sans fil de Rogers, Fido et chatr;
- les marques nationales de Rogers et Fido;
- 23 stations de télévision et de chaînes spécialisées, dont Sportsnet, OMNI, Citytv, FX (Canada) et FXX (Canada);
- 54 stations de radio, dont 98,1 CHFI, CityNews 680, Sportsnet 590 The FAN, KiSS, JACK et SONiC;
- des équipes des ligues majeures telles les Blue Jays de Toronto et les équipes appartenant à MLSE, comme les Maple Leafs de Toronto, les Toronto Raptors, le Toronto FC et les Argonauts de Toronto;
- un contrat de licence national exclusif de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, ainsi que des contrats régionaux, qui nous autorisent à assurer une couverture du hockey professionnel au Canada;
- Today's Shopping Choice, un détaillant de premier plan de téléachat et d'achat en ligne.

DISTRIBUTION DE PRODUITS À GRANDE ÉCHELLE

SANS-FIL

Nous possédons un vaste réseau de distribution national et nous offrons nos produits sans fil à l'échelle du pays au moyen de multiples canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers, Fido et chatr détenus par la Société;
- les sites rogers.com, fido.ca et chatwireless.com et leur option de libre-service, de même que divers sites Web d'affaires électroniques;
- un vaste réseau de détaillants indépendants;
- les grandes chaînes de vente au détail et les dépanneurs;
- d'autres canaux de distribution tels que WOW! boutique mobile, les magasins Wave sans fil et La cabine T sans fil par l'intermédiaire de notre participation dans Glentel;
- nos centres d'appels;
- le télémarketing.

CABLE

Nous distribuons nos produits résidentiels de Cable au moyen de divers canaux de distribution, dont :

- les magasins Rogers et Fido détenus par la Société;
- les sites rogers.com et fido.ca et leur option de libre-service;
- nos centres d'appels au Canada, le télémarketing et les agents faisant du porte-à-porte;
- les grandes chaînes de vente au détail.

Notre équipe de vente et divers tiers détaillants vendent des services aux marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros. Un vaste réseau de distributeurs de canaux de vente indépendants conclut des ententes avec des intégrateurs des TI, des consultants, des fournisseurs de services locaux, ainsi que d'autres relations de vente indirecte. Cette approche diversifiée permet une couverture plus vaste et une forte croissance des ventes pour les services de prochaine génération.

CONTENU MÉDIA DE PREMIER ORDRE

Nous offrons un contenu de divertissement sportif très recherché et amélioré grâce aux initiatives suivantes :

- un contrat de licence national exclusif d'une durée de 12 ans conclu avec la LNH, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, ainsi que des contrats régionaux, qui nous autorisent à assurer une couverture du hockey professionnel au Canada sur de multiples plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et autres appareils de diffusion en continu);
- les droits de télédiffusion et de diffusion pour les Blue Jays de Toronto au Canada en raison de notre propriété de l'équipe;
- SN NOW, un service de divertissement sportif par contournement, qui procure un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux émissions sportives diffusées sur Sportsnet;
- MLB Network, une chaîne en ondes 24 heures sur 24 vouée au baseball, lancée au Canada par l'entremise des services de télévision de Rogers;
- une entente de diffusion d'une durée de 11 ans avec la NBA, s'étendant jusqu'à la saison 2025-2026, qui nous autorise à assurer une couverture du basketball au Canada sur de multiples

plateformes (télévision, téléphones intelligents, tablettes et autre appareils de diffusion en continu);

- une entente multiplateforme de dix ans, en vigueur jusqu'en août 2024, aux termes de laquelle Rogers sera le grossiste et distributeur canadien exclusif de la programmation vedette de la World Wrestling Entertainment (« WWE »).

EMPLOYÉS JOUANT UN RÔLE ACTIF

Pour nos quelque 22 000 employés, nous nous efforçons de créer un milieu où il fait bon travailler, en mettant l'accent sur toutes les dimensions de l'expérience employé, soit :

- l'engagement des employés et la mise sur pied d'équipes très performantes grâce à plusieurs initiatives;
- le recrutement et le maintien en poste d'éléments prometteurs grâce à une formation et à un perfectionnement efficaces, à des programmes de reconnaissance des employés liés au rendement, et des programmes d'avancement de carrière pour les employés de première ligne;
- le maintien de notre engagement envers la diversité et l'inclusion;
- l'offre d'un environnement de travail sécuritaire, coopératif et souple procurant aux employés les outils et la formation menant à leur réussite.

VIGUEUR ET SOUPLESSE SUR LE PLAN FINANCIER

Nous affichons un bilan de première qualité et possédons d'importantes liquidités disponibles à hauteur de 4,9 milliards de dollars au 31 décembre 2022. Les ressources en capital de la Société se composent essentiellement de la trésorerie, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles, des lignes de crédit disponibles, des fonds disponibles dans le cadre de notre programme de titrisation des créances, des émissions effectuées dans le cadre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains et des titres d'emprunt à long terme. Nous détenions également environ 1 200 millions de dollars de titres de participation négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2022.

Les informations qui suivent sont prospectives et devraient être lues de concert avec les rubriques « À propos des énoncés prospectifs », « Objectifs financiers et opérationnels » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société », ainsi qu'avec nos informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels et réglementaires qui pourraient faire en sorte que les résultats financiers et les résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

La transaction visant Shaw a eu et continuera d'avoir une incidence importante sur la structure de notre capital, car nous avons émis pour 7,05 milliards de dollars américains et 4,25 milliards de dollars de titres d'emprunt en mars 2022 (se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ») afin de financer une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw. Nous prévoyons toutefois de disposer de ressources en capital suffisantes pour satisfaire à nos besoins de trésorerie prévus en 2023, dont la transaction visant Shaw, le

financement des dividendes versés sur nos actions ordinaires, le remboursement de la dette à long terme et des emprunts à court terme arrivant à échéance et d'autres activités de financement et d'investissement. Ces ressources tiennent compte du solde de trésorerie à l'ouverture, des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles et des fonds disponibles aux termes de nos facilités de crédit, de notre programme de titrisation des créances et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Elles comprennent aussi d'autres facilités de crédit bancaire ou titres d'emprunt émis, y compris, pour le financement de la transaction visant Shaw, au besoin, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions de 12,8 milliards de dollars et la facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars. Au 31 décembre 2022, aucune restriction importante n'était applicable aux mouvements de trésorerie entre RCI et ses filiales.

Nous sommes d'avis que nous pouvons combler tout besoin de financement supplémentaire prévisible au moyen des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et d'emprunts supplémentaires, ce qui, selon la conjoncture du marché, pourrait nécessiter la restructuration de nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit existantes, la conclusion de nouvelles facilités de crédit bancaire ou l'émission de titres d'emprunt à court ou à long

terme, la modification des modalités de notre programme de titrisation des créances ou de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains ou l'émission de titres de participation. De plus, la Société pourrait également profiter de l'occasion pour refinancer une partie de sa dette existante selon la conjoncture du marché et d'autres facteurs. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives en matière de financement seront ou pourront être réalisées lorsqu'elles seront nécessaires.

ACTIONNARIAT ET DIVIDENDES

Les actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote de RCI (« actions de catégorie B sans droit de vote ») sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et se négocient activement aux bourses de Toronto et de New York, le volume moyen combiné des opérations quotidiennes étant d'environ 2,0 millions d'actions en 2022. En outre, les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote de RCI (« action de catégorie A ») sont négociées à la Bourse de Toronto. À la discrétion du conseil, les dividendes déclarés sont les mêmes pour les deux catégories d'actions. En 2022, un dividende annualisé de 2,00 \$ a été versé pour chaque action.

Résultats financiers de 2022

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » dans le présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2022 pour obtenir de l'information importante sur ces méthodes et estimations comptables dans le contexte de l'analyse qui suit.

Nous avons recours à divers indicateurs clés de performance nous permettant de mesurer adéquatement notre performance par rapport à notre stratégie, de même que par rapport aux résultats

de nos pairs et de nos concurrents. Bon nombre de ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et ne doivent pas être considérées comme des substituts au bénéfice net ni à toute autre mesure financière indicatrice de performance conforme aux IFRS. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Produits			
Sans-fil	9 197	8 768	5
Cable	4 071	4 072	-
Media	2 277	1 975	15
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(149)	(160)	(7)
Produits	15 396	14 655	5
Total des produits tirés des services ¹	13 305	12 533	6
BAlIA ajusté			
Sans-fil	4 469	4 214	6
Cable	2 058	2 013	2
Media	69	(127)	n. s.
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(213)	(5)
BAlIA ajusté	6 393	5 887	9
Marge du BAlIA ajusté	41,5 %	40,2 %	1,3 pt
Bénéfice net	1 680	1 558	8
Bénéfice de base par action	3,33 \$	3,09 \$	8
Bénéfice dilué par action	3,32 \$	3,07 \$	8
Résultat net ajusté	1 915	1 803	6
Résultat par action de base ajusté	3,79 \$	3,57 \$	6
Résultat par action dilué ajusté ²	3,78 \$	3,56 \$	6
Dépenses d'investissement	3 075	2 788	10
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	4 161	8
Flux de trésorerie disponibles	1 773	1 671	6
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 985	1 671	19

¹ Tel que défini. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² Le résultat par action dilué ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Le résultat net ajusté, une mesure financière non conforme aux PCGR, est une composante du résultat par action dilué ajusté. Il ne s'agit pas d'une mesure financière ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elle ne puisse pas être comparée à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette mesure.

PRINCIPALES VARIATIONS DES RÉSULTATS FINANCIERS PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

PRODUITS

Les produits tirés des services de Sans-fil ont été supérieurs pour l'exercice considéré, sous l'effet principalement de la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'importante augmentation des déplacements par suite de la levée des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19, et de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés, facteurs en partie contrebalancés par les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont diminué pour l'exercice à l'étude par suite de la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils et de la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants.

Les produits tirés des services de Cable sont comparables à ceux de 2021 en raison principalement de l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle et des crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet, facteurs contrebalancés en partie par les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre et une augmentation de la valeur totale des relations clients.

Les produits de Media ont augmenté pour l'exercice à l'étude, en raison surtout de la hausse des produits provenant des Blue Jays de Toronto, du fait que l'auditoire du *Centre Rogers* a augmenté pour atteindre sa pleine capacité durant l'exercice complet, et de la hausse des produits tirés de la publicité, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté consolidé a augmenté pour l'exercice à l'étude en raison surtout d'une hausse du BAIIA ajusté de Sans-fil et de Cable, la marge du BAIIA ajusté s'étant chiffrée à 41,5 %.

Le BAIIA ajusté de Sans-fil a progressé pour l'exercice considéré en raison surtout de l'effet de l'augmentation des produits susmentionnée. La marge du BAIIA ajusté sur les produits tirés des services s'est donc établie à 62,7 %.

Le BAIIA ajusté de Cable a augmenté pour l'exercice considéré, ce qui découle essentiellement de la diminution des charges opérationnelles attribuable aux mesures de réduction des coûts. Par conséquent, la marge s'est établie à 50,6 %.

Enfin, le BAIIA ajusté de Media a augmenté au cours de l'exercice considéré, principalement sous l'effet de la hausse des produits, comme il a été mentionné plus haut, contrebalancée en partie par l'augmentation des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto et l'augmentation des coûts de production et des autres charges opérationnelles par suite de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées en raison de la COVID-19.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net et le bénéfice net ajusté ont augmenté pour l'exercice considéré, en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté, en partie contrebalancée par la hausse des charges financières attribuable au financement par billets de premier rang de Shaw.

SANS-FIL

ROGERS EST LE PRINCIPAL FOURNISSEUR DE SERVICES DE COMMUNICATIONS SANS FIL AU CANADA

Au 31 décembre 2022, nous avons :

- environ 10,6 millions d'abonnés à nos services de téléphonie mobile sans fil;
- une part de marché représentant environ 30 % des abonnés des services sans fil et des produits tirés du marché canadien des services sans fil.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SANS-FIL

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	7 131	6 666	7
Produits tirés du matériel	2 066	2 102	(2)
Produits	9 197	8 768	5
Charges opérationnelles			
Coût du matériel	2 115	2 142	(1)
Autres charges opérationnelles	2 613	2 412	8
Charges opérationnelles	4 728	4 554	4
BAlIA ajusté	4 469	4 214	6
Marge du BAlIA ajusté sur les produits tirés des services ¹	62,7 %	63,2 %	(0,5) pt
Marge du BAlIA ajusté ²	48,6 %	48,1 %	0,5 pt
Dépenses d'investissement	1 758	1 515	16

¹ Calculée à l'aide des produits tirés des services.

² Calculée à l'aide des produits totaux.

RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE SANS-FIL¹

(en milliers, sauf les taux d'attrition et les PMPA des services de téléphonie mobile)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation
Services de téléphonie mobile postpayés			
Ajouts bruts d'abonnés	1 523	1 304	219
Ajouts nets d'abonnés	545	403	142
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés ²	9 392	8 847	545
Attrition (mensuelle)	0,90 %	0,88 %	0,02 pt
Services de téléphonie mobile prépayés			
Ajouts bruts d'abonnés	796	512	284
Ajouts nets d'abonnés	89	(94)	183
Total des abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés ²	1 255	1 166	89
Attrition (mensuelle)	4,90 %	4,20 %	0,70 pt
PMPA des services de téléphonie mobile (mensuels)	57,89 \$	56,83 \$	1,06 \$

¹ Le nombre d'abonnés et le taux d'attrition sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

PRODUITS

Nos produits sont tributaires du nombre d'abonnés, des produits par abonné et des produits tirés de la vente d'appareils sans fil et des autres produits tirés du matériel.

Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les services facturés de la transmission de la voix et des données composés :

- des frais mensuels pour les services postpayés et prépayés;
- de l'utilisation des services de transmission des données;
- du temps d'antenne;
- des appels interurbains;
- des services essentiels;
- des frais d'itinérance;
- d'autres frais et charges.

La hausse de 7 % des produits tirés des services au cours de l'exercice considéré est attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'augmentation importante des déplacements par suite de l'allègement des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19 par rapport à l'exercice précédent;
- l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile; facteurs contrebalancés en partie par
- les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet.

La hausse de 2 % des PMPA des services de téléphonie mobile est principalement attribuable à la hausse des produits tirés des services d'itinérance.

La hausse des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés est attribuable à l'excellente performance opérationnelle, à une intensification de l'activité des Canadiens et à une augmentation des niveaux d'immigration sur le marché par suite de l'amélioration continue de l'économie alors que la situation liée à la COVID-19 s'est améliorée.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés des ventes d'appareils mobiles aux abonnés par l'intermédiaire des groupes de service à la clientèle de Sans-fil, de ses sites Web, de la télévente, des magasins de la Société et des courtiers, agents et détaillants indépendants.

La baisse 2 % des produits tirés du matériel pour l'exercice considéré découle des éléments suivants :

- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils;
- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés, facteurs contrebalancés en partie par
- la réduction des activités promotionnelles.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles en deux catégories :

- le coût des appareils et du matériel sans fil;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer les abonnements existants et attirer de nouveaux abonnés.

La baisse de 1 % du coût du matériel pour l'exercice considéré s'explique par les éléments suivants :

- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils;
- la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés, facteurs contrebalancés en partie par
- une migration continue vers des appareils à valeur plus élevée.

L'augmentation de 8 % des autres charges opérationnelles pour l'exercice à l'étude s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la hausse des produits, y compris ceux tirés des services d'itinérance, des commissions et de la publicité.

BAIIA AJUSTÉ

L'augmentation de 6 % du BAIIA ajusté au cours de l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

CABLE

UN DES PLUS IMPORTANTS FOURNISSEURS CANADIENS DE SERVICES D'ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE, DE TÉLÉVISION PAR CÂBLE ET DE TÉLÉPHONIE

Au 31 décembre 2022, nous avons :

- environ 2,3 millions d'abonnés à nos services d'accès Internet de détail;
- environ 1,5 million d'abonnés à nos services vidéo;
- un réseau desservant environ 4,8 millions de foyers en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur l'île de Terre-Neuve.

RÉSULTATS FINANCIERS DE CABLE

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Produits			
Produits tirés des services	4 046	4 052	-
Produits tirés du matériel	25	20	25
Produits	4 071	4 072	-
Charges opérationnelles	2 013	2 059	(2)
BAlIA ajusté	2 058	2 013	2
Marge du BAlIA ajusté	50,6 %	49,4 %	1,2 pt
Dépenses d'investissement	1 019	913	12

RÉSULTATS D'ABONNEMENTS DE CABLE¹

(en milliers, sauf les PMPC et la pénétration)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation
Foyers branchés ²	4 804	4 700	104
Relations clients			
Ajouts nets d'abonnés	6	31	(25)
Total des relations clients ^{2,3}	2 590	2 581	9
PMPC (mensuels)	130,12 \$	132,58 \$	(2,46) \$
Pénétration ²	53,9 %	54,9 %	(1,0) pt
Services d'accès Internet de détail			
Ajouts nets d'abonnés	52	71	(19)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet de détail ^{2,3}	2 284	2 229	55
Services vidéo			
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	32	(9)	41
Nombre total d'abonnés aux services vidéo ^{2,3}	1 525	1 491	34
Service de domotique			
Réductions nettes d'abonnés	(12)	(18)	6
Nombre total d'abonnés au service de domotique ²	101	113	(12)
Services de téléphonie résidentielle			
Réductions nettes d'abonnés	(76)	(90)	14
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle ^{2,3}	836	911	(75)

¹ Les résultats relatifs aux abonnés sont un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Le 16 mars 2022, nous avons acquis quelque 3 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail, 2 000 abonnés aux services vidéo, 1 000 abonnés aux services de téléphonie résidentielle et 3 000 relations clients lors de notre acquisition d'une petite entreprise de câblodistribution en Nouvelle-Écosse. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans les soldes au 31 décembre 2022.

PRODUITS

Produits tirés des services

Les produits tirés des services comprennent les produits provenant :

- des abonnements mensuels et de l'utilisation excédentaire des consommateurs, petites entreprises, grandes sociétés, organismes du secteur public et revendeurs de services Internet en gros;
- des abonnements mensuels au Système de domotique Rogers;
- de la location de modems, de terminaux de télévision et d'autre matériel;
- des services IPTV et des services de câble numériques, comme :
 - les frais de base;
 - les frais des forfaits;
 - les frais d'accès imposés à des tiers pour l'utilisation des réseaux;
 - les frais d'abonnement aux services supérieurs et spécialisés, notamment les frais de la programmation à la carte et liés à la vidéo sur demande;
- des frais de service mensuels;
- des fonctions supplémentaires comme la messagerie vocale, l'appel en attente et l'afficheur;
- des appels interurbains.

Les produits tirés des services de Cable ont été comparables à ceux de 2021, ce qui s'explique par les facteurs suivants :

- l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle;
- les crédits accordés aux abonnés relativement à la panne de réseau de juillet;
- la diminution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie résidentielle et au service de domotique; facteurs contrebalancés par
- les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre;
- l'augmentation de la valeur totale des relations clients par rapport à l'exercice précédent attribuable à la progression du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet de détail et aux services vidéo.

La baisse des ajouts nets en ce qui a trait aux relations clients, la baisse des ajouts nets d'abonnés des services d'accès Internet de détail et le recul des PMPC pour l'exercice à l'étude ont été le résultat de l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle pendant la deuxième moitié de l'exercice.

Produits tirés du matériel

Les produits tirés du matériel comprennent les produits tirés de la vente de terminaux de télévision, de modems pour l'accès Internet et d'autre matériel, ainsi que de matériel de domotique. Leur hausse pour l'exercice considéré s'explique par l'augmentation des ventes de matériel lié aux services Élan.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Nous classons les charges opérationnelles de Cable en trois catégories :

- le coût de la programmation;
- le coût des produits tirés du matériel (y compris le matériel de domotique);
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne, administrer et fidéliser les abonnés existants et attirer de nouveaux abonnés.

La diminution de 2 % des charges opérationnelles pour l'exercice considéré est attribuable aux mesures de réduction des coûts, y compris des coûts liés au contenu, en partie grâce à la négociation de certains tarifs avec les fournisseurs.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2 % au cours de l'exercice considéré en raison des variations des produits et des charges susmentionnées.

MEDIA

SOCIÉTÉ CANADIENNE DIVERSIFIÉE DANS LES MÉDIAS

Nous possédons un vaste portefeuille d'actifs de médias, qui comprend principalement :

- des actifs de divertissement et de médias sportifs, comme Sportsnet et les Blue Jays de Toronto;
- notre contrat national exclusif de 12 ans avec la LNH, soit jusqu'à la saison 2025-2026;
- des actifs de télédiffusion et de radiodiffusion de premier plan;
- des services d'achat multiplateformes télévisés et en ligne;
- des médias numériques.

RÉSULTATS FINANCIERS DE MEDIA

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Produits	2 277	1 975	15
Charges opérationnelles	2 208	2 102	5
BAlIA ajusté	69	(127)	(154)
Marge du BAlIA ajusté	3,0 %	(6,4) %	9,4 pts
Dépenses d'investissement	142	115	23

PRODUITS

Les produits de Media proviennent des sources suivantes :

- les ventes de publicité dans l'ensemble de ses propriétés de télédiffusion, de radiodiffusion et de médias numériques;
- les abonnements aux produits de télévision et à ceux offerts par contournement;
- les ventes de billets, la redistribution de fonds et d'autres distributions de la ligue majeure de baseball et les ventes des concessions;
- la vente de produits aux particuliers.

Les produits ont progressé de 15 % au cours de l'exercice considéré en raison des facteurs suivants :

- la hausse des produits provenant des événements sportifs, découlant notamment :
 - de l'augmentation des produits provenant des Blue Jays de Toronto, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de spectateurs liée à l'excellente performance de l'équipe et au fait que le Centre Rogers peut maintenant accueillir des spectateurs à pleine capacité compte tenu de la levée des restrictions liées à la COVID-19, et de la réception d'une distribution de la ligue majeure de baseball;
 - de la négociation de certains tarifs liés au contenu;
- la hausse des produits tirés de la publicité par suite de l'amélioration continue de l'économie alors que la situation liée à la COVID-19 s'est améliorée et de la hausse des paris sportifs; facteurs en partie contrebalancés par
- la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de Media se répartissent en quatre catégories principales :

- le coût du contenu diffusé, y compris de la programmation sportive et de la production;
- la rémunération des joueurs des Blue Jays de Toronto;
- le coût des marchandises vendues;
- toutes les autres charges engagées pour exercer les activités sur une base quotidienne.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 5 % au cours de l'exercice considéré, en raison de l'incidence des facteurs suivants :

- l'augmentation des charges des Blue Jays de Toronto, dont la masse salariale des joueurs et les dépenses liées aux jours de match en raison de l'augmentation du nombre de spectateurs liée à l'excellente performance de l'équipe et au fait que le Centre Rogers peut maintenant accueillir des spectateurs à pleine capacité;
- l'augmentation des coûts de production et des autres charges opérationnelles générales découlant de l'intensification des activités après la levée des restrictions imposées à cause de la COVID-19; facteurs en partie contrebalancés par
- la diminution des coûts de Today's Shopping Choice découlant de la baisse de ses produits.

BAlIA AJUSTÉ

La progression du BAlIA ajusté pour l'exercice considéré est le résultat des variations des produits et des charges décrites plus haut.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent les coûts liés à l'acquisition et à la mise en service d'immobilisations corporelles. Les activités ayant trait aux télécommunications nécessitent des investissements importants et soutenus, y compris des investissements dans de nouvelles technologies et dans l'expansion de la couverture géographique et de la capacité. Les dépenses liées à l'acquisition de licences d'utilisation de spectre et aux entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ne figurent pas dans les dépenses d'investissement et n'entrent pas dans le calcul des flux de trésorerie disponibles ou de l'intensité du capital. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières », « Indicateurs clés de performance » et « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir davantage.

Les dépenses d'investissement sont importantes et ont une incidence significative sur nos flux de trésorerie. C'est pourquoi la direction se concentre sur leur planification, leur financement et leur gestion. Nous sommes d'avis que cette mesure rend mieux compte du coût des immobilisations corporelles pour une période donnée et représente une mesure plus simple aux fins de comparaison entre deux périodes.

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Sans-fil	1 758	1 515	16
Cable	1 019	913	12
Media	142	115	23
Siège social	156	245	(36)
Dépenses d'investissement ¹	3 075	2 788	10
Intensité du capital ²	20,0 %	19,0 %	1,0 pt

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'intensité du capital est une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

L'un de nos objectifs est d'offrir une connectivité de calibre mondial aux consommateurs et aux entreprises du Canada. Dans le cadre de nos efforts continus pour atteindre cet objectif, nous avons investi beaucoup plus dans nos réseaux filaires et sans fil cette année qu'au cours des derniers exercices. Au cours de l'exercice considéré, nous avons poursuivi le déploiement de notre réseau 5G, le plus vaste au Canada, partout au pays. Nous avons également continué d'investir dans les déploiements de fibre optique, notamment la technologie de fibre optique jusqu'au domicile, dans notre réseau de câblodistribution, et dans l'expansion de la zone de couverture de notre réseau afin de rejoindre plus de foyers et d'entreprises.

Le 8 juillet 2022, nos services sans fil et filaires ont été en proie à une panne de réseau des suites d'une mise à jour de maintenance de notre réseau central ayant causé le mauvais fonctionnement de certains de nos routeurs. Nous avons débranché l'équipement en question et réacheminé le trafic, ce qui a permis à notre réseau et à nos services de revenir en ligne au fil du temps à mesure que nous

gérions les volumes qui revenaient à la normale. Nous allons continuer d'affecter nos dépenses d'investissement à la consolidation de la résilience de nos réseaux et continuerons à faire d'importants investissements dans nos réseaux pour renforcer nos systèmes technologiques, augmenter la stabilité du réseau pour nos clients et améliorer nos tests.

SANS-FIL

L'augmentation des dépenses d'investissement de Sans-fil pour l'exercice à l'étude découle des investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de notre réseau sans fil. Nous avons déployé des licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz dans plusieurs villes au Canada, notamment à Toronto, à Montréal, à Vancouver, à Calgary, à Edmonton, et à Halifax. Le déploiement actuel du spectre de 3 500 MHz accroît considérablement la capacité et la résilience de nos travaux antérieurs de déploiement de la 5G sur la bande de spectre de 600 MHz.

CABLE

L'augmentation des dépenses d'investissement de Cable pour l'exercice à l'étude reflète les investissements continus dans notre infrastructure de réseau, comme les déploiements additionnels de fibre optique visant à étendre nos réseaux de distribution par fibre optique jusqu'au domicile. Les mises à niveau viendront réduire le nombre de foyers branchés par nœud et intégreront les technologies les plus récentes qui contribueront à procurer plus de bande passante et une expérience client encore plus attrayante, à mesure que nous réalisons notre plan d'action visant le service résidentiel branché, lequel vise l'expansion de notre territoire de desserte et des mises à niveau de notre plateforme DOCSIS 3.1 vers la technologie DOCSIS 4.0 qui offrira une résilience et une stabilité de réseau plus grandes ainsi que des vitesses de téléchargement accrues au fil du temps.

MEDIA

L'augmentation des dépenses d'investissement de Media pour l'exercice à l'étude découle essentiellement de la hausse des dépenses consacrées à l'infrastructure du stade des Blue Jays de Toronto, en partie contrebalancée par la diminution des dépenses consacrées à l'infrastructure de diffusion relativement aux investissements dans de nouveaux studios de production effectués à l'exercice précédent.

SIÈGE SOCIAL

La diminution des dépenses d'investissement du siège social pour l'exercice à l'étude découle de la baisse des investissements dans l'infrastructure de nos technologies de l'information.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital a augmenté pour l'exercice considéré par suite de la hausse des dépenses d'investissement, en partie compensée par la hausse des produits expliquée ci-dessus.

REVUE DE LA PERFORMANCE CONSOLIDÉE

La présente rubrique analyse notre bénéfice net ainsi que d'autres charges qui n'ont pas été analysées au préalable.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
BAlIA ajusté	6 393	5 887	9
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 576	2 585	-
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	324	(4)
Charges financières	1 233	849	45
Autres (produits) charges	(15)	2	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat	609	569	7
Bénéfice net	1 680	1 558	8

BAlIA AJUSTÉ

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent » pour obtenir une analyse de la hausse du BAlIA ajusté de l'exercice considéré.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Amortissement des immobilisations corporelles	2 281	2 322	(2)
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	274	246	11
Amortissement des immobilisations incorporelles	21	17	24
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, montant total	2 576	2 585	-

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons engagé des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges de 310 millions de dollars (324 millions de dollars en 2021), dont 192 millions de dollars (137 millions de dollars en 2021) pour les coûts marginaux à l'appui des activités d'acquisition et d'intégration afférentes à la transaction visant Shaw, y compris certains coûts liés à la facilité de crédit consentie (laquelle a été résiliée au cours du premier trimestre).

Les autres coûts engagés en 2022 se rapportaient principalement aux indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de nos effectifs. En 2021, les autres coûts se composaient principalement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de notre

effectif, de certains frais de résiliation de contrats, de coûts supplémentaires temporairement engagés à cause de la COVID-19 et d'autres coûts.

CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Intérêts sur les emprunts	907	745	22
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw	447	-	-
Total des intérêts sur les emprunts ¹	1 354	745	82
Intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	(235)	-	-
Intérêts sur les emprunts, montant net	1 119	745	(1)
Intérêts sur les obligations locatives	80	74	(1)
Intérêts sur le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1)	14	n. s.
Perte de change	127	10	n. s.
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(126)	(6)	n. s.
Intérêts inscrits à l'actif	(29)	(17)	71
Coûts de transaction différés et autres	63	29	117
Total des charges financières	1 233	849	45

¹ Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et la dette à long terme.

L'augmentation de 45 % des charges financières de l'exercice à l'étude s'explique par la hausse du montant net des intérêts sur les emprunts découlant des nouveaux emprunts que nous avons contractés principalement en vue de la réalisation du financement à long terme de la transaction visant Shaw, du financement de l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz à la fin de 2021 et du financement du remboursement de certains emprunts arrivés à échéance, et comprend ce qui suit :

- l'émission de billets subordonnés de 2 milliards de dollars en décembre 2021;
- l'émission de billets subordonnés de 750 millions de dollars américains en février 2022;
- l'émission de billets de premier rang de 4,25 milliards de dollars et de 7,05 milliards de dollars américains en mars 2022.

Change et variation de la juste valeur des instruments dérivés

En 2022, nous avons comptabilisé des pertes de change nettes de 127 millions de dollars (pertes nettes de 10 millions de dollars en 2021). Ces pertes découlaient essentiellement de nos billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 et des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. En 2021, les pertes découlaient essentiellement des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains.

Ces pertes de change ont été contrées par le profit de 126 millions de dollars lié à la variation de la juste valeur des instruments dérivés (profit de 6 millions de dollars en 2021) attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette non désignés comme couvertures à des fins comptables que nous avons utilisés pour contrebalancer en grande partie le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières » pour en savoir davantage sur notre dette et sur les charges financières connexes.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau présenté ci-après fait état des écarts entre la charge d'impôt sur le résultat calculée en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant impôt sur le résultat et la charge d'impôt sur le résultat réelle pour l'exercice.

(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Taux d'impôt prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 289	2 127
Charge d'impôt sur le résultat calculée	607	564
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	10	1
Partie non déductible des pertes au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	9	12
Partie non imposable des gains en capital	(5)	-
Produits non imposables au titre des placements dans des titres	(12)	(11)
Autres éléments	-	3
Total de la charge d'impôt sur le résultat	609	569
Taux d'impôt effectif	26,6 %	26,8 %
Impôt sur le résultat en trésorerie payé	455	700

Le taux d'impôt effectif de la Société s'est situé à 26,6 % pour l'exercice considéré, contre 26,8 % pour 2021. Le taux d'impôt effectif pour 2022 et 2021 se rapprochait du taux d'impôt prévu par la loi.

L'impôt sur le résultat en trésorerie payé a diminué au cours de l'exercice à l'étude, puisque les acomptes pour l'exercice 2021 incluaient un dernier montant pour 2020 découlant de notre passage à un modèle d'entreprise axé sur le financement d'appareils, qui nous amène à comptabiliser plus tôt les produits tirés du matériel aux fins du calcul de l'impôt.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a progressé de 8 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales variations des résultats financiers par rapport à l'exercice précédent » pour un complément d'information.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
Bénéfice net	1 680	1 558	8
Bénéfice de base par action	3,33 \$	3,09 \$	8
Bénéfice dilué par action	3,32 \$	3,07 \$	8

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté a été plus élevé de 6 % comparativement à celui de 2021, principalement en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, en partie contrebalancée par la hausse des charges financières.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
BAIIA ajusté	6 393	5 887	9
Déduire (ajouter) :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 576	2 585	-
Charges financières	1 233	849	45
Autres (produits) charges	(15)	2	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ¹	684	648	6
Résultat net ajusté	1 915	1 803	6
Résultat par action de base ajusté	3,79 \$	3,57 \$	6
Résultat par action dilué ajusté	3,78 \$	3,56 \$	6

¹ La charge d'impôt sur le résultat présentée ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement de 75 millions de dollars (79 millions de dollars en 2021) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 lié à l'incidence fiscale des éléments ajustés.

MEMBRES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel représentent une part significative des charges de la Société. Au 31 décembre 2022, la Société comptait environ 22 000 employés (23 000 en 2021) dans l'ensemble de ses groupes opérationnels, y compris les services partagés et le siège social. Le total des salaires et avantages du personnel pour les membres du personnel à temps plein et à temps partiel en 2022 s'est chiffré à 2 226 millions de dollars (2 181 millions de dollars en 2021).

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 COMPARATIVEMENT À CEUX DE 2020

(en millions de dollars, sauf les marges)	Exercices clos les 31 décembre		
	2021	2020	Variation en %
Produits			
Sans-fil	8 768	8 530	3
Cable	4 072	3 946	3
Media	1 975	1 606	23
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(160)	(166)	(4)
Produits	14 655	13 916	5
Total des produits tirés des services	12 533	11 955	5
BAlIA ajusté			
Sans-fil	4 214	4 067	4
Cable	2 013	1 935	4
Media	(127)	51	n. s.
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(213)	(196)	9
BAlIA ajusté	5 887	5 857	1
Marge du BAlIA ajusté	40,2 %	42,1 %	(1,9) pt
Bénéfice net	1 558	1 592	(2)
Résultat net ajusté	1 803	1 725	5

Produits

Les produits consolidés avaient augmenté de 5 % en 2021, reflétant la progression de 3 % des produits du secteur Sans-fil, de 3 % des produits du secteur Cable et de 23 % du secteur Media.

L'augmentation des produits tirés des services de Sans-fil s'expliquait par l'accroissement du nombre d'abonnés aux services postpayés et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance par suite de l'allègement en 2021 des restrictions liées à la COVID-19 imposées aux voyages internationaux par rapport à 2020; ces facteurs avaient été contrebalancés en partie par le recul des produits tirés de l'utilisation excédentaire des données. Les produits tirés du matériel de Sans-fil avaient augmenté par suite de la hausse du nombre de rehaussements d'appareils par les clients existants et d'une migration vers des appareils à valeur plus élevée, facteurs en partie contrebalancés par la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils.

Les produits de Cable avaient augmenté de 3 % en raison de la migration des clients des services d'accès Internet vers la gamme offrant des vitesses et des capacités supérieures, de la progression

du nombre d'abonnés aux services d'accès Internet et à Télé Élan et de l'activité promotionnelle ordonnée et des changements apportés à la tarification des services d'accès Internet à la fin de 2020, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la diminution du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision et de téléphonie résidentielle.

Les produits de Media avaient augmenté de 23 % en raison du report du lancement de la saison 2020-2021 de la LNH et de la NBA, qui a déplacé la comptabilisation de certains produits vers 2021, et de la hausse des produits tirés des jours de match des Blue Jays de Toronto après l'allègement des restrictions imposées à cause de la COVID-19 et l'autorisation d'accueillir des spectateurs.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté consolidé avait augmenté en 2021 pour se chiffrer à 5 887 millions de dollars, rendant surtout compte d'une hausse de 4 % du BAlIA ajusté de Sans-fil et de Cable. Cette augmentation avait été en partie annulée par la baisse du BAlIA ajusté de Media, la marge du BAlIA ajusté consolidé s'étant chiffrée à 40 %.

Le BAlIA ajusté de Sans-fil avait progressé de 4 % du fait de la hausse des produits susmentionnée et de la baisse des créances douteuses. Quoique moins marquée qu'en 2020, la tendance à long terme des clients à faire financer leurs achats d'appareils, qui se poursuivait, s'était traduite par une amélioration générale de la marge sur les produits tirés du matériel.

Le BAlIA ajusté de Cable avait augmenté de 4 % en 2021, essentiellement grâce à la hausse des produits mentionnée ci-dessus.

Le BAlIA ajusté de Media avait diminué de 178 millions de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des dépenses liées à la programmation et à la production faisant suite au report du lancement de la saison 2020-2021 de la LNH et de la NBA, de l'augmentation des charges opérationnelles générales découlant de la reprise des événements sportifs et de l'intensification des activités après l'allègement des restrictions imposées à cause de la COVID-19 ainsi que de l'augmentation des salaires des joueurs des Blue Jays de Toronto et des dépenses liées aux jours de match; ces facteurs avaient été contrebalancés en partie par la hausse des produits mentionnée ci-dessus.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net ajusté avait augmenté de 5 % en 2021, en raison surtout de la hausse du BAlIA ajusté et de la baisse des charges financières. Le bénéfice net avait reculé de 2 % en 2021, sous l'effet principalement de la hausse des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges attribuables à la transaction visant Shaw.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les résultats financiers consolidés trimestriels et les indicateurs clés de performance pour les exercices 2022 et 2021.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2022					2021				
	Exercice complet	T4	T3	T2	T1	Exercice complet	T4	T3	T2	T1
Produits										
Sans-fil	9 197	2 578	2 267	2 212	2 140	8 768	2 415	2 215	2 064	2 074
Cable	4 071	1 019	975	1 041	1 036	4 072	1 023	1 016	1 013	1 020
Media	2 277	606	530	659	482	1 975	516	473	546	440
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(149)	(37)	(29)	(44)	(39)	(160)	(35)	(38)	(41)	(46)
Total des produits	15 396	4 166	3 743	3 868	3 619	14 655	3 919	3 666	3 582	3 488
Total des produits tirés des services	13 305	3 436	3 230	3 443	3 196	12 533	3 232	3 149	3 131	3 021
BAlIA ajusté										
Sans-fil	4 469	1 173	1 093	1 118	1 085	4 214	1 086	1 107	1 008	1 013
Cable	2 058	522	465	520	551	2 013	518	516	492	487
Media	69	57	76	2	(66)	(127)	(26)	33	(75)	(59)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(73)	(51)	(48)	(31)	(213)	(56)	(56)	(51)	(50)
BAlIA ajusté	6 393	1 679	1 583	1 592	1 539	5 887	1 522	1 600	1 374	1 391
Déduire (ajouter) :										
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 576	648	644	638	646	2 585	658	642	647	638
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	58	85	71	96	324	101	63	115	45
Charges financières	1 233	287	331	357	258	849	218	207	206	218
Autres (produits) charges	(15)	(10)	19	(18)	(6)	2	(12)	20	(7)	1
Bénéfice net avant la charge d'impôt sur le résultat	2 289	696	504	544	545	2 127	557	668	413	489
Charge d'impôt sur le résultat	609	188	133	135	153	569	152	178	111	128
Bénéfice net	1 680	508	371	409	392	1 558	405	490	302	361
Bénéfice par action										
De base	3,33 \$	1,01 \$	0,73 \$	0,81 \$	0,78 \$	3,09 \$	0,80 \$	0,97 \$	0,60 \$	0,71 \$
Dilué(e)	3,32 \$	1,00 \$	0,71 \$	0,76 \$	0,77 \$	3,07 \$	0,80 \$	0,94 \$	0,60 \$	0,70 \$
Bénéfice net	1 680	508	371	409	392	1 558	405	490	302	361
Ajouter (déduire) :										
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	58	85	71	96	324	101	63	115	45
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(75)	(12)	(20)	(17)	(26)	(79)	(20)	(17)	(30)	(12)
Résultat net ajusté	1 915	554	436	463	462	1 803	486	536	387	394
Résultat par action ajusté										
De base	3,79 \$	1,10 \$	0,86 \$	0,92 \$	0,91 \$	3,57 \$	0,96 \$	1,06 \$	0,77 \$	0,78 \$
Dilué	3,78 \$	1,09 \$	0,84 \$	0,86 \$	0,91 \$	3,56 \$	0,96 \$	1,03 \$	0,76 \$	0,77 \$
Dépenses d'investissement	3 075	776	872	778	649	2 788	846	739	719	484
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	1 145	1 216	1 319	813	4 161	1 147	1 319	1 016	679
Flux de trésorerie disponibles	1 773	635	279	344	515	1 671	468	507	302	394
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 985	644	347	451	543	1 671	468	507	302	394

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2022

L'analyse des résultats de la présente section compare le quatrième trimestre de 2022 avec le quatrième trimestre de 2021.

Produits

Le total des produits et le total des produits tirés des services ont tous deux progressé de 6 % au quatrième trimestre, sous l'effet principalement de la croissance des produits des secteurs Sans-fil et Media.

Les produits tirés des services de Sans-fil ont augmenté de 7 % au quatrième trimestre, en raison surtout de la hausse des produits tirés des services d'itinérance liée à l'augmentation des déplacements par suite de la levée des restrictions imposées aux voyages internationaux en raison de la COVID-19, et de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés. Les produits tirés du matériel de Sans-fil ont augmenté de 6 % par suite de la hausse du nombre de rehaussements d'appareils par les clients existants et d'une migration continue vers des appareils à valeur plus élevée.

Les produits tirés des services de Cable sont demeurés stables au quatrième trimestre, en raison principalement de l'accroissement de l'activité promotionnelle concurrentielle, contrebalancé en partie par les changements apportés à la tarification des services au cours du premier trimestre et une augmentation de la valeur totale des relations clients.

Les produits de Media ont augmenté de 17 % au quatrième trimestre, sous l'effet principalement de la hausse des produits provenant des événements sportifs, notamment ceux provenant des Blue Jays de Toronto, et de la hausse des produits tirés de la publicité, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des produits de Today's Shopping Choice.

BAlIA ajusté et marges

Le BAlIA ajusté consolidé a augmenté de 10 % au quatrième trimestre, et la marge du BAlIA ajusté a progressé de 150 points de base principalement sous l'effet de la hausse du BAlIA ajusté de Sans-fil et de Media.

Le BAlIA ajusté de Sans-fil a augmenté de 8 %, en raison surtout de l'effet de l'augmentation des produits susmentionnée. La marge du BAlIA ajusté sur les produits tirés des services s'est donc établie à 63,2 %.

Le BAlIA ajusté de Cable a augmenté de 1 %, ce qui découle essentiellement de la diminution des charges opérationnelles attribuable aux mesures de réduction des coûts. Par conséquent, la marge s'est établie à 51,2 %.

Le BAlIA ajusté de Media a augmenté de 83 millions de dollars au quatrième trimestre, essentiellement à cause de la hausse des produits, comme il a été mentionné plus haut.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net et le résultat net ajusté du quatrième trimestre ont respectivement augmenté de 25 % et de 14 %, en raison surtout de la hausse du BAlIA ajusté, en partie contrebalancée par l'augmentation de l'impôt sur le résultat et la hausse des charges financières attribuable au financement par billets de premier rang de Shaw.

TENDANCES TRIMESTRIELLES ET CARACTÈRE SAISONNIER

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres.

Outre les fluctuations saisonnières habituelles de nos activités, la COVID-19 a eu une incidence sur nos résultats opérationnels en 2021, analysés ci-dessous. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil ont diminué par rapport à ceux enregistrés avant la pandémie à cause d'une réduction des déplacements effectués par les clients en raison des restrictions de voyage imposées partout dans le monde. Pour le secteur Media, en raison du report et de la condensation des saisons de la NBA et de la LNH, certains produits et charges liés aux sports, comme l'amortissement des droits de programmation, ont été comptabilisés à des moments inhabituels. De plus, le fait que les Blue Jays de Toronto ont pu accueillir un nombre limité de spectateurs les jours de match a entraîné une augmentation des produits et des charges opérationnelles. En 2022, la COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur nos résultats d'exploitation.

Nous ne nous attendons pas à ce que la COVID-19 continue d'avoir un effet significatif sur nos résultats opérationnels en 2023, et une incertitude moins importante plane au sujet de la durée de la COVID-19 et de ses répercussions éventuelles.

D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux profits et pertes de change, à la variation de la juste valeur des instruments dérivés, aux autres produits et charges, aux frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, à la dépréciation d'actifs ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Sans-fil

Les tendances qui influent sur les produits et le BAlIA ajusté de Sans-fil sont les suivantes :

- l'augmentation du nombre d'abonnés aux services sans fil;
- l'utilisation accrue des services sans fil de transmission des données;
- le fait que de plus en plus de clients optent pour le financement de leurs appareils à valeur plus élevée et l'activité promotionnelle ordonnée continue; facteurs contrebalancés en partie par
- la diminution du nombre de nouveaux abonnés achetant des appareils et la diminution des rehaussements d'appareils par les clients déjà abonnés;
- un taux d'attrition moindre des services postpayés, qui commencent selon nous à refléter les effets de nos efforts d'amélioration du service à la clientèle;
- la baisse des produits tirés de l'utilisation excédentaire des données entraînée par le nombre grandissant de clients qui adoptent nos forfaits illimités.

Le BAlIA ajusté de Sans-fil est également tributaire des tendances comme l'augmentation des coûts des services découlant du nombre grandissant d'abonnés.

Nous continuons à cibler une croissance interne des abonnés aux services postpayés générant des produits plus élevés, comme en témoigne la proportion toujours plus grande d'abonnés aux services postpayés par rapport aux abonnés aux services prépayés. Nous avons conservé un équilibre relatif entre le nombre d'abonnés aux services postpayés et aux services prépayés. Les forfaits de services prépayés se sont aussi dotés de caractéristiques semblables à celles des forfaits de services postpayés typiques. Nous pensons que cette évolution procure aux consommateurs un choix élargi en ce qui a trait aux services prépayés ou postpayés. La croissance de notre clientèle au fil du temps a donné lieu à des coûts plus élevés au titre du service à la clientèle, de la fidélisation et du recouvrement; toutefois, la majeure partie de ces augmentations de coûts a été annulée par des gains d'efficacité opérationnelle.

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. Cependant, les périodes où l'activité est plus grande peuvent avoir une incidence défavorable sur les taux d'attrition des abonnés en raison de l'intensification de la concurrence. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles énergiques sont souvent présentées pendant ces périodes et ont une incidence sur les résultats au chapitre du nombre d'abonnés. En revanche, les ajouts d'abonnés ont tendance à être moins nombreux au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux appareils sans fil populaires peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général au printemps et à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui dépendent à leur tour du cours de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les principales tendances qui influent sur les produits tirés des services de Cable sont les suivantes :

- la hausse des frais d'abonnement à Internet, les clients passant de plus en plus à des services offrant des vitesses supérieures;
- les clients qui adoptent le service Télé Élan;
- les augmentations généralisées de la tarification des services;
- l'abandon progressif par les clients d'affaires des services traditionnels hors réseau à marge inférieure de transmission de la voix interurbains et des données au profit des services de prochaine génération à marge supérieure et des activités des centres de données;
- facteurs contrebalancés en partie par des réductions du nombre d'abonnés aux anciens services de télévision et de téléphonie au profit de la concurrence;
- le passage, par certains abonnés aux services de télévision, à des forfaits de services plus limités;
- l'augmentation moins marquée de l'utilisation de nos produits et services étant donné que les forfaits de services regroupent de plus en plus de fonctions comme un plus grand nombre de canaux de télédiffusion.

Les principales tendances qui influent sur le BAIIA ajusté de Cable sont les suivantes :

- la hausse des marges opérationnelles liées à Internet sous l'effet de la migration vers des services d'accès Internet au détriment de la télédiffusion conventionnelle;
- le passage à l'installation en libre-service pour la plupart des produits de Cable;
- facteurs annulés en partie par l'augmentation des frais des fournisseurs de contenu de premier ordre pour les services de télévision en raison du regroupement de plus d'offres à valeur ajoutée dans les produits du secteur Cable.

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières sur le plan des mises en service ou hors service résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences pour étudiants, qui déménagent au début du deuxième trimestre et se désabonnent ou qui emménagent à la fin du troisième trimestre et s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- du moment où sont apportées des modifications de tarifs pour les services;
- de nos activités de commercialisation ciblées que nous menons habituellement au quatrième trimestre.

Les résultats opérationnels de Cable suivent aussi les tendances en matière de désabonnement et de réduction des services, ce qui a donné lieu à une baisse du nombre d'abonnés qui recourent à la câblodistribution pour regarder la télévision et à moins de clients qui s'abonnent aux services de télévision. Par ailleurs, la tendance à utiliser des produits sans fil, Internet ou les médias sociaux au lieu de produits de téléphonie résidentielle traditionnels a entraîné une diminution des abonnés aux services de téléphonie. En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les tendances qui influent sur les produits et le BAIIA ajusté de Media sont, en règle générale, le résultat :

- des fluctuations des conditions des marchés au chapitre de la consommation et de la publicité;
- de l'accroissement des tarifs d'abonnement;
- de la hausse des droits afférents à la diffusion de divertissement sportif, y compris les hausses prévues par notre accord de licence avec la LNH;
- un mouvement général des abonnés aux services de télévision vers la réduction des services et le désabonnement, tous fournisseurs confondus;
- de l'investissement soutenu dans la programmation télévisée spécialisée et aux heures de grande écoute se rapportant à nos réseaux de diffusion (comme Citytv) et à nos chaînes spécialisées (comme FX Canada).

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;

- de la saison de la MLB, dont les effets sont les suivants :
 - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;
 - les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas (au quatrième trimestre);
 - les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées ou disputées, selon le cas;
- de la saison de la LNH, dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
 - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;
 - les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;
 - les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés à l'automne, à l'hiver et au printemps, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

Autres charges

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles devraient suivre l'évolution des dépenses d'investissement et devraient augmenter par suite de l'accroissement de nos dépenses d'investissement et de nos actifs amortissables, considérablement lié à l'expansion continue de nos réseaux sans fil et de câble. Cette tendance haussière est due directement aux dépenses d'investissement accrues qui ont été occasionnées par la mise à niveau de notre réseau sans fil pour les services 5G et l'expansion de notre territoire de desserte et les mises à niveau de notre plateforme DOCSIS 3.1 vers la technologie DOCSIS 4.0 pour notre réseau par câble. Nous prévoyons que les amortissements concorderont avec les dépenses d'investissement en cours et les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

SURVOL DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2022	2021	Variation (en \$)	Variation (en %)	Explication des principales variations
Actifs					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463	715	(252)	(35)	Se reporter à la rubrique « Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières ».
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	12 837	-	12 837	-	Reflète les restrictions liées à l'emploi du produit de l'émission des billets de premier rang de Shaw et à la conservation de liquidités
Débiteurs	4 184	3 847	337	9	Reflète principalement un accroissement des créances liées au financement et des créances clients lié à la hausse des produits.
Stocks	438	535	(97)	(18)	Reflète une diminution des stocks d'appareils sans fil.
Partie courante des actifs sur contrat	111	115	(4)	(3)	n. s.
Autres actifs courants	561	497	64	13	n. s.
Partie courante des instruments dérivés	689	120	569	n. s.	Reflète principalement le reclassement dans la partie courante de nos dérivés liés à la dette relativement à nos billets de premier rang de 500 millions de dollars américains arrivant à échéance en mars 2023 et de nos billets de premier rang de 850 millions de dollars américains arrivant à échéance en octobre 2023, en partie contrebalancé par les variations de la valeur de marché des dérivés liés à la dette par suite de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
Total des actifs courants	19 283	5 829	13 454	n. s.	
Immobilisations corporelles	15 574	14 666	908	6	Rend principalement compte des dépenses d'investissement et des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, contrebalancées en partie par la charge d'amortissement.
Immobilisations incorporelles	12 251	12 281	(30)	-	n. s.
Placements	2 088	2 493	(405)	(16)	Rend principalement compte des diminutions de la juste valeur pour certains placements négociés en bourse.
Instruments dérivés	861	1 431	(570)	(40)	Reflète principalement le reclassement dans la partie courante de nos dérivés liés à la dette relativement à nos billets de premier rang de 500 millions de dollars américains arrivant à échéance en mars 2023 et de nos billets de premier rang de 850 millions de dollars américains arrivant à échéance en octobre 2023, en partie contrebalancé par les variations de la valeur de marché des dérivés liés à la dette par suite de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
Créances liées au financement	886	854	32	4	n. s.
Autres actifs à long terme	681	385	296	77	Rend principalement compte d'une hausse des actifs des régimes de retraite
Goodwill	4 031	4 024	7	-	n. s.
Total des actifs	55 655	41 963	13 692	33	
Passifs et capitaux propres					
Passifs courants					
Emprunts à court terme	2 985	2 200	785	36	Tient compte d'une augmentation des montants prélevés aux termes de notre programme de titrisation des créances et de nos facilités de crédit non renouvelables.
Créditeurs et charges à payer	3 722	3 416	306	9	Reflète une augmentation attribuable aux frais liés au consentement additionnel à l'égard des billets à remboursement obligatoire spécial.
Impôt sur le résultat à payer	-	115	(115)	(100)	Rend compte d'une baisse de l'impôt à payer découlant du versement d'acomptes provisionnels.
Autres passifs courants	252	607	(355)	(58)	Reflète principalement la résiliation de nos dérivés liés aux taux d'intérêt à l'émission de nos billets de premier rang et de nos billets subordonnés et les variations de la valeur de marché des dérivés liés à la dette par suite de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.
Passifs sur contrat	400	394	6	2	n. s.
Partie courante de la dette à long terme	1 828	1 551	277	18	Tient compte du remboursement des billets de premier rang de 750 millions de dollars américains en mars 2022 et des billets de premier rang de 600 millions de dollars en juin 2022, en partie annulé par le reclassement dans les éléments courants de billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en mars 2023 et de billets de premier rang de 850 millions de dollars américains échéant en octobre 2023.
Partie courante des obligations locatives	362	336	26	8	n. s.
Total des passifs courants	9 549	8 619	930	11	
Provisions	53	50	3	6	n. s.
Dette à long terme	29 905	17 137	12 768	75	Tient surtout compte des émissions de nos billets subordonnés de 750 millions de dollars américains et de nos billets de premier rang de 4,25 milliards de dollars et de 7,05 milliards de dollars américains, en partie annulées par le reclassement dans les éléments courants de nos billets de premier rang de 500 millions de dollars américains échéant en mars 2023 et de nos billets de premier rang de 850 millions de dollars américains échéant en octobre 2023.
Obligations locatives	1 666	1 621	45	3	Tient compte des obligations liées aux nouveaux contrats de location.
Autres passifs à long terme	738	565	173	31	Tient compte surtout des variations de la valeur de marché de certains dérivés liés à la dette par suite de fluctuations des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis.
Passifs d'impôt différé	3 652	3 439	213	6	n. s.
Total des passifs	45 563	31 431	14 132	45	
Capitaux propres	10 092	10 532	(440)	(4)	Rend compte des variations des résultats non distribués et des réserves liées aux capitaux propres.
Total des passifs et des capitaux propres	55 655	41 963	13 692	33	

Gestion de nos liquidités et de nos ressources financières

PROVENANCE ET AFFECTATION DE LA TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES, ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	6 154	5 626
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	(152)	37
Impôt sur le résultat payé	(455)	(700)
Intérêts payés, montant net	(1 054)	(802)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	4 161
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(3 075)	(2 788)
Entrées de droits de diffusion	(47)	(54)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles	(200)	67
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	(9)	(3 404)
Autres	68	46
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(3 263)	(6 133)
Activités de financement		
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	707	971
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net	12 711	550
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(11)	(8)
Coûts de transaction engagés	(726)	(31)
Remboursements de principal des obligations locatives	(316)	(269)
Dividendes payés	(1 010)	(1 010)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	11 355	203
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	12 585	(1 769)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à l'ouverture de l'exercice	715	2 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de l'exercice	13 300	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	12 837	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de l'exercice	13 300	715

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La hausse de 8 % des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles pour l'exercice considéré s'explique essentiellement par la hausse du BAIIA ajusté ainsi que par l'incidence de la diminution de l'impôt sur le résultat payé, facteurs contrebalancés en partie par des investissements plus élevés dans la valeur nette des actifs d'exploitation, une augmentation des débiteurs par suite de la hausse des produits et l'augmentation des intérêts payés attribuable au financement par billets de premier rang de Shaw.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont chiffrées à 3 075 millions de dollars pour l'exercice considéré, avant la variation connexe des

éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit 10 % de plus qu'en 2021. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » pour en savoir plus à ce sujet.

Acquisitions et autres transactions stratégiques

En 2021, nous avons versé 3,3 milliards de dollars en contrepartie de l'acquisition de licences de spectre de la bande de 3 500 MHz. Nous avons également conclu quatre acquisitions qui, prises individuellement, ne sont pas significatives, mais qui sont complémentaires aux secteurs d'activité existants de Cable et de Media.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pendant l'exercice considéré, nous avons reçu des sommes nettes de 12 681 millions de dollars (reçu des sommes nettes de

1 482 millions de dollars en 2021) sur nos emprunts à court terme, notre dette à long terme et les dérivés s'y rattachant, déduction faite des coûts de transaction. Les sommes reçues reflètent la nouvelle dette émise principalement liée au financement à long terme de la transaction visant Shaw. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie se rapportant à nos instruments dérivés.

Emprunts à court terme

Nos emprunts à court terme comprennent les montants à payer aux termes de notre programme de titrisation des créances, de nos facilités de crédit non renouvelables à court terme et de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos emprunts à court terme aux 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Programme de titrisation des créances	2 400	800
Programme de papier commercial libellé en dollars américains (après l'escompte à l'émission)	214	893
Prélèvements sur les facilités de crédit non renouvelables	371	507
Total des emprunts à court terme	2 985	2 200

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'évolution de nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu de la titrisation de créances			1 600			150
Produit reçu de la titrisation de créances, montant net			1 600			150
Produit reçu du programme de papier commercial libellé en dollars américains	6 745	1,302	8 781	2 568	1,260	3 235
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(7 303)	1,306	(9 537)	(2 314)	1,259	(2 914)
Produit reçu (remboursements) sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net			(756)			321
Produit reçu des facilités de crédit non renouvelables (\$ CA)			865			-
Produit reçu des facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	-	-	-	1 200	1,253	1 503
Total du produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables			865			1 503
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ CA)			(495)			-
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	(400)	1,268	(507)	(800)	1,254	(1 003)
Total des remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables			(1 002)			(1 003)
Produit reçu (remboursements) sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net			(137)			500
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net			707			971

En mars 2022, nous avons modifié les modalités de notre programme de titrisation des créances et augmenté de 1,2 milliard de dollars à 1,8 milliard de dollars le produit maximal pouvant être tiré du programme. En mai 2022, nous avons modifié de nouveau les modalités du programme et avons accru le produit maximal pouvant être tiré du programme à 2 milliards de dollars. En octobre 2022, nous avons modifié de nouveau les modalités du programme et avons accru le produit maximal pouvant être tiré du programme à 2,4 milliards de dollars. Nous allons continuer de gérer ces créances, qui demeurent comptabilisées dans les débiteurs ou dans les créances liées au financement, selon le cas, aux états consolidés de la situation financière de 2022.

Les modalités de notre programme de titrisation des créances font l'objet d'un engagement qui prend fin à l'expiration du programme, dont nous avons reporté cette année la date au 25 avril 2024. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances ont priorité de rang sur nos droits. L'acheteur de nos créances ne détient aucun autre droit sur nos autres actifs.

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Toute émission réalisée dans le cadre de ce programme sera effectuée à escompte. Les obligations de RCI aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos débetures et billets de premier rang. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Situation financière » pour obtenir un complément d'information.

Parallèlement à nos emprunts sur papier commercial libellé en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour obtenir de plus amples renseignements.

En décembre 2022, nous avons contracté des facilités de crédit non renouvelables dont les limites totalisent 1 milliard de dollars, dont 375 millions de dollars arrivant à échéance en décembre 2023, 375 millions de dollars arrivant à échéance en janvier 2024 et

250 millions de dollars arrivant à échéance un an après leur prélèvement. Tous les montants prélevés aux termes de ces facilités seront comptabilisés dans les emprunts à court terme puisqu'ils seront exigibles au cours des 12 mois suivants. Les emprunts effectués sur ces facilités ont pour seule garantie le nantissement fourni par RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres billets et débetures de premier rang. Au 31 décembre 2022, nous avons emprunté un montant de 375 millions de dollars et reçu un montant de 370 millions de dollars, après l'escompte à l'émission, aux termes de la facilité arrivant à échéance en décembre 2023. En janvier 2023, nous avons emprunté un montant de 273 millions de dollars américains aux termes de la facilité arrivant à échéance en janvier 2024. En février 2023, nous avons emprunté un montant de 186 millions de dollars américains aux termes du reliquat de la facilité, arrivant à échéance en février 2024. Par conséquent, nous avons prélevé la totalité des montants disponibles aux termes des facilités.

En juin 2021, nous avons contracté des facilités de crédit non renouvelables dont les limites totalisaient 1,6 milliard de dollars américains et qui venaient à échéance en juin 2022. Les montants prélevés aux termes de ces facilités étaient comptabilisés dans les emprunts à court terme. Les emprunts effectués sur ces facilités avaient pour seule garantie le nantissement fourni par RCCI et avaient égalité de rang avec l'ensemble des autres débetures et billets de premier rang. En décembre 2021, nous avons résilié les facilités de crédit non renouvelables inutilisées dont la limite totalisait 1,2 milliard de dollars américains. En février 2022, nous avons remboursé l'encours sur la facilité de 400 millions de dollars américains et nous avons résilié cette facilité.

En mars 2021, en parallèle avec la transaction visant Shaw, nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant pouvant aller jusqu'à 19 milliards de dollars. Par suite de la conclusion de la facilité de crédit à terme (voir la rubrique « Dette à long terme » ci-dessous), le montant maximal pouvant être prélevé sur la facilité consentie avait été ramené à 13 milliards de dollars. Par suite de l'émission de billets de premier rang de 7,05 milliards de dollars américains (9,05 milliards de dollars) et de 4,25 milliards de dollars au cours du premier trimestre de 2022 (voir la rubrique « Dette à long terme » ci-après), le montant maximal pouvant être prélevé a été ramené à néant et la facilité a été résiliée.

Dette à long terme

Notre dette à long terme correspond aux montants à payer aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de nos facilités de lettres de crédit ainsi qu'aux débetures, aux billets de premier rang et aux billets subordonnés que nous avons émis. Les tableaux ci-après présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Taux de change	Montant notionnel (\$ CA)
Émissions de billets de premier rang (\$ CA)			4 250			-
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	7 050	1,284	9 054	-	-	-
Total des émissions de billets de premier rang			13 304			-
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			(600)			(1 450)
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	(750)	1,259	(944)	-	-	-
Total des remboursements sur les billets de premier rang			(1 544)			(1 450)
Émission (remboursement sur les) de billets de premier rang, montant net			11 760			(1 450)
Émissions de billets subordonnés (\$ CA)			-			2 000
Émissions de billets subordonnés (\$ US)	750	1,268	951	-	-	-
Total des émissions de billets subordonnés			951			2 000
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net			12 711			550

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de l'exercice	18 688	18 201
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net	12 711	550
Perte (profit) de change	1 271	(50)
Coûts de transaction différés engagés	(988)	(31)
Amortissement des coûts de transaction différés	51	18
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de l'exercice	31 733	18 688

Au cours du premier trimestre, nous avons conclu auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non renouvelable de premier rang non garantie de 665 millions de dollars portant intérêt à un taux fixe de 1 %. Les montants prélevés à même la facilité de crédit ne peuvent servir qu'à financer les projets d'expansion des services à large bande dans les collectivités mal desservies conformément au Fonds pour la large bande universelle. Au 31 décembre 2022, nous n'avions prélevé aucun montant à même la facilité de crédit.

En avril 2021, nous avons contracté la facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, composée de trois tranches de 2 milliards de dollars chacune. Aucun montant ne peut être prélevé de cette facilité avant la date de clôture de la transaction visant Shaw. La première tranche arrive à échéance trois ans après la date de clôture de la transaction visant Shaw et les tranches suivantes arrivent à échéance à la quatrième et à la cinquième année par la suite, respectivement. À la date d'échéance d'une tranche, tout montant prélevé sur cette tranche doit être remboursé. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit à terme portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base

majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,65 % à 2,25 %. En mai 2022, nous avons prorogé la période de prélèvement sur la facilité de crédit à terme jusqu'au 31 décembre 2022. En septembre 2022, nous avons de nouveau prorogé la période de prélèvement jusqu'au 31 décembre 2023.

En avril 2021, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, d'augmenter la limite de crédit totale et de reporter les dates d'échéance. Nous avons donc fait passer la limite de crédit totale de 3,2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars en augmentant la limite des deux tranches à 3 milliards de dollars et à 1 milliard de dollars (auparavant de 2,5 milliards de dollars et de 700 millions de dollars), respectivement. Nous avons aussi reporté l'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars de septembre 2023 à avril 2026 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars, de septembre 2022 à avril 2024. En janvier 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable pour reporter l'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars d'avril 2026 à janvier 2028 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars, d'avril 2024 à janvier 2026.

Émissions de billets de premier rang et de billets subordonnés et dérivés liés à la dette connexes

Le tableau ci-dessous présente un résumé des billets de premier rang et des billets subordonnés que nous avons émis en 2022 et en 2021. En 2022, la quasi-totalité du produit a été comptabilisée dans notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à restrictions. En 2021, le produit a été affecté au paiement partiel des licences de spectre de 3 500 MHz acquises.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les escomptes)

Date d'émission	Principal	Échéance	Taux d'intérêt	Escompte ou prime à l'émission	Produit brut total ¹ (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA)		
						À l'émission	À la modification ³	
<i>Émission de 2022</i>								
11 février 2022 (billets subordonnés) ⁴	750 US	2082	5,250 %	Au pair	951	13	-	
11 mars 2022 (billets de premier rang) ⁵	1 000 US	2025	2,950 %	99,934 %	1 283	9	50	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 250	2025	3,100 %	99,924 %	1 250	7	-	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 300 US	2027	3,200 %	99,991 %	1 674	13	82	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2029	3,750 %	99,891 %	1 000	7	57	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	2 000 US	2032	3,800 %	99,777 %	2 567	27	165	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2032	4,250 %	99,987 %	1 000	6	58	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	750 US	2042	4,500 %	98,997 %	966	20	95	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	2 000 US	2052	4,550 %	98,917 %	2 564	55	250	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2052	5,250 %	99,483 %	1 000	12	62	
<i>Émission de 2021</i>								
17 décembre 2021 (billets subordonnés) ⁴	2 000	2081	5,000 %	Au pair	2 000	20	-	

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, les escomptes et les primes sont comptabilisés à titre de coûts de transaction et escomptes différés à même la valeur comptable de la dette à long terme et constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Pris en compte en tant que modification des passifs financiers correspondants. Reflètent les frais liés au consentement initial de 557 millions de dollars engagés en septembre 2022 et les frais liés au consentement additionnel de 262 millions de dollars engagés en décembre 2022.

⁴ Les coûts de transaction et escomptes différés comptabilisés à même la valeur comptable des billets subordonnés sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur une période de cinq ans.

⁵ Les billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 peuvent être remboursés à leur valeur nominale à compter du 15 mars 2023.

Simultanément aux émissions de billets libellés en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal sur les billets de premier rang selon un taux d'intérêt fixe. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques financiers » pour en savoir plus à ce sujet.

Les billets de premier rang et les billets subordonnés ont pour unique garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débentures et billets de premier rang non garantis, des billets subordonnés et des facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de la Société.

En décembre 2021, nous avons émis pour 2 milliards de dollars de billets subordonnés échéant en 2081 et assortis d'un taux d'intérêt initial de 5 % pour les cinq premières années. En parallèle, nous avons résilié les contrats à terme sur obligations de 750 millions de dollars conclus en juillet 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres d'emprunt. Le produit a été affecté au paiement d'une partie du montant restant à verser pour l'acquisition de licences de spectre de 3 500 MHz.

En février 2022, nous avons émis pour 750 millions de dollars américains de billets subordonnés échéant en 2082 et assortis d'un

taux d'intérêt initial de 5,25 % pour les cinq premières années. En parallèle, nous avons résilié les dérivés liés aux taux d'intérêt de 950 millions de dollars conclus en 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres d'emprunt. Nous avons reçu un produit net de 740 millions de dollars américains (938 millions de dollars) de cette émission.

Chacun des billets subordonnés peut être remboursé à sa valeur nominale à la date de son cinquième anniversaire ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent. Les billets subordonnés sont des obligations non garanties de rang inférieur de RCI. Dans certaines circonstances, le remboursement de ces billets sera subordonné au remboursement préalable complet de la totalité de nos dettes de premier rang, notamment les billets de premier rang, les débentures et les facilités de crédit bancaire. En outre, s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI, le montant du principal restant dû et des intérêts courus sur ces billets subordonnés serait automatiquement converti en actions privilégiées. Nous savons que S&P Global Ratings Services (« S&P »), Moody's Investors Service (« Moody's ») et Fitch Ratings (« Fitch ») n'incluront que 50 % du montant du principal restant dû sur ces billets subordonnés dans leur calcul du ratio d'endettement pendant au moins les cinq premières années suivant l'émission de ces billets.

Dans le cadre des émissions de billets subordonnés, le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II, respectivement. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

En mars 2022, nous avons émis le financement par billets de premier rang de Shaw en vue de financer en partie la contrepartie en trésorerie requise pour réaliser la transaction visant Shaw. Chacun des billets à remboursement obligatoire spécial comporte une clause de « remboursement obligatoire spécial », qui permettait de rembourser les billets à 101 % de leur montant en principal (majoré des intérêts courus) si la transaction visant Shaw n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2022. En parallèle, nous avons résilié la facilité de crédit consentie que nous avons obtenue en mars 2021. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw lors de sa clôture. Nous avons donc comptabilisé une tranche d'environ 12,8 milliards de dollars du produit net à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions dans nos états consolidés de la situation financière de 2022.

En août 2022, nous avons obtenu le consentement des détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial de reporter au 31 décembre 2023 la date limite pour le remboursement obligatoire spécial pour s'assurer que le financement demeure en vigueur si la transaction visant Shaw était réalisée après le 31 décembre 2022. Ainsi, nous avons payé aux détenteurs de billets des frais liés au consentement initial, y compris d'autres coûts de transaction directement attribuables, de 557 millions de dollars en septembre 2022 (121 millions de dollars et 331 millions de dollars américains). Puisque la transaction visant Shaw ne s'est pas concrétisée avant le 31 décembre 2022, nous avons dû payer aux détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial des frais liés au consentement additionnel de 262 millions de dollars (55 millions de dollars et 152 millions de dollars américains) le 9 janvier 2023. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction et escomptes différés, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif se rapportant aux frais liés au consentement additionnel a été comptabilisé au poste « Crédoeurs et charges à payer » de l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022.

Parallèlement au financement par billets de premier rang de Shaw, nous avons résilié des dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt de 2 milliards de dollars américains, des contrats à terme sur obligations de 500 millions de dollars et des dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt de 2,3 milliards de dollars conclus en 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres d'emprunt. Parallèlement aux émissions libellées en dollars américains, nous avons également conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous

avons donc reçu un produit net de 6,95 milliards de dollars américains (8,93 milliards de dollars) de ces émissions de billets libellés en dollars américains.

Remboursements sur les billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang à 4,00 % d'un montant de 600 millions de dollars. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang. Nous avons également remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 750 millions de dollars américains assortis d'un taux variable et les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 1 019 millions de dollars, dont 75 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,45 milliard de dollars, assortis d'un taux de 5,34 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

Dividendes

En 2022, nous avons déclaré et versé des dividendes sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI qui étaient en circulation. Nous avons payé un montant total de 1 010 millions de dollars en dividendes en trésorerie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Données sur les dividendes et les actions » pour obtenir davantage d'information.

Prospectus préalables

Nous avons deux prospectus préalables visant le placement de temps à autre de titres d'emprunt. Un de ces prospectus préalables visait le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars de nos titres d'emprunt dans chacune des provinces du Canada (le « prospectus préalable canadien ») et l'autre prospectus préalable (conjointement avec une déclaration d'inscription connexe déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission) visait le placement public d'un montant maximal de 4 milliards de dollars américains de nos titres d'emprunt aux États-Unis et en Ontario (le « prospectus préalable américain »). Les deux prospectus sont arrivés à échéance en mai 2022.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	Variation en %
BAlIA ajusté	6 393	5 887	9
Déduire (ajouter) :			
Dépenses d'investissement ¹	3 075	2 788	10
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	1 090	728	50
Impôt sur le résultat en trésorerie ²	455	700	(35)
Flux de trésorerie disponibles	1 773	1 671	6
Ajouter (déduire)			
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw	447	-	-
Intérêts gagnés sur la trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	(235)	-	-
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 985	1 671	19

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements d'impôt reçus.

L'augmentation de 6 % des flux de trésorerie disponibles et l'augmentation de 19 % des flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw est principalement attribuable à la hausse du BAlIA ajusté et à la baisse de l'impôt sur le résultat en trésorerie, contrebalancées en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement. La hausse des intérêts sur les emprunts liés à la transaction visant Shaw a également influé sur les flux de trésorerie disponibles.

SITUATION FINANCIÈRE

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Les tableaux ci-après et les paragraphes qui les accompagnent résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de notre trésorerie et de ses équivalents, de nos facilités de crédit bancaire, de nos facilités de lettres de crédit et de nos emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463	-	-	-	463
Facilités de crédit bancaire ²					
Renouvelable	4 000	-	8	215	3 777
Non renouvelables	1 000	375	-	-	625
Lettres de crédit en cours	75	-	75	-	-
Titrisation de créances ²	2 400	2 400	-	-	-
Total	7 938	2 775	83	215	4 865

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements effectués, qui sont garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie	715	-	-	-	715
Facilités de crédit bancaire ²					
Renouvelable	4 000	-	8	894	3 098
Non renouvelables	507	507	-	-	-
Lettres de crédit en cours	72	-	72	-	-
Titrisation de créances ²	1 200	800	-	-	400
Total	6 494	1 307	80	894	4 213

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements effectués, qui sont garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

En plus des sources de liquidités disponibles mentionnées ci-dessus, nous détenons 1 200 millions de dollars de titres négociables de sociétés cotées en bourse au 31 décembre 2022 (1 581 millions de dollars en 2021).

Notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à des restrictions ne sont pas inclus dans les liquidités disponibles puisque les fonds ont été mobilisés dans le seul but de financer une partie de la contrepartie en trésorerie relative à la transaction visant Shaw. La facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars liée à la transaction visant Shaw que nous avons contractée n'est également pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car le montant que nous pouvons prélever sur cette facilité ne peut servir qu'à financer en partie la transaction visant Shaw. La convention de crédit bancaire que nous avons obtenue auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada (se reporter à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie ») n'est pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car tout montant prélevé ne peut être affecté qu'à des projets à large bande conformément au Fonds pour la large bande universelle; par conséquent, la convention de crédit bancaire ne peut servir à d'autres fins générales

Coût moyen pondéré des emprunts

Le coût moyen pondéré de nos emprunts se chiffrait à 4,50 % au 31 décembre 2022 (3,95 % en 2021) et le terme moyen pondéré à l'échéance était de 11,8 années (11,6 années en 2021). Ces chiffres tiennent compte du remboursement des billets subordonnés à leur cinquième anniversaire.

CLAUSES RESTRICTIVES

Les modalités de notre facilité de crédit bancaire renouvelable de 4,0 milliards de dollars décrite à la rubrique « Provenance et affectation de la trésorerie » imposent certaines restrictions sur nos transactions et nos activités, dont les plus importantes portent sur le maintien de ratios d'endettement. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt. Tout au long de 2022, ces clauses restrictives n'ont imposé aucune restriction ayant une quelconque conséquence importante sur nos activités.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit offrent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Nous avons retenu les services des agences S&P, Moody's, Fitch et DBRS Morningstar pour qu'elles procèdent à la notation de certaines de nos émissions de titres d'emprunt publics. Le tableau suivant présente les notations de crédit des débentures, des billets de premier rang et des billets subordonnés en circulation de RCI (long terme) et du papier commercial libellé en dollars américains (court terme) au 31 décembre 2022.

Émission	S&P Global Rating Services	Moody's	Fitch	DBRS Morningstar
Cote de risque financier d'entreprise	BBB+, sous surveillance avec implication négative	Baa1, sous révision	BBB+, sous surveillance avec implication négative	BBB (élevé), sous surveillance avec implication négative
Dette de premier rang non garantie	BBB+, sous surveillance avec implication négative	Baa1, sous révision	BBB+, sous surveillance avec implication négative	BBB (élevé), sous surveillance avec implication négative
Dette subordonnée	BBB-, sous surveillance avec implication négative	Baa3, sous révision	BBB-, sous surveillance avec implication négative	s. o. ¹
Papier commercial libellé en dollars américains	A-2, sous surveillance avec implication négative	P-2, sous révision	s. o. ¹	s. o. ¹

¹ Nous n'avons pas demandé à Fitch ou à DBRS Morningstar de noter nos obligations à court terme ni à DBRS Morningstar de noter nos billets subordonnés.

En raison de l'entente visant l'acquisition de Shaw et des engagements liés à la transaction visant Shaw qui s'y rapportent, chacune de ces agences de notation a placé nos notations de crédit sous surveillance. Nous nous attendons à ce que S&P, Moody's, Fitch et DBRS Morningstar terminent leur révision à la clôture de la transaction visant Shaw. Pour en savoir plus sur notre entente avec Shaw et la transaction visant Shaw, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Transaction visant Shaw » et « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société - Transaction visant Shaw ».

Les notations des instruments d'emprunt à long terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « AAA », pour S&P, Fitch et DBRS Morningstar, et « Aaa », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « D », pour S&P et DBRS Morningstar, à « Risque important », pour Fitch et à « C », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement dans une fourchette allant de « BBB- » (S&P et Fitch), « BBB » (DBRS Morningstar) ou « Baa3 » (Moody's) à « AAA » (S&P, Fitch et DBRS Morningstar) ou « Aaa » (Moody's).

Les notations des instruments d'emprunt à court terme à taux composé sont attribuées selon une fourchette allant de « A-1+ », pour S&P, et « P-1 », pour Moody's, cotes correspondant aux titres de la plus haute qualité, à « C », pour S&P, et à « Qualité inférieure », pour Moody's, cotes qualifiant les titres de la plus basse qualité. Les notations des titres de premier ordre se situent généralement à au moins « A-3 », pour S&P, et « P-3 », pour Moody's.

Les cotes de crédit ne sont pas des recommandations d'achat, de conservation ou de vente de titres, pas plus qu'elles ne constituent une appréciation du cours des titres ni de leur caractère convenable pour un investisseur donné. Rien ne garantit qu'une cote demeurera en vigueur pendant une période donnée ni qu'une cote ne sera pas révisée ou retirée par une agence dans l'avenir si celle-ci juge que les circonstances le justifient. Les notations de nos dettes de premier rang octroyées par S&P, Fitch, Moody's et DBRS Morningstar sont des notations de premier ordre.

DETTE NETTE AJUSTÉE ET RATIOS D'ENDETTEMENT

Nous utilisons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. La dette nette ajustée comprend la dette à long terme, les actifs ou passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, les emprunts à court terme, les obligations locatives, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des avances bancaires, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

	Au 31 décembre	Au 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les ratios)	2022	2021
Dettes à long terme ¹	32 855	18 873
Ajustement lié aux billets subordonnés ²	(1 508)	(1 000)
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit ³	(998)	(1 278)
Emprunts à court terme	2 985	2 200
Obligations locatives	2 028	1 957
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(463)	(715)
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions ⁴	(12 837)	-
Dettes nettes ajustées ^{2,5}	22 062	20 037
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	6 393	5 887
Ratio d'endettement	3,5	3,4
Dettes nettes ajustées	22 062	20 037
Ajouter (déduire)		
Financement par billets de premier rang de Shaw	(13 799)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	12 837	-
Passifs nets au titre des dérivés liés à la dette se rapportant au financement par billets de premier rang de Shaw	(267)	-
Coûts de transaction se rapportant au financement par billets de premier rang de Shaw	(707)	-
Produit d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	235	-
Intérêts versés sur le financement par billets de premier rang de Shaw	(301)	-
Dettes nettes ajustées, compte non tenu du financement de Shaw ⁵	20 060	20 037
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	6 393	5 887
Ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw	3,1	3,4

¹ Compte tenu de la partie courante et de la partie à long terme de la dette à long terme, compte non tenu des coûts de transaction et escomptes différés.

² Dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement, nous estimons qu'il est approprié d'ajuster 50 % de la valeur de nos billets subordonnés, car cette méthode prend en compte certaines circonstances relatives à la priorité de paiement et les agences de notation l'emploi couramment pour évaluer le niveau d'endettement.

³ Nous estimons qu'il est souvent d'usage d'inclure dans le calcul de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement les dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit pour évaluer le niveau d'endettement de même qu'aux fins de l'évaluation à la valeur de marché et de l'exécution de transactions.

⁴ Dans le calcul de la dette nette ajustée, nous avons déduit notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à des restrictions puisque ces fonds ont été mobilisés dans le seul but de financer une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw ou, si la transaction visant Shaw ne pouvait être menée à terme, les fonds seraient affectés au remboursement des billets de premier rang qui s'appliquent, exclusion faite des primes. Par conséquent, nous estimons que le fait de n'inclure que les billets de premier rang sous-jacents ne serait pas représentatif de notre calcul de la dette nette ajustée avant la réalisation de la transaction visant Shaw ou le remboursement des billets de premier rang.

⁵ La dette nette ajustée est une mesure de la gestion du capital. La dette nette ajustée, compte non tenu du financement de Shaw est une mesure financière non conforme aux PCGR et est une composante du ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elles ne puissent pas être comparées à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

Nous utilisons la dette nette ajustée, compte non tenu du financement de Shaw pour évaluer notre dette et nos soldes de trésorerie compte non tenu de l'incidence du financement par billets de premier rang de Shaw, puisque ceux-ci ont été émis dans le but unique de financer la transaction visant Shaw, dont la clôture n'a pas encore eu lieu. Pour calculer la dette nette ajustée compte non tenu du financement de Shaw, nous apportons à la dette nette ajustée des ajustements supplémentaires afin d'en exclure les soldes du financement par billets de premier rang de Shaw, notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions et les passifs nets au titre des dérivés liés à la dette se rapportant au financement par billets de premier rang libellés en dollars américains de Shaw, ainsi que les coûts de transaction cumulatifs que nous avons payés à ce jour relativement au financement par billets de premier rang de Shaw, le produit d'intérêts cumulatif que nous avons gagné sur le solde de

trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions et les intérêts cumulatifs que nous avons payés sur le financement par billets de premier rang de Shaw.

Notre dette nette ajustée a augmenté de 2 025 millions de dollars depuis le 31 décembre 2021, en raison des facteurs suivants :

- l'accroissement de la dette à long terme suivant les émissions de billets de premier rang et de billets subordonnés;
- l'augmentation des emprunts à court terme sur le programme de titrisation des créances; facteurs en contrebalancés en partie par
- la hausse de notre trésorerie soumise à des restrictions.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Aperçu de la situation financière » pour obtenir de plus amples renseignements.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite à prestations définies de la Société présentaient une position nette débitrice d'approximativement 298 millions de dollars au 31 décembre 2022 (position nette débitrice de 18 millions de dollars en 2021). En 2022, notre montant net reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite a augmenté de 280 millions de dollars, surtout en raison d'une diminution nette des obligations des régimes découlant de la hausse des taux d'actualisation.

Nous avons versé des cotisations totales de 134 millions de dollars (177 millions de dollars en 2021) à nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés pour l'exercice à l'étude. Nous nous attendons à ce que les exigences de capitalisation estimées totales

de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés s'établissent à 73 millions de dollars en 2023 et soient ajustées annuellement par la suite, en raison de l'incidence de divers facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les rendements escomptés et les hypothèses à l'égard de l'effectif.

Les variations des facteurs comme le taux d'actualisation, les taux de participation, l'augmentation de la rémunération et le taux de rendement prévu de l'actif des régimes peuvent influencer sur l'obligation au titre des prestations définies, la charge de retraite et l'insuffisance de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations définies à l'avenir. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » pour un complément d'information.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Nous avons parfois recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à nos activités, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débetures, les billets de premier rang et les billets subordonnés ainsi que les montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises Swaps de devises à terme Contrats de change à terme
Dérivés liés aux taux d'intérêt	Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme attendue	Contrats sur taux d'intérêt à terme Swaps de taux d'intérêt Contrats à terme sur obligations
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de nos actions sans droit de vote de catégorie B sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total

Nous gérons également notre exposition aux taux d'intérêt fixes et variables et, au 31 décembre 2022, nous avons un taux d'intérêt fixe pour 91,2 % de notre dette (89,3 % en 2021), y compris les emprunts à court terme.

DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE

Nous avons recours à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt à terme ainsi qu'à des contrats de change à terme (collectivement, les « dérivés liés à la dette ») pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt relativement à nos débetures et billets de premier rang et à nos obligations locatives libellés en dollars américains ainsi qu'aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et sur notre papier commercial libellés en dollars américains. Nous désignons généralement les dérivés liés à la dette afférents à nos débetures, à nos billets de premier rang, à nos billets subordonnés et à nos obligations locatives comme des couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change ou le risque de taux d'intérêt relatif à des instruments d'emprunt spécifiques qui ont été émis ou dont l'émission est prévue. Les dérivés liés à la dette se rapportant aux billets libellés en dollars américains échéant en 2025, aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Émissions de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang

Le tableau ci-après présente un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus relativement aux billets de premier rang et aux billets subordonnés en 2022. Nous n'avons conclu aucun dérivé lié à la dette relativement aux billets de premier rang ou aux billets subordonnés émis en 2021.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt)	\$ US			Incidence de la couverture	
	Montant du principal/montant notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt couvert fixe en \$ CA ¹	Équivalent (\$ CA)
<i>Émissions de 2022</i>					
11 février 2022	750	2082	5,250 %	5,635 %	951
11 mars 2022 ²	1 000	2025	2,950 %	2,991 %	1 283
11 mars 2022	1 300	2027	3,200 %	3,413 %	1 674
11 mars 2022	2 000	2032	3,800 %	4,232 %	2 567
11 mars 2022	750	2042	4,500 %	5,178 %	966
11 mars 2022	2 000	2052	4,550 %	5,305 %	2 564

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

² Les dérivés associés à nos billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Règlement de dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang

En mars 2022, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à taux variable de 750 millions de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à un remboursement de 1 019 millions de dollars, dont 75 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dans le cadre de l'émission d'un montant de 2 milliards de dollars américains de billets de premier rang arrivant à échéance en 2052, nous avons résilié des swaps de devises à déclenchement différé pour un montant notionnel de 2 milliards de dollars américains et avons reçu un montant de 43 millions de dollars au règlement. Au 31 décembre 2022, nous n'avions aucun swap de devises à déclenchement différé en cours (2 milliards de dollars américains au 31 décembre 2021).

En 2021, nous n'avons réglé aucun dérivé lié à la dette se rapportant à nos billets de premier rang.

Au 31 décembre 2022, nous avons des débentures et billets de premier rang et des billets subordonnés libellés en dollars américains d'un montant de 16 100 millions de dollars américains, lesquels faisaient tous l'objet d'une couverture économique conférée par des dérivés liés à la dette.

(en millions de dollars, sauf les taux de change, les pourcentages et les années)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Dette à long terme libellée en dollars américains ¹	16 100 \$ US	9 050 \$ US
Tranche couverte au moyen des dérivés liés à la dette	16 100 \$ US	9 050 \$ US
Cours de change couvert	1,2365	1,2069
Pourcentage de couverture	100,0 %	100,0 %
Tranche des emprunts à taux fixe ²		
Total des emprunts	33 948 \$	20 514 \$
Total des emprunts à taux fixe	30 958 \$	18 323 \$
Pourcentage des emprunts à taux fixe	91,2 %	89,3 %
Taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts	4,50 %	3,95 %
Durée moyenne pondérée à l'échéance	11,8 ans	11,6 ans

¹ La dette à long terme libellée en dollars américains reflète le cours de change couvert et le taux d'intérêt couvert.

² Les emprunts comprennent la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette, et les emprunts à court terme associés à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, à notre programme de titrisation des créances et à nos facilités de crédit non renouvelables.

Dérivés liés à la dette ayant trait aux facilités de crédit et au programme de papier commercial libellés en dollars américains

Au cours de l'exercice, nous avons conclu des dérivés liés à la dette relativement aux prélèvements que nous avons effectués sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains par suite de l'écart de taux d'intérêt favorable obtenu sur nos emprunts libellés en dollars américains. Nous avons utilisé ces dérivés pour atténuer le risque de change et le risque de taux d'intérêt liés aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et notre papier commercial libellés en dollars américains.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des dérivés liés à la dette, conclus et réglés, se rapportant aux prélèvements effectués sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains en 2022 et en 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	-	-	-	1 200	1,253	1 503
Dérivés liés à la dette réglés	400	1,268	507	800	1,254	1 003
Montant net en trésorerie reçu (payé) au règlement			9			(2)
<i>Programme de papier commercial libellé en dollars américains</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	6 745	1,302	8 781	2 568	1,260	3 235
Dérivés liés à la dette réglés	7 292	1,306	9 522	2 312	1,259	2 911
Montant net en trésorerie reçu (payé) au règlement			64			(15)

Obligations locatives

Le tableau ci-après présente un résumé des dérivés liés à la dette que nous avons conclus et réglés relativement à nos obligations locatives en vigueur en 2022 et en 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés à la dette conclus	156	1,321	206	132	1,273	168
Dérivés liés à la dette réglés	124	1,306	162	81	1,333	108

Au 31 décembre 2022, nos dérivés liés à la dette en cours se rapportant à nos obligations locatives en vigueur s'élevaient à un montant notionnel de 225 millions de dollars américains (193 millions de dollars américains en 2021) et venaient à échéance de janvier 2023 à décembre 2025 (de janvier 2022 à décembre 2024 en 2021), et le cours de change moyen s'établissait à 1,306 \$ CA/1 \$ US (1,301 \$ CA/1 \$ US en 2021).

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Évaluation à la valeur de marché » pour en savoir plus sur nos dérivés liés à la dette.

DÉRIVÉS LIÉS AUX TAUX D'INTÉRÊT

Nous avons parfois recours à des dérivés liés aux contrats à terme sur obligations ou à des dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt (collectivement, les « dérivés liés aux taux d'intérêt ») pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les instruments d'emprunt actuels et futurs. Les dérivés liés aux taux d'intérêt sont désignés comme couvertures à des fins comptables.

En parallèle avec l'émission, en février 2022, de nos billets subordonnés de 750 millions de dollars américains, nous avons résilié pour 950 millions de dollars de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et reçu 33 millions de dollars au règlement.

En parallèle avec l'émission, en mars 2022, de nos billets de premier rang de 7,05 milliards de dollars américains (9,05 milliards de dollars) et de 4,25 milliards de dollars, nous avons résilié :

- pour 2 milliards de dollars américains de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et payé 129 millions de dollars américains (165 millions de dollars) au règlement;
- pour 500 millions de dollars de contrats à terme sur obligations et pour 2,3 milliards de dollars de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et reçu 80 millions de dollars au règlement.

Au 31 décembre 2022, nous n'avions aucun dérivé lié aux taux d'intérêt en cours.

DÉRIVÉS LIÉS AUX DÉPENSES

Nous avons recours à des contrats dérivés de change (les « dérivés liés aux dépenses ») pour couvrir le risque de change lié au montant notionnel de certaines dépenses prévues libellées en dollars américains. Le tableau ci-dessous présente les dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus et réglés pour gérer le risque de change découlant de certaines dépenses prévues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	852	1,251	1 066	438	1,244	545
Dérivés liés aux dépenses réglés	960	1,291	1 239	960	1,360	1 306

Les dérivés liés aux dépenses susmentionnés ont été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2022, nos dérivés liés aux dépenses en cours s'élevaient à 960 millions de dollars américains (1 068 millions de dollars américains en 2021) à un cours de change moyen de 1,250 \$ CA/1 \$ US (1,287 \$ CA/1 \$ US en 2021) et venaient à échéance de janvier 2023 à décembre 2023 (de janvier 2022 à décembre 2023 en 2021).

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons recours à des swaps sur rendement total (les « dérivés liés aux capitaux propres ») pour couvrir le risque d'appréciation des cours des actions de catégorie B sans droit de vote attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions. Au 31 décembre 2022, nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres à l'égard de 5,5 millions (5,0 millions en 2021) d'actions de catégorie B sans droit de vote assorties d'un cours moyen pondéré de 53,65 \$ (53,10 \$ en 2021). Ces dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables. Nous comptabilisons toute variation de leur juste valeur en tant que charge au titre de la rémunération fondée sur des actions et cela contrebalance en grande partie l'incidence des fluctuations du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur la valeur accumulée du passif au titre de la rémunération fondée sur des actions lié aux programmes de rémunération fondée sur des actions.

En 2022, nous avons conclu 0,5 million de dérivés liés aux capitaux propres (0,4 million en 2021), à un prix moyen pondéré de 59,18 \$ (60,98 \$ en 2021).

En 2021, nous avons fixé à nouveau, à 59,64 \$, le prix moyen pondéré de 0,5 million de dérivés liés aux capitaux propres (et reçu un produit net de 3 millions de dollars. Au même moment, en 2021, nous en avons révisé les dates d'échéance, maintenant fixées en avril 2023 (auparavant en avril 2021).

Par ailleurs, nous avons également signé des accords de prorogation pour le reste de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2023 (auparavant en avril 2022).

RÈGLEMENTS EN TRÉSORERIE DE DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE ET DE CONTRATS À TERME

Le tableau ci-dessous présente le montant net du produit reçu (des paiements versés) au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Règlements (\$ US)	Cours de change	Règlements (\$ CA)	Règlements (\$ US)	Cours de change	Règlements (\$ CA)
Facilités de crédit			9			(2)
Programme de papier commercial libellé en dollars américains			64			(15)
Billets de premier rang et billets subordonnés			(75)			-
Swaps de devises à déclenchement différé			43			-
Dérivés liés aux taux d'intérêt (\$ CA)			113			9
Dérivés liés aux taux d'intérêt (\$ US)	(129)	1,279	(165)	-	-	-
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net			(11)			(8)

ÉVALUATION DES DÉRIVÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Nous comptabilisons nos dérivés selon leur évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit et calculée conformément aux IFRS.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2022				(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Au 31 décembre 2021			
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)		Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie					Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	7 834	1,1718	9 180	1 330	En actifs	5 859	1,1369	6 661	1 453
En passifs	7 491	1,3000	9 738	(414)	En passifs	5 383	1,3025	7 011	(343)
Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures					Dérivés liés à la dette courante non comptabilisés comme des couvertures				
En actifs	1 173	1,2930	1 517	72	En actifs	1 104	1,2578	1 389	11
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				988	Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				1 121
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie					Dérivés liés aux taux d'intérêt comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	960	1,2500	1 200	94	En actifs (\$ CA)	-	-	3 250	40
					En passifs (\$ CA)	-	-	500	(6)
					En passifs (\$ US)	2 000	-	-	(277)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				94	Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux taux d'intérêt représentant un passif				(243)
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures					Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie				
En actifs	-	-	295	54	En actifs	438	1,2453	545	11
					En passifs	630	1,3151	829	(30)
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				54	Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un passif				(19)
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 136	Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures				
					En actifs	-	-	265	36
					Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				895

DONNÉES SUR LES DIVIDENDES ET LES ACTIONS

DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés et payés sur les actions de catégorie A de RCI et les actions de catégorie B sans droit de vote de RCI, qui étaient en circulation :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividende par action (en \$)	Dividendes payés (en millions de dollars)
26 janvier 2022	10 mars 2022	1 ^{er} avril 2022	0,50	252
19 avril 2022	10 juin 2022	4 juillet 2022	0,50	253
26 juillet 2022	9 septembre 2022	3 octobre 2022	0,50	253
8 novembre 2022	9 décembre 2022	3 janvier 2023	0,50	252
27 janvier 2021	10 mars 2021	1 ^{er} avril 2021	0,50	252
20 avril 2021	10 juin 2021	2 juillet 2021	0,50	253
20 juillet 2021	9 septembre 2021	1 ^{er} octobre 2021	0,50	253
20 octobre 2021	10 décembre 2021	4 janvier 2022	0,50	252

Le 1^{er} février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,50 \$ par action de catégorie A avec droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote, qui sera payé le 3 avril 2023 aux actionnaires inscrits au 10 mars 2023.

Nous nous attendons à ce que les dates de clôture des registres et les dates de versement restantes à l'égard de la déclaration de dividendes pour 2023, sous réserve de la déclaration au gré du conseil, se présentent comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de versement
25 avril 2023	9 juin 2023	5 juillet 2023
6 juin 2023	8 septembre 2023	2 octobre 2023
8 novembre 2023	8 décembre 2023	2 janvier 2024

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Actions ordinaires en circulation ¹		
De catégorie A avec droit de vote	111 152 011	111 153 411
De catégorie B sans droit de vote	393 773 306	393 771 907
Total des actions ordinaires	504 925 317	504 925 318
Options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote		
Options en circulation	9 860 208	6 494 001
Options en circulation exerçables	3 440 894	2 373 717

¹ Les porteurs de nos actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'être convoqués à toute assemblée des actionnaires et d'y assister; toutefois, sauf dans la mesure prévue par la législation ou les règlements de marchés boursiers, ils n'ont pas de droit de vote lors d'une telle assemblée. Si une offre est déposée en vue d'acheter les actions de catégorie A en circulation, aucune exigence en vertu de la législation applicable ou de nos actes constitutifs ne stipule qu'une offre doit être faite à l'égard des actions de catégorie B sans droit de vote en circulation et il n'y a aucune clause de protection à l'intention des actionnaires aux termes de nos actes constitutifs. Si une offre est déposée en vue d'acheter des actions des deux catégories d'actions, les modalités de l'offre peuvent être différentes pour les actions de catégorie A de celles pour les actions de catégorie B sans droit de vote.

Au 28 février 2023, 111 152 011 actions de catégorie A et 393 773 306 actions de catégorie B sans droit de vote étaient en circulation, tandis que 9 800 208 options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote étaient en cours.

Nous utilisons le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour calculer le bénéfice par action et le résultat par action ajusté.

(nombre d'actions en millions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	505	505
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - après dilution	506	506

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Dans le cadre des émissions de billets subordonnés de décembre 2021 et de février 2022, le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II, respectivement. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-après présente les principales obligations aux termes d'accords contractuels fermes de la Société au 31 décembre 2022. Il y a lieu de se reporter aux notes 3, 17 et 28 afférentes aux états financiers consolidés audités de 2022 pour obtenir de plus amples renseignements. Outre les informations figurant ci-dessous, notre quote-part des engagements de nos entreprises associées et de nos coentreprises se chiffre à 320 millions de dollars.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Après 5 ans	Total
Emprunts à court terme	2 985	-	-	-	2 985
Dette à long terme ^{1,2}	1 828	4 152	6 954	19 921	32 855
Paiements d'intérêts nets	1 503	2 639	2 163	13 345	19 650
Obligations locatives	362	716	320	1 218	2 616
Instruments dérivés liés à la dette ³	(443)	(88)	(159)	(1 220)	(1 910)
Instruments dérivés liés aux dépenses ³	(100)	-	-	-	(100)
Contrats avec des joueurs ⁴	170	183	119	33	505
Obligations liées à des achats ⁵	333	299	130	156	918
Immobilisations corporelles	69	99	24	-	192
Immobilisations incorporelles	1	1	-	-	2
Droits de diffusion ⁶	694	1 199	421	346	2 660
Autres passifs à long terme	-	3	2	5	10
Total	7 402	9 203	9 974	33 804	60 383

¹ Obligations au titre du principal de la dette à long terme (y compris la partie courante) exigible à l'échéance.

² Tient compte du remboursement des billets subordonnés émis en décembre 2021 et en février 2022 à leur cinquième anniversaire.

³ (Encaissements) décaissements nets à l'échéance. Les montants exprimés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens aux cours de la Banque du Canada en vigueur à la clôture de l'exercice.

⁴ Contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

⁵ Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

⁶ Ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

ENTENTES HORS BILAN

GARANTIES

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des ententes prévoyant des indemnités et des garanties à l'intention des contreparties à des transactions concernant des ventes et regroupements d'entreprises, la vente de services ainsi que l'achat et la mise en valeur d'actifs. En raison de la nature de ces indemnités, la Société est incapable de faire une estimation raisonnable du montant éventuel maximal qu'elle peut être tenue de verser aux contreparties. Dans le passé, la Société n'a jamais fait de paiements importants aux termes de ces indemnités ou garanties. Il y a lieu de se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés audités de 2022.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Nous sommes une société nationale qui a toujours investi dans l'avenir du Canada. Nous nous sommes engagés à avoir une incidence significative en investissant pour améliorer l'accès aux technologies numériques pour tous les Canadiens, en aidant la prochaine génération à libérer son plein potentiel, en agissant pour lutter contre les changements climatiques, en fournissant un service à la clientèle exceptionnel et en mobilisant notre équipe pour redonner aux collectivités.

Nous sommes déterminés à assurer notre croissance de manière responsable sur le plan social et environnemental en mettant l'accent sur les questions ESG. Les principaux volets de nos activités sociales et environnementales sont regroupés en trois priorités (Leadership environnemental, Personnel et collectivités et Gestion responsable) décrites ci-après.

LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL

Notre stratégie demeure axée sur la réduction de notre empreinte environnementale, la gestion des risques environnementaux et la sensibilisation et l'engagement de toutes nos parties prenantes. Par ces efforts, nous veillons à assurer la satisfaction des parties prenantes et à maintenir la confiance des investisseurs.

Gestion de l'énergie et changements climatiques

- Nous nous efforçons de réduire le plus possible notre impact sur le climat en gérant notre consommation énergétique et les émissions de carbone qui en découlent. Chaque année, nous mesurons et publions de l'information sur notre consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de nos immeubles et magasins de détail, de nos stations cellulaires de transmission, de nos stations d'alimentation en électricité, de nos centres de données, de nos véhicules, des déplacements de nos employés et de l'exploitation des Blues Jays de Toronto et du Centre Rogers.
- En décembre 2022, nous sommes devenus la première entreprise de télécommunication canadienne à s'engager à atteindre des cibles basées sur la science de réduction à zéro des émissions de GES d'ici 2050 et de réduction à court terme des émissions de 50 % d'ici 2030 dans le cadre de la Science Based Targets initiative, l'organisme qui approuve les cibles de réductions d'émissions de GES du secteur privé conformément à l'Accord de Paris. Nous prévoyons respecter ces nouveaux engagements en mettant en œuvre un plan en quatre volets : augmenter l'efficacité énergétique de l'ensemble de nos activités, de notre réseau et de nos centres de données; remplacer nos véhicules par des modèles électriques et hybrides; étendre la portée de notre stratégie d'énergie renouvelable; engager nos fournisseurs à établir leurs propres cibles basées sur la science.
- Nous continuons d'investir dans des programmes d'efficacité énergétique afin de réduire notre consommation d'énergie et les émissions de GES qui en découlent : remplacement des ampoules par des éclairages DEL, stratégies d'optimisation du refroidissement de nos têtes de station et de nos centres de données et modernisation de notre réseau grâce à des de

fonctionnalités dans les logiciels permettant de réduire la consommation d'énergie de nos sites RAN. En 2022, nous avons poursuivi l'exploration des possibilités liées à la fin de vie et à l'optimisation et d'en tirer parti dans nos têtes de station et nos centres de données, ce qui nous a permis de réaliser plus d'économies d'exploitation, de repousser la mise à niveau d'immobilisations et de mieux utiliser l'espace.

- Alors nous nous dirigeons vers une économie à faibles émissions de carbone, nous sommes conscients de l'importance des sources d'énergie renouvelable. En 2022, nous avons mis en place des installations de production d'énergie renouvelable solaire et éolienne à l'échelle locale afin d'approvisionner en énergie hors réseau plusieurs cellules du réseau 5G. Ces systèmes modulaires d'énergie renouvelable réduisent le temps de fonctionnement des génératrices alimentées au diesel et permettent de réduire davantage les coûts opérationnels et de maintenance.
- Nous sommes soucieux d'exercer nos activités de manière respectueuse de l'environnement, comme en témoigne la Politique en matière d'environnement de Rogers. À l'appui de notre politique, nous avons mis en place un système de gestion environnementale, qui comprend 25 procédures distinctes constituant le fondement de la façon dont nous gérons notre risque environnemental, améliorons l'efficacité de nos activités et favorisons les avancées et la performance sur le plan environnemental. La Politique en matière de déontologie de Rogers et le Code de déontologie des fournisseurs, qui sont revus annuellement, énoncent les responsabilités environnementales de nos employés et de nos fournisseurs.
- Nous nous sommes dotés d'un processus officiel de surveillance des questions environnementales aux niveaux du conseil d'administration et de la direction. Nous disposons d'un cadre de gouvernance pour superviser la gestion de l'énergie et les risques et possibilités liés au climat par l'intermédiaire de nos Conseil exécutif sur l'énergie, Comité directeur en matière de changements climatiques, Équipe principale responsable des changements climatiques, Comité des opérations énergétiques, et, au niveau de la direction, notre groupe Énergie et durabilité. Le fait de confier des responsabilités à tous les niveaux de la direction contribue à assurer la responsabilisation et une gestion efficace des enjeux climatiques.
- Notre Conseil exécutif sur l'énergie est chargé de l'évaluation et de la gestion de notre stratégie de transition énergétique, y compris la supervision de l'établissement des objectifs et le suivi des efforts de réduction des émissions dans l'ensemble de nos activités.
- Notre Comité des opérations énergétiques est chargé de la mise en œuvre de notre stratégie énergétique, notamment la mise en œuvre des efforts de réduction des émissions qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité et aux économies de coûts.
- Notre Comité directeur en matière de changements climatiques est chargé de l'approbation et de la surveillance de notre approche par rapport au climat et du soutien des activités de mobilisation de la direction, tandis que notre Équipe principale responsable des changements climatiques élabore notre stratégie en matière de lutte contre les changements climatiques et la met en œuvre dans toutes les

unités d'affaires. En 2022, les membres de ces deux groupes ont poursuivi l'élaboration de notre plan de travail afin de formuler des recommandations en vue de l'établissement d'une nouvelle cible de réduction des émissions de GES.

Approvisionnement en matériaux, efficacité et gestion des déchets

Tout en transformant nos activités pour l'avenir, nous estimons que nous avons la responsabilité de faire plus avec moins ainsi que de prévenir et de réduire au minimum la production de déchets. La gérance en matière de matériaux respectueux de l'environnement nous permet d'accroître notre efficacité, de réduire nos impacts sur l'environnement et de faire participer nos parties prenantes à des solutions numériques qui faciliteront notre transition vers une économie circulaire plus durable. Notre stratégie de gestion des déchets est axée sur l'emploi de produits durables, l'optimisation de l'utilisation des matériaux et le détournement des déchets des sites d'enfouissement.

Gestion des produits en fin de vie

Nous reconnaissons l'importante responsabilité que nous avons à l'égard de la gérance des produits d'une manière qui contribue à une économie circulaire durable. En plus de fournir des appareils issus de sources durables à notre clientèle et une gamme de services contribuant à allonger la durée de vie de ces produits, nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de recycler la totalité de nos déchets électroniques dans le but de les détourner complètement des sites d'enfouissement. Dans nos immeubles de bureaux, nous encourageons les employés à séparer les matières dans le but d'atteindre une proportion de recyclage d'au moins 70 %.

PERSONNEL ET COLLECTIVITÉS

La santé et la sécurité de nos employés sont primordiales. Tout au long de l'exercice 2022, nous avons continué à favoriser l'inclusion et la diversité en travaillant en collaboration avec des groupes communautaires issus de la diversité et dirigés par des employés qui jouent un rôle important pour nous aider à favoriser le changement, notamment lors de la publication de notre déclaration d'engagement en matière de vérité et de réconciliation en septembre 2022.

Nous sommes fiers de continuer d'investir dans la jeunesse canadienne par l'entremise des Bourses d'études Ted Rogers, des dons communautaires Ted Rogers et de la Jays Care Foundation, qui, collectivement, ont permis de réduire les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire, aidé des organisations à offrir des programmes de formation pour l'acquisition de compétences essentielles et amélioré l'accès au sport pour des milliers de jeunes partout au pays.

Sécurité et bien-être

- Pour prévenir les blessures, nous avons mis en place un système complet de gestion de la sécurité, rigoureux et fondé sur les risques, qui comprend des programmes, des formations, la mobilisation et l'amélioration continue. Notre Conseil exécutif sur la sécurité, composé de cadres de la haute direction, assure la surveillance de notre stratégie et de notre performance en matière de sécurité et établit les priorités à l'échelle de l'entreprise. Nos comités locaux de santé et de sécurité au travail contribuent également au soutien de nos programmes en matière de sécurité.

- Nous sommes déterminés à assurer le bien-être de nos employés et nous efforçons de les soutenir afin qu'ils puissent s'épanouir au travail. En nous appuyant sur nos cinq piliers du bien-être (mental, physique, social, travail et situation financière), nous avons élaboré une stratégie qui nous permet de créer des programmes de perfectionnement pour les gestionnaires de personnel, de discuter des initiatives des employés en matière de bien-être et de favoriser l'accessibilité. Nous continuons également à promouvoir la formation en santé mentale des gestionnaires de personnel, afin que ceux-ci puissent s'aider eux-mêmes et aider les employés qui en ont besoin. Par ailleurs, nous avons continué à tenir des réunions au cours desquelles les participants ont pu s'exprimer à leur aise et des séances axées sur le bien être dans les unités d'affaires, et avons lancé une plateforme en ligne réunissant toutes les ressources en matière de bien-être.
- Nous voulons créer un milieu plus inclusif qui améliore l'expérience des employés et des clients, notamment pour les personnes qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Avec l'aide de la haute direction, nous avons mis en place des groupes de travail pour aider à promouvoir l'accessibilité dans toute l'entreprise et sommes déterminés à donner aux membres de notre personnel les connaissances et les outils pour intégrer l'accessibilité dans leur travail quotidien. Nous avons mis en place un processus de rétroaction en matière d'accessibilité afin de recueillir les commentaires de nos clients sur la façon dont nous pouvons mieux interagir avec eux et rehausser leur expérience chez Rogers.

Engagement du personnel et perfectionnement

- Il est important d'être fidèles à nos valeurs, de perfectionner nos équipes et de continuer à secondar nos employés dans leur cheminement de carrière. Notre chef de la direction des Ressources humaines supervise la gestion des talents, tandis que le comité des ressources humaines seconde le conseil d'administration dans ses tâches de supervision, d'examen et d'approbation des politiques et des pratiques de rémunération et d'avantages sociaux.
- Notre stratégie quinquennale d'inclusion et de diversité, lancée en 2020, vise à intégrer les notions de diversité, d'équité et d'inclusion dans le tissu même de notre entreprise en les considérant dans tout ce que nous faisons, de la façon dont nous recrutons à la façon dont nous interagissons avec nos clients. Elle s'appuie sur trois piliers (personnel, clients et collectivités) afin d'accélérer nos progrès et d'éliminer les inégalités.
- Pour notre personnel, nous nous concentrons sur l'intégration de l'inclusion à l'expérience employé et la création de diversité. En 2022, nous avons intégré des critères d'inclusion et de diversité dans l'établissement d'objectifs et introduit une nouvelle catégorie de critères d'inclusion et de diversité au programme de récompenses Ted Rogers. Afin d'accroître la sensibilisation et d'insister sur l'importance des alliés, nous avons souligné les dates importantes et organisé des séances au cours desquelles nos employés ont pu s'exprimer à leur aise et discuter d'enjeux comme les droits de la personne dans la société en général. Pour créer de la diversité, nous avons continué à mettre en œuvre des pratiques de recrutement inclusives, notamment en utilisant des listes de candidats issus de la diversité et en collaborant avec des organisations comme Black Professionals in Tech et Lime Connect afin d'élargir notre portée.

Collectivités et collaboration avec les autochtones

- Redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons et les soutenir est resté une priorité en 2022 et nous avons versé 76 millions de dollars sous forme de dons en argent et en nature pour soutenir divers organismes et causes.
- En novembre, dans le cadre de notre campagne annuelle de dons d'entreprise à l'intention des employés, nous avons égalé des dons totalisant 1,3 million de dollars, nous engageant envers plus de 850 organisations caritatives dans tout le Canada.
- Nous avons continué d'investir dans la prochaine génération en attribuant des bourses Ted Rogers à plus de 350 jeunes Canadiens en 2022 pour les aider à poursuivre leurs études postsecondaires. Par ailleurs, 70 % des bourses ont été accordées à des étudiants en quête d'équité dans plus de 140 collectivités canadiennes.
- Dans le cadre de notre programme de bourses à l'intention des organismes communautaires de Ted Rogers de 2022, nous avons accordé du financement à plus de 70 organismes au Canada qui offrent des programmes à l'intention des jeunes en matière d'éducation, de santé et de sport, d'habileté numérique et d'entrepreneuriat. Les récipiendaires des programmes ont collectivement aidé plus de 50 000 jeunes canadiens provenant de plus de 250 collectivités.
- Nous avons rendu les sports plus accessibles pour les jeunes canadiens en faisant un don de 1 million de dollars à la Jays Care Foundation afin d'aider cette dernière à atteindre son objectif ambitieux d'offrir à 45 000 jeunes de partout au pays des programmes de baseball pour les jeunes, en partenariat avec plus de 100 organismes dans le cadre de programmes comme Challenger Baseball, Rookie League pour les Autochtones, et Girls at Bat. Dans le cadre d'une collaboration pluriannuelle avec Tennis Canada, nous avons aussi fourni du financement pour quatre nouveaux courts de tennis couverts (dômes de tennis) afin de permettre un accès au tennis à l'année pour les jeunes, les collectivités et les futurs athlètes à Calgary (Alberta), à Markham (Ontario), à Ancaster (Ontario) et à Waterloo (Québec).
- Nous avons donné et lancé des campagnes de dons par textos afin de soutenir le travail d'aide en cas de catastrophe et d'aide humanitaire de la Croix Rouge canadienne en 2022, notamment en Ukraine, au Pakistan, lors de l'ouragan Fiona et lors des feux de forêt à Terre-Neuve. Pour aider nos clients, nous avons annulé les frais d'appels interurbains et de messagerie texte pour nos clients désireux de communiquer avec parents et amis participant aux efforts de soutien dans un certain nombre de pays, notamment en Iran, et fait don de milliers de cartes SIM chatr pour offrir une connexion d'urgence immédiate aux personnes qui arrivent de l'Ukraine.
- Par l'entremise des programmes du Groupe de Fonds Rogers, nous sommes fiers d'investir dans la création de contenu canadien et d'aider à faire entendre les voix et les histoires de cinéastes en quête d'équité. Nous nous sommes joints à Creative BC pour lancer le nouveau Fonds Rogers pour cinéma autochtone, qui appuie les artistes autochtones en Colombie-Britannique, et avons offert une nouvelle série de financement à l'intention des créateurs noirs et racisés par l'entremise du Fonds pour le développement de scénarios de Rogers et du Bureau de l'écran des Noirs (BEN). En 2022, le Groupe de Fonds Rogers a octroyé 23 millions de dollars en financement pour soutenir les auteurs et les créateurs de contenu canadiens par l'intermédiaire

du Rogers Cable Network Fund et du Fonds de financement Rogers pour le cinéma documentaire.

- Nous avons poursuivi sur la voie de la vérité et de la réconciliation en publiant notre Déclaration d'engagement en matière de vérité et de réconciliation, une déclaration officielle concernant les mesures que nous prendrons à l'appui du cheminement continu et collectif vers la réconciliation et pour une meilleure collaboration avec les communautés autochtones. Rédigée en collaboration avec des leaders autochtones de Rogers, la déclaration constitue un engagement à combler le fossé numérique, à créer des espaces sûrs, à recruter des employés autochtones et à soutenir la prochaine génération de jeunes Autochtones au moyen de bourses d'études, de subventions et d'activités sportives. Pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous avons renommé « parc Ishkozi », d'après le mot ojibwé qui signifie « réveiller », l'ancien petit parc Huntley situé sur les terrains de nos bureaux de Toronto.
- Nous avons aidé des entreprises en quête d'équité par l'entremise de notre programme de diversité des fournisseurs et du programme voix unies de Rogers Sports & Media, qui offre des services de publicité et de création gratuits à des organismes caritatifs et à de petites entreprises.

Droits de la personne

- Nous partageons les valeurs reflétées dans les proclamations internationales au sujet des droits de la personne, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous nous engageons à respecter et à protéger les droits de la personne, à soutenir les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, et à nous conformer aux lois canadiennes en matière de droits de la personne. En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies, nous contribuons aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), ce qui comprend notamment les mesures que nous mettrons en œuvre relativement aux enjeux que sont la lutte contre les changements climatiques, les droits de la personne, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la santé et le bien-être en général.
- Nos attentes en matière de droits de la personne à l'égard des membres de notre personnel et de notre Conseil sont définies dans notre Politique en matière de déontologie et dans le Code de déontologie des administratrices et administrateurs. Nous nous engageons à nous traiter mutuellement avec respect et dignité et ne tolérerons pas le harcèlement ni les pratiques discriminatoires. Nous avons mis en place des politiques rigoureuses pour appuyer l'accessibilité, la diversité, l'inclusion et l'équité.
- Notre Code de déontologie des fournisseurs définit nos attentes en matière de déontologie, de pratiques anticorruption, de sécurité, d'environnement et de comportement au travail. Le Code enjoint les fournisseurs à ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants, à assurer des semaines de travail qui ne doivent pas excéder le maximum stipulé par la législation locale et à verser au personnel une rémunération qui respecte les lois sur les salaires en vigueur. Nous évaluons annuellement les pratiques d'approvisionnement éthiques de nos fournisseurs afin de surveiller leur conformité. Nous continuons également de soutenir la diversité au sein de nos fournisseurs afin de réduire les inégalités, notamment le racisme systémique et les enjeux

liés au genre, au moyen de notre programme de diversité des fournisseurs, et par la collaboration avec des organismes sans but lucratif.

- Nous offrons des produits et services à notre clientèle sans discrimination ni harcèlement, tel qu'il est défini dans notre Politique en matière de déontologie. Nous nous engageons à offrir des services abordables et accessibles, et traitons les plaintes de la clientèle au moyen de notre portail « Signaler un problème ».
- Nous offrons des bourses d'études, des subventions communautaires et un accès à la technologie afin de combler le fossé numérique et de s'assurer que les jeunes Canadiens ont un accès égal à une éducation de qualité. Nous aidons à réduire les inégalités en consacrant nos efforts et nos investissements aux communautés en quête d'équité.

GESTION RESPONSABLE

Nous veillons à respecter les normes les plus élevées en matière de gestion grâce à des politiques, à une surveillance et à des systèmes solides qui permettent de réduire le risque, d'assurer la sécurité et de protéger la vie privée. Nous faisons toujours passer le client en premier et investissons dans nos équipes de services à la clientèle et dans nos réseaux afin de s'assurer que les Canadiens demeurent connectés à ce qui compte le plus pour eux. Nous devons respecter des règles strictes en matière de sécurité et adoptons des mesures à l'échelle de notre entreprise afin d'assurer une bonne gestion environnementale. Nous soutenons également la diversité au sein des fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement afin d'appuyer les entreprises en quête d'équité.

Protection de la vie privée et sécurité des données

- Nous nous affairons à améliorer la transparence et nous aspirons à être un chef de file du secteur dans le domaine de la vie privée. Notre politique de confidentialité définit nos responsabilités et nos manières de faire à l'égard de la protection des renseignements personnels de nos employés et de nos clients. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise notre conformité à cette politique ainsi qu'à toutes les lois en vigueur.
- Les demandes d'obtention des données sur nos clients de la part des autorités policières sont analysées soigneusement et nous fournissons les données sur nos clients seulement lorsque nous jugeons qu'il est opportun de le faire.

Fiabilité du service et leadership en matière de réseau

- Nous nous efforçons de fournir des réseaux et des services résilients. En 2022, nous nous sommes engagés à investir 20 milliards de dollars pour améliorer la couverture et la fiabilité du réseau au cours des cinq prochaines années. Nous avons commencé à faire des progrès dans le cadre de notre plan d'action, notamment dans la mise en place d'une surveillance et de tests accrus ainsi que dans l'utilisation de technologies prédictives pour nous assurer de répondre aux attentes de notre clientèle.
- En 2022, nous nous sommes aussi engagés à séparer physiquement nos réseaux centraux IP afin de séparer le trafic sans fil et filaire.
- L'innovation fait partie de notre ADN, qu'il s'agisse de lancer des produits novateurs ou de commercialiser une technologie

de pointe. En 2022, nous avons consacré 3,1 milliards de dollars aux dépenses d'investissement, dont la plus grande partie a été affectée à nos réseaux filaires et sans fil, notamment pour poursuivre l'expansion du plus grand réseau 5G au Canada au 31 décembre 2022, qui rejoint maintenant plus de 1 900 collectivités.

Service à la clientèle

- Nous croyons que nos clients s'attendent au meilleur service et qu'ils le méritent, et nous sommes déterminés à les faire passer en premier dans tout ce que nous faisons, de façon à leur offrir la meilleure expérience qui soit. Nous sommes fiers d'être le seul fournisseur de télécommunications national dont les équipes en contact avec la clientèle sont toutes basées au Canada. En continuant de mettre l'accent sur les options en libre-service pour nos clients et les investissements dans la formation et les outils destinés à nos équipes en contact avec la clientèle, nous voulons fournir aux clients un service exceptionnel, quel que soit le canal qu'ils ont choisi pour faire affaire avec nous.
- Nous nous sommes dotés de programmes et de politiques servant à gérer tout un éventail de questions en matière de responsabilité liée aux produits. Par exemple, nous avons mis en place des politiques afin de respecter tous les règlements et codes en matière de sécurité, nous avons instauré des programmes et mis sur pied des équipes afin d'encadrer l'offre de services conçus pour favoriser l'accessibilité et de formuler des conseils sur cette question, et nous dirigeons des programmes de gestion de l'élimination et du recyclage de nos produits usagés tels qu'Échange max de Rogers et FidoTROC.
- Dans nos magasins de vente au détail, nous avons souligné des moments importants, notamment le Mois de l'histoire des Noirs, la Fierté et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, et réduit la barrière des langues dans le cadre de notre projet pilote « Nous parlons votre langue ». Dans le cadre de ce projet pilote, les employés de 40 magasins participants peuvent parler à nos clients dans plus de 100 langues.

Inclusion numérique

- Reconnaisant l'importance de l'accès à une connexion pour les Canadiens vulnérables, nous avons élargi notre programme de don de bienveillance d'appareils et de forfaits afin de continuer à offrir l'accès à une connexion aux personnes qui cherchent à échapper à la violence et aux mauvais traitements, aux jeunes et à leurs mentors et aux jeunes LGBTQ2S+ et à leurs alliés.
- Nous avons continué de combler les lacunes sur le plan numérique grâce à notre programme « Branché sur le succès » auquel sont admissibles plus de 750 000 Canadiens, notamment ceux qui ont des prestations d'invalidité, et que nous avons étendu aux collectivités rurales, éloignées et autochtones.

Approvisionnement et chaîne d'approvisionnement

- Nous cherchons à faire affaire avec des entreprises qui partagent nos valeurs et sont responsables sur le plan social et environnemental. Notre processus de sélection des fournisseurs et nos pratiques de gestion des contrats et de gouvernance nous permettent d'identifier, de réduire et de surveiller les risques liés aux contrats avec des tiers. Nos fournisseurs doivent adhérer à notre programme de gestion du risque lié aux tiers et nous vérifions leur conformité dans le cadre d'évaluations annuelles du risque.

Neutralité du réseau Internet

- Le CRTC a établi dans la *Loi sur les télécommunications* (Canada) le cadre réglementaire des pratiques de gestion du trafic Internet. Ce cadre favorise un accès libre et gratuit à l'information sur nos réseaux. Notre entreprise défend la neutralité du réseau Internet et se conforme aux politiques et exigences définies par le CRTC afin d'assurer un libre accès à Internet à nos clients. Nous reconnaissons aussi que nous avons un rôle à jouer pour lutter contre le contenu illégal ou préjudiciable en ligne. Nous sommes d'avis que les mesures pour contrer ce type de comportement sont essentielles et font partie intégrante des principes de neutralité du réseau.

Gouvernance ESG et éthique commerciale

- Nous veillons à offrir des solutions novatrices aux clients, à créer des emplois diversifiés et bien rémunérés, à soutenir les petites entreprises, à payer des impôts et taxes à tous les ordres de gouvernement et à procurer des dividendes à nos actionnaires. En 2022, nous avons contribué directement à l'économie canadienne à hauteur de 15 milliards de dollars et, au 31 décembre 2022, nous donnions de l'emploi aux 22 000 membres de notre équipe dans tout le pays. Au-delà de ces retombées économiques directes, notre rendement produit aussi des avantages économiques indirects tels que l'approvisionnement en produits et en services d'origine locale et le versement de dons de bienfaisance considérables.

Il y a lieu de se reporter à notre *Rapport 2021 sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance*, qui se trouve sur notre site Web (aproposde.rogers.com/notre-contribution/) pour obtenir de plus amples renseignements sur notre performance en matière de questions ESG. Nous prévoyons de publier notre rapport 2022 dans les prochains mois.

GOVERNANCE CHEZ ROGERS

Rogers a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Nous sommes fiers de notre approche proactive et disciplinée, qui nous assure que nos structures et pratiques de gouvernance inspirent confiance à nos actionnaires.

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par la Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie »), dont les bénéficiaires sont des membres de la famille Rogers. La Fiducie détient le contrôle des voix de RCI en faveur des générations successives de la famille Rogers, au moyen de la propriété par la Fiducie de 98 % des actions de catégorie A en circulation de RCI (98 % en 2021). La famille Rogers représente une partie prenante importante et détenait environ 29 % des capitaux propres de RCI au 31 décembre 2022 (29 % en 2021) au moyen de sa propriété d'un total combiné de 147 millions d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B de RCI (147 millions d'actions en 2021). Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit.

Le conseil compte actuellement treize administrateurs qui combinent un vaste éventail de compétences et d'expérience à

titre de chefs de file du monde des affaires en Amérique du Nord. Tous les membres de notre conseil d'administration se sont engagés à exercer une gouvernance efficace et une surveillance accrue et à déployer des efforts en vue de créer de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration de Rogers s'emploie pleinement à une saine gouvernance d'entreprise; il examine continuellement ses pratiques de gouvernance et les mesure par rapport aux pratiques de meneurs reconnus et à l'évolution de la législation. Le conseil d'administration croit que le système de gouvernance de Rogers est efficace et que des structures et des procédures appropriées sont en place.

GOVERNANCE ET MEILLEURES PRATIQUES

Nous avons adopté une panoplie de pratiques exemplaires afin d'assurer une gouvernance efficace :

- séparation des rôles de chef de la direction et de président du conseil;
- administrateur principal indépendant;
- politiques et chartes officielles en matière de gouvernance;
- code de déontologie et ligne de dénonciation;
- exigences quant à la propriété d'actions par les administrateurs;
- discussions du conseil et des comités se déroulant à huis clos;
- examen annuel du rendement du conseil et des comités;
- réunions du comité d'audit et de risque se déroulant avec des auditeurs internes et externes;
- programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs;
- séances de formation régulières du conseil et de ses comités;
- autorisation donnée aux comités d'engager des conseillers indépendants;
- normes régissant les relations importantes des administrateurs.

Le conseil est maintenant composé de huit administrateurs qui sont indépendants et de cinq administrateurs qui ne le sont pas.

Nous nous conformons aux lignes directrices et normes pertinentes en matière de gouvernance auxquelles sont assujetties les sociétés ouvertes canadiennes cotées à la TSX et à titre d'émetteur privé étranger coté à la NYSE aux États-Unis.

SURVEILLANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses huit comités permanents afin d'assurer une surveillance et une reddition de compte adéquates :

- Comité d'audit et de risque - Le comité d'audit et de risque examine nos méthodes et pratiques comptables, l'intégrité de nos processus de présentation de l'information financière, de même que les états financiers et autres documents pertinents à transmettre aux actionnaires et au public. Par ailleurs, ce comité vient épauler le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les règlements ayant trait à la communication de l'information financière, et il évalue nos systèmes de contrôles comptables et financiers ainsi que les compétences, l'indépendance et le travail des auditeurs internes et externes. Il examine également les politiques de gestion des risques et les processus employés dans la gestion des principaux risques.
- Comité de gouvernance - Le comité de gouvernance aide le conseil afin de s'assurer qu'il a élaboré des systèmes et

- procédures appropriés pour lui permettre de s’acquitter de ses responsabilités. Ce comité élabore des politiques et pratiques de gouvernance et les recommande au conseil aux fins d’approbation et il dirige le conseil dans son examen périodique du rendement du conseil et de ses comités.
- Comité des candidatures – Le comité des candidatures trouve des candidats potentiels au poste d’administrateur pour le conseil. Les membres du conseil d’administration peuvent être élus par les actionnaires lors d’une assemblée, nommés par le conseil d’administration ou encore nommés au moyen d’une résolution adoptée par consentement écrit. Le comité recommande également des candidatures pour chaque comité du conseil, y compris pour le poste de président de chaque comité.
 - Comité des ressources humaines – Le comité aide le conseil à contrôler, à examiner et à approuver les politiques et pratiques de rémunération et d’avantages sociaux. Il est également responsable de la formulation de recommandations quant à la rémunération des hauts dirigeants et de la surveillance du plan de relève de ces derniers.
 - Comité ESG – Le comité aide le conseil à s’acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance des politiques, des stratégies et des programmes pertinents en matière de durabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance, ainsi que des mesures que nous pouvons prendre pour devenir une entreprise socialement responsable.

- Comité de direction – Le comité de direction aide le conseil à s’acquitter de ses responsabilités entre les réunions, y compris à agir dans des domaines expressément désignés et autorisés lors d’une réunion précédente du conseil et à étudier les questions éventuelles qui pourraient survenir de temps à autre.
- Comité des finances – Le comité des finances examine les questions relatives à nos stratégies d’investissement et à la structure générale de nos capitaux propres et d’emprunt, et il en fait rapport au conseil d’administration.
- Comité de retraite – Le comité de retraite supervise l’administration des régimes de retraite de la Société et examine les provisions de même que le rendement des placements de ceux-ci.

Il y a lieu de se reporter à la section Relations avec les investisseurs de notre site Web (investisseurs.rogers.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la gouvernance chez Rogers, y compris :

- un énoncé complet relatif à nos pratiques de gouvernance;
- notre code de déontologie;
- le mandat de chacun des comités permanents du conseil;
- les biographies des membres de la direction;
- un résumé des différences entre les règles de gouvernance d’entreprise de la NYSE qui s’appliquent aux sociétés établies aux États-Unis et nos pratiques de gouvernance en tant qu’émetteur non établi aux États-Unis qui est coté à la NYSE.

Le conseil d’administration et ses comités permanents ● Président(e) ○ Membre

Au 9 mars 2023

	Audit et risque	Gouvernance	ESG	Direction	Finances	Ressources humaines	Candidatures	Retraite
Edward S. Rogers ¹				●	●		●	
Jack L. Cockwell, c.m.	○	○				○		
Michael J. Cooper								
Ivan Fecan	○					●		
Robert J. Gemmell ²	●	●		○	○		○	
Jan L. Innes			○			○	○	●
John (Jake) C. Kerr, c.m., o.b.c		○						
Dr. Mohamed Lachemi		○						○
Philip B. Lind, c.m.			○		○			
David A. Robinson	○			○		○	○	
Martha L. Rogers			●					
Melinda M. Rogers-Hixon					○		○	○
Tony Staffieri								

¹ Président du conseil
² Administrateur principal

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS AUX GOUVERNEMENTS

Nous gérons de façon proactive notre situation fiscale afin de prendre des décisions d'affaires éclairées et d'optimiser nos flux de trésorerie disponibles après impôt dans le but de les réinvestir dans nos activités et d'offrir un rendement à nos actionnaires. Nous disposons de politiques et de procédures exhaustives visant à faire en sorte que nous nous conformions à l'ensemble des lois fiscales et des exigences en matière de communication de l'information, notamment en ce qui concerne les déclarations de revenus et de taxes de vente et les paiements connexes en temps opportun. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforçons de demeurer transparents et coopératifs dans nos relations avec les autorités fiscales afin de réduire au minimum les travaux d'audit nécessaires et d'atténuer les positions fiscales incertaines. Nous dialoguons aussi avec les décideurs des gouvernements sur les questions fiscales qui influent sur Rogers et ses actionnaires, ses employés, ses clients et ses autres parties prenantes.

PAIEMENTS AU TITRE DE L'IMPÔT

Notre charge d'impôt sur le résultat totale, qui s'est chiffrée à 609 millions de dollars en 2022, avoisine la charge inscrite à l'égard de notre bénéfice comptable au taux prévu par la loi de 26,5 %. Les paiements d'impôt en trésorerie se sont établis à 455 millions de dollars en 2022. Si ce montant est inférieur à notre charge d'impôt sur le résultat, c'est principalement en raison du calendrier des versements d'acomptes provisionnels et des importantes dépenses en immobilisations que nous continuons de faire dans nos réseaux sans fil et par câble à l'échelle du Canada. À l'instar d'autres systèmes fiscaux dans le monde, les lois fiscales canadiennes permettent que de tels investissements dans des actifs qui améliorent la productivité soient déduits plus rapidement aux fins fiscales qu'ils ne sont amortis aux fins des états financiers.

AUTRES PAIEMENTS DESTINÉS À DES GOUVERNEMENTS

Nous représentons un apport pour les Canadiens étant donné que nous payons non seulement de l'impôt sur les bénéfices que nous dégageons, mais également des impôts et taxes et des droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales, notamment :

- diverses taxes sur les salaires (cotisations sociales) que nous versons à l'intention de nos employés, qui sont environ 22 000;
- les taxes foncières et la taxe d'affaires;

- les taxes de vente et les droits de douane non recouvrables;
- les droits liés aux licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et d'autres droits d'ordre réglementaire.

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, ces paiements ont coûté au total 1 333 millions de dollars à Rogers en 2022.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Impôt sur le résultat payé	455	700
Ajouter :		
Taxes de vente non recouvrables payées	15	9
Cotisations sociales payées	145	135
Droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre payés ¹	670	490
Taxes foncières et taxe d'affaires payées	48	50
Impôts et taxes payés et autres paiements destinés à des gouvernements ²	1 333	1 384

¹ Comprend un montant de 418 millions de dollars (252 millions de dollars en 2021) relatif aux montants de 3,3 milliards de dollars, de 24 millions de dollars, de 1,7 milliard de dollars et de 3,3 milliards de dollars que nous avons payés relativement à l'acquisition des licences d'utilisation de spectre de 2014, de 2015, de 2019 et de 2021, respectivement.

² Les impôts et taxes payés et autres paiements destinés à des gouvernements sont une mesure non conforme aux PCGR. Il ne s'agit pas d'une mesure financière ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, il se pourrait qu'elle ne puisse pas être comparée à d'autres mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures.

Nous avons aussi perçu, au nom du gouvernement, des taxes de vente de 2 059 millions de dollars sur nos produits et services et des cotisations sociales d'environ 720 millions de dollars.

Gestion des risques

Nous nous attachons à renforcer sans relâche nos capacités de gestion des risques afin de protéger et d'améliorer la valeur actionnariale. La gestion du risque ne vise pas l'élimination du risque, mais plutôt l'optimisation du rapport risque-rendement de manière à maximiser la valeur pour l'organisation. Ainsi, Rogers prendra volontairement certains risques pour dégager des bénéfices et encourage les innovations qui font progresser l'entreprise en tant que chef de file du marché centré sur la clientèle. Pour conserver notre réputation et la confiance que les consommateurs nous portent, nous veillerons toujours à ce que les répercussions (sur le plan financier, opérationnel et stratégique et sur le plan de la réglementation, de la confidentialité et de la cybersécurité) de nos prises de risque soient connues et cadrent avec nos objectifs stratégiques aussi bien qu'avec les valeurs de l'entreprise.

GOVERNANCE DU RISQUE

La responsabilité de la gouvernance du risque incombe dans son ensemble au conseil d'administration, qui supervise les travaux de la direction visant l'identification des principaux risques auxquels sont assujetties nos activités et la mise en place de processus d'appréciation du risque adéquat aux fins d'atténuation. Le conseil d'administration délègue certaines tâches de surveillance et de gestion au comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque analyse les politiques sur le risque avec la direction et le conseil d'administration, et épaula le conseil dans sa surveillance de notre conformité aux obligations prescrites par la loi et les exigences réglementaires.

Le comité d'audit et de risque examine aussi :

- le caractère adéquat des contrôles internes adoptés par la Société pour protéger les actifs contre la perte et l'utilisation non autorisée, pour prévenir, décourager et détecter la fraude et pour vérifier l'exactitude des registres financiers;
- les processus d'identification, d'appréciation et de gestion des risques;
- notre exposition aux principaux risques et tendances et la mise en œuvre par la direction des politiques et mesures de surveillance et de contrôle de cette exposition aux risques, y compris la cybersécurité, la confidentialité, la technologie, et la protection de l'environnement;
- la mise en place de nos principaux nouveaux systèmes et les changements à apporter aux principaux systèmes existants;
- nos plans de poursuite des activités et de reprise après sinistre;
- toute procédure d'audit spéciale appliquée lorsque des faiblesses ou des défaillances importantes sont décelées;
- d'autres questions liées à la gestion des risques de temps à autre au gré du comité d'audit et de risque ou du conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») utilise un modèle en trois points de contrôle pour détecter, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques. Nos unités d'affaires et services, sous la tutelle de l'équipe de haute direction, constituent le premier point de contrôle de ce modèle et sont responsables de la gestion ou de l'acceptation des risques. Ensemble, ils détectent

et évaluent les principaux risques, définissent les contrôles et plans d'action qui permettront de réduire ces risques et facilitent l'atteinte de nos objectifs d'entreprise.

La GRE constitue le deuxième point de contrôle. Elle aide la direction à repérer les principaux risques et les nouveaux risques découlant de la poursuite de nos objectifs pour l'entreprise et les unités d'affaires dans les limites de notre tolérance au risque. Au niveau des unités d'affaires et des services, la GRE travaille de concert avec la direction pour assurer la gouvernance et formuler des conseils en ce qui a trait à la gestion des principaux risques et des contrôles liés de manière à atténuer ces risques. La gestion de la continuité des activités s'inscrit dans la GRE et permet d'atténuer les principaux risques. Plus précisément, la gestion de la continuité des activités permet de faire un suivi de la gestion d'incidents et de planifier le maintien du service à la clientèle, de l'exploitation de notre réseau et de nos activités en cas de menaces ou de catastrophes naturelles, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions de réseau, les dérèglements de la chaîne d'approvisionnement, les catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies et l'instabilité politique. Notre programme de GRE comprend également des assurances nous permettant de transférer certains risques. Enfin, la GRE collabore avec la fonction d'audit interne pour surveiller l'efficacité et le caractère approprié des contrôles afin de réduire les risques à un niveau acceptable.

Chaque année, la GRE procède à une évaluation des risques d'entreprise. Cette évaluation comporte notamment l'examen de rapports sur les risques et de rapports d'audit, l'examen d'études du secteur, ainsi qu'une enquête annuelle sur les risques menée auprès de tous les membres de la haute direction. Suivant les résultats de cette enquête, la GRE, secondée dans cette tâche par la haute direction, repère les principaux risques susceptibles de nous empêcher d'atteindre nos objectifs. La GRE présente les résultats de l'évaluation annuelle des risques d'entreprise ainsi que des mises à jour trimestrielles à l'équipe de haute direction, au comité d'audit et de risque et au conseil.

La GRE supervise également l'exécution par la direction d'une évaluation du risque de fraude dans les états financiers qui vise à vérifier que nos états financiers et nos informations financières ne comportent pas d'éléments frauduleux ou inexacts et à déterminer si les contrôles sont adéquatement conçus et fonctionnent efficacement pour atténuer le risque de fraude dans les états financiers.

L'audit interne constitue le troisième point de contrôle du modèle. L'équipe d'audit interne est une fonction de certification indépendante et objective qui évalue la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes et des processus de gestion des risques qui sous-tendent l'atténuation des risques qui pourraient altérer notre capacité à atteindre nos objectifs.

Il incombe à l'équipe de haute direction et au comité d'audit et de risque d'approuver notre politique portant sur les risques d'entreprise. Notre méthodologie et nos politiques de GRE reposent sur l'expertise de notre direction et de notre personnel pour détecter les risques et les occasions ainsi que pour appliquer des stratégies d'atténuation au besoin.

RISQUES ET INCERTITUDES INFLUANT SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La présente rubrique décrit les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers et nos activités. Toute information concernant les risques devrait être lue de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs ».

TRANSACTION VISANT SHAW

La transaction visant Shaw et la transaction visant Freedom proposée présente un certain nombre de risques, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Rogers, de Shaw et de Québecor, selon le cas. Ces risques sont décrits ci-dessous.

Approbations des principales autorités de réglementation et autres conditions

Pour mener à bien la transaction visant Shaw et la transaction visant Freedom, Rogers et Shaw ont déposé certains documents auprès d'organismes gouvernementaux et d'autorités de réglementation, et ont obtenu ou doivent obtenir leur consentement et leur approbation. Rogers et Shaw n'ont pas encore obtenu les approbations des principales autorités de réglementation, à savoir le Bureau de la concurrence et ISDE Canada, chacune étant nécessaire pour clore la transaction visant Shaw. Les approbations qui restent à obtenir concernent le transfert, ou le transfert présumé, d'actifs spécifiques, notamment les licences de spectre, de Freedom à Québecor, et leur obtention pourrait nécessiter le respect de conditions substantielles relativement à la transaction visant Shaw, la transaction visant Freedom, ou à un tel transfert. Si les approbations des principales autorités de réglementation ne sont pas obtenues ou si une loi ou une ordonnance applicable en vigueur rend illégale la réalisation de la transaction visant Shaw, celle-ci ne sera pas réalisée.

En outre, de nouveaux retards dans l'obtention des approbations des principales autorités de réglementation pourraient empêcher la clôture de la transaction visant Shaw. En particulier, si la transaction visant Shaw n'est pas réalisée d'ici au 31 mars 2023, Rogers ou Shaw pourrait résilier la convention d'arrangement, auquel cas la transaction visant Shaw n'aura pas lieu. Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter au 31 mars 2023 la date limite de la clôture de la transaction visant Shaw (avec le consentement de Québecor), conformément aux modalités de la convention d'arrangement.

Dans certaines circonstances, si les approbations des principales autorités de réglementation ne sont pas obtenues ou si une loi ou une ordonnance se rapportant à ces approbations ou encore la *Loi sur la concurrence* en vigueur rend illégale la réalisation de la transaction visant Shaw et si le défaut d'obtenir les approbations des principales autorités de réglementation n'est pas causé par le non-respect par Shaw, à tous égards importants, de ses engagements ou conventions pris aux termes de la convention d'arrangement, nous serions tenus de payer à Shaw une indemnité de résiliation inversée de 1,2 milliard de dollars (voir la rubrique « Résiliation de la convention d'arrangement, coûts et indemnité de résiliation » ci-dessous). Nous serions également tenus de rembourser à Shaw certains frais liés à l'exercice en mai 2021 de notre droit d'exiger que Shaw rachète ses actions privilégiées émises et en circulation.

La réalisation de la transaction visant Shaw est assujettie à un certain nombre d'autres conditions préalables, dont certaines sont indépendantes de la volonté de Rogers et de Shaw, notamment l'absence d'incidence défavorable importante ou d'incidence défavorable pour l'acheteur (selon la définition qu'en donne la convention d'arrangement) et la satisfaction de certaines autres conditions de clôture habituelles.

Ni Rogers ni Shaw ne peuvent garantir que toutes les conditions préalables à la transaction visant Shaw seront remplies ou levées, ni à quel moment elles le seront.

Résiliation de la convention d'arrangement, coûts et indemnité de résiliation

Rogers ou Shaw peuvent résilier la convention d'arrangement dans certaines circonstances, auquel cas la transaction visant Shaw n'aura pas lieu. Par conséquent, rien ne garantit que la convention d'arrangement ne sera pas résiliée par nous ou par Shaw avant la clôture de la transaction visant Shaw.

Nous devons payer certains coûts liés à la transaction visant Shaw, qui peuvent être considérables, comme des honoraires de services juridiques, comptables, fiscaux et financiers, même si la transaction visant Shaw n'est pas réalisée. De plus, si la transaction visant Shaw n'est pas réalisée pour certaines raisons, nous pourrions être tenus de payer à Shaw une indemnité de résiliation inversée de 1,2 milliard de dollars et certains frais liés à l'exercice en mai 2021 de notre droit d'exiger que Shaw rachète ses actions privilégiées émises et en circulation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière et notre capacité à financer nos projets de croissance et nos activités courantes.

Si la transaction visant Shaw n'est pas menée à terme ou qu'elle est retardée, le cours de nos actions, nos activités et nos résultats financiers futurs pourraient subir des répercussions défavorables. La non-réalisation de la transaction visant Shaw ou tout retard dans sa réalisation pourraient également avoir une incidence négative sur nos relations avec les employés (et détourner leur attention de nos activités), les fournisseurs, les distributeurs, les détaillants, les concessionnaires ou les clients, notamment faire en sorte que ces groupes cessent de faire affaire avec nous ou réduisent leurs activités avec nous.

Répercussions potentielles sur les notations de crédit

En plus du financement par billets de premier rang de Shaw dont l'émission a eu lieu en mars 2022 et de la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw, nous prévoyons d'émettre jusqu'à 6 milliards de dollars de plus de nouveaux titres d'emprunt pour financer la transaction visant Shaw. Nous nous attendons donc à ce que la société issue du regroupement ait une dette consolidée de plus de 40 milliards de dollars à la clôture de la transaction. L'augmentation de notre endettement pourrait réduire la marge de manœuvre dont nous disposons pour nous adapter à l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, accroître notre charge d'intérêts et, potentiellement, rendre plus difficile l'obtention de financement additionnel ou le refinancement. L'augmentation de nos obligations au titre du service de la dette pourrait influencer défavorablement sur nos résultats, notre situation financière et notre capacité à financer nos projets de croissance et pourrait réduire les fonds disponibles à d'autres fins.

En outre, l'augmentation importante de l'encours de la dette pourrait se répercuter défavorablement sur nos notations de crédit et entraîner notamment leur révision sous les notations de premier ordre. Une révision à la baisse de nos notations de crédit pourrait entraver notre capacité à émettre des titres d'emprunt, faire monter nos coûts d'emprunt ou influencer autrement sur le cours de nos actions. Si les billets de premier rang de Shaw perdaient leur notation de premier rang et que cette révision à la baisse constituait un « événement déclencheur de changement de contrôle » (selon la définition qu'en donne l'acte visant les billets de premier rang de Shaw), Shaw serait tenue de proposer aux porteurs le rachat de ses billets de premier rang pour 101 % de leur principal majoré des intérêts courus après la clôture de la transaction visant Shaw, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société issue du regroupement.

Intégration et synergies attendues

La réalisation des avantages devant découler de la transaction visant Shaw dépend de notre capacité à regrouper et à intégrer les entreprises, les activités et le personnel de Shaw de manière à favoriser les occasions de croissance, à réaliser les économies de coûts prévues et à dégager une croissance des revenus sans nuire aux activités courantes de la société issue du regroupement. Même si nous parvenons à intégrer les activités de Shaw, il se peut que les avantages attendus de la transaction visant Shaw ne se concrétisent pas pleinement ou prennent plus de temps que prévu à se réaliser.

En plus des activités courantes de Rogers, la direction devra se concentrer sur la transaction visant Shaw et toutes les activités connexes, y compris l'intégration. Si la réalisation de la transaction visant Shaw est retardée, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir.

Actions de Shaw avant la clôture

La convention d'arrangement interdit à Shaw de prendre certaines mesures qui sortent du cours normal des activités pendant que la transaction visant Shaw est en attente, notamment certaines acquisitions ou cessions d'entreprises et d'actifs, la conclusion ou la modification de certains contrats, le rachat ou l'émission de titres, des dépenses d'investissement importantes et la souscription d'emprunts, sous réserve de certaines exceptions. En raison de ces restrictions, Shaw pourrait ne pas disposer de la souplesse nécessaire pour réagir de façon appropriée à certains événements, ce qui pourrait nous amener à réaliser des synergies moins importantes que prévu après la clôture de la transaction visant Shaw.

CYBERSÉCURITÉ

Notre secteur est vulnérable aux risques liés à la cybersécurité, dont la fréquence aussi bien que la complexité ne cessent de croître. Rogers et ses fournisseurs utilisent des systèmes et une infrastructure de réseaux exposés aux cyberattaques comme le vol d'actifs, l'accès non autorisé à des renseignements exclusifs ou sensibles, la destruction ou l'altération des données, les attaques par rançongiciel ou encore la perturbation des activités. Une cyberattaque importante visant l'infrastructure de réseaux critique et les systèmes d'information qui la sous-tendent, chez Rogers ou chez ses fournisseurs, pourrait se traduire par l'interruption des services, des litiges, la perte de clients, des coûts considérables et des atteintes à notre réputation.

Sachant qu'il importe que notre entreprise reste sûre, vigilante et résiliente, la direction s'est engagée à mettre sur pied un programme de sécurité de l'information et de cybersécurité. Notre succès continu dépend de la protection des données sensibles, y compris les renseignements personnels que nous détenons sur nos clients et notre personnel. Nous nous appuyons sur nos formations de sensibilisation à la sécurité, sur nos politiques et procédures ainsi que sur nos systèmes de technologie de l'information pour protéger cette information. Notre succès dépend aussi de la capacité de Rogers à continuer de surveiller les risques liés à la cybersécurité et, au besoin, à faire appel à des renseignements sur les menaces externes, à la surveillance interne, à l'examen des pratiques exemplaires et à la mise en application de contrôles pour atténuer ces risques. Nous avons souscrit des assurances contre certains dommages liés aux violations de la cybersécurité, aux intrusions et aux attaques dirigées contre nos systèmes.

Les facteurs externes qui menacent le réseau et notre entreprise dans son ensemble évoluent sans cesse, et rien ne garantit que nous serons en mesure de protéger le réseau contre toutes les menaces qui pourraient se présenter. De telles attaques pourraient nuire à notre service à la clientèle ou à nos résultats financiers.

CONFIDENTIALITÉ

Dans le monde numérique en pleine mutation, la confidentialité et les façons dont les organisations traitent les données personnelles prennent de plus en plus d'importance pour les consommateurs. Il est plus que jamais essentiel de faire preuve d'une gouvernance appropriée à l'égard de ces données. Le passage au numérique s'étant accéléré au cours des dernières années, les sociétés ont continué de réunir de plus en plus de données sur les clients et les employés. La nature même des produits et services que nous offrons à nos clients implique que ces derniers nous confient une quantité non négligeable de données personnelles. Nous accordons par conséquent la plus haute attention aux mesures de protection des données et de leur confidentialité. Nous sommes en effet les gardiens de ces données, et cette responsabilité revêt une importance primordiale à nos yeux. Si une atteinte à la vie privée devait se produire et que des données personnelles étaient rendues publiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation et nos activités.

TECHNOLOGIE

Nouvelles technologies

Nos plans concernant les réseaux présument que la nouvelle technologie sera disponible pour nos réseaux sans fil et filaires, y compris la technologie 5G dans le secteur des services sans fil ainsi que les mises à niveau futures du DOCSIS et les nouveautés dans le secteur des services filaires. Nous collaborons avec les organismes de normalisation du secteur et avec nos fournisseurs pour favoriser la mise à notre disposition de la nouvelle technologie en temps opportun, mais rien ne garantit que nous y aurons accès au moment voulu.

À mesure que de nouvelles technologies arrivent sur le marché, nous nous attendons à ce qu'une part importante de la croissance de nos produits futurs émane de nos services nouveaux et améliorés et à ce qu'il soit nécessaire pour les entreprises comme la nôtre de continuer d'injecter d'importants capitaux pour

développer leurs réseaux et implémenter sans retard ces nouvelles technologies pour répondre aux besoins des consommateurs et des sociétés en temps utile. Il se pourrait, toutefois, que la demande ne soit pas assez forte ou que la Société ne réussisse pas à prévoir ou à satisfaire la demande de certains produits et services ou qu'elle ne soit pas en mesure d'offrir ou de commercialiser ces nouveaux produits et services auprès des abonnés. Si nous ne pouvons inciter de façon rentable nos abonnés à adopter de nouveaux produits et services ou ne pouvons suivre l'évolution des préférences des consommateurs, nous pourrions enregistrer un ralentissement de la croissance des produits et des taux d'attrition accrus. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Plusieurs technologies ont entraîné des changements fondamentaux dans la prestation des services de la Société, notamment :

- les services à large bande;
- les services de transmission de la voix et des données et de la vidéo IP;
- l'utilisation accrue des technologies de fibre optique à l'intention des entreprises et des résidences;
- l'accès sans fil à large bande ainsi que les services sans fil utilisant un spectre de fréquences radio auquel la Société pourrait ne pas avoir accès ou n'avoir qu'un accès limité;
- les applications et les services d'infonuagique, qui ne dépendent pas d'un fournisseur ni d'un raccordement physique.

Ces technologies pourraient également nécessiter des structures de coûts considérablement différentes pour leurs utilisateurs et pourraient donc influencer sur la viabilité à long terme de certaines de nos technologies actuelles. Certaines de ces technologies ont permis aux concurrents de pénétrer nos marchés avec des produits ou services similaires, mais à coût moindre. Ces concurrents pourraient être de plus grande envergure que la Société et disposer d'un meilleur accès aux ressources financières. D'autres concurrents armés de progrès technologiques, comme les services d'accès Internet haute vitesse offerts par des exploitants de satellites en orbite basse, tels que Starlink, ont pénétré le marché canadien et pourraient avoir de la sorte une incidence défavorable significative sur nos activités et nos résultats.

L'émergence et la croissance soutenues de services de radiodiffusion AM/FM numérique et par satellite par abonnement pourraient modifier les habitudes d'écoute et influencer défavorablement sur les résultats de nos stations de radio. Certaines sections de l'auditoire passent également des plateformes de diffusion conventionnelle à Internet, où elles ont accès à un nombre croissant de vidéos et de contenu audio en diffusion continue.

Dépendance à l'égard de la technologie

Les technologies, processus et systèmes de la Société sont complexes sur le plan opérationnel et de plus en plus interconnectés. De plus, l'exploitation quotidienne de nos activités dépend de systèmes de TI et certains éléments critiques de notre infrastructure de réseaux et de nos systèmes de TI sont concentrés dans diverses installations. Notre incapacité d'exploiter ou d'améliorer nos systèmes en fonction de la croissance du nombre d'abonnés et de manière à soutenir les nouveaux produits et services ou la survenance de perturbations ou de pannes de nos

systèmes pourraient influencer défavorablement sur notre capacité d'acquérir de nouveaux abonnés, de servir nos clients, de gérer les taux d'attrition des abonnés, de produire des factures exactes au moment opportun, d'accroître les produits et de gérer les charges opérationnelles. Cela pourrait influencer défavorablement sur nos résultats financiers ou notre situation financière.

Incidence des pannes sur le service à la clientèle

Les clients ont des attentes élevées à l'égard de la fiabilité et de la constance de nos réseaux. L'incapacité à maintenir des niveaux élevés de service et à gérer efficacement le trafic sur le réseau pourrait avoir des répercussions sur l'expérience client et éventuellement se traduire par un accroissement du taux d'attrition. En raison de la demande accrue et du trafic sur nos réseaux, des pressions pourraient s'exercer sur la capacité et créer de la congestion. Les défaillances de nos réseaux ou de leurs principales composantes pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une interruption des services aux clients pendant certaines périodes et avoir une incidence défavorable sur la situation et les résultats financiers de la Société.

Nous travaillons à protéger nos réseaux et nos services des désastres naturels et des grands phénomènes météorologiques tels les tempêtes de verglas, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les inondations, les tremblements de terre ou les glissements de terrain lorsque c'est nécessaire et faisable. Rien ne garantit qu'un événement futur n'occasionnera pas des interruptions des services et que de telles interruptions n'influeront pas sur nos résultats. Des perturbations ou des pannes de service, si elles ne sont pas rapidement réglées, pourraient aussi avoir une incidence sur nos activités, et éventuellement causer un risque de retard ou d'erreur dans la facturation. Si nous n'arrivons pas à mettre en place les stratégies et les protocoles de réponse appropriés pour régler les pannes de service causées par de tels événements, ces derniers pourraient avoir des répercussions sur nos produits opérationnels et l'expérience de notre clientèle. La reprise après de tels sinistres pourrait exiger des ressources et des coûts de correction considérables, qui sont difficiles à estimer.

INTENSITÉ DE LA CONCURRENCE

Dans notre secteur d'activité au rythme effréné, la concurrence et la dynamique du marché sont perpétuellement en évolution. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs de la Société ne fourniront pas des services supérieurs à ceux de celle-ci ou des services à des tarifs inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement à l'évolution des tendances sectorielles ou des exigences du marché, ne pénétreront pas les marchés de la Société ou ne lanceront pas des services concurrents. Le gouvernement fédéral continue de promouvoir la concurrence et l'accessibilité et est déterminé à faire en sorte que chaque Canadien dispose d'un accès Internet haute vitesse d'ici 2030. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accroître les taux d'attrition ou réduire les parts de marché ou les produits de nos activités.

Notre offre stratégique de forfaits sans fil illimités continue de représenter une grande valeur pour nos clients et a contribué à simplifier considérablement nos gammes de produits et de services. Toutefois, selon la conjoncture économique et la riposte de nos concurrents ou de nos clients actuels et éventuels, nous pourrions quand même devoir proposer des tarifs réduits pour attirer de nouveaux clients et fidéliser nos abonnés existants. Ainsi,

à mesure que la pénétration des services sans fil s'accroît auprès de la population, les nouveaux clients pourraient générer des PMPA inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait ralentir la croissance des produits.

Les géants mondiaux de la technologie continuent d'accroître les dépenses qu'ils consacrent au contenu destiné à de nouveaux marchés, comme les médias sportifs, ce qui intensifie la concurrence visant nos secteurs Media et Cable. Il pourrait en résulter un accroissement des taux d'attrition, car les abonnés ont maintenant accès à d'autres sources de contenu média à partir desquelles choisir.

La concurrence à l'égard des droits de diffusion de contenu de la part des diffuseurs de télévision linéaire conventionnelle et des diffuseurs de contenu en ligne s'intensifie. Les fournisseurs de services en ligne ont passé de plus en plus à du contenu exclusif qu'ils produisent et diffusent eux-mêmes et opposent une vive concurrence à l'égard de l'obtention de droits de diffusion, ce qui réduit l'accès des diffuseurs traditionnels à la programmation qu'ils recherchent. Une concurrence accrue générale pour du contenu pourrait mener à une hausse des coûts liés aux droits de diffusion. Si les diffuseurs et les distributeurs concluent des ententes à long terme pour obtenir des droits de programmation, cela pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des droits visant la programmation souhaitée et entraîner une baisse des produits opérationnels en raison de la non-disponibilité de ces droits. Par conséquent, une baisse des produits pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels de nos activités si nous n'étions pas en mesure de recouvrer nos investissements par le truchement des produits tirés de la publicité et d'augmentations des frais d'abonnement reflétant le marché.

De plus, en vertu du Règlement sur la distribution de radiodiffusion du CRTC, les fournisseurs de services par câble ne peuvent obtenir de contrats d'exclusivité dans des immeubles où il est techniquement possible d'installer deux systèmes de transmission ou plus.

Les efforts soutenus de la concurrence à l'égard du déploiement de réseaux de fibre optique pourraient entraîner une augmentation de la portée, de la vitesse et de la stabilité des services filaires qu'ils offrent. Il pourrait en découler un accroissement des taux d'attrition des abonnés à nos services filaires.

L'amélioration de la qualité de la diffusion continue de contenu vidéo sur Internet conjuguée à la disponibilité grandissante d'émissions télévisées et de films en ligne offerts par les fournisseurs de services par contournement nous font concurrence pour les cotes d'écoute et ont intensifié la concurrence que les câblodistributeurs canadiens doivent livrer. Nous avons d'ailleurs constaté une augmentation du nombre de désabonnements et de réductions des services, car les consommateurs continuent d'annuler leurs services de câblodistribution traditionnels. Si d'autres EDR à canaux multiples canadiennes profitent de l'évolution de la technologie, la concurrence faite aux services de câblodistribution de la Société risque de s'intensifier. En outre, à mesure que se poursuit le développement de la technologie liée à l'accès Internet sans fil, cette technologie remplace, dans certains cas, l'accès Internet filaire traditionnel.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Modifications de la réglementation gouvernementale

La quasi-totalité des activités de la Société est réglementée par ISDE Canada et le CRTC; toute modification ou décision réglementaire pourrait influencer défavorablement sur les résultats des activités sur une base consolidée. Les travaux en cours en matière de réglementation qui revêtent le plus d'importance pour nos activités sont les divers appels liés au régime d'établissement des coûts et des prix des services d'accès Internet de gros (se reporter aux rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Risques liés aux litiges »).

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats, sur une base consolidée. La réglementation concerne notamment l'octroi de licences et les frais connexes, la concurrence, les services de programmation de télévision par câble que la Société doit distribuer, les conventions d'interconnexion filaire et sans fil, les tarifs exigés pour l'accès aux réseaux par des tiers, la revente des réseaux et l'itinérance sur les réseaux, l'exploitation et la propriété des systèmes de communications ainsi que la capacité d'acquérir des participations dans d'autres systèmes de communications. Par ailleurs, le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme l'atteinte au droit d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les organismes de réglementation peuvent modifier ces modalités en tout temps. Ils pourraient décider de ne pas renouveler une licence à son échéance et tout défaut par la Société de se conformer aux modalités de maintien d'une licence pourrait entraîner une révocation ou une déchéance de n'importe laquelle de ses licences ou l'imposition d'amendes. Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

Les licences sont assorties de modalités stipulant que la Société doit se conformer aux restrictions sur la propriété canadienne en vertu des lois applicables. La Société respecte actuellement toutes les exigences en matière de propriété et de contrôle par des Canadiens. Si ces exigences n'étaient pas respectées, la Société pourrait se voir imposer diverses pénalités, notamment, dans le pire des cas, la perte d'une licence.

Spectre

Le spectre radio est l'un des actifs fondamentaux essentiels aux activités de notre secteur Sans-fil. Notre capacité à continuer d'offrir les services actuels et à les améliorer dépend, entre autres choses, d'un accès continu au spectre et du déploiement adéquat de celui-ci, ce qui comprend la capacité à la fois de renouveler les licences d'utilisation de spectre existantes et d'acquérir de nouvelles licences d'utilisation de spectre.

Si nous ne pouvons acquérir et conserver les licences d'utilisation de spectre nécessaires, que ce soit à cause des conditions de mise aux enchères favorables offertes aux fournisseurs de services

régionaux par les pouvoirs publics au moyen de mécanismes de réservation de parts ou de privilèges en matière de prix, à cause de l'accroissement du coût d'acquisition pour nous des licences de spectre vendues aux enchères ou à cause de toute autre raison, nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à offrir et à améliorer les services actuels ni de déployer de nouveaux services en temps utile, notamment en ce qui concerne l'offre de débits de données concurrentiels recherchés par nos clients. Par conséquent, notre capacité à attirer et à fidéliser la clientèle pourrait subir une incidence défavorable. En outre, une incapacité d'acquiescer et de conserver des licences d'utilisation de spectre pourrait avoir une incidence sur les niveaux de qualité au sein du réseau et entraîner une hausse des dépenses d'investissement.

Des modifications des droits de licence d'utilisation de spectre imposées par le gouvernement pourraient entraîner une augmentation considérable de nos paiements et, par conséquent, réduire de beaucoup notre bénéfice net.

Radiofréquences émises

De temps à autre, des médias et d'autres parties ont fait mention de liens allégués entre les radiofréquences émises par les appareils sans fil (y compris la nouvelle technologie 5G) et divers problèmes de santé, y compris le cancer, ainsi que des interférences influant sur divers dispositifs médicaux, notamment les appareils de correction auditive et les stimulateurs cardiaques. Même s'il n'y a pas d'études ni de rapports concluants indiquant que les radiofréquences sont la cause directe de ces problèmes de santé, cela pourrait décourager l'utilisation des appareils sans fil ou exposer Sans-fil à des litiges éventuels. De futures mesures réglementaires pourraient entraîner l'imposition de normes plus restrictives sur les émissions de radiofréquences provenant d'appareils à faible puissance comme les appareils sans fil. Nous ne pouvons prédire la nature ni l'étendue de telles restrictions.

Obtention d'un accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux

Pour préparer et appuyer le lancement de la 5G, et pour poursuivre la mise à niveau de notre réseau par câble, nous devons continuer d'avoir accès à des structures de soutien et à des droits de passage municipaux afin d'installer notre matériel sur les poteaux municipaux, les immeubles et les terres des Premières Nations. Là où l'accès aux droits de passage municipaux ne peut être obtenu, nous pouvons nous adresser au CRTC afin d'obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Le défaut d'obtenir un tel accès pourrait faire accroître nos coûts et compromettre nos activités.

Toutefois, la Cour suprême du Canada a statué en 2003 que le CRTC n'a pas compétence pour établir les modalités d'accès aux poteaux des entreprises provinciales de services publics d'électricité. Par conséquent, nous obtenons habituellement les accès nécessaires selon les conditions établies par les organismes de services publics provinciaux.

Le 30 octobre 2020, le CRTC a publié l'Avis de consultation de télécom 2020-366 sur les mesures réglementaires possibles visant à améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes. Le CRTC a dit craindre que l'accès inopportun et coûteux aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ait des répercussions négatives sur le déploiement de

réseaux capables de supporter la large bande de manière efficace, particulièrement dans les régions du Canada qui ont peu ou pas accès à de tels réseaux. C'est pourquoi le CRTC a amorcé une instance en vue de déterminer et de mettre en œuvre des mesures réglementaires qui amélioreront l'efficacité de l'accès à ces poteaux. Nous avons participé activement au processus et attendons la décision du CRTC.

Le 10 décembre 2021, le règlement de l'Ontario 842/21 a été déposé en vertu de la partie VI.1 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* exigeant que la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») établisse des frais de fixation à un poteau de distribution génériques à l'échelle de la province pour 2022. Selon ce règlement, la Commission doit aussi fixer les frais pour 2023 et les années suivantes en procédant à un ajustement des frais de l'année précédente en fonction de l'inflation, ce qui fait en sorte que le calcul des frais dépendra d'un mécanisme. Le 16 décembre 2021, la Commission a publié sa décision et son ordonnance EB-2021-0302 sur les frais de fixation à un poteau de distribution. La Commission a établi les frais pour 2022 à 34,76 \$ par entreprise, par année et par poteau, conformément aux directives du règlement de l'Ontario 842/21. Les frais de 2021 se chiffraient à 44,50 \$. Ces frais s'appliquent à tous les distributeurs dont les conditions de licence stipulent qu'ils doivent donner un accès à leurs poteaux de télécommunication et facturer le montant approuvé par la Commission.

EXPÉRIENCE CLIENT

La fidélité de nos clients et la probabilité qu'ils recommandent Rogers sont des facteurs qui dépendent de notre capacité à offrir une expérience de service qui réponde aux attentes de nos clients ou les surpasse. Nous avons un grand nombre d'interactions avec nos clients chaque année, qu'il s'agisse de nouveaux clients potentiels qui font des achats en magasin ou en ligne ou de clients qui appellent pour obtenir du soutien technique, sans compter tous les autres. Nous savons que chaque fois qu'un client utilise un de nos services – pour faire un appel ou naviguer sur Internet sur un appareil sans fil, regarder son émission préférée avec nos services d'accès Internet ou de télévision ou écouter une de nos stations de radio – son expérience influe sur toutes ses interactions futures avec l'une ou l'autre des marques Rogers. Si nos produits ne procurent pas aux clients l'expérience d'utilisation à laquelle ils s'attendent et si nous n'avons pas des interactions claires, simples et équitables avec nos clients, il pourrait en découler des malentendus contrariaires pour nos clients, ce qui risquerait de nous faire perdre des occasions de vente et d'augmenter notre taux d'attrition; ces deux derniers facteurs pourraient à leur tour avoir des répercussions défavorables sur notre réputation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

PERFORMANCE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous servons est notre but et signifie que nous ciblerons les principaux moteurs de cette croissance de chacun de nos secteurs, notamment l'accroissement du nombre d'abonnés et la diminution du taux d'attrition des abonnés, l'élargissement de l'offre de notre segment Affaires et le retour à la croissance de notre secteur Media. Par ailleurs, notre objectif est de continuer à acquiescer de solides aptitudes en gestion des coûts aptes à soutenir les investissements qui stimuleront notre avenir. La confiance des

investisseurs et des parties prenantes externes pourrait s'effriter et le cours de notre action pourrait ultimement fléchir, si la conjoncture ou le contexte concurrentiel ne nous permettent pas d'atteindre ces objectifs.

ACQUISITION ET MAINTIEN EN POSTE D'EMPLOYÉS TALENTUEUX

Notre secteur d'activité vit une transformation importante. En effet, tandis que la concurrence pour les talents augmente, notre succès dépend fortement de notre capacité à attirer et à maintenir en poste une main-d'œuvre très performante, diversifiée et motivée, notamment dans les principaux domaines de croissance que sont les réseaux, les TI et les technologies numériques. Nous devons nous affaïrer à offrir des occasions de cheminement et de perfectionnement de carrière, et une rémunération et des avantages concurrentiels, ainsi qu'à favoriser l'inclusion et la diversité au travail, et une expérience employé exceptionnelle. Dans le cas où nous ne parviendrions pas à maintenir ou à atteindre cet objectif, les changements que subit notre main-d'œuvre sous l'effet de facteurs comme le roulement de personnel et les restructurations, l'incapacité à former la relève en interne, les mesures de réduction de coûts, les constantes négociations syndicales ou d'autres événements pourraient avoir une incidence défavorable sur l'expérience client, et donc sur nos produits opérationnels et notre rentabilité.

DÉPENDANCE ENVERS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET DES TIERS

Nous avons conclu des ententes d'impartition, et des accords de gestion de service et des ententes d'approvisionnement avec des tiers pour fournir certaines composantes essentielles des activités de la Société pour les membres du personnel et les clients, notamment certaines composantes et certains dispositifs essentiels de l'infrastructure, certaines fonctions de gestion des installations et des immeubles, le soutien des centres d'appels, les techniciens affectés aux installations et au service, les ententes de partage de réseau, les fonctions de réseau et de TI et l'impression des factures. Les effectifs de certains fournisseurs essentiels sont relativement faibles et le contrôle opérationnel ou financier que nous exerçons sur eux est limité. Des interruptions de ces services ou des interruptions des activités de ces fournisseurs, notamment à cause des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement mondiales, pourraient influencer défavorablement sur notre capacité à fournir des services à nos clients. De plus, dans l'exécution des accords de services, les fournisseurs tiers doivent s'assurer que nos renseignements sont protégés et sauvegardés de manière appropriée. Le non-respect de cette obligation pourrait avoir des répercussions sur Rogers en augmentant les risques liés à la réglementation et en portant atteinte à sa réputation et à l'expérience client.

RISQUES FINANCIERS

Engagements en capital, liquidité, dette et paiements au titre des intérêts

Nos engagements en capital et obligations de financement pourraient avoir d'importantes conséquences, notamment :

- obliger la Société à consacrer une part importante des entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles au versement de dividendes et au paiement des intérêts et du principal, ce qui

réduirait les fonds disponibles à d'autres fins, y compris d'autres transactions financières;

- accroître la vulnérabilité de la Société lorsque la conjoncture de l'économie ou du secteur est défavorable;
- restreindre la capacité de la Société à prévoir les changements survenant au sein de ses activités ou de son secteur ou à s'y adapter;
- désavantager la Société par rapport à des concurrents qui ont peut-être plus de ressources financières ou un ratio d'endettement moindre;
- restreindre la capacité de la Société d'obtenir le financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement et d'autres fins générales.

La capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières dépend de sa performance opérationnelle future ainsi que de facteurs économiques, financiers, concurrentiels et autres facteurs dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté. Ses activités futures pourraient ne pas produire des flux de trésorerie suffisants et les transactions de financement à venir pourraient ne pas générer un produit net suffisant pour que la Société puisse s'acquitter de ses obligations ou exécuter avec succès sa stratégie d'entreprise.

Notations de crédit

Les notations de crédit constituent une mesure indépendante de la qualité du crédit d'un émetteur de titres et peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court ou à long terme ainsi que sur les modalités du financement en question. Une révision à la baisse des cotes de crédit des titres d'emprunt de la Société par les agences de notation, plus particulièrement si elle fait en sorte que les titres de la Société ne constituent plus des investissements de qualité, pourrait influencer défavorablement sur les coûts du financement et l'accès aux liquidités et aux capitaux.

Marchés des capitaux

Les conditions des marchés des capitaux pourraient influencer sur notre capacité à faire des investissements stratégiques et à satisfaire nos besoins en capitaux futurs. Les facteurs de risque comprennent une réduction des activités de prêt, la perturbation des marchés des capitaux et des dispositions réglementaires imposant une hausse du financement des banques, ce qui pourrait réduire la disponibilité ou augmenter le coût des capitaux.

Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes

La Société recouvre, paie et accumule des montants importants au titre de l'impôt sur le résultat et d'autres impôts et taxes, telles les taxes de vente fédérale et provinciales, les charges sociales et les taxes foncières à l'égard de diverses autorités fiscales.

Nous avons enregistré d'importantes sommes au titre du passif d'impôt sur le résultat différé et exigible, et avons calculé ces sommes selon des taux d'impôt pratiquement en vigueur au moment pertinent. Un changement législatif de ces taux d'impôt pourrait avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés et exigibles à l'avenir.

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat et les taxes indirectes selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de

l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judicieuse des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt et les taxes, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes.

AUTRES RISQUES

Conjoncture économique

Les activités de la Société sont touchées par la conjoncture économique générale ainsi que par le niveau de confiance et les dépenses des consommateurs. Des récessions, des ralentissements économiques et l'incertitude économique peuvent réduire la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que les dépenses discrétionnaires des consommateurs, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur la Société par suite d'une réduction de la demande à l'endroit de ses produits et services, y compris des baisses de la publicité, des produits et de la rentabilité ainsi que des hausses des taux d'attrition des abonnés et des créances douteuses. Une part importante des produits tirés de la radiodiffusion et des services numériques provient de la vente de publicité et varie en fonction de la vigueur de l'économie.

Stratégie et plans d'affaires

Notre stratégie est essentielle à notre réussite à long terme. La modification de nos priorités stratégiques ou l'adoption de nouvelles priorités pourraient compromettre les projets en cours et avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous élaborons des plans d'affaires, exécutons des projets et nous engageons dans de nouvelles entreprises afin de prendre de l'expansion. Si les avantages attendus de ces initiatives ne se réalisent pas, nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient en pâtir de manière significative.

Nos produits, nos services et nos réseaux dépendent en partie de certains fournisseurs. Si ceux-ci ne nous fournissent pas des solutions qui fonctionnent comme prévu, nos activités et nos résultats financiers pourraient être touchés défavorablement. Cela pourrait entraîner des pertes d'abonnés, une baisse des produits et l'insatisfaction de la clientèle.

Surveillance et contrôle des activités frauduleuses

Parce que nous sommes une grande entreprise ayant des dizaines de milliers d'employés et offrant une gamme attrayante de produits et de services précieux, la prévention de la fraude exige le recours à un programme structuré englobant la gouvernance, l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et la communication de l'information. Ce programme doit tenir compte de la corruption et de l'appropriation illicite d'actifs par des employés ou des tiers. La fraude peut entraîner des pertes financières et une dégradation de la marque. En plus de l'accès non autorisé aux terminaux numériques et aux modems Internet,

les types de fraudes dont nous pourrions être la cible comprennent par exemple i) l'utilisation inappropriée de nos réseaux par câble ou sans fil, ii) l'abonnement frauduleux et la fraude par prise de contrôle de compte à des fins de vol de matériel ou d'échange de carte SIM, iii) la manipulation intentionnelle des états financiers par des employés ou des tiers et iv) le vol de droits d'auteur et d'autres formes d'utilisation non autorisée qui contreviennent à l'exclusivité des contenus offerts.

Accès non autorisé aux terminaux numériques ou aux modems Internet

Un nombre considérable de Canadiens achètent des terminaux préchargés illégaux et recourent à la diffusion en continu illégale pour regarder nos produits télévisuels, ce qui pourrait accroître les réductions des services, les désabonnements et les taux d'attrition. Pour contrer ces comportements, nous employons une technologie de chiffrement conçue et exploitée par nos fournisseurs pour protéger nos signaux de câblodistribution contre un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction du forfait des abonnés. Nous utilisons également des technologies de chiffrement et de sécurité afin d'empêcher l'accès non autorisé à nos services d'accès Internet.

Rien ne garantit que nous saurons de fait empêcher ou éliminer le décodage non autorisé des signaux de télévision ou d'accès Internet à l'avenir. Si nous ne pouvons contrôler l'accès aux signaux avec notre technologie de chiffrement et les abonnements à la programmation numérique, y compris la vidéo sur demande et la vidéo sur demande offerte par abonnement, les produits de notre secteur Cable pourraient baisser.

Respect des normes juridiques et éthiques

Nos employés, dirigeants, administrateurs, fournisseurs et partenaires doivent se comporter constamment dans le respect des lois et des normes juridiques et éthiques applicables de tous les territoires où nous exerçons nos activités, notamment les lois et règlements contre la corruption. Les situations où une personne, physique ou morale, intentionnellement ou non, ne se conforme pas à nos politiques, aux lois et règlements applicables ou à ses obligations contractuelles pourraient nous exposer à des litiges et à d'éventuels dommages-intérêts, sanctions et amendes, ou nous rendre inadmissibles à soumissionner pour des contrats. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats, notre situation financière, notre réputation et notre marque.

Acquisitions, dessaisissements ou investissements

L'acquisition d'activités et de technologies complémentaires, la conclusion d'alliances stratégiques et le dessaisissement de certaines portions de nos activités exigent souvent une mise en œuvre rigoureuse de notre stratégie commerciale. Certains volets de nos activités opérationnelles (et activités connexes) sont exposés à des technologies en évolution rapide et à des tendances dans l'utilisation et la demande des consommateurs; il est possible que nous ne puissions prévoir convenablement la valeur de la demande ou le risque que les technologies concurrentes engendrent une hausse des évaluations relativement aux acquisitions éventuelles ou nous fassent passer à côté d'occasions d'affaires.

Les services, les technologies, le personnel clé et les activités des entreprises acquises pourraient ne pas être intégrés de manière

efficace aux activités ou aux services de la Société et les alliances pourraient s'avérer infructueuses. La Société pourrait également être incapable de mener à terme un dessaisissement ou de le mener de manière satisfaisante.

Décroissance du nombre d'abonnés aux services de télévision au Canada (désabonnement et réduction des services)

Le nombre de ménages canadiens abonnés aux services de télévision ne cesse de diminuer. D'autres services vidéo offerts aux consommateurs (comme les abonnements directement au consommateur et les services gratuits) ainsi que le piratage ont contribué à cette tendance. Ce déclin, s'il persiste, pourrait avoir une incidence négative significative sur nos résultats d'exploitation.

Passage des médias conventionnels aux médias numériques

Notre secteur Media exerce ses activités dans plusieurs secteurs qui peuvent être touchés par le passage des clients des médias conventionnels aux médias numériques, lequel stimule des changements en ce qui a trait à la qualité et à l'accessibilité des données et des solutions mobiles de rechange aux médias conventionnels. La Société a commencé à se tourner vers le marché numérique. La concurrence accrue en matière de produits tirés de la publicité qui provient des plateformes numériques, comme les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et d'autres modes de contenu numérique, a entraîné une transition des produits tirés de la publicité des diffuseurs de télévision conventionnels aux plateformes numériques. L'effet est plus important sur les réseaux de télévision par voie hertzienne conventionnels, comme Citytv et OMNI, qui ne génèrent pas de produits secondaires découlant de l'abonnement. Les résultats de Media pourraient être touchés défavorablement si nous ne réussissons pas à détourner les revenus publicitaires des médias conventionnels pour les attirer vers les plateformes numériques.

Notre position sur les marchés dans les secteurs de la radiodiffusion et de la télédiffusion

Les annonceurs privilégient habituellement les médias ayant une position dominante sur leurs marchés et dans leurs catégories respectifs, particulièrement lorsque leurs budgets de publicité sont serrés. Nos stations de radio et de télévision pourraient ne pas continuer d'afficher la même performance que maintenant. Les annonceurs fondent une part importante de leurs décisions d'achat sur des statistiques portant sur les cotes d'écoute produites par les associations ou agences industrielles. Une diminution importante des cotes d'écoute de nos stations de radio et de télévision pourrait influencer défavorablement sur nos volumes des ventes et nos tarifs de publicité.

Changements climatiques

La question des changements climatiques concerne de plus en plus les entreprises, notamment celles du secteur des télécommunications. L'échec des mesures d'atténuation des changements climatiques et des efforts d'adaptation à ces changements pourrait avoir une incidence sur notre entreprise en perturbant nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, en endommageant nos infrastructures et en touchant les communautés qui forment notre clientèle. Le risque physique qu'imposent à notre infrastructure les perturbations météorologiques extrêmes liées aux changements climatiques peut altérer considérablement notre capacité à assurer des services

de communication sûrs à tous nos clients, y compris les gouvernements et les services de santé et d'urgence.

Les changements climatiques et l'environnement attirent de plus en plus l'intérêt des parties prenantes et font évoluer les attentes de la direction. De nombreux aspects de nos activités sont assujettis à des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité imposés au niveau fédéral, provincial et local qui évoluent et sont de plus en plus stricts. Ces lois et règlements comportent des dispositions portant sur des enjeux comme le rejet de matières dans l'environnement, les mesures correctives à prendre à l'égard de ces rejets et le traitement et la gestion appropriés des matières, dont les déchets. Ces enjeux grandissants et le resserrement des lois et règlements pourraient accroître les coûts liés à la conformité et aux services publics. L'incapacité à en reconnaître l'importance et à réagir de manière adéquate pourrait se traduire par l'imposition d'amendes, un examen minutieux de la part des organismes de réglementation, la perte de confiance des parties prenantes ou une atteinte à notre réputation ou à notre marque.

Risques inhérents à la propriété auxquels s'expose l'actionnaire détenant le contrôle

Rogers est une société qui a été fondée par une famille et son contrôle est familial. Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par la Fiducie en faveur des générations successives de la famille Rogers. Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit. Les bénéficiaires de la Fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont plusieurs siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Au 31 décembre 2022, les sociétés de portefeuille privées de la famille Rogers sous le contrôle de la Fiducie détenaient environ 98 % de nos actions de catégorie A en circulation (98 % en 2021), et environ 10 % de nos actions de catégorie B sans droit de vote (10 % en 2021) pour un total d'environ 29 % du total des actions en circulation (29 % en 2021). Seules les actions de catégorie A sont assorties du droit de vote dans la plupart des circonstances.

RISQUES LIÉS AUX LITIGES

Panne de réseau de juillet 2022

À la suite de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, quatre demandes au total ont été déposées à la Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'intenter une action collective contre Rogers relativement à cette panne de réseau. L'une de ces demandes a été ultérieurement retirée. Une deuxième demande a été depuis émise. Chacune des deux demandes restantes vise à intenter une action collective au nom de toutes les personnes au Québec qui, entre autres, ont subi une interruption de service sans fil ou filaire à la suite de la panne ou ont été autrement touchées par celle-ci. Chacune des demandes restantes réclame également divers dommages, y compris, entre autres, des dommages contractuels, des dommages pour perte de profits et des dommages punitifs.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la probabilité de succès de ces demandes, ni de prédire l'ampleur de toute responsabilité que nous pourrions encourir en vertu des réclamations sous-jacentes à ces demandes ou de toute réclamation correspondante ou similaire qui pourrait être présentée contre nous à l'avenir. Par conséquent, nous n'avons pas comptabilisé de passif pour cette éventualité. Si elles aboutissent, l'une ou l'autre de ces réclamations pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Il est également possible que des plaintes similaires ou correspondantes soient déposées dans d'autres juridictions.

Établissement des coûts et des prix des services d'accès Internet de gros

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance »), le CRTC a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont l'accès Internet de tiers de Rogers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016.

Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC n'étaient pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, et nous estimons qu'ils étaient en deçà du prix coûtant. Le 27 mai 2021, le CRTC a publié sa Décision de télécom CRTC 2021-181, *Demandes de révision et de modification de l'ordonnance de télécom 2019-288 concernant les tarifs définitifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés*. Le CRTC a décidé d'approuver de manière définitive les tarifs provisoires qui étaient en vigueur avant la publication de l'ordonnance, avec certaines modifications, notamment la suppression de la majoration additionnelle de 10 % pour les entreprises de services locaux titulaires.

Les tarifs définitifs sont inférieurs aux montants antérieurement facturés aux revendeurs pour la période allant du 31 mars 2016 au 6 octobre 2016. Nous avons comptabilisé en 2021 un remboursement des montants antérieurement facturés aux revendeurs d'environ 25 millions de dollars, ce qui refléterait l'incidence de l'application rétroactive pour cette période.

Le 28 mai 2021, un FSI de gros a présenté une requête au gouverneur en conseil, entre autres pour qu'il rétablisse l'ordonnance de 2019 et rende définitifs les tarifs établis dans cette ordonnance. En outre, le 28 juin 2021, le même FSI de gros a déposé une demande d'autorisation d'appel de la décision de 2021 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui lui a été accordée le 15 septembre 2021. Nous sommes intervenus sur ces questions, de même que d'autres entreprises de câblodistribution.

Frais d'accès au système - Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des

remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la demande de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunications sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Vidéotron ltée

Le 29 octobre 2021, Vidéotron ltée a déposé une poursuite contre Rogers auprès de la Cour supérieure du Québec relativement à l'entente conclue entre les parties en 2013 pour le développement et l'exploitation d'un réseau LTE commun dans la province de Québec. Dans sa poursuite, Vidéotron ltée allègue que Rogers n'a pas respecté ses obligations contractuelles en développant son propre réseau sur le territoire visé. Vidéotron exige des dommages-intérêts compensatoires de 850 millions de dollars. Nous avons l'intention de nous défendre énergiquement dans ce dossier. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Autres actions en justice

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

Issue des poursuites

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si les circonstances changent et que l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable et qu'elle est estimable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES**CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos contrôles et procédures de l'information au 31 décembre 2022 sous la supervision de la direction et avec sa participation, y compris le chef de la direction et le chef de la direction des Finances, conformément à la Règle 13a-15 promulguée en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de la Société ont conclu qu'à la date d'évaluation, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Rogers a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Notre système de contrôle interne est conçu pour donner à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers sont préparés et présentés fidèlement selon les IFRS publiées par l'IASB. Le système a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents d'information financière sont fiables. La direction prend également des mesures pour s'assurer de l'efficacité de la circulation des informations et de la communication, et pour surveiller la performance et les procédures de contrôle interne.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2022 en fonction des critères énoncés dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission et a conclu qu'ils étaient efficaces à cette date. Nos auditeurs indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont fourni une opinion sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2022. Ce rapport est inclus dans nos états financiers consolidés audités de 2022 déposés sur SEDAR (sedar.com).

Tous les systèmes de contrôle, aussi bien conçus soient-ils, ont toutefois des limitations inhérentes, et même les systèmes qui ont été réputés efficaces ne peuvent que fournir une assurance raisonnable au sujet de la préparation et de la présentation des états financiers.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AINSI QU'ÀUX CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Aucun changement n'a été apporté en 2022 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Réglementation de notre secteur

Nos activités, à l'exception des activités autres que de diffusion de Media, sont réglementées par deux groupes :

- ISDE Canada, au nom du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- le CRTC, en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*.

La réglementation concerne notamment ce qui suit :

- les licences d'utilisation de spectre et de diffusion;
- la concurrence;
- les services de programmation de télévision par câble que nous devons et pouvons distribuer;
- les conventions d'interconnexion filaire et sans fil;
- les tarifs que nous pouvons exiger pour l'accès aux réseaux par des tiers;
- la revente des services assurés par nos réseaux;
- l'itinérance sur nos réseaux et les réseaux d'autrui;
- la propriété et l'exploitation de nos systèmes de communications;
- notre capacité d'acquiescer des participations dans d'autres systèmes de communications.

Les modifications réglementaires apportées par ces organismes de réglementation ou les décisions prises par eux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats opérationnels.

Le coût de la prestation des services pourrait augmenter de temps à autre en raison de l'observation des mesures sectorielles ou législatives prises en réponse à des préoccupations en matière de protection des consommateurs ou de questions liées à Internet comme la violation des droits d'auteur, les courriels commerciaux non sollicités, la cybercriminalité et l'accès autorisé.

En général, les licences d'utilisation de spectre et de diffusion octroyées à la Société le sont pour une durée déterminée et sous réserve de modalités relatives au maintien de ces licences. Les autorités de réglementation peuvent modifier ces conditions d'octroi de licences en tout temps, et elles peuvent décider de ne pas renouveler une licence qui arrive à échéance. Si nous ne nous conformons pas aux modalités stipulées, une licence pourrait être suspendue ou révoquée et nous pourrions devoir payer une amende.

Les licences sont assorties de conditions qui exigent, entre autres, que nous nous conformions aux restrictions canadiennes en matière de propriété de la réglementation applicable. Nous nous conformons à l'heure actuelle à l'ensemble de celles-ci. En cas de non-respect des exigences, nous nous assujettissons à diverses pénalités, dont la perte d'une licence dans un cas extrême.

Les licences pour les services de câblodistribution, les services sans fil et les services de diffusion ne peuvent généralement pas être cédées sans l'approbation des organismes de réglementation.

ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA

Le CRTC est responsable de la réglementation et de la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion et de télécommunications. Au Canada, les activités de diffusion, notamment les services de télévision par câble, les stations de radio et de télévision ainsi que les services spécialisés de la Société, sont

autorisées sous licence (ou exercées en vertu d'un décret d'exception) et réglementées par le CRTC conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Le CRTC est également responsable, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la réglementation des entreprises de télécommunications, dont :

- les activités de transmission de la voix et des données de Sans-fil;
- les services d'accès Internet et de téléphonie de Câble.

Nos services de détail de câblodistribution et de télécommunications ne sont pas soumis en ce moment à la réglementation des prix de détail, sauf pour ce qui est des abonnements aux services de câblodiffusion d'entrée de gamme de base à prix abordable que les fournisseurs sont tenus d'offrir depuis 2016, car le CRTC est d'avis qu'il y a suffisamment de concurrence pour ces services, également offerts par d'autres fournisseurs de services, pour permettre la protection de l'intérêt des utilisateurs et il s'est donc abstenu de les réglementer. En revanche, la réglementation peut viser, et vise effectivement, les modalités selon lesquelles la Société offre ces services.

LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

ISDE Canada établit des normes techniques en matière de télécommunications en application de la *Loi sur la radiocommunication (Canada)* (la « *Loi sur la radiocommunication* ») et de la *Loi sur les télécommunications*. Le ministère octroie des licences et exerce une surveillance à l'égard :

- des aspects techniques de l'exploitation des stations de radio et de télévision;
- des questions liées aux fréquences des réseaux de télévision par câble;
- des licences d'utilisation de spectre pour les systèmes de communications sans fil au Canada.

Le 30 juin 2022, ISDE Canada a publié son Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz établissant les règles des enchères à venir. La bande de 3 800 MHz, ainsi que la bande de 3 500 MHz mise aux enchères en 2021, sont essentielles au soutien de réseaux 5G robustes. Les enchères devraient débuter en octobre 2023. Les règles comprennent des mesures comme i) l'imposition d'un plafond de 100 MHz pour les grands fournisseurs de services nationaux (soit RCCI, Bell Mobilité Inc. et Telus Communications Inc.) pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz et de celui de 3 800 MHz combinées, ii) la réservation de 150 MHz dans les spectres de 3 500 MHz et de 3 800 MHz pour les plus petits concurrents et iii) la mise en place d'exigences de déploiement rigoureuses nécessitant le déploiement du spectre remporté aux enchères dans un certain délai sous peine de perdre les licences connexes.

DROITS D'AUTEUR

La Commission du droit d'auteur du Canada (la « Commission du droit d'auteur ») surveille l'administration des droits d'auteur au Canada et établit les droits payables pour l'utilisation de certaines œuvres couvertes par des droits d'auteur. Elle établit les droits d'auteur à payer aux organismes de perception des droits d'auteur par les entreprises de diffusion canadiennes, notamment les services de câblodistribution, de radiodiffusion et de télévision et les services spécialisés.

FACTURATION ET CONTRATS

Le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et le Québec ont édicté des lois visant la protection des clients qui concluent des contrats de service sans fil, filaires et d'accès Internet. Ces lois régissent le contenu de ces contrats, la détermination des frais de résiliation par anticipation pouvant être facturés aux clients, la perception de dépôts de garantie, les droits de résiliation et de renouvellement des clients, la vente de cartes d'appel prépayées et la communication d'informations sur les coûts connexes. À l'heure actuelle, Rogers est également assujettie au Code sur les services sans fil du CRTC, au Code des fournisseurs de services de télévision du même organisme entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et au Code sur les services Internet, toujours du même organisme, entré en vigueur le 31 janvier 2020. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Code sur les services sans fil du CRTC » et « Code sur les services Internet du CRTC » pour obtenir d'autres informations.

PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE ÉTRANGERS

Les non-Canadiens sont autorisés à détenir et à contrôler de manière directe ou indirecte :

- jusqu'à 33,3 % des actions avec droit de vote et les voix connexes d'une société de portefeuille ayant une filiale dont les activités font l'objet d'une licence octroyée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*;
- jusqu'à 20 % des actions avec droit de vote et les voix connexes de la société titulaire de la licence d'exploitation.

Prises ensemble, ces limites permettent un contrôle effectif allant jusqu'à 46,7 %.

Le chef de la direction et 80 % des membres du conseil d'administration de la société titulaire de la licence d'exploitation doivent être des résidents du Canada. Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'actions sans droit de vote pouvant être détenues par des non-Canadiens dans la société de portefeuille ou la société titulaire de la licence d'exploitation. Ni un fournisseur de services canadien ni sa société mère ne peuvent, par ailleurs, être contrôlés de fait par des non-Canadiens. Sauf en cas d'appel auprès du Cabinet fédéral, le CRTC est habilité à déterminer, comme question de fait, si une société titulaire de la licence d'exploitation est contrôlée par des non-Canadiens.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications* et des règlements connexes, les mêmes règles s'appliquent également aux entreprises de télécommunications canadiennes comme Sans-fil, sauf que le chef de la direction n'est pas tenu d'être un résident canadien. Nous sommes d'avis que nous sommes conformes aux exigences en matière de propriété et de contrôle étrangers.

Le projet de loi C-38 modifiant la *Loi sur les télécommunications* a été édicté le 29 juin 2012. Les modifications exemptent les entreprises de télécommunications générant moins de 10 % du total des produits sur le marché des télécommunications canadien des restrictions relatives à la propriété étrangère. Les entreprises qui réussiront à gonfler leur part de marché au-delà de 10 % du total des produits générés sur le marché des télécommunications canadien, autrement que par voie de fusions ou d'acquisitions, continueront d'être exemptées des restrictions.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BASE

Après une longue procédure d'examen des services de télécommunications dont les Canadiens ont besoin pour participer de manière significative à l'économie numérique ainsi que du rôle que le CRTC doit jouer en vue d'assurer la disponibilité de services de télécommunications de base abordables à tous les Canadiens, le CRTC a publié, le 21 décembre 2016, la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, *Les services de télécommunication modernes : La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*.

Dans cette politique, le CRTC énonce son objectif du service universel, selon lequel les Canadiens, dans les régions urbaines ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans fil mobiles. Pour mesurer l'atteinte concluante de cet objectif, le CRTC a établi plusieurs critères, dont les suivants :

- D'ici 2021, 90 % des abonnés canadiens de services d'accès Internet à large bande fixes de résidence et d'affaires doivent être en mesure d'avoir accès à des vitesses d'au moins 50 Mb/s pour le téléchargement et 10 Mb/s pour le téléversement, et de s'abonner à une offre de service proposant une allocation de données illimitée; les 10 % restants de la population devront avoir accès à ces services d'ici 2031.
- La technologie sans fil mobile généralement déployée la plus récente doit être disponible non seulement aux ménages et entreprises canadiens, mais également sur le plus grand nombre possible de routes principales au Canada.

Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif du service universel, le CRTC commencera à orienter ses cadres de réglementation non plus sur les services vocaux filaires, mais plutôt sur les services d'accès Internet à large bande. Ainsi les services suivants, qui font partie de l'objectif du service universel, constituent de par cette Politique des services de télécommunications de base au sens du paragraphe 46.5(1) de la *Loi sur les télécommunications* :

- les services d'accès Internet à large bande fixes et mobiles;
- les services vocaux fixes et sans fil mobiles.

Pour appuyer l'offre d'accès Internet à large bande aux collectivités rurales et éloignées actuellement mal desservies, le CRTC a annoncé qu'il instituera un fonds pour la large bande auquel tous les fournisseurs canadiens de services d'accès à Internet seront tenus de contribuer. Les particularités de ce financement - principes directeurs, conception du fonds et critères d'évaluation - ont été arrêtées dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, rendue publique le 27 septembre 2018. Deux appels de demandes ont eu lieu en 2019. C'est en 2020 qu'ont été versés les premiers paiements au fonds; le financement maximal a été fixé à 100 millions de dollars pour la première année de la mise en œuvre. Ce montant sera haussé annuellement de 25 millions de dollars au cours des quatre années suivantes pour atteindre un plafond annuel de 200 millions de dollars. Les augmentations graduelles à la quatrième année et à la cinquième année seront subordonnées aux résultats d'un examen auquel le CRTC procédera au cours de la troisième année afin de s'assurer que le fonds est géré de manière efficiente et qu'il sert bien les fins prévues.

Un droit a été perçu en pourcentage des revenus tirés des services filaires et sans fil de transmission de la voix depuis 2000; ce droit est appelé à soutenir la prestation de services de transmission de la voix dans la zone de desserte du service vocal local à coût élevé désignée et la fourniture d'un service de relais vidéo (« SRV ») à l'échelle nationale. En 2019, le droit de 0,52 % imposé sur les produits tirés des services vocaux filaires et sans fil a permis de dégager des subventions de 94,2 millions de dollars. La composante service vocal de la subvention diminue d'année en année parce que dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-213, *Retrait progressif du régime de subvention du service local*, le CRTC a déterminé que le retrait progressif de la subvention du service local actuelle de 115 millions de dollars pour les zones de desserte à coût élevé des entreprises de services locaux titulaires se ferait en six tranches égales de 2019 à 2021, de manière que la subvention soit éliminée à la fin de 2021.

Pour 2020, des obligations d'obtenir du financement pour le Fonds pour la large bande de 100 millions de dollars ont été ajoutées aux obligations relatives à la transmission de la voix et au SRV, ce qui portera à 170,7 millions de dollars le montant de la subvention projetée, conformément à la Décision de télécom CRTC 2019-395, *Frais en pourcentage des revenus définitifs pour 2019 et questions connexes*, publiée le 4 décembre 2019. Le droit en pourcentage des revenus actuellement appliqué aux revenus tirés des services filaires et sans fil sera élargi aux revenus tirés des services d'accès Internet et de messagerie texte; il devrait s'établir provisoirement pour 2020 à 0,45 % de ces revenus élargis, sous réserve de la détermination définitive des revenus réels qui sera faite vers la fin de 2020.

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

La *Loi canadienne anti-pourriel* a été entérinée le 15 décembre 2010 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Les articles de la loi portant sur l'installation non sollicitée de programmes informatiques ou de logiciels sont entrés en vigueur le 15 janvier 2015. La Société respecte cette loi.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE

Depuis 2018, les organisations qui sont régies par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) sont tenues d'aviser les personnes concernées et le Commissaire à la protection de la vie privée du gouvernement fédéral des atteintes à la vie privée lorsqu'il est raisonnable de croire que la violation des dispositifs de sécurité présente un risque réel de préjudice grave pour les personnes en question. La déclaration doit être faite le plus tôt possible après que l'entreprise constate qu'il y a eu atteinte. Les entreprises doivent aussi tenir un registre des atteintes et le remettre sur demande au Commissaire à la vie privée. Le défaut de produire une déclaration ou de tenir un registre pourrait donner lieu à des amendes allant jusqu'à 100 000 \$ par infraction. Nous respectons toutes les obligations en vertu de la LPRPDE.

EXAMEN DE LA LPRPDE

Le 16 juin 2022, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-27, *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, afin de remanier la législation canadienne sur la protection de la vie privée. Les dispositions prévoient notamment des paramètres de

contrôle accrus lors du traitement des renseignements personnels des consommateurs, de nouveaux pouvoirs pour le commissaire à la protection de la vie privée, des sanctions pécuniaires importantes, un droit privé d'action et de nouvelles règles pour protéger la vie privée des enfants et réglemente l'élaboration et le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle. S'il est adopté, le projet de loi C-27 inclura une période de transition permettant aux organisations de faire les mises à jour et les modifications nécessaires pour assurer la conformité de leurs politiques et processus internes.

EXAMEN DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Le 2 février 2022, le gouvernement fédéral a présenté en première lecture le projet de loi C-11, *Loi sur la diffusion continue en ligne*. Ce projet de loi modifiera la *Loi sur la radiodiffusion* et apportera des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Le but du projet de loi C-11 est d'appuyer l'objectif de la politique culturelle du Canada de produire des récits canadiens dans un paysage de radiodiffusion en pleine mutation. Les principales modifications de la législation soumettraient les services de diffusion en continu en ligne à la réglementation du CRTC et exigeraient que ces services investissent spécifiquement dans les entreprises culturelles canadiennes et proposent une programmation diversifiée, notamment du contenu autochtone. Le CRTC décidera du mode de mise en application du nouveau régime réglementaire conformément aux directives que formulera le gouvernement dans l'orientation qu'il publiera lorsque les lois seront promulguées, le cas échéant.

LOI SUR LES NOUVELLES EN LIGNE

Le 5 avril 2022, le gouvernement fédéral a présenté en première lecture le projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*. Le projet de loi C-18 a pour objectif de réglementer les plateformes de communication en ligne, appelées « intermédiaires de nouvelles numériques », afin de renforcer l'équité sur le marché canadien des nouvelles numériques et de contribuer à la viabilité du marché canadien des nouvelles. Le projet de loi C-18 n'a pas encore été adopté.

QUESTIONS LIÉES À LA PANNE DE RÉSEAU

Le 11 juillet 2022, des suites de la panne de réseau survenue le 8 juillet 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé qu'il avait enjoint les grandes compagnies de télécommunications du Canada à améliorer la résilience et la fiabilité de leurs réseaux en s'assurant que des ententes officielles soient en place dans les 60 jours en ce qui a trait i) à l'itinérance d'urgence, ii) à l'assistance mutuelle en cas de panne et iii) à un protocole de communication pour mieux informer le public et les autorités advenant des urgences liées aux télécommunications. Le 7 septembre 2022, nous avons annoncé qu'un protocole d'entente officiel avait été signé par les principales entreprises de télécommunications du Canada en ce qui a trait au soutien réciproque pour l'itinérance d'urgence, l'assistance mutuelle et les protocoles de communications en cas de panne de réseau à l'avenir.

Le 12 juillet 2022, le CRTC a émis une demande d'information nous ordonnant de répondre à des questions détaillées et à fournir une explication approfondie au sujet de la panne de réseau. Le

CRTC a demandé une explication détaillée de la cause et du déroulement de la panne de réseau, ainsi que des mesures que nous mettrons en œuvre pour éviter que cela se reproduise. Le 22 juillet 2022, nous avons fourni des réponses aux questions du CRTC. Le 5 août 2022, le CRTC a émis une autre demande d'information, pour laquelle Rogers a déposé des réponses le 22 août 2022.

Le 15 juillet 2022, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a annoncé qu'il allait étudier la panne de réseau, notamment les causes sous-jacentes et son incidence sur les familles, les consommateurs et les entreprises. Le comité a tenu des réunions en juillet 2022 au cours desquelles des représentants de Rogers, entre autres, ont comparu.

SANS-FIL

LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE DES BANDES DE 3 800 MHz

Le 6 juin 2019, ISDE Canada a publié sa décision (la « décision de 2019 ») sur la *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. Le 27 août 2020, ISDE Canada avait entrepris la *Consultation sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz*, qui portait sur les changements qui seraient éventuellement apportés à la politique d'utilisation du spectre, aux plans de répartition des bandes et aux considérations techniques et politiques visant à maximiser l'utilisation des bandes de 3 700 à 4 200 MHz et à appuyer le déploiement des technologies sans fil 5G. Le 21 mai 2021, ISDE Canada a publié sa *Décision sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz*, dans laquelle elle annonce la réattribution de la bande de spectre de 3 800 MHz pour appuyer les services 5G. Le 17 décembre 2021, ISDE Canada a entrepris une instance de suivi, *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz*, visant à déterminer le format et la règle des enchères. Les observations initiales devaient être communiquées au plus tard le 15 février 2022.

Le 30 juin 2022, ISDE Canada a publié son Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 800 MHz établissant les règles des enchères à venir. Les règles comprennent des mesures comme i) l'imposition d'un plafond de 100 MHz pour les grands fournisseurs de services nationaux (soit RCCI, Bell Mobilité Inc. et Telus Communications Inc.) pour l'acquisition de licences d'utilisation du spectre de 3 500 MHz et de celui de 3 800 MHz combinées, ii) la réservation de 150 MHz dans les spectres de 3 500 MHz et de 3 800 MHz pour les plus petits concurrents et iii) la mise en place d'exigences de déploiement rigoureuses nécessitant le déploiement du spectre remporté aux enchères dans un certain délai sous peine de perdre les licences connexes. La vente aux enchères du spectre de la bande de 3 800 MHz devrait avoir lieu le 24 octobre 2023.

TRANSFERT, DIVISION ET SUBORDINATION DES LICENCES D'UTILISATION DE SPECTRE

En juin 2013, ISDE Canada a publié son Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences d'utilisation de spectre mobile commercial. Le cadre établit les critères que ISDE Canada prendra en compte, ainsi que les processus qu'il appliquera dans le cadre de son examen des transferts des licences d'utilisation de spectre, y compris dans le cas de transferts prospectifs pouvant survenir relativement à des options d'achat ou de vente et à des conventions. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- ISDE Canada procédera à l'examen de toutes les demandes de transfert de licences d'utilisation de spectre, et celles qui feraient place à une concentration du spectre indésirable - et diminueraient par le fait même la concurrence - ne seront pas acceptées. Les décisions seront prises au cas par cas et seront rendues publiques afin d'en augmenter la transparence.
- Les détenteurs de licence sont tenus de demander un examen dans les 15 jours suivant la conclusion de toute convention pouvant se solder par un éventuel transfert. ISDE Canada procédera à l'examen de la convention comme si le transfert de licence susceptible d'en découler avait été effectué.

CODE SUR LES SERVICES SANS FIL DU CRTC

En juin 2013, le CRTC a publié son Code sur les services sans fil (le « Code sur les services sans fil ») qui est entré en vigueur en décembre 2013. Le Code sur les services sans fil impose plusieurs obligations aux fournisseurs de services sans fil, dont une durée maximale pour les contrats, des plafonds au titre des services d'itinérance, des exigences en matière de déverrouillage des appareils et des exigences visant les principales modalités du contrat. Il établit également des règles en matière de subvention des appareils et de frais de résiliation anticipée. En vertu du Code sur les services sans fil, si un client met fin à un contrat avant la fin de son engagement, les fournisseurs peuvent uniquement facturer le solde de la subvention de l'appareil reçue, laquelle diminue d'un montant équivalent chaque mois sur une période maximale de 24 mois.

Le 15 juin 2017, le CRTC a publié les conclusions de son examen de trois ans du Code sur les services sans fil (Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-200, *Examen du Code sur les services sans fil*). Le CRTC a annoncé qu'à compter du 1^{er} décembre 2017, tous les particuliers et les petites entreprises clientes de fournisseurs de services sans fil auront le droit de faire déverrouiller sur demande leurs téléphones cellulaires et autres appareils mobiles, et ce, sans frais. De plus, dès le 1^{er} décembre 2017, tous les appareils nouvellement achetés doivent être fournis déverrouillés. Le CRTC a aussi précisé que pour les forfaits familiaux ou partagés (forfaits à lignes multiples), le titulaire du compte doit par défaut être celui qui peut accepter les frais d'utilisation excédentaire de données et les frais d'itinérance de données au-delà des limites fixées (50 \$ et 100 \$ par mois, respectivement). Toutefois, les fournisseurs de services sans fil peuvent permettre au titulaire d'un compte d'autoriser d'autres utilisateurs inscrits à un forfait familial ou partagé à consentir à d'éventuels frais supplémentaires. Le CRTC a aussi établi clairement que dans tous les cas, les limites s'appliquent en fonction d'un seul et même compte, peu importe le nombre d'appareils associés au forfait à lignes multiples et le nombre de lignes incluses dans le compte.

En juillet 2019, Rogers a instauré des conventions de financement d'appareils sans fil de 24 mois et de 36 mois. Le 30 août 2019, le CRTC a amorcé l'Avis de consultation de télécom CRTC 2019-309, *Instance de justification et appel aux observations – Code sur les services sans fil – Plans de financement d'appareils, afin de déterminer si les plans de financement d'appareils, y compris ceux dont la durée est supérieure à 24 mois, sont conformes au Code sur les services sans fil*. Dès lors, nous avons cessé volontairement d'offrir la possibilité de conclure des conventions de financement d'appareils sur plus de 24 mois. Les mémoires définitifs ont été déposés le 29 octobre 2019 et le 4 mars 2021, le CRTC a rendu publique sa Décision de télécom CRTC 2021-98, *Code sur les services sans fil – Application aux plans de financement d'appareils*, selon laquelle il confirme que le Code sur les services sans fil s'applique aux plans de financement d'appareils conclus lors de l'achat de forfaits de services sans fil et que les plans de financement d'appareils doivent respecter toutes les mesures de protection pertinentes prévues par le Code sur les services sans fil. Par ailleurs, le CRTC a établi que les plans de financement d'appareils s'apparentent aux subventions d'appareils en ce qui a trait à l'établissement des frais de résiliation anticipée aux termes du Code sur les services sans fil.

Le 28 octobre 2022, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2022-294, *Clarification de l'expression « prix de détail suggéré par le fabricant »*, dans laquelle elle clarifie la définition de l'expression « prix de détail suggéré par le fabricant » (PDSF) fournie dans la politique réglementaire de télécom 2013-271. Le CRTC précise que le prix courant d'un appareil sans fil mobile tel que publié par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) sur le site Web canadien du FEO au moment de la conclusion d'un contrat est réputé être le PDSF aux fins de la section G du Code sur les services sans fil, si le FEO ne fournit pas de PDSF aux fournisseurs de services sans fil (FSSF). Par ailleurs, le Conseil ordonne aux FSSF de recueillir et de mettre à jour les données concernant le PDSF sur une base mensuelle, et de conserver les données historiques du PDSF pour les mettre à la disposition CRTC. Le CRTC s'attend à ce que chaque FSSF recueille ces renseignements de manière constante.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES PYLÔNES D'ANTENNES

En mars 2013, ISDE Canada a publié les *Cadres révisés d'itinérance obligatoire et de partage obligatoire des pylônes d'antennes et des emplacements*, en conclusion de la consultation commencée en 2012. Ce cadre établit les règles en vigueur pour le partage d'emplacements et de pylônes d'antennes, entre autres. Les principaux éléments à noter sont les suivants :

- Tous les titulaires de licences d'utilisation de spectre, de licences radio et de certificats de radiodiffusion doivent partager les pylônes d'antennes et les emplacements, lorsque cela est techniquement possible, en contrepartie de tarifs commerciaux.
- La période de négociation des ententes est de 60 jours, après quoi l'arbitrage aux termes des règles de ISDE Canada commencera.

Dans la politique réglementaire de télécom 2015-177, *Cadre de réglementation régissant les services sans fil mobiles de gros*, publiée en mai 2015, le CRTC a déterminé qu'il ne rendra pas obligatoires ni n'exigera des tarifs de gros généraux pour le partage de pylônes et d'emplacements. En parallèle, il a déterminé

que ses pouvoirs et processus actuels sont suffisants pour traiter les différents litiges touchant aux tarifs et modalités applicables au partage de pylônes et d'emplacements. Par conséquent, les entreprises peuvent avoir recours au processus d'arbitrage mis en place par ISDE Canada, ou encore demander au CRTC d'intervenir dans le cas où les négociations relatives au partage de pylônes et d'emplacements échouent.

DÉCRET DONNANT AU CRTC DES INSTRUCTIONS RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le 26 février 2019, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a présenté un Projet de décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation. Les instructions signalent l'intention du gouvernement d'exiger du CRTC qu'il considère la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation lorsqu'il prend des décisions en matière de télécommunications et qu'il démontre aux Canadiens que ces facteurs ont bel et bien été considérés lors de la prise de ces décisions.

Le 17 juin 2019, le *Décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation* est entré en vigueur après avoir fait l'objet d'une étude et de révisions. Selon ce décret, le CRTC devra tenir compte de la concurrence, de l'abordabilité, des intérêts des consommateurs et de l'innovation dans ses décisions en matière de télécommunications. Le CRTC devra aussi démontrer aux Canadiens de quelle manière il a agi en ce sens.

Le 13 février 2023, le *Décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication* est entré en vigueur. Prenant appui sur les instructions et les objectifs énoncés dans le décret précédent, ce décret ajoute les principes de réglementation efficace que doit suivre le CRTC. Ces principes comprennent au premier chef la transparence, la prévisibilité, la cohérence et l'efficacité, et précisent aussi que le CRTC devrait tenir ses instances et rendre ses décisions en temps opportun. Ils exigent aussi que le CRTC prenne en considération la concurrence en matière d'Internet fixe et la concurrence mobile sans fil, y compris le maintien de cadres réglementaires concernant les services de gros pour l'Internet fixe et l'accès de gros à l'itinérance pour les services mobiles sans fil. En dernier lieu, les principes stipulent que le CRTC doit améliorer et protéger les droits des consommateurs sur les marchés des télécommunications et qu'il doit continuer à prendre des mesures pour appuyer l'accès universel à des services Internet fixes et mobiles sans fil de haute qualité, fiables et robuste.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 28 février 2019, dans le cadre de l'avis de consultation de télécom CRTC 2019-57, *Examen des services sans fil mobiles*, le CRTC a entrepris son examen quinquennal visant à évaluer le marché des services sans fil mobiles et à déterminer si d'autres mesures sont nécessaires pour améliorer le choix et l'abordabilité pour les Canadiens. Après le dépôt de nombreux mémoires en

2019, une audience avec comparution de deux semaines a commencé le 18 février 2020. Les mémoires définitifs ont été soumis le 15 juillet 2020.

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom 2021-130, *Examen des services sans fil mobiles*. Le CRTC ordonne que les exploitants de réseaux mobiles virtuels (les « ERMV ») aient accès au marché de gros, que les transferts des services d'itinérance de gros se fassent sans interruption et que de nouveaux forfaits à faible coût et à usage occasionnel soient établis. Toutefois, l'accès au marché de gros sera accordé aux ERMV sous réserve de certaines conditions décrites ci-après.

Le CRTC a décidé que les exploitants nationaux de réseau mobile et SaskTel en Saskatchewan seront tenus d'accorder aux ERMV l'accès au marché de gros, mais seuls les exploitants régionaux de réseau mobile admissibles qui sont titulaires d'une licence d'utilisation du spectre mobile pourront y avoir accès et uniquement pour les zones couvertes par leurs licences. Les modalités associées à l'accès au marché de gros accordé aux ERMV doivent être approuvées par le CRTC et l'établissement des tarifs doit se faire par l'entremise de négociations commerciales, l'arbitrage de l'offre finale, avec le CRTC agissant en qualité d'arbitre, étant le filet de sécurité. L'obligation d'accorder l'accès au marché de gros aux ERMV demeurera en vigueur pour une période de sept ans qui commencera à la date à laquelle le CRTC aura établi les modalités. On estime que cette limite de temps devrait être suffisante pour permettre aux exploitants régionaux de réseau mobile d'étendre leurs réseaux tout en continuant d'inciter à l'investissement.

Les exploitants nationaux de réseau mobile doivent également veiller au transfert sans interruption des services d'itinérance qu'ils sont tenus d'accorder aux exploitants régionaux de réseau mobile. Les transferts sans interruption permettront qu'un appel en cours soit ininterrompu dans le cas où un client quitte la zone couverte par son réseau d'origine pour se rendre dans la zone couverte par son fournisseur de services d'itinérance. Par ailleurs, le CRTC exige que les exploitants nationaux de réseau mobile offrent la fonction d'itinérance sur leur réseau 5G et ceux-ci doivent déposer aux fins d'approbation par le CRTC une proposition des modalités actualisées dans un délai de 90 jours. Le CRTC a aussi ordonné l'établissement de forfaits à faible coût et à usage occasionnel. Ces forfaits sont offerts depuis le 14 juillet 2021.

Le 6 avril 2022, la CRTC a publié la décision de télécom CRTC 2022-102, *Mises à jour des tarifs des services d'itinérance sans fil mobiles de gros fondés sur la technologie GSM des entreprises de services sans fil nationales pour y intégrer le transfert ininterrompu et l'itinérance 5G*, qui exige la mise en œuvre de l'itinérance transparente, y compris le recours au transfert ininterrompu unidirectionnel. Le CRTC a ordonné aux entreprises nationales de services sans fil de commencer à accepter immédiatement les demandes écrites d'itinérance transparente des entreprises régionales de services sans fil. Le Conseil a estimé que les conclusions qu'il a rendues dans cette décision contribueront à la mise en œuvre de l'itinérance transparente au profit des entreprises régionales de services sans fil et réduiront les obstacles à l'entrée sur le marché et à la concurrence pour les fournisseurs de services de télécommunication qui sont nouveaux, régionaux ou plus petits que les fournisseurs de services titulaires nationaux.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié la décision de télécom CRTC 2022-288, *Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations - Conclusions du Conseil concernant les modalités proposées*, qui détermine que le service d'accès de gros pour les ERMV est disponible afin d'être utilisé par les entreprises régionales de services sans fil qui ont déployé leur propre réseau mobile public (« RMP ») d'origine quelque part au Canada et qui offrent des services sans fil de détail. Plus particulièrement, afin d'être admissible au service d'accès pour les ERMV, une entreprise régionale de services sans fil doit être enregistrée auprès du Conseil en tant qu'entreprise de services sans fil, disposer d'un RMP d'origine quelque part au Canada et offrir activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à des clients des services de détail. Le Conseil a ordonné aux titulaires de modifier leurs tarifs conformément à cette conclusion et indiqué que les entités qui ne sont peut-être pas actuellement admissibles au service peuvent le devenir au cours du mandat si elles acquièrent des droits d'utilisation du spectre, investissent dans un RMP d'origine et commencent à offrir un service de détail.

CABLE

DROIT DE RETRANSMISSION DE SIGNAUX ÉLOIGNÉS

Aux termes de l'article 31(2) de la *Loi sur le droit d'auteur*, les fournisseurs de services de télévision ont le droit de retransmettre une programmation par des signaux éloignés de télévision en direct dans le cadre d'un système d'octroi de licences obligatoire. Les tarifs de transmission de la programmation sont fixés au moyen de négociations ou par la Commission du droit d'auteur. Les distributeurs et les fournisseurs de contenu (les « sociétés de gestion collective ») ne sont pas parvenus à un accord sur un nouveau tarif de transmission des signaux éloignés avant l'expiration de l'accord qui était alors en vigueur jusqu'en 2013. La Commission du droit d'auteur a entrepris une procédure en 2015 et a rendu une décision le 18 décembre 2018. Dans cette décision, la Commission a augmenté le tarif payé par les entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») d'environ 8 % pour 2014, de 7,5 % de plus en 2015 et d'environ 2,5 % de plus en 2016; les tarifs de 2017 et de 2018 sont demeurés les mêmes que ceux de 2016. Pour la période allant de 2019 à 2023, un tarif provisoire a été fixé au tarif de 2016, soit 1,17 \$.

Les sociétés de gestion collective ont fait appel de la décision de la Commission du droit d'auteur relative aux tarifs de 2014 à 2018, souhaitant qu'ils passent à environ 2,20 \$ en moyenne pour la période de cinq ans visée. Le 22 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision dans laquelle elle indiquait que les tarifs de 2014 et de 2015 seraient définitifs, mais a convenu avec les sociétés de gestion collective que des erreurs ont été commises dans l'établissement des tarifs de 2016 à 2018. Les EDR, dont Rogers, ont déposé une demande d'autorisation d'appel de la décision de la Cour fédérale d'appel auprès de la Cour suprême du Canada, laquelle a été rejetée au début de 2022. Entretemps, la Commission du droit d'auteur du Canada a entrepris une nouvelle procédure en juillet 2022 afin de fixer les tarifs de 2016 et des années suivantes. Les frais que nous payons actuellement aux sociétés de gestion collective sont négligeables.

DIFFÉRENCIATION DES PRIX SE RAPPORTANT AUX FORFAITS DE DONNÉES INTERNET

Le 20 avril 2017, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-104, *Cadre d'évaluation des pratiques de différenciation des prix des fournisseurs de services Internet*, qui énonce les critères d'évaluation qu'il appliquera pour établir si une pratique de différenciation des prix particulière est conforme au paragraphe 27(2) de la *Loi sur les télécommunications*. Ces critères d'évaluation sont les suivants :

- le degré auquel le traitement des données est basé sur le contenu (c.-à-d. que les données sont traitées de la même façon, quelle que soit leur source ou leur nature);
- l'exclusivité de l'offre à certains clients ou fournisseurs de contenu;
- l'incidence sur l'ouverture et l'innovation relatives à Internet;
- la présence d'une rémunération.

Parmi ces critères, celui qui concerne le degré auquel les données sont traitées en fonction du contenu aura généralement le plus de poids. L'objectif primordial de ce critère est de faire en sorte que tout le contenu et toutes les applications soient traités de manière neutre. La gratuité des fonctions liées aux comptes, notamment pour le suivi des données Internet et le paiement des factures en ligne, sera généralement permise.

ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DES PRIX DES SERVICES D'ACCÈS INTERNET DE GROS

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance de 2019 »), le CRTC a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de Rogers. Dans l'ordonnance de 2019, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016. Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC ne sont pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, parce que nous estimons qu'ils sont en deçà du prix coûtant.

Le 13 septembre 2019, Rogers, en collaboration avec les autres grandes entreprises de câblodistribution canadiennes (les « entreprises de câblodistribution »), a déposé une demande d'autorisation d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale (la « Cour »), aux termes de l'article 64(1) de la *Loi sur les télécommunications*, ainsi qu'une demande pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance de 2019. Le 22 novembre 2019, la Cour a autorisé l'appel et a accordé un sursis interlocutoire de l'ordonnance de 2019. Le 10 septembre 2020, la Cour a rejeté l'appel des entreprises de câblodistribution et annulé le sursis interlocutoire précédemment accordé.

Le 13 novembre 2019, Rogers, encore une fois en collaboration avec les autres entreprises de câblodistribution, a déposé une demande d'appel de l'ordonnance de 2019 auprès du Cabinet fédéral, conformément à l'article 12(1) de la *Loi sur les télécommunications*, demandant au Cabinet d'ordonner au CRTC de reconsidérer sa décision du 15 août 2019 parallèlement à l'examen qu'il s'apprêtait à faire de l'ensemble de la réglementation régissant les services de gros. Le 15 août 2020, le

Cabinet fédéral a concédé que les tarifs définitifs ne reflétaient pas toujours fidèlement les objectifs de la politique sur l'accès de gros et déclaré qu'ils risquaient de saper les investissements dans des réseaux de grande qualité, ce que le Cabinet estime inquiétant. Le Cabinet a néanmoins décidé de ne pas renvoyer le dossier au CRTC, puisque ce dernier en avait déjà été saisi par suite de la demande de révision et de modification déposée par Rogers et les autres entreprises de câblodistribution.

Le 13 décembre 2019, Rogers, toujours en collaboration avec les autres entreprises de câblodistribution, a déposé auprès du CRTC une demande de révision et de modification et de sursis de l'ordonnance de 2019 conformément aux articles 27(1), 61(2) et 62 de la *Loi sur les télécommunications*, de la Partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* et du Bulletin d'information de télécom CRTC 2011-214, *Lignes directrices révisées relatives aux demandes de révision et de modification*. Plus précisément, nous demandons :

- a) la révision et la modification de la méthode de calcul et des tarifs approuvés à l'égard des services d'accès haute vitesse de gros groupé des câblodistributeurs exposés dans l'ordonnance de 2019 dans le cadre de l'examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de gros que prévoit d'effectuer le CRTC;
- b) la révision et la modification de la disposition de l'ordonnance de 2019 portant sur l'application rétroactive de sorte que tout nouveau tarif établi pour les services d'accès haute vitesse de gros des câblodistributeurs ne soit appliqué que sur une base prospective;
- c) dans le cas où le sursis interlocutoire accordé par la Cour d'appel fédérale serait résilié ou modifié, un sursis provisoire de l'ordonnance de 2019 jusqu'à ce que le CRTC ait effectué les révisions et les modifications demandées en a) et en b) ci-dessus.

Le 28 septembre 2020, le CRTC a suspendu son ordonnance 2019-288 en attendant l'issue de l'examen du caractère approprié des tarifs établis dans l'ordonnance de 2019. Le 12 novembre 2020, Rogers, toujours en collaboration avec les autres entreprises de câblodistribution, a déposé une demande d'autorisation d'appel de la décision de la Cour auprès de la Cour suprême du Canada. Le 25 février 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel sans donner d'explications.

Le 27 mai 2021, le CRTC a publié sa Décision de télécom CRTC 2021-181, *Demandes de révision et de modification de l'ordonnance de télécom 2019-288 concernant les tarifs définitifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés* (la « décision de 2021 »), dans laquelle il approuve de manière définitive les tarifs provisoires qui étaient en vigueur avant la publication de l'ordonnance de 2019, avec certaines modifications, notamment la suppression de la majoration additionnelle de 10 % pour les entreprises de services locaux titulaires.

Le 28 mai 2021, un FSI de gros a présenté une requête au gouverneur en conseil, entre autres pour qu'il rétablisse l'ordonnance de 2019 et rende définitifs les tarifs établis dans cette ordonnance. En outre, le 28 juin 2021, le même FSI de gros a déposé une demande d'autorisation d'appel de la décision de 2021 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui lui a été accordée le

15 septembre 2021. Nous sommes intervenus sur ces questions, de même que d'autres entreprises de câblodistribution.

CODE SUR LES SERVICES INTERNET

Le 31 juillet 2019, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2019-269, *Code sur les services Internet*, qui met en place un code de conduite obligatoire (le « Code ») à l'intention des grands FSI exploitant leurs propres installations et qui vise les services d'accès Internet filaires fixes offerts aux clients individuels. Comme c'est le cas pour le Code sur les services sans fil, le Code sur les politiques de débranchement et de dépôt et le Code des fournisseurs de services de télévision déjà en place, la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST ») sera chargée de faire respecter le Code. Le Code est entré en vigueur le 31 janvier 2020.

EXAMEN PAR LE CRTC DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FILAIRES DE GROS

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié sa décision sur le cadre de réglementation régissant les services filaires de gros (la politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes*), qui détermine les services filaires que les fournisseurs de services de télécommunications exploitant leurs propres installations doivent rendre disponibles aux autres fournisseurs de services de télécommunications, tels que les revendeurs, et en vertu de quelles modalités. Le CRTC a déterminé que les services d'accès haute vitesse de gros, qui sont utilisés pour soutenir la concurrence dans la vente au détail de services comme la téléphonie locale, la télévision et l'accès à Internet, demeureront obligatoires; toutefois, la prestation de services groupés sur une base provinciale ne sera plus obligatoire et sera progressivement éliminée parallèlement à la mise en œuvre d'un service dégroupé avec des raccordements aux centraux des entreprises de services de téléphonie et aux têtes de lignes des entreprises de câblodistribution. L'exigence de mettre en œuvre des services d'accès haute vitesse de gros dégroupés inclura d'offrir ces services au moyen d'installations d'accès par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné. Les tarifs réglementaires continueront d'être établis en fonction des études sur les coûts différentiels à long terme.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a publié sa Décision de télécom CRTC 2016-379, *Suivi de la politique réglementaire de télécom 2015-326 - Mise en œuvre d'un service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, notamment au moyen d'installations d'accès par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné*, sur la mise en œuvre technique d'un nouveau service d'accès Internet de tiers (« AIT ») haute vitesse dégroupé, service qui permettra l'accès aux installations par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné stipulé dans la décision du 22 juillet 2015 du CRTC. Cette décision est conforme aux positions proposées par Rogers dans nos dépôts de documents. Les propositions tarifaires et les études de coûts qui les sous-tendent à l'égard de ce nouveau service ont été soumises le 9 janvier 2017, et d'autres renseignements ont été soumis en 2017 et en 2018. Une décision sur les tarifs définitifs devait être rendue en 2020, mais a été suspendue temporairement le 11 juin 2020 par la publication de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2020-187, *Appel aux observations - Configuration de réseau appropriée concernant les services d'accès haute vitesse de gros*

dégroupés. Les premiers commentaires relatifs à cette instance ont été soumis le 5 octobre 2020 et les réponses aux commentaires, le 7 décembre 2020.

EXAMEN PAR LE CRTC DE LA PROGRAMMATION LOCALE ET COMMUNAUTAIRE

Le 15 juin 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2016-224, *Cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire*. Le CRTC a élaboré un nouveau modèle de contributions des EDR à la programmation canadienne, qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017. Les contributions annuelles resteront fixées à 5 % des produits bruts annuels de radiodiffusion; cependant, jusqu'à 1,5 % de ce montant (c'était 2 % auparavant) pourra servir à financer la programmation des chaînes communautaires. De ces produits, une partie de 0,3 % doit désormais être attribuée au nouveau Fonds pour les nouvelles locales indépendantes destiné à financer les stations de télévision locales, tandis que le reste du financement continuera d'alimenter le Fonds des médias du Canada et les fonds de production indépendants. Cette décision donne aux EDR qui exploitent des chaînes communautaires sur certains grands marchés comme Montréal, Toronto, Edmonton, Calgary ou Vancouver la possibilité de réallouer les produits tirés des chaînes communautaires de ces grands marchés au financement de la programmation de leurs chaînes communautaires sur les petits marchés ou au financement des nouvelles locales sur les chaînes de télévision (comme Citytv, dans le cas de Rogers). Rogers a fermé ses chaînes communautaires de la région du Grand Toronto et réaffecté les produits qu'elle en tirait.

DISTRIBUTION DES SERVICES DE TÉLÉVISION

Les distributeurs doivent offrir aux clients un service d'entrée de gamme de base se composant uniquement de canaux canadiens locaux (la radio locale est offerte en option), des services obligatoires nationaux, du canal communautaire et des canaux des assemblées législatives provinciales et, s'ils le souhaitent, des principaux réseaux américains (4+1). Le tarif au détail de ce service d'entrée de gamme est plafonné à 25 \$ par mois (matériel en sus). En outre, tous les canaux autres que ceux de base doivent être offerts à la carte et au sein de forfaits plus petits à prix raisonnables. En tant qu'EDR, nous pouvons continuer d'offrir nos forfaits de services et de programmation de base existants. Les consommateurs doivent se voir offrir, sans nécessairement les recevoir, une majorité de services canadiens.

Tous les responsables de la programmation licenciés et les EDR doivent aussi se conformer au code sur la vente en gros. Les distributeurs de services étrangers sont tenus d'offrir leurs canaux à la carte et sous forme de forfaits ou dans le cadre de forfaits préassemblés plus petits et au respect du code sur la vente en gros.

Enfin, le CRTC a créé un Code des fournisseurs de services de télévision qui régirait certains aspects de la relation entre les fournisseurs de services de télévision et leurs clients et qui permettrait aux consommateurs de formuler des plaintes au Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications au sujet de leur fournisseur. Ce code est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE CÂBLODISTRIBUTION DE ROGERS

Le 2 août 2018, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2018-265, *Rogers - Renouvellement des licences de diverses entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres*, le CRTC a renouvelé les licences des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres de Rogers desservant l'Ontario et le Canada atlantique pour une période de licence de sept années complètes et à des conditions pratiquement identiques à celles figurant dans la demande de Rogers.

INSTANCE DU CRTC SUR LES FUTURS MODÈLES DE DISTRIBUTION DE PROGRAMMATION

Le 12 octobre 2017, dans la foulée du décret C.P. 2017-1195, le CRTC a introduit une instance (*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359, Appel aux observations sur la demande du gouverneur en conseil de faire rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir*) afin de faire rapport sur le ou les modèles de distribution de programmation susceptibles d'exister à l'avenir; la façon dont les Canadiens accéderont à cette programmation et l'intermédiaire par lequel ils pourront y accéder; et la mesure dans laquelle ces modèles pourront garantir un marché intérieur dynamique capable de soutenir en continu la création, la production et la distribution d'une programmation canadienne, dans les deux langues officielles, y compris une programmation originale dans les domaines du divertissement et de l'information.

Le 30 mai 2018, le CRTC a publié son rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir que le gouvernement lui avait commandé en septembre 2017 au moyen du décret C.P. 2017-1195. Ce rapport propose au gouvernement une nouvelle approche en matière de réglementation et des outils novateurs visant à soutenir la production et la promotion de contenu audio et vidéo produit par et pour des Canadiens.

MEDIA

EXAMEN DE LA POLITIQUE SUR LA RADIO COMMERCIALE

Le 7 décembre 2022, le CRTC a publié sa décision à la suite de l'examen de la politique sur la radio commerciale, laquelle n'avait pas été révisée depuis 2006. Le principal élément mis de l'avant par les acteurs de l'industrie relativement à la politique concernait l'assouplissement de la politique sur la propriété commune, qui restreint le nombre de stations qu'un propriétaire peut exploiter sur un marché donné ainsi que les bandes de fréquences (AM/FM) sur lesquelles il diffuse. Le CRTC n'a pas assoupli la politique sur la propriété commune, maintenant à 4 le nombre maximal de stations dans les marchés desservis par plus de 8 stations de radio commerciales, et a apporté des changements mineurs aux restrictions relatives aux bandes de fréquences (AM/FM) en permettant désormais de posséder 3 stations de radio FM dans un marché donné.

Information supplémentaire

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La direction pose des jugements et des hypothèses et effectue des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants que nous inscrivons au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges et sur notre présentation connexe des actifs et des passifs éventuels. Des modifications importantes de nos hypothèses, y compris en ce qui concerne nos plans d'affaires et flux de trésorerie futurs, pourraient donner lieu à des changements importants des montants que nous avons comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations sont critiques pour nos activités commerciales et pour l'appréciation de nos résultats opérationnels. Nous pourrions devoir exercer davantage de jugement en raison de la sensibilité des méthodes et des hypothèses nécessaires pour déterminer le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges.

ESTIMATIONS

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Déterminer le prix de transaction

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, notes de crédit, concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels nous nous attendons à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

JUSTE VALEUR

Nous avons recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition, utilisant la meilleure information disponible, y compris

l'information émanant des marchés financiers. Ces estimations comprennent des hypothèses clés telles les taux d'actualisation, les taux d'attrition et les taux de croissance finaux qui servent à effectuer des analyses de flux de trésorerie actualisés.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

DURÉES D'UTILITÉ

Le coût des immobilisations est amorti sur leur durée d'utilité estimée. Pour ce faire, la Société tient compte des tendances sectorielles et de facteurs propres à l'entreprise, notamment l'évolution des technologies et les délais prévus avant la mise en service de certaines immobilisations au moment opportun. Chaque année, ou lorsque les circonstances changent, nous réévaluons nos estimations de la durée d'utilité pour nous assurer que celle-ci concorde avec la durée prévue des technologies en vue de générer des produits. Si l'évolution des technologies survient plus rapidement ou autrement que ce qui est prévu, la Société pourrait avoir à réduire la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'amortissement au cours de périodes futures ou la comptabilisation d'une charge de dépréciation servant à réduire la valeur. Nous révisons nos choix au moins une fois par année et nous modifions nos taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs s'ils diffèrent de nos estimations précédentes. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

INSCRIPTION À L'ACTIF DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE DIRECTS, DE FRAIS GÉNÉRAUX ET DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Certains frais de main-d'œuvre directs et frais généraux et certaines charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration des réseaux de la Société sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif sont calculés en fonction des coûts estimés des projets d'immobilisations et sont généralement fondés sur un taux horaire. De plus, les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif pendant la construction et l'aménagement de certaines immobilisations corporelles. Les montants inscrits à l'actif augmentent le coût de l'actif et donnent lieu à un accroissement de la dotation aux amortissements au cours de périodes futures.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (y compris le goodwill et les licences d'utilisation de spectre ou de diffusion) sont évaluées aux fins de dépréciation, au moins une fois par année, ou plus souvent si les événements ou les circonstances le justifient, tout comme les actifs à durée d'utilité déterminée (y compris les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles) font l'objet de tests de dépréciation si les événements ou les circonstances le justifient. La détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de

trésorerie (« UGT ») nécessite d'importantes estimations des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Si les principales estimations venaient à différer de façon défavorable à l'avenir, la Société pourrait devoir comptabiliser des charges de dépréciation qui viendraient diminuer le bénéfice net.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de nos dérivés est comptabilisée selon une évaluation à la valeur de marché estimée, ajustée en fonction de la qualité de crédit. Dans le cas des dérivés en position débitrice (soit la contrepartie qui doit un montant à Rogers), l'écart de crédit pour la contrepartie bancaire est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit. Dans le cas des dérivés en position créditrice (soit Rogers qui doit un montant aux contreparties), notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque. Pour déterminer la valeur estimée des dérivés, ajustée en fonction de la qualité du crédit, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les relations de couverture répondent aux critères d'efficacité de la couverture, et ce, pour tous les instruments dérivés auxquels s'applique la comptabilité de couverture. Les tests d'efficacité de la couverture nécessitent le recours au jugement et aux estimations.

PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Lors de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, la Société pose des hypothèses afin de déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations. Les hypothèses et estimations comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération futur et le taux de mortalité. Les modifications de ces principales hypothèses et estimations peuvent avoir une incidence sur la charge de retraite, l'actif et le passif des régimes et les autres éléments du résultat global. Le changement de conjoncture économique, notamment les changements sur les marchés financiers et les fluctuations des taux d'intérêt, risque aussi d'avoir une incidence sur les régimes de retraite de la Société, étant donné que rien ne garantit que ces régimes pourront obtenir les rendements prévus. Par ailleurs, des modifications dictées par le marché pourraient se traduire par des variations des taux d'actualisation et d'autres variables qui pourraient nous obliger à verser des cotisations sensiblement différentes des cotisations et des hypothèses qui sous-tendent le processus d'évaluation actuarielle.

Le tableau présenté ci-après présente un sommaire de l'incidence qu'une augmentation ou une diminution des principales hypothèses et estimations aurait eue sur notre obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2022 :

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(163)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	183
Taux de croissance de la rémunération future	
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	10
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(10)
Taux de mortalité	
Incidence d'une augmentation de un an	42
Incidence d'une diminution de un an	(45)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres du personnel de la Société incluent un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options antérieurement ou nouvellement attribuées. Le mode de règlement en trésorerie des DAA permet au porteur de l'option de choisir de recevoir un paiement en trésorerie égal à la valeur intrinsèque de l'option, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. La rémunération fondée sur des actions versée aux membres du personnel est évaluée à la juste valeur. Nous calculons la juste valeur des options en utilisant le cours des actions de catégorie B sans droit de vote et les modèles d'évaluation des options et comptabilisons toutes les options sur actions en circulation à titre de passif. Le passif est évalué à la valeur de marché chaque période et est passé en charges selon une acquisition graduelle des droits au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou, le cas échéant, au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux. La charge de chaque période dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la période.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels ou les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, selon le cas, de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

JUGEMENTS

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Biens et services distincts

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments distincts qui ne sont pas vendus séparément, nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

Accords de valeur résiduelle

Nous permettons aux clients de reporter une partie du coût de l'appareil jusqu'à la fin du contrat, selon le service ou le produit

offert. Nous posons des jugements afin de déterminer si ces accords sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location. L'évaluation que nous faisons exige que nous fassions preuve de jugement pour apprécier la mesure dans laquelle le contrôle des appareils est transféré à nos clients, y compris la question de savoir si le client dispose d'un important avantage économique à la date de passation d'un contrat à retourner l'appareil à la fin du contrat.

CONTRATS DE LOCATION

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat contient un bien déterminé. Le bien déterminé devrait être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien, et il devrait nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer dans le cadre d'un emprunt dont la durée et la garantie sont similaires.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons d'obtenir du contrat de location. De façon générale, nous exerçons les options de prolongation de nos contrats de location liés aux réseaux, en raison essentiellement des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons régulièrement si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

DURÉES D'UTILITÉ ET MODES D'AMORTISSEMENT

La Société formule des jugements importants pour choisir les modes d'amortissements des immobilisations corporelles qui, selon elle, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent la réalité économique de l'utilisation prévue des actifs sous-jacents.

Nous amortissons le coût des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur leur durée d'utilité estimée. Nous examinons leur durée d'utilité, leur valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois l'an.

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion et certains noms de marque) puisqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle ces actifs devraient générer des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion, ni de certains noms de marque.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Nous formulons des jugements pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins des tests de dépréciation. L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie requiert une part considérable de jugement par la direction en ce qui a trait à la détermination des UGT (ou aux groupes d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies découlant d'un regroupement d'entreprises. Une UGT correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie qui sont, dans une large mesure, indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés aux UGT (ou aux groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Plus particulièrement pour ce qui est du secteur Media, nous avons déterminé que le goodwill est suivi au niveau du secteur Media et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à ce même niveau plutôt qu'au niveau de l'unité sous-jacente par secteur d'exploitation, en fonction des interdépendances dans le secteur Media.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

Nous posons d'importants jugements pour déterminer le classement approprié des coûts à inclure dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Nous formulons des jugements importants pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture, et en déterminer l'efficacité à ce titre. Nous formulons notamment ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins

comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin de choisir la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

SECTEURS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par nos principaux décideurs opérationnels en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société constitue des provisions pour impôt sur le résultat et autres impôts et taxes en se fondant sur les renseignements couramment disponibles pour chacun des territoires dans lesquels elle exerce des activités. Bien que nous sommes d'avis que nous avons payé les bonnes sommes et avons constitué des provisions adéquates en ce qui concerne l'impôt, nos activités sont complexes et un degré élevé de jugement doit être exercé pour l'interprétation de l'application des lois et de la réglementation fiscales à nos impôts et taxes. Les déclarations de revenus de la Société peuvent faire l'objet d'audits par les autorités fiscales gouvernementales pertinentes et les résultats des audits gouvernementaux pourraient modifier considérablement les montants réels de la charge d'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des autres taxes ou impôts à payer ou à recevoir et des actifs et passifs d'impôt différé et pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

ÉVENTUALITÉS

L'établissement des passifs éventuels nécessite l'exercice d'un degré élevé de jugement. Notre jugement est fondé sur l'information dont nous sommes au fait, et sur la probabilité du dénouement ultime des éventualités. S'il devient probable qu'un passif éventuel se soldera par des sorties de ressources économiques, nous comptabiliserons une provision dans la période où le changement de probabilité survient. L'estimation de la perte nécessite du jugement et repose sur les données disponibles au moment de l'estimation en question. Toute provision comptabilisée à l'égard d'un passif éventuel pourrait avoir une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats opérationnels consolidés.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Nous devons recourir à des jugements lorsque nous déterminons si des contrats déficitaires comportent des coûts inévitables. Ces jugements peuvent inclure de déterminer si une promesse donnée est juridiquement irrévocable ou si nous parviendrons à négocier avec la contrepartie.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu certaines transactions dans le cours normal des activités avec des parties liées dans lesquelles elle possède une participation, qui sont essentiellement MLSE (droits de

télédiffusion, principalement) et Glentel (points de distribution de services sans fil). Le tableau qui suit présente les montants reçus de ces parties ou versés à ces dernières :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		Variation en %
	2022	2021	
Produits	74	31	139
Achats	194	180	8

Nous avons conclu des transactions avec Transcontinental inc., société qui nous fournit des services d'impression et de prépresse. Isabelle Marcoux, C.M., est présidente du conseil d'administration de Transcontinental inc. et était administratrice de RCI jusqu'en juin 2021. Le total des montants versés à cette partie liée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est chiffré à 3 millions de dollars.

Nous avons aussi conclu des transactions avec des sociétés contrôlées par nos administrateurs Michael J. Cooper et John C. Kerr, qui sont devenus des parties liées en octobre 2021. Ces sociétés sont Dream Unlimited Corp. et Vancouver Professional Baseball LLP, respectivement. Dream Unlimited Corp. est une société immobilière qui loue des locaux dans des immeubles de bureaux et des immeubles résidentiels. Vancouver Professional Baseball LLP détient les Vancouver Canadians, l'équipe des ligues mineures affiliée aux Blue Jays de Toronto. Le total des montants versés à ces parties liées pendant la période allant d'octobre 2021 à décembre 2021 ainsi que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est négligeable.

La Société a aussi conclu certaines transactions avec la Fiducie et avec les sociétés contrôlées par celle-ci. Ces transactions sont assujetties à des ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Le total des montants versés à ces parties liées rend généralement compte de charges imputées à Rogers liées à l'utilisation commerciale occasionnelle d'un aéronef, déduction faite d'autres services administratifs, et a été inférieur à 1 million de dollars pour chacun des exercices 2022 et 2021.

Ces transactions sont inscrites au montant convenu par les parties liées et examinées par le comité d'audit et de risque. Les montants exigibles ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et leur paiement est exigible en trésorerie dans le mois suivant la date de transaction.

NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2022

En 2022, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables IFRS suivantes, qui n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers.

- Modifications de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* – *Modification d'une référence au Cadre conceptuel*, qui visent à substituer la référence au *Cadre conceptuel* à d'autres références mentionnées dans la norme.
- Modifications de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* – *Produit antérieur à l'utilisation prévue*, lesquelles ne permettent pas de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'actif ne soit prêt à être utilisé.

- Modifications de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires*, qui visent à préciser les charges dont une entité devrait tenir compte au moment d'établir le coût d'exécution d'un contrat déficitaire éventuel.

RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié la nouvelle norme et les modifications de normes suivantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir :

- IFRS 17, *Contrats d'assurance*, norme appelée à remplacer l'IFRS 4 du même nom, qui vise à uniformiser la comptabilisation des contrats d'assurance (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, qui visent à préciser les critères de classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables*, qui exigent que les entités fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations importantes (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent la définition des termes « méthode comptable » et « estimation comptable » (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat – Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, qui restreint la portée de l'exemption relative à la comptabilisation de l'impôt différé (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location – Obligation locative découlant d'une cession-bail*, qui précisent les exigences relatives à l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail pour les vendeurs-preneurs (1^{er} janvier 2024).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Passifs non courants assortis de clauses restrictives*, qui modifient les modifications de l'IAS 1 ayant été apportées en 2020 et qui visent à préciser davantage les critères de classement, de présentation et d'informations à fournir se rapportant aux passifs non courants assortis de clauses restrictives (1^{er} janvier 2024).

Nous ne prévoyons pas que l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ni les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 auront une incidence sur nos états financiers consolidés. Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions, le cas échéant, que les autres modifications auront sur nos états financiers consolidés, mais nous ne nous attendons pas actuellement à ce qu'elles soient significatives.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis ci-après. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs, dont certains sont des mesures financières complémentaires (voir la rubrique « Mesures non conformes aux

PCGR et autres mesures financières »), ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés;
 - le nombre d'abonnés de Sans-fil;
 - le nombre d'abonnés de Cable;
 - le nombre de foyers branchés (Cable);
- le taux d'attrition des abonnés de Sans-fil;
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile;
- les produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable;
- les relations clients de Cable;
- la pénétration du marché de Cable (la « pénétration »);
- l'intensité du capital;
- le total des produits tirés des services;
- les ratios de distribution de dividendes;
- le rendement de l'actif.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous présentons le nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile pour le secteur Sans-fil; cet indicateur rend compte des appareils assortis de forfaits voix seulement ou voix et données. Notre définition précédente englobait également les appareils assortis de forfaits données seulement et les abonnés à nos services de téléphonie sans fil résidentielle. Par conséquent, les PMPA correspondent dorénavant à la définition des PMPA des services de téléphonie mobile. En outre, nous ne présentons plus le MFMPA mixte, car l'adoption généralisée de notre programme de financement d'appareils a rendu cette mesure moins significative.

Dans le secteur Cable, nous avons modifié notre définition d'un abonné aux services d'accès Internet de sorte qu'elle n'inclue que les abonnés aux services d'accès Internet de détail, c'est-à-dire les clients dont les services d'accès Internet sont installés et fonctionnels et qui reçoivent leur facture directement de nous. Notre définition précédente englobait les abonnés aux services d'accès Internet de tiers et ceux du service de domotique. Nous avons également commencé à présenter les abonnés des services vidéo (qui comprend les abonnés aux services Télé Élan et aux anciens services de télévision), les abonnés du service de domotique et les abonnés aux services de téléphonie résidentielle dans des catégories distinctes.

Nous avons mis à jour nos résultats comparatifs relatifs aux abonnés de 2021 pour tenir compte de l'incidence de ces changements. Nous avons mis à jour nos définitions, comme suit :

NOMBRES D'ABONNÉS

Les nombres d'abonnés à nos services sont fondés sur les abonnés actifs. Lorsqu'un abonné est mis hors service, à sa demande ou pour défaut de paiement, il est réputé avoir été mis hors service pendant la période au cours de laquelle les services sont interrompus. Nous utilisons les nombres d'abonnés pour mesurer le rendement de nos principales activités et notre capacité à profiter de sources de revenus récurrentes. Dans le secteur Cable, nous utilisons en outre le nombre de foyers branchés pour mesurer notre pénétration du marché potentiel dans une région géographique donnée.

Nombre d'abonnés de Sans-fil

- Un abonné aux services sans fil est représenté par un numéro de téléphone identifiable.

- La Société répartit ses abonnés aux services sans fil en deux groupes, soit les abonnés aux services de téléphonie mobile postpayés et les abonnés aux services de téléphonie mobile prépayés. Les abonnés aux services postpayés et prépayés comprennent les abonnés aux services de transmission uniquement de la voix, de même que les abonnés à des forfaits incluant à la fois la transmission de la voix et des données.
- Les frais d'utilisation et les frais d'utilisation excédentaire de données des abonnés aux services postpayés sont facturés après un mois. Les abonnés aux services prépayés ne peuvent pas engager des frais d'utilisation et des frais d'utilisation excédentaire de données supérieurs à ceux prévus par les limites de leur forfait ou le solde de leur compte.
- Les abonnés aux services sans fil prépayés sont considérés comme étant actifs pendant une période de 90 jours suivant la date de leur dernière utilisation génératrice de produits.

Nombre d'abonnés de Cable

- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo et au service de domotique sont représentés par une adresse; les abonnés aux services de téléphonie résidentielle sont représentés par une ligne.
- Si une adresse correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire qui reçoit les services de télévision par câble, que les services lui soient facturés individuellement ou que le tarif des services soit inclus dans ses frais ou son loyer, représente un abonné. Pour les abonnés commerciaux ou institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente un abonné.
- Les abonnés aux services d'accès Internet de détail, aux services vidéo, au service de domotique et aux services de téléphonie résidentielle ne comprennent que les abonnés pour qui le service est installé et opérationnel et facturé conséquemment.
- Le nombre d'abonnés exclut certains services aux entreprises assurés par notre réseau de fibre optique et l'infrastructure de nos centres de données, les services de transmission de la voix interurbains et locaux commutés et les services de transmission de données traditionnels, auxquels l'accès est fourni par des réseaux de tiers en location et au moyen des services tarifés des entreprises de services locaux titulaires.

TAUX D'ATTRITION DES ABONNÉS

Le taux d'attrition des abonnés constitue une mesure du nombre d'abonnés qui sont mis hors service pendant une période en tant que pourcentage du total des abonnés et est normalement calculé mensuellement et nous indique à quel point nous avons réussi à fidéliser notre clientèle. Nous le calculons en divisant le nombre d'abonnés de Sans-fil qui ont désactivé leur service sur une période donnée (habituellement sur une période de un mois) par le nombre total d'abonnés au début de cette même période. Lorsque la période considérée couvre plus de un mois, le taux d'attrition correspond au nombre d'abonnés mis hors service pendant la période, divisé par le nombre total d'abonnés au début de la période.

PRODUITS MOYENS PAR ABONNÉ DES SERVICES DE TÉLÉPHONIE MOBILE (SANS-FIL)

Les PMPA des services de téléphonie mobile aident à dégager les tendances et à mesurer notre réussite quant à l'attrait et à la fidélisation des abonnés offrant une valeur supérieure. Les PMPA

des services de téléphonie mobile sont une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

PRODUITS MOYENS PAR COMPTE (CABLE)

Les produits moyens par compte (« PMPC ») nous permettent d'évaluer la somme totale que consacre en moyenne un client donné aux produits du secteur Cable. Les PMPC nous servent à dégager les tendances et à mesurer notre capacité à attirer et à fidéliser des comptes comportant plusieurs services à la fois. Les PMPC sont aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

RELATIONS CLIENTS

Les relations clients sont représentées par une adresse où au moins un des services de notre secteur Cable (accès Internet détail, télévision par câble ou Télé Élan et téléphonie résidentielle) est installé et fonctionnel, et le ou les services sont facturés en conséquence. Lorsqu'une adresse donnée correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire abonné à au moins l'un des services de Cable compte pour une relation client, que le service soit facturé séparément ou inclus dans le loyer du locataire. Pour les abonnés institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente une relation client.

PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

La pénétration du marché (la « pénétration ») mesure notre capacité à attirer de nouveaux ménages vers nos marques et nos produits dans le territoire de desserte de notre réseau. Nous la calculons en divisant le nombre de relations clients par le nombre de foyers branchés. Un taux de pénétration du marché en hausse signifie qu'il y a davantage de nouvelles relations clients que de nouveaux foyers branchés.

INTENSITÉ DU CAPITAL

L'intensité du capital nous permet de comparer le niveau de nos dépenses d'investissement à ceux d'autres sociétés du même secteur. Nos dépenses d'investissement ne comprennent pas les dépenses liées aux licences d'utilisation de spectre ni les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation. Nous utilisons cet indicateur pour évaluer la performance de nos actifs et lorsque nous prenons des décisions au sujet de nos dépenses d'investissement. Nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes utilisent l'intensité du capital pour mesurer le rendement des achats et de la construction d'actifs par rapport aux produits. L'intensité du capital est aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

TOTAL DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES

Nous utilisons le total des produits tirés des services pour mesurer le rendement de nos principales activités, qui consistent à offrir des services à notre clientèle, séparément des produits générés par la vente de matériel que nous achetons auprès de divers fabricants

d'appareils et que nous revendons. Cette mesure de performance comprend les produits de détail provenant de Today's Shopping Choice et des Blue Jays de Toronto, qui sont également au cœur de nos activités. Nous calculons le total des produits tirés des services en retranchant du total des produits ceux qui sont tirés du matériel.

RATIOS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous calculons le ratio de distribution de dividendes en divisant les dividendes déclarés pour l'exercice par le bénéfice net ou les flux de trésorerie disponibles de l'exercice. Nous utilisons les dividendes en pourcentage du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour effectuer des analyses et aider à décider des dividendes que nous devrions verser. Le ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net et le

ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles sont aussi des mesures financières complémentaires. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de ces mesures.

RENDEMENT DE L'ACTIF

Nous utilisons le rendement de l'actif pour mesurer notre efficacité en ce qui a trait à l'utilisation de nos actifs pour générer un bénéfice net. Le rendement de l'actif est aussi une mesure financière complémentaire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour en savoir plus sur la composition de cette mesure.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société a recours à des « mesures financières non conformes aux PCGR » et à d'autres « mesures financières déterminées » (selon la définition qu'en donnent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables), qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Il ne s'agit pas de mesures ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons	Comment nous la calculons	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
Résultat net ajusté	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents. 	Bénéfice net Plus (moins) les éléments suivants Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte liée aux obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives	Bénéfice net
Impôt sur le résultat et autres paiements destinés aux gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer le montant en trésorerie payé en impôt, en taxes et en droits aux gouvernements fédéral et provinciaux et aux administrations municipales. 	Impôt sur le résultat payé Plus l'élément suivant Taxes de vente non recouvrables payées, cotisations sociales payées, droits d'ordre réglementaire et droits liés à l'utilisation de spectre payés et taxes foncières et taxe d'affaires payées	Impôt sur le résultat payé
Flux de trésorerie disponibles, compte non tenu du financement de Shaw	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie dégagé de nos activités qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans notre entreprise, compte non tenu de l'incidence du financement par billets de premier rang de Shaw, puis qu'il a été émis à une fin précise et ne contribue pas à nos principales activités d'exploitation. 	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles Plus (moins) les éléments suivants (dépendances d'investissement); (intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif); intérêts payés; frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges; (amortissement des droits de diffusion); variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation; intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw et (intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions).	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles
Dette nette ajustée, compte non tenu du financement de Shaw	<ul style="list-style-type: none"> Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre dette et nos soldes de trésorerie tout en tenant compte de l'incidence des dérivés liés à la dette sur notre dette libellée en dollars américains, compte non tenu de l'incidence cumulative du financement par billets de premier rang de Shaw, puisque ceux-ci ont été émis dans le but unique de financer la transaction visant Shaw, dont la clôture n'a pas encore eu lieu. 	Total de la dette à long terme Plus (moins) les éléments suivants partie courante de la dette à long terme, coûts de transaction et escomptes différés, (actifs) passifs nets au titre des dérivés liés à la dette se rapportant aux titres d'emprunt émis, ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette,	Dette à long terme

Mesures financières non conformes aux PCGR			
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons	Comment nous la calculons	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
		partie courante des obligations locatives; obligations locatives; avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie); emprunts à court terme et (trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions); plus (moins) les éléments suivants (financement par billets de premier rang de Shaw); trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions; actifs (passifs) nets au titre des dérivés liés à la dette se rapportant au financement par billets de premier rang de Shaw; (coûts de transaction payés se rapportant au financement par billets de premier rang de Shaw); produit d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions; et (intérêts payés sur le financement par billets de premier rang de Shaw).	
Dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant des dépenses d'investissement consacrées à l'amélioration de nos principaux actifs commerciaux, compte non tenu de l'incidence des dépenses d'investissement liées à l'intégration en prévision de la transaction visant Shaw, puisqu'elles visent une fin précise et ne contribuent pas à nos principales activités d'exploitation. 	Dépenses d'investissement Moins l'élément suivant dépenses d'investissement liées aux activités d'intégration de Shaw	Dépenses d'investissement
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie dégagé de nos activités qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans notre entreprise, compte non tenu de l'incidence du financement par billets de premier rang de Shaw et des dépenses d'investissement liées à l'intégration en prévision de la transaction visant Shaw, puisqu'ils visent une fin précise et ne contribuent pas à nos principales activités d'exploitation. 	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles Plus (moins) les éléments suivants (dépenses d'investissement); (intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif); intérêts payés; frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges; (amortissement des droits de diffusion); variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation; intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw; (intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions) et dépenses d'investissement liées aux activités d'intégration de Shaw.	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles

Ratios non conformes aux PCGR			
Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons	Comment nous la calculons	
Résultat par action de base ajusté	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents. 	Résultat net ajusté	
Résultat par action dilué ajusté		Divisé par l'élément suivant	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant dilution
		Résultat net ajusté incluant l'effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions	
		Divisé par l'élément suivant	Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution
Ratio d'endettement, compte non tenu du financement de Shaw	<ul style="list-style-type: none"> Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre capacité à rembourser nos emprunts, compte non tenu de l'incidence du financement par billets de premier rang de Shaw, puisqu'il a été émis à une fin précise et ne rend pas compte de notre capacité à rembourser les emprunts contractés aux fins de nos principales activités d'exploitation. 	Dette nette ajustée, compte non tenu du financement de Shaw (selon la définition fournie ci-dessus)	
		Divisée par l'élément suivant	BAIIA ajusté des 12 derniers mois

Mesures pour l'ensemble d'un secteur

Mesure financière déterminée	Mesure financière la plus directement comparable en IFRS
BAIIA ajusté	Résultat net

Mesures de la gestion du capital

Mesure financière déterminée	Comment nous l'utilisons
Flux de trésorerie disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie dégagé qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.
Dette nette ajustée	<ul style="list-style-type: none"> Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre dette et nos soldes de trésorerie tout en tenant compte de l'incidence des dérivés liés à la dette sur notre dette libellée en dollars américains.
Ratio d'endettement	<ul style="list-style-type: none"> Nous croyons que cette mesure aide les investisseurs et les analystes à évaluer notre capacité à rembourser nos emprunts.
Liquidités disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Pour aider à déterminer si nous sommes en mesure d'honorer tous nos engagements, d'exécuter notre plan d'affaires et d'atténuer le risque de ralentissement économique.

Mesures financières complémentaires

Mesure financière déterminée	Comment nous la calculons
Marge du BAIIA ajusté	BAIIA ajusté Divisé par l'élément suivant Produits
Produits moyens par abonné (« PMPA ») des services de téléphonie mobile de Sans-fil	Produits tirés des services de Sans-fil Divisés par l'élément suivant Nombre total moyen d'abonnés des services de téléphonie mobile de Sans-fil pour la période visée
Produits moyens par compte (« PMPC ») de Cable	Produits tirés des services de Cable Divisés par l'élément suivant Nombre total moyen de relations clients pour la période visée
Intensité du capital	Dépenses d'investissement Divisées par l'élément suivant Produits
Rendement de l'actif	Bénéfice net Divisé par l'élément suivant Total des actifs
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net	Dividendes déclarés Divisés par l'élément suivant Bénéfice net
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles	Dividendes déclarés au cours de l'exercice Divisés par l'élément suivant Flux de trésorerie disponibles (selon la définition donnée plus haut)

RAPPROCHEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT COMPTE NON TENU DE SHAW

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Dépenses d'investissement	3 075	2 788
Déduire :		
Dépenses d'investissement liées aux activités d'intégration de Shaw	(42)	-
Dépenses d'investissement compte non tenu de Shaw	3 033	2 788

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Bénéfice net	1 680	1 558
Ajouter (déduire) :		
Charge d'impôt sur le résultat	609	569
Autres (produits) charges	(15)	2
Charges financières	1 233	849
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	324
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 576	2 585
BAlIA ajusté	6 393	5 887

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Bénéfice net	1 680	1 558
Ajouter (déduire) :		
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	324
Incidence fiscale de l'élément susmentionné	(75)	(79)
Résultat net ajusté	1 915	1 803

RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES, DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES COMPTE NON TENU DU FINANCEMENT DE SHAW ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES COMPTE NON TENU DE SHAW

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	4 161
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement	(3 075)	(2 788)
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	(1 090)	(728)
Intérêts payés	1 054	802
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	310	324
Amortissement des droits de diffusion	(61)	(68)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	152	(37)
Autres ajustements ¹	(10)	5
Flux de trésorerie disponibles	1 773	1 671
Ajouter (déduire) :		
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw	447	-
Intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	(235)	-
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 985	1 671
Ajouter :		
Dépenses d'investissement liées aux activités d'intégration de Shaw	42	-
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu de Shaw	2 027	1 671

¹ Les autres ajustements correspondent aux cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges, aux flux de trésorerie liés aux autres activités d'exploitation et aux autres (produits) charges figurant dans nos états financiers.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GARANT DE LA DETTE À LONG TERME

Nos titres d'emprunt publics en circulation, les montants prélevés sur nos facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de 5,1 milliards de dollars et nos dérivés sont des obligations non garanties de RCI, en sa qualité de débiteur, et de RCCI, en sa qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas.

Le tableau qui suit fournit un sommaire des principales informations financières de consolidation non auditées de RCI pour les périodes indiquées et inclut des colonnes distinctes pour : i) RCI, ii) RCCI, iii) les filiales non garanties, sur une base combinée, iv) les ajustements de consolidation et v) les totaux consolidés.

Exercices clos les 31 décembre (non audité)	RCI ¹		RCCI ¹		Filiales non garantes ¹		Ajustements de consolidation ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(en millions de dollars)										
Données tirées de l'état du résultat net										
Produits	–	–	13 200	12 769	2 386	2 073	(190)	(187)	15 396	14 655
Bénéfice net (perte nette)	1 680	1 558	1 529	1 528	360	105	(1 889)	(1 633)	1 680	1 558

Aux 31 décembre (non audité)	RCI ¹		RCCI ^{1,2}		Filiales non garantes ¹		Ajustements de consolidation ¹		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(en millions de dollars)										
Données tirées de l'état de la situation financière										
Actifs courants	47 197	29 982	33 845	28 825	9 991	10 089	(71 750)	(63 067)	19 283	5 829
Actifs non courants	34 499	33 290	30 135	28 959	3 853	3 717	(32 115)	(29 832)	36 372	36 134
Passifs courants	36 902	30 993	37 051	32 942	8 972	9 378	(73 376)	(64 694)	9 549	8 619
Passifs non courants	31 890	18 943	5 302	4 960	188	181	(1 366)	(1 272)	36 014	22 812

¹ Aux fins du tableau ci-dessus, les placements dans des filiales sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

² Les montants présentés au titre des passifs courants et des passifs non courants de RCCI n'incluent pas les obligations découlant du fait d'agir en qualité de codébiteur ou de garant, selon le cas, de la dette à long terme de RCI.

SOMMAIRE QUINQUENNAL DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action, les nombres d'abonnés, les taux d'attrition, les PMPA, les PMPC, les pourcentages et les ratios)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre				
	2022	2021	2020	2019	2018 ¹
Produits					
Sans-fil	9 197	8 768	8 530	9 250	9 200
Cable	4 071	4 072	3 946	3 954	3 932
Media	2 277	1 975	1 606	2 072	2 168
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(149)	(160)	(166)	(203)	(204)
Total des produits	15 396	14 655	13 916	15 073	15 096
Total des produits tirés des services	13 305	12 533	11 955	12 965	12 974
BAlIA ajusté					
Sans-fil	4 469	4 214	4 067	4 345	4 090
Cable	2 058	2 013	1 935	1 919	1 874
Media	69	(127)	51	140	196
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(203)	(213)	(196)	(192)	(177)
Total du BAlIA ajusté	6 393	5 887	5 857	6 212	5 983
Bénéfice net	1 680	1 558	1 592	2 043	2 059
Résultat net ajusté	1 915	1 803	1 725	2 135	2 241
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	4 493	4 161	4 321	4 526	4 288
Flux de trésorerie disponibles	1 773	1 671	2 366	2 278	2 134
Flux de trésorerie disponibles compte non tenu du financement de Shaw	1 985	1 671	2 366	2 278	2 134
Dépenses d'investissement	3 075	2 788	2 312	2 807	2 790
Bénéfice par action					
De base	3,33 \$	3,09 \$	3,15 \$	3,99 \$	4,00 \$
Dilué	3,32 \$	3,07 \$	3,13 \$	3,97 \$	3,99 \$
Résultat par action ajusté,					
De base	3,79 \$	3,57 \$	3,42 \$	4,17 \$	4,35 \$
Dilué	3,78 \$	3,56 \$	3,40 \$	4,15 \$	4,34 \$
États de la situation financière :					
Actifs					
Immobilisations corporelles	15 574	14 666	14 018	13 934	11 780
Goodwill	4 031	4 024	3 973	3 923	3 905
Immobilisations incorporelles	12 251	12 281	8 926	8 905	7 205
Placements	2 088	2 493	2 536	2 830	2 134
Autres actifs	21 711	8 499	9 401	7 427	6 894
Total des actifs	55 655	41 963	38 854	37 019	31 918
Passifs et capitaux propres					
Passifs à long terme	36 014	22 812	22 695	21 639	16 903
Passifs courants	9 549	8 619	6 586	5 964	6 836
Total des passifs	45 563	31 431	29 281	27 603	23 739
Capitaux propres	10 092	10 532	9 573	9 416	8 179
Total des passifs et des capitaux propres	55 655	41 963	38 854	37 019	31 918
Nombres d'abonnés (en milliers)²					
Abonnés aux services de téléphonie mobile sans fil ³	10 647	10 013	s. o.	s. o.	s. o.
Abonnés aux services d'accès Internet de détail ^{3,4}	2 284	2 229	s. o.	s. o.	s. o.
Abonnés aux services vidéo ^{3,4}	1 525	1 491	s. o.	s. o.	s. o.
Abonnés au Système de domotique ^{3,4}	101	113	s. o.	s. o.	s. o.
Abonnés aux services de téléphonie résidentielle ^{3,4}	836	911	s. o.	s. o.	s. o.
Relations clients ^{3,4}	2 590	2 581	2 530	2 510	s. o.
Mesures additionnelles sur les services sans fil²					
Taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés (mensuel) ³	0,90 %	0,88 %	s. o.	s. o.	s. o.
PMPA services de téléphonie mobile (mensuels) ³	57,89 \$	56,83 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Mesures additionnelles sur la câblodistribution					
PMPC (mensuels) ³	130,12 \$	132,58 \$	130,70 \$	131,71 \$	s. o.
Pénétration ³	53,9 %	54,9 %	55,3 %	56,1 %	s. o.
Mesures additionnelles consolidées					
Croissance des produits	5 %	5 %	(8) %	– %	– %
Croissance du BAlIA ajusté	9 %	1 %	(6) %	4 %	9 %
Dividendes déclarés par action	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	1,92 \$
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage du bénéfice net ²	60,1 %	64,8 %	63,4 %	50,0 %	48,0 %
Ratio de distribution de dividendes en pourcentage des flux de trésorerie disponibles ²	57,0 %	60,4 %	42,7 %	44,9 %	55,8 %
Rendement de l'actif ²	3,0 %	3,7 %	4,1 %	5,5 %	6,5 %
Ratio d'endettement	3,5	3,4	3,0	2,9	2,5
Ratio d'endettement compte non tenu du financement de Shaw	3,1	3,4	3,0	2,9	2,5

¹ Les chiffres présentés pour 2018 n'ont pas été retraités par suite de l'application de l'IFRS 16.

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

³ Les relations clients, les PMPC et la pénétration n'ont pas été présentés pour les périodes antérieures à 2019. Nous avons commencé à utiliser ces mesures à titre d'indicateurs clés de performance au premier trimestre de 2020. Les abonnés aux services de téléphonie mobile sans fil, les abonnés aux services d'accès Internet de détail, les abonnés aux services vidéo, les abonnés au Système de domotique, les abonnés aux services de téléphonie résidentielle, le taux d'attrition des services de téléphonie mobile postpayés et les PMPA services de téléphonie mobile n'ont pas été présentés pour les périodes antérieures à 2021. Nous avons commencé à utiliser ces mesures à titre d'indicateurs clés de performance au premier trimestre de 2022 et modifié nos résultats comparatifs de 2021 relativement aux abonnés. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

⁴ Le 30 septembre 2020, nous avons acquis quelque 2 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail et relations clients lors de notre acquisition de Ruralwave Inc. Le 1^{er} octobre 2020, nous avons acquis quelque 5 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail et 6 000 relations clients lors de notre acquisition de Cable Inc. Le 1^{er} septembre 2021, nous avons acquis quelque 18 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail et 20 000 relations clients lors de notre acquisition de Seaside Communications. Le 16 mars 2022, nous avons acquis quelque 3 000 abonnés aux services d'accès Internet de détail, 2 000 abonnés aux services vidéo, 1 000 abonnés aux services de téléphonie résidentielle et 3 000 relations clients lors de notre acquisition d'une petite entreprise de câblodistribution en Nouvelle-Écosse. Ces ajouts ne sont pas pris en compte dans les ajouts nets, mais figurent dans les soldes des exercices indiqués et des exercices ultérieurs.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 31 décembre 2022

La direction de Rogers Communications Inc. est responsable de la préparation des états financiers consolidés de la Société et ses filiales ci-joints et de tous les renseignements paraissant dans le rapport de gestion, lesquels états et rapport ont été approuvés par le conseil d'administration.

La direction a dressé les états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés comportent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations de la direction et l'exercice de son meilleur jugement et, de l'avis de celle-ci, ces montants donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie de Rogers Communications Inc. La direction a aussi rédigé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion et elle s'est assurée qu'elle était cohérente par rapport aux états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient un système de contrôles internes en vue d'accroître l'intégrité des états financiers consolidés. Le système de contrôles internes est soutenu par le groupe d'audit interne et comprend la communication au personnel par la direction des politiques qui régissent une conduite commerciale responsable.

La direction est d'avis que les contrôles internes fournissent l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées et inscrites;
- les documents d'information financière sont fiables et constituent une base adéquate pour dresser les états financiers consolidés;
- les actifs de Rogers Communications Inc. et de ses filiales sont comptabilisés et protégés convenablement.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et, ultimement, il passe en revue et

approuve les états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité d'audit et de risque.

Le comité d'audit et de risque rencontre régulièrement la direction de même que les auditeurs internes et externes afin de discuter du contrôle interne lié au processus de communication de l'information financière et des questions d'audit et de présentation de l'information financière de même que pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et pour examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et les rapports des auditeurs externes. Le comité d'audit et de risque fait part de ses constatations au conseil d'administration pour que celui-ci en tienne compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit et de risque se penche également sur la nomination ou la reconduction des auditeurs externes et soumet ensuite sa recommandation au conseil d'administration avant de demander l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), pour le compte des actionnaires. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 a été audité par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au comité d'audit et de risque.

Le 9 mars 2023



Tony Staffieri
Président et chef de la direction



Glenn Brandt
Chef de la direction des Finances



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Rogers Communications Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2022 et 2021, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2022, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de son information financière de la Société au 31 décembre 2022, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 9 mars 2023 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également comporté l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de

la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit et de risque, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés; et 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

Recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media

Comme il est mentionné à la note 9 afférente aux états financiers consolidés, la Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuel au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si elle relève des indices de dépréciation. Le goodwill est considéré comme déprécié si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie (les UGT) comportant un goodwill est inférieure à la valeur comptable. La Société exerce son jugement pour déterminer les UGT et l'affectation du goodwill pour les besoins des tests de dépréciation. Le suivi du goodwill se fait au niveau du secteur opérationnel pour le secteur Media. Le solde du goodwill du secteur Media au 31 décembre 2022 s'élevait à 969 millions de dollars. Un certain nombre d'entreprises du secteur Media de la Société sont en partie tributaires des revenus publicitaires traditionnels, sont exposées à un environnement hautement concurrentiel et continuent d'éprouver des difficultés en matière de rentabilité étant donné que les taux de croissance des produits tirés de la publicité continuent de baisser et que les coûts de production ou de fourniture de contenu ne cessent d'augmenter. L'estimation de la valeur recouvrable, laquelle est déterminée selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminuée des coûts de vente, est effectuée en fonction d'estimations importantes faites par la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs, du taux de croissance final et du taux d'actualisation appliqué à son modèle d'évaluation.

Nous avons déterminé que l'appréciation de la recouvrabilité de la valeur comptable du goodwill du secteur Media constituait une question critique de l'audit. Un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur a été nécessaire pour déterminer le niveau auquel le goodwill devait être testé et pour apprécier les principales hypothèses utilisées dans les modèles d'évaluation, telles que les flux de trésorerie futurs des UGT, le taux d'actualisation et le taux de croissance final.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus lié au test de dépréciation de la Société, notamment les contrôles qui permettent de déterminer si le goodwill doit faire l'objet d'un test au niveau du secteur Media et les hypothèses ayant servi à estimer la valeur recouvrable du secteur Media. Nous avons comparé les prévisions historiques relatives aux flux de trésorerie avec les résultats réels obtenus afin d'évaluer la capacité de la Société à prévoir avec exactitude ses résultats financiers. Nous avons comparé les prévisions de flux de trésorerie employées pour estimer la valeur recouvrable avec les plans approuvés. Nous avons apprécié les hypothèses utilisées pour établir les flux de trésorerie futurs du secteur Media en les comparant aux documents sous-jacents et aux données externes de marché et données sectorielles pertinentes. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont

aidés à évaluer le taux d'actualisation, en comparant les données d'entrée de la Société relatives au taux d'actualisation avec des données publiées pour les entités comparables, établissant de façon indépendante une fourchette de taux d'actualisation raisonnables et comparant ceux-ci avec le taux de la Société et le taux de croissance final associé au secteur Media, en les comparant aux documents sous-jacents et aux données de marché publiées. Nous avons effectué des analyses de sensibilité à l'égard des principales hypothèses de la Société utilisées pour déterminer la valeur recouvrable afin d'apprécier l'incidence des modifications des hypothèses sur la détermination par la Société de la valeur recouvrable.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 1969.
Toronto, Canada
Le 9 mars 2023



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Rogers Communications Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Rogers Communications Inc. au 31 décembre 2022, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, Rogers Communications Inc. (la « Société ») a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, des états consolidés connexes du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2022, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 9 mars 2023 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le *Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de

façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 9 mars 2023

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Produits	5	15 396	14 655
Charges opérationnelles			
Coûts opérationnels	6	9 003	8 768
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9	2 576	2 585
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10	310	324
Charges financières	11	1 233	849
Autres (produits) charges	12	(15)	2
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		2 289	2 127
Charge d'impôt sur le résultat	13	609	569
Bénéfice net de l'exercice		1 680	1 558
Bénéfice par action			
De base	14	3,33 \$	3,09 \$
Dilué	14	3,32 \$	3,07 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Bénéfice net de l'exercice		1 680	1 558
Autres éléments du résultat global :			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net			
Régimes de retraite à prestations définies			
Réévaluations	23	293	592
Charge d'impôt sur le résultat connexe		(78)	(157)
Régimes de retraite à prestations définies		215	435
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)			
(Diminution) augmentation de la juste valeur	18	(349)	10
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat connexe		47	(3)
Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG		(302)	7
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		(87)	442
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net			
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie			
Profit latent (perte latente) lié(e) à la juste valeur des instruments dérivés		115	(210)
Reclassement (du profit) de la perte sur les dérivés liés à la dette dans le bénéfice net		(1 215)	50
Reclassement de la perte (du profit) de la perte sur les dérivés liés aux dépenses dans le bénéfice net ou les immobilisations corporelles		(19)	100
Reclassement des intérêts courus dans le bénéfice net		(16)	(15)
Recouvrement d'impôt sur le résultat connexe		102	42
Instruments dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie		(1 033)	(33)
Quote-part des autres éléments du résultat global au titre des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt		10	2
Éléments pouvant être par la suite reclassés dans le bénéfice net		(1 023)	(31)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		(1 110)	411
Résultat global de l'exercice		570	1 969

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)

	Note	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		463	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	17	12 837	–
Débiteurs	15	4 184	3 847
Stocks	16	438	535
Partie courante des actifs sur contrat	5	111	115
Autres actifs courants	5	561	497
Partie courante des instruments dérivés	17	689	120
Total des actifs courants		19 283	5 829
Immobilisations corporelles	7, 8	15 574	14 666
Immobilisations incorporelles	9	12 251	12 281
Placements	18	2 088	2 493
Instruments dérivés	17	861	1 431
Créances liées au financement	15	886	854
Autres actifs à long terme	5	681	385
Goodwill	9	4 031	4 024
Total des actifs		55 655	41 963
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	19	2 985	2 200
Créditeurs et charges à payer		3 722	3 416
Impôt sur le résultat à payer		–	115
Autres passifs courants	17, 20	252	607
Passifs sur contrat	5	400	394
Partie courante de la dette à long terme	21	1 828	1 551
Partie courante des obligations locatives	8	362	336
Total des passifs courants		9 549	8 619
Provisions	20	53	50
Dette à long terme	21	29 905	17 137
Obligations locatives	8	1 666	1 621
Autres passifs à long terme	22	738	565
Passifs d'impôt différé	13	3 652	3 439
Total des passifs		45 563	31 431
Capitaux propres	24	10 092	10 532
Total des passifs et des capitaux propres		55 655	41 963
Garanties	27		
Engagements et passifs éventuels	28		
Événements postérieurs à la date de clôture	19, 21, 24, 30		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil d'administration,



Edward S. Rogers
Administrateur



Robert J. Gemmell
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions de catégorie A avec droit de vote		Actions de catégorie B sans droit de vote		Résultats non distribués	Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG	Réserve de couverture	Réserve au titre des placements dans des titres de capitaux propres	Total des capitaux propres
	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)					
Exercice clos le 31 décembre 2022									
Soldes au 1 ^{er} janvier 2022	71	111 153	397	393 772	8 912	993	161	(2)	10 532
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	1 680	-	-	-	1 680
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	215	-	-	-	215
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	-	-	-	-	-	(302)	-	-	(302)
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures, après impôt	-	-	-	-	-	-	(1 033)	-	(1 033)
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	215	(302)	(1 033)	10	(1 110)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	1 895	(302)	(1 033)	10	570
Reclassement par suite de la sortie de placements évalués à la JVAÉRG dans les résultats non distribués	-	-	-	-	19	(19)	-	-	-
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(1 010)	-	-	-	(1 010)
Actions ayant changé de catégorie	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(1)	-	1	(1 010)	-	-	-	(1 010)
Soldes au 31 décembre 2022	71	111 152	397	393 773	9 816	672	(872)	8	10 092
Exercice clos le 31 décembre 2021									
Soldes au 1 ^{er} janvier 2021	71	111 154	397	393 771	7 916	999	194	(4)	9 573
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	1 558	-	-	-	1 558
Autres éléments du résultat global									
Régimes de retraite à prestations définies, après impôt	-	-	-	-	435	-	-	-	435
Placements évalués à la JVAÉRG, après impôt	-	-	-	-	-	7	-	-	7
Instruments dérivés comptabilisés comme des couvertures après impôt	-	-	-	-	-	-	(33)	-	(33)
Quote-part attribuable aux placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, après impôt	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	435	7	(33)	2	411
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	1 993	7	(33)	2	1 969
Reclassement par suite de la sortie de placements évalués à la JVAÉRG dans les résultats non distribués	-	-	-	-	13	(13)	-	-	-
Transactions avec les actionnaires inscrites directement dans les capitaux propres									
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(1 010)	-	-	-	(1 010)
Actions ayant changé de catégorie	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(1)	-	1	(1 010)	-	-	-	(1 010)
Soldes au 31 décembre 2021	71	111 153	397	393 772	8 912	993	161	(2)	10 532

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Activités opérationnelles			
Bénéfice net de l'exercice		1 680	1 558
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9	2 576	2 585
Amortissement des droits de diffusion	9	61	68
Charges financières	11	1 233	849
Charge d'impôt sur le résultat	13	609	569
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	23	19	(5)
Autres		(24)	2
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés		6 154	5 626
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	29	(152)	37
Impôt sur le résultat payé		(455)	(700)
Intérêts payés, montant net		(1 054)	(802)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		4 493	4 161
Activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	7	(3 075)	(2 788)
Entrées de droits de diffusion	9	(47)	(54)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux dépenses d'investissement et aux immobilisations incorporelles		(200)	67
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	9	(9)	(3 404)
Autres		68	46
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(3 263)	(6 133)
Activités de financement			
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net	19	707	971
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net	21	12 711	550
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	17	(11)	(8)
Coûts de transaction engagés	21	(726)	(31)
Remboursements de principal des obligations locatives	8	(316)	(269)
Dividendes payés	24	(1 010)	(1 010)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement		11 355	203
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions		12 585	(1 769)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à l'ouverture de la période		715	2 484
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période		13 300	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie		463	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	17	12 837	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions à la clôture de la période		13 300	715

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 90 jours, moins les avances bancaires.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Page	Note	Page	Note
116	Note 1	139	Note 16
117	Note 2	139	Note 17
119	Note 3		
122	Note 4	151	Note 18
124	Note 5	153	Note 19
127	Note 6	155	Note 20
127	Note 7	157	Note 21
130	Note 8	161	Note 22
132	Note 9	161	Note 23
135	Note 10	165	Note 24
136	Note 11	166	Note 25
136	Note 12	169	Note 26
136	Note 13	170	Note 27
138	Note 14	171	Note 28
139	Note 15	173	Note 29
		173	Note 30

NOTE 1 : NATURE DE L'ENTREPRISE

Rogers Communications Inc. est une société canadienne diversifiée dans les communications et les médias. La quasi-totalité de nos activités et de nos ventes ont lieu au Canada. RCI est constituée en personne morale au Canada et son siège social est situé au 333 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1G9. Les actions de RCI sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : RCI.A et RCI.B) et de la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs à présenter. Le tableau suivant présente chacun de ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision et autres services vidéo (vidéo), de téléphonie (téléphonie résidentielle) et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de médias, notamment dans les domaines du sport et du divertissement, de la télédiffusion, de la radiodiffusion, des chaînes spécialisées, des multiplateformes d'achat et du numérique.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Sans-fil et Cable étaient exploités par notre filiale en propriété exclusive Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media était exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 pour plus de renseignements sur nos secteurs opérationnels à présenter.

CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Nos résultats opérationnels varient généralement d'un trimestre à l'autre en raison des changements de conjoncture économique et des fluctuations saisonnières, notamment, touchant chacun de nos secteurs à présenter. Cela signifie que les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'un trimestre ultérieur. Les activités de Sans-fil, de Cable et de Media comportent des aspects saisonniers, ainsi que certaines tendances historiques, qui leur sont propres et qui sont décrites ci-après. D'autres fluctuations du bénéfice net d'un trimestre à l'autre peuvent également être attribuées aux pertes liées aux remboursements sur la dette, aux autres produits et charges, à la dépréciation d'actifs, aux frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, ainsi qu'aux variations de la charge d'impôt sur le résultat.

Outre les fluctuations saisonnières habituelles de nos activités décrites ci-dessous, la COVID-19 a eu une incidence sur nos résultats opérationnels de 2021. Les produits tirés des services d'itinérance du secteur Sans-fil ont diminué par rapport à ceux enregistrés avant la pandémie à cause d'une baisse des déplacements effectués par les clients en raison des restrictions de voyage imposées partout dans le monde. Dans le secteur Media, les produits et charges liés aux sports, comme l'amortissement des droits de diffusion, ont été comptabilisés à des moments inhabituels car la NBA et la LNH ont reporté et condensé leurs saisons. De plus, le fait que les Blue Jays de Toronto ont pu accueillir un nombre limité de spectateurs les jours de match a eu

des conséquences sur les produits et les charges opérationnelles. La COVID-19 n'a eu aucune incidence significative sur nos résultats opérationnels pour 2022.

Sans-fil

Les résultats opérationnels de Sans-fil fluctuent selon le moment auquel nous engageons des dépenses de commercialisation et de promotion et par suite d'une augmentation des ajouts d'abonnés, qui donnent lieu à une augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et des frais de mise en service connexes, généralement aux troisième et quatrième trimestres. C'est aux troisième et quatrième trimestres que se manifestent des volumes d'activité plus élevés liés aux comportements saisonniers en matière de consommation que l'on attribue à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes. Des offres promotionnelles énergiques sont souvent présentées pendant ces périodes. En revanche, les activités liées aux abonnements ont tendance à ralentir au premier trimestre.

Le lancement de nouveaux produits et services, y compris les nouveaux appareils sans fil populaires, peut aussi influencer sur l'activité des abonnés. Le lancement d'appareils très attendus se produit en général au printemps et à l'automne. Les produits tirés des services d'itinérance de Sans-fil dépendent, eux, des volumes de déplacements des clients et du moment où ils les font, qui sont tributaires à leur tour du cours de change du dollar canadien et de la conjoncture économique d'ensemble.

Cable

Les résultats opérationnels de Cable sont soumis à de légères fluctuations saisonnières résultant habituellement :

- du déménagement des étudiants des collèges et universités habitant dans des résidences temporaires pour étudiants :
 - les étudiants qui déménagent au début du deuxième trimestre et qui se désabonnent;
 - les étudiants qui emménagent à la fin du troisième trimestre et qui s'abonnent à la câblodistribution;
- des clients qui se désabonnent temporairement pendant des vacances prolongées ou pendant des déplacements saisonniers;
- le moment où sont apportés des changements à la tarification des services;
- de la concentration habituelle de nos activités de commercialisation au quatrième trimestre.

En règle générale, les résultats de Cable rattachés aux clients d'affaires ne présentent pas d'aspects saisonniers particuliers.

Media

Les fluctuations saisonnières découlent :

- de périodes au cours desquelles la demande des consommateurs s'accroît et de leur incidence sur l'évolution des cycles de la publicité et des ventes au détail connexes, qui tend à être plus marquée au quatrième trimestre sous l'effet des dépenses des Fêtes et moins marquée au premier trimestre;
- de la saison de la ligue majeure de baseball, dont les effets sont les suivants :
 - les matchs sont disputés surtout au printemps, à l'été et à l'automne, soit généralement aux deuxième et troisième trimestres de l'exercice;
 - les produits tirés des ventes de billets le jour des matchs, de produits dérivés et de la publicité sont concentrés au moment où sont disputés les matchs, et les matchs hors saison régulière génèrent des produits publicitaires plus importants et des produits additionnels tirés des ventes de billets le jour des matchs et des ventes de produits dérivés lorsque les Blue Jays de Toronto font partie des séries éliminatoires, si c'est le cas (au quatrième trimestre de l'exercice);
 - les coûts de programmation et de production et les salaires des joueurs sont passés en charges en fonction du nombre de parties diffusées ou disputées, selon le cas;
- de la saison de la Ligue nationale de hockey (« LNH »), dont les effets sur la saisonnalité sont les suivants :
 - les matchs de la saison régulière sont disputés surtout à l'automne et en hiver, soit aux premier et quatrième trimestres de l'exercice, tandis que ceux des séries éliminatoires sont concentrés au printemps, soit le deuxième trimestre de l'exercice. Nous nous attendons à une corrélation entre la qualité des produits et du résultat et la durée de la participation des équipes canadiennes aux séries éliminatoires;
 - les coûts de programmation et de production sont passés en charges en fonction du calendrier de diffusion ou d'utilisation prévue des droits;
 - les produits de publicité et les charges de programmation sont concentrés au moment où sont disputés les matchs, les matchs des séries éliminatoires générant des produits publicitaires plus importants.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous avons établi nos états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le 9 mars 2023, le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) MODE DE PRÉSENTATION

Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le dollar canadien est notre monnaie fonctionnelle. Nous établissons les états financiers consolidés au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- certains instruments financiers, présentés à la note 17, y compris les placements (présentés également à la note 18), qui sont évalués à la juste valeur;

- le montant reporté au titre du passif net lié aux régimes de retraite, qui est évalué selon ce qui est décrit à la note 23;
- les passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions, qui sont évalués à la juste valeur, comme il en est question à la note 25.

b) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entreprises que nous contrôlons. Nous intégrons les états financiers de nos filiales dans nos états financiers

consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les opérations et soldes intersociétés ayant trait à nos filiales sont éliminés au moment de la consolidation.

c) ÉCARTS DE CONVERSION

Nous convertissons les devises en dollars canadiens comme suit :

- les actifs et passifs monétaires - au cours de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière;
- les actifs et passifs non monétaires et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles connexes - aux cours de change historiques;
- les produits et les charges, à l'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles - au cours de change moyen du mois au cours duquel la transaction a été comptabilisée.

d) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Nous utilisons la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Seules les acquisitions dans le cadre desquelles nous obtenons le contrôle des entreprises acquises sont comptabilisées en tant que regroupement d'entreprises. Nous contrôlons une entité lorsque nous déterminons que nous sommes exposés à des rendements qui varient en raison de nos liens avec l'entité acquise et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant notre pouvoir sur l'entité acquise.

Nous calculons la juste valeur de la contrepartie payée à la date d'acquisition, à la juste valeur des actifs que nous avons transférés, des titres de capitaux propres que nous avons émis et des passifs que nous avons engagés à la faveur d'anciens propriétaires de la filiale.

Nous évaluons le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, qui sont généralement évalués à la juste valeur, à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit sur l'acquisition est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice net.

Nous passons en charges les coûts de transaction liés aux acquisitions à mesure qu'ils sont engagés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons conclu plusieurs acquisitions, qui, prises individuellement, ne sont pas significatives. Le goodwill se rapportant à ces acquisitions s'est chiffré à 51 millions de dollars, dont une tranche de 37 millions de dollars a été affectée au secteur Cable et le solde de 14 millions de dollars, au secteur Media.

Il y a lieu de se reporter à la note 30 pour plus de précisions concernant notre entente visant l'acquisition de Shaw Communications Inc. (« Shaw »).

e) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons toute aide financière accordée par une administration publique lorsqu'il existe une assurance raisonnable que nous nous conformerons aux conditions stipulées par le programme d'aide financière et que les fonds seront reçus. L'aide qui a trait à des charges est portée en déduction de ces charges; l'aide concernant des immobilisations est portée en déduction de la valeur comptable de l'immobilisation visée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé des subventions publiques de 43 millions de dollars (7 millions de dollars en 2021) afférentes aux immobilisations.

En 2022, nous avons conclu une entente avec la Banque de l'infrastructure du Canada visant une facilité de crédit non renouvelable de premier rang non garantie de 665 millions de dollars sur 30 ans portant intérêt à un taux inférieur à celui du marché (se reporter à la note 21). L'avantage afférent à un prêt à un taux inférieur à celui du marché consenti par une entité publique est pris en compte en tant que subvention publique et il correspond à la différence entre i) la valeur actualisée des flux de trésorerie au moment de l'emprunt en fonction d'un taux d'intérêt pratiqué sur le marché et ii) le produit reçu. Nous comptabilisons la différence au poste « Autres passifs courants » (si la subvention est comptabilisée à moins de un an de la date des états financiers) ou au poste « Autres passifs à long terme » de nos états consolidés de la situation financière. Le passif est évalué ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts sur le passif correspondra à la désactualisation du passif lié à l'emprunt au fil du temps. La subvention publique sera portée en déduction de la charge d'intérêts sur la durée du prêt. Au 31 décembre 2022, nous n'avons comptabilisé aucun passif lié à la subvention publique relativement à cet emprunt puisque nous n'avons effectué aucun prélèvement sur cette facilité.

f) NOUVELLES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES EN 2022

En 2022, nous avons adopté les modifications apportées aux normes comptables IFRS suivantes, qui n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

- Modifications de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* - *Modification d'une référence au Cadre conceptuel*, qui visent à substituer la référence au *Cadre conceptuel* à d'autres références mentionnées dans la norme.
- Modifications de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles* - *Produit antérieur à l'utilisation prévue*, lesquelles ne permettent pas de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'actif ne soit prêt à être utilisé.
- Modifications de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* - *Contrats déficitaires*, qui visent à préciser les charges dont une entité devrait tenir compte au moment d'établir le coût d'exécution d'un contrat déficitaire éventuel.

g) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'IASB a publié la nouvelle norme et les modifications de normes existantes, qui entreront en vigueur au cours d'exercices à venir.

- IFRS 17, *Contrats d'assurance*, norme appelée à remplacer l'IFRS 4 du même nom, qui vise à uniformiser la comptabilisation des contrats d'assurance (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* - *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, qui visent à préciser les critères de classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* - *Informations à fournir sur les méthodes comptables*, qui exigent que les entités fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations importantes (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent la définition des termes « méthode comptable » et « estimation comptable » (1^{er} janvier 2023).

- Modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat - Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, qui restreint la portée de l'exemption relative à la comptabilisation de l'impôt différé (1^{er} janvier 2023).
- Modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location - Obligation locative découlant d'une cession-bail*, qui précisent les exigences relatives à l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail pour les vendeurs-preneurs (1^{er} janvier 2024).
- Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers - Passifs non courants assortis de clauses restrictives*, qui modifient les modifications de l'IAS 1 ayant été apportées en 2020 et qui visent à préciser davantage les critères de classement, de présentation et d'informations à fournir se rapportant aux passifs non courants assortis de clauses restrictives (1^{er} janvier 2024).

Nous ne prévoyons pas que l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ni les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 auront une incidence sur nos états financiers consolidés. Nous évaluons à l'heure actuelle les répercussions, le cas échéant, que les autres modifications auront sur nos états financiers consolidés, mais nous ne nous attendons pas actuellement à ce qu'elles soient significatives.

h) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS ADDITIONNELS

L'établissement d'états financiers consolidés exige que nous ayons recours à notre jugement, fassions des estimations et posions des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Nos principales méthodes comptables, estimations et jugements sont décrits dans la présente note ou dans d'autres notes, tel que l'indique le tableau ci-dessous :

- des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur les jugements formulés dans l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés;
- des informations sur nos principales méthodes comptables.

Note	Sujet	Page	Méthode comptable	Utilisation d'estimations	Recours aux jugements
4	Informations sectorielles	122	X		X
5	Produits	124	X	X	X
7	Immobilisations corporelles	127	X	X	X
8	Contrats de location	130	X	X	X
9	Immobilisations incorporelles et goodwill	132	X	X	X
10	Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	135	X		X
13	Impôt sur le résultat	136	X		X
14	Bénéfice par action	138	X		
15	Débiteurs	139	X		X
16	Stocks	139	X		
17	Gestion du risque financier et instruments financiers	139	X	X	X
18	Placements	151	X		
20	Provisions	155	X	X	X
23	Avantages postérieurs à l'emploi	161	X	X	
25	Rémunération fondée sur des actions	166	X	X	
28	Engagements et passifs éventuels	171	X		X

NOTE 3 : GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, nous visons à avoir suffisamment de liquidités pour honorer tous nos engagements et exécuter notre plan d'affaires. Nous définissons le capital que nous gérons comme étant les capitaux propres, la dette (y compris la partie courante de la dette à long terme, la dette à long terme, les emprunts à court terme, la partie courante des obligations locatives et les obligations locatives), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions et des instruments dérivés.

Nous gérons notre structure du capital, nos engagements et les échéances et y apportons des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des marchés financiers, des

risques opérationnels, de nos priorités en matière d'investissements et de nos besoins de fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons, avec l'approbation du conseil au besoin, émettre ou rembourser des titres d'emprunt ou des emprunts à court terme, émettre ou racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées dans les circonstances. Le conseil examine et approuve les budgets annuels d'investissement et d'exploitation, ainsi que toute opération importante qui sort du cours normal des activités, y compris les propositions d'acquisition ou d'autres transactions de financement, d'investissement ou de désinvestissement importantes.

La filiale en propriété exclusive qui exploite nos programmes de cartes de crédit est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exige qu'un niveau minimum de capital réglementaire soit maintenu. Aux 31 décembre 2022 et 2021, notre filiale respectait cette condition. Les exigences en matière de capital n'étaient pas significatives pour nous au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Sauf en ce qui concerne nos programmes de cartes de crédit et la filiale qui les exploite, nous ne sommes pas tenus de respecter des exigences en matière de capital imposées par des organismes externes.

MESURES ET RATIOS CLÉS

Nous surveillons la dette nette ajustée, le ratio d'endettement, les flux de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles pour gérer notre structure du capital et les risques connexes. Il ne s'agit pas de mesures financières ayant une signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à d'autres mesures de gestion du capital similaires présentées par d'autres sociétés. Les tableaux qui suivent présentent un résumé de nos mesures et ratios clés ainsi qu'un rapprochement de chacune de ces mesures avec les postes présentés dans les états financiers consolidés.

Dette nette ajustée et ratio d'endettement

Dans le cadre de la gestion de nos liquidités, nous surveillons la dette nette ajustée et le ratio d'endettement pour soutenir l'expansion future de nos activités, procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions concernant le capital. En fait, nous cherchons habituellement à avoir une dette nette ajustée et un ratio d'endettement qui nous permettent de conserver nos cotes de crédit de premier ordre et d'avoir ainsi l'accès correspondant aux marchés des capitaux. Notre ratio d'endettement peut augmenter à cause d'investissements stratégiques à long terme (par exemple, pour obtenir de nouvelles licences de spectre ou réaliser une acquisition) et nous nous efforçons de le réduire au fil du temps. Aux 31 décembre 2022 et 2021, nos cibles pour ces mesures étaient atteintes.

Le 15 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw visant l'acquisition de la totalité des actions participatives de catégorie A et des actions participatives sans droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Shaw (les « actions de Shaw ») au prix de 40,50 \$ par action (la « transaction visant Shaw »). La transaction visant Shaw est évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw. Se reporter à la note 30 pour plus de renseignements sur la transaction visant Shaw.

En parallèle avec la transaction visant Shaw, nous avons signé, au premier trimestre de 2021, une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant initial maximal de 19 milliards de dollars (se reporter à la note 19). Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons contracté une facilité de crédit non renouvelable de 6 milliards de dollars liée à la transaction visant Shaw (la « facilité de crédit à terme »; se reporter à la note 21), qui a réduit à 13 milliards de dollars le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons émis pour 7,05 milliards de dollars américains et 4,25 milliards de dollars de billets de premier rang (le « financement par billets de premier rang de Shaw »), ce qui a réduit à néant le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Cette facilité a par la suite été résiliée. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer la transaction visant Shaw lors de sa clôture. Suivant la résiliation de la facilité de crédit consentie, nous avons donc limité l'utilisation de ces fonds à environ 12,8 milliards de dollars, lesquels ont été pris en compte au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions » figurant à nos états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 17). La dette nette ajustée augmente en fonction des titres d'emprunt émis et des montants prélevés ainsi que de l'utilisation de la trésorerie soumise à des restrictions et notre ratio d'endettement augmenterait donc en conséquence.

(en millions de dollars)	Note	Au	Au
		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Partie courante de la dette à long terme	21	1 828	1 551
Dette à long terme	21	29 905	17 137
Coûts de transaction et escomptes différés	21	1 122	185
		32 855	18 873
Ajouter (déduire) :			
Ajustement lié aux billets subordonnés ¹		(1 508)	(1 000)
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette ²	17	(988)	(1 260)
Ajustement lié au risque de crédit relativement aux actifs nets au titre des dérivés liés à la dette ³		(10)	(18)
Emprunts à court terme	19	2 985	2 200
Partie courante des obligations locatives	8	362	336
Obligations locatives	8	1 666	1 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(463)	(715)
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions ⁴	17	(12 837)	–
Dette nette ajustée		22 062	20 037

(en millions de dollars, sauf les ratios)	Note	Au	Au
		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dette nette ajustée		22 062	20 037
Divisée par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	4	6 393	5 887
Ratio d'endettement		3,5	3,4

¹ Dans le calcul de la dette nette ajustée, nous estimons qu'il est approprié d'ajuster 50 % de la valeur de nos billets subordonnés, car cette méthode prend en compte certaines circonstances relatives à la priorité de paiement et nous savons que les agences de notation l'emploient couramment pour évaluer le niveau d'endettement pendant au moins les cinq premières années suivant l'émission des billets subordonnés respectifs.

² Les actifs nets au titre des dérivés liés à la dette correspondent à la juste valeur nette des dérivés liés à la dette sur les titres d'emprunt.

³ Aux fins de la comptabilité aux termes des IFRS, nous comptabilisons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette selon une méthode d'évaluation à la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Nous estimons qu'il est souvent d'usage d'inclure dans le calcul de la dette nette ajustée les dérivés liés à la dette évalués sans ajustement lié au risque de crédit pour évaluer le niveau d'endettement de même qu'aux fins de l'évaluation à la valeur de marché et de l'exécution de transactions.

⁴ Dans le calcul de la dette nette ajustée, nous avons déduit notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à des restrictions puisque ces fonds ont été mobilisés dans le seul but de financer une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw ou, si la transaction visant Shaw ne pouvait être menée à terme, les fonds seraient affectés au remboursement des billets de premier rang qui s'appliquent, exclusion faite des primes. Le fait de n'inclure que les billets de premier rang sous-jacents ne serait pas représentatif de notre calcul de la dette nette ajustée avant la réalisation de la transaction visant Shaw ou le remboursement des billets de premier rang.

Flux de trésorerie disponibles

Nous utilisons les flux de trésorerie disponibles pour connaître le montant en trésorerie dégagé qui est disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans notre

entreprise, ce qui est utilisé comme un indicateur des capacités financières de notre entreprise.

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2022	2021
BAIIA ajusté	4	6 393	5 887
Déduire (ajouter) :			
Dépenses d'investissement ¹	7	3 075	2 788
Intérêts sur les emprunts, montant net, et intérêts inscrits à l'actif	11	1 090	728
Impôt sur le résultat en trésorerie ²		455	700
Flux de trésorerie disponibles		1 773	1 671

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre, des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, ni des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

² L'impôt sur le résultat en trésorerie est présenté après déduction des remboursements reçus.

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2022	2021
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles		4 493	4 161
Ajouter (déduire) :			
Dépenses d'investissement	7	(3 075)	(2 788)
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	11	(1 090)	(728)
Intérêts payés, montant net		1 054	802
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10	310	324
Amortissement des droits de diffusion	9	(61)	(68)
Variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	29	152	(37)
Autres ajustements ¹	12, 23	(10)	5
Flux de trésorerie disponibles		1 773	1 671

¹ Les autres ajustements correspondent aux cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges, aux flux de trésorerie liés aux autres activités d'exploitation et aux autres charges (produits) figurant dans nos états financiers.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles fluctuent en fonction des circonstances commerciales. Nous gérons en permanence nos liquidités disponibles et tâchons de faire en sorte qu'elles soient suffisantes en tout temps pour préserver notre capacité à honorer la totalité de nos engagements (sur le plan opérationnel et à l'égard de nos emprunts arrivant à échéance), réaliser notre plan d'affaires (y compris l'acquisition de licences de spectre ou la réalisation d'acquisitions), atténuer le risque de ralentissement économique ainsi que pour faire face à d'autres situations imprévues. Aux 31 décembre 2022 et 2021, nos liquidités disponibles étaient suffisantes pour atteindre cet objectif.

Les tableaux ci-après résument l'ensemble des liquidités disponibles aux termes de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie, de nos facilités de crédit bancaire, de nos lettres de crédit et de nos emprunts à court terme, y compris notre programme de titrisation des créances et notre programme de papier commercial en dollars américains.

Notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (se reporter à la note 17) ne sont pas inclus dans les liquidités disponibles puisque les fonds ont été mobilisés dans le seul but de financer une partie de la contrepartie en trésorerie relative à la transaction visant Shaw (se reporter à la note 30). La facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars que nous avons contractée n'est également pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car le montant que nous pouvons prélever sur cette facilité ne peut servir qu'à financer en partie la transaction visant Shaw. La convention de crédit bancaire que nous avons obtenue auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada (se reporter à la note 21) n'est pas prise en compte dans les liquidités disponibles, car tout montant prélevé ne peut être affecté qu'à des projets à large bande conformément au Fonds pour la large bande universelle; par conséquent, la convention de crédit bancaire ne peut servir à d'autres fins générales.

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Note	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie		463	-	-	-	463
Facilités de crédit bancaire ² :						
Renouvelable	21	4 000	-	8	215	3 777
Non renouvelables	19	1 000	375	-	-	625
Lettres de crédit en cours	21	75	-	75	-	-
Titrisation de créances ²	19	2 400	2 400	-	-	-
Total		7 938	2 775	83	215	4 865

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements effectués, qui sont garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Note	Somme de toutes les sources	Montant prélevé	Lettres de crédit	Programme de papier commercial en dollars américains ¹	Montant net disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie		715	-	-	-	715
Facilités de crédit bancaire ² :						
Renouvelable	21	4 000	-	8	894	3 098
Non renouvelable	19	507	507	-	-	-
Lettres de crédit en cours	21	72	-	72	-	-
Titrisation de créances ²	19	1 200	800	-	-	400
Total		6 494	1 307	80	894	4 213

¹ Les montants se rapportant au programme de papier commercial en dollars américains correspondent aux montants bruts avant l'escompte à l'émission.

² La somme de toutes les sources de liquidités disponibles aux termes de nos facilités de crédit bancaire et de notre programme de titrisation des créances correspond à la limite de crédit totale des conventions concernées. Le montant prélevé et les lettres de crédit émises aux termes de ces conventions correspondent à l'encours actuel. Le montant relatif au programme de papier commercial en dollars américains correspond au montant des prélèvements effectués, qui sont garantis par notre facilité de crédit renouvelable.

NOTE 4 : INFORMATIONS SECTORIELLES

MÉTHODES COMPTABLES

Secteurs à présenter

Nous déterminons nos secteurs à présenter en fonction, entre autres, de la façon dont nos principaux décideurs opérationnels, soit le chef de la direction et le chef de la direction des Finances de RCI, examinent régulièrement nos activités et notre performance. Ils examinent le BAIIA ajusté, qu'ils considèrent comme l'indicateur clé du résultat net aux fins de l'évaluation de la performance pour chaque secteur, afin de prendre des décisions relatives à l'affectation des ressources, car ils estiment que le BAIIA ajusté reflète la rentabilité des secteurs et de l'entreprise consolidée. Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, (le profit) la perte sur la sortie d'immobilisations corporelles, les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, les charges financières, les autres charges (produits) et la charge d'impôt sur le résultat.

Les méthodes comptables applicables à nos secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés. Nous comptabilisons les transactions entre les secteurs à présenter comme nous le faisons pour les transactions avec des tiers, mais les éliminons au moment de la consolidation.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans la détermination de nos secteurs opérationnels. Ces secteurs sont des composantes qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par notre principal décideur opérationnel en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance desdites composantes pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

SECTEURS À PRÉSENTER

Nos secteurs à présenter sont Sans-fil, Cable et Media (se reporter à la note 1). Les activités des trois secteurs sont menées essentiellement au Canada. Les éléments relevant du siège social et les éliminations comprennent nos participations dans des unités opérationnelles qui ne sont pas des secteurs opérationnels à

présenter, les fonctions administratives du siège social et l'élimination des produits et des coûts intersectoriels. Les résultats par secteur comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui, de façon raisonnable, peuvent y être affectés.

INFORMATION PAR SECTEUR

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	9 197	4 071	2 277	(149)	15 396
Coûts opérationnels	6	4 728	2 013	2 208	54	9 003
BAlIA ajusté		4 469	2 058	69	(203)	6 393
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9					2 576
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10					310
Charges financières	11					1 233
Autres produits	12					(15)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						2 289
Dépenses d'investissement	7	1 758	1 019	142	156	3 075
Goodwill	9	1 160	1 902	969	–	4 031
Total des actifs		26 298	8 040	2 693	18 624	55 655

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Note	Sans-fil	Cable	Media	Éléments relevant du siège social et éliminations	Totaux consolidés
Produits	5	8 768	4 072	1 975	(160)	14 655
Coûts opérationnels	6	4 554	2 059	2 102	53	8 768
BAlIA ajusté		4 214	2 013	(127)	(213)	5 887
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7, 8, 9					2 585
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	10					324
Charges financières	11					849
Autres charges	12					2
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat						2 127
Dépenses d'investissement	7	1 515	913	115	245	2 788
Goodwill	9	1 160	1 895	969	–	4 024
Total des actifs		25 247	7 887	2 665	6 164	41 963

NOTE 5 : PRODUITS

MÉTHODES COMPTABLES

Contrats conclus avec des clients

Nous constatons les produits tirés des contrats conclus avec des clients conformément aux cinq étapes décrites à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, soit :

1. identifier le contrat conclu avec un client;
2. identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. déterminer le prix de la transaction, lequel correspond à la contrepartie totale fournie par le client;
4. affecter le prix de la transaction aux obligations de prestation prévues au contrat en fonction de leur juste valeur relative;
5. comptabiliser les produits lorsque les conditions pertinentes sont remplies pour chaque obligation de prestation.

Bon nombre de nos produits et services sont vendus dans le cadre de contrats groupés (p. ex. des appareils sans fil et des services de transmission de la voix et de données). Les éléments faisant partie de ces contrats sont comptabilisés en tant qu'obligations de prestation distinctes si l'élément répond à la définition d'un bien

ou d'un service distinct. En outre, nous déterminons si un client peut modifier son contrat selon des modalités prédéfinies de façon à ce que nous ne soyons pas en mesure d'exiger le prix de transaction convenu, et qu'aux termes du contrat, nous soyons contraints d'exiger un montant inférieur. Dans de tels cas, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des droits et obligations exécutoires minimums et tout montant excédentaire est comptabilisé en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits tirés de chaque obligation de prestation sont comptabilisés soit progressivement (p. ex. dans le cas des services), soit à un moment précis (p. ex. dans le cas de matériel). Les produits tirés des obligations de prestation remplies progressivement sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. De façon générale, ces services sont fournis, et les produits sont donc comptabilisés habituellement, chaque mois. Les produits tirés des obligations de prestation remplies à un moment précis sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens (ou des services) est transféré au client. Habituellement, le transfert de contrôle se produit lorsque le client active le bien (p. ex. dans le cas d'un appareil sans-fil) ou lorsqu'il prend possession du bien (p. ex. dans le cas d'autre matériel).

Le tableau qui suit présente la nature des différentes obligations de prestation faisant partie des contrats que nous concluons avec des clients ainsi que le moment où nous comptabilisons la prestation de ces obligations.

Obligations de prestation découlant des contrats conclus avec des clients	Moment où les obligations de prestation sont remplies
Services sans fil de temps d'antenne, de transmission de données et autres services, services de télévision, de téléphonie, d'accès Internet et de domotique, services de réseau, abonnements aux médias et location de matériel	À mesure que les services sont fournis (normalement, mensuellement)
Services d'itinérance, services interurbains et autres services optionnels ou sans abonnement et services à la carte	À mesure que les services sont fournis
Appareils sans fil et matériel connexe	À l'activation ou à l'achat par le client final
Services d'installation pour les abonnés de Cable	Au moment où le service est fourni
Publicité	Lorsque la publicité est diffusée sur les ondes de nos stations de radio ou de télévision, ou présentée dans nos publications ou dans nos médias numériques
Services d'abonnement offerts par les stations de télévision au titre des abonnements des fournisseurs de services par câble ou par satellite	Lorsque les services sont livrés aux abonnés des fournisseurs de services par câble ou par satellite (normalement, mensuellement)
Droits d'entrée aux matchs à domicile des Blue Jays de Toronto et concessions	Lorsque les matchs en question sont disputés pendant la saison de baseball et que des biens sont vendus
Les produits touchés par les Blue Jays de Toronto aux termes de la convention de partage des recettes de la ligue majeure de baseball (Major League Baseball), selon laquelle les fonds sont redistribués entre les clubs membres en fonction des produits relatifs de chaque club, ainsi que d'autres distributions de la ligue	Au cours de la période visée, lorsque leur montant peut être déterminé
Ventes de Today's Shopping Choice et produits dérivés des Blue Jays de Toronto	Lorsque les biens sont transférés au client final
Ententes conclues avec des stations de radio et de télévision pour la diffusion de programmes	Au moment où les programmes visés sont diffusés
Octroi de sous-licences visant les droits de diffusion	Sur la durée de la licence applicable

En outre, nous comptabilisons les produits d'intérêts liés aux créances sur cartes de crédit au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

Les paiements des frais de service mensuels des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement 30 jours après la date de facturation. Les paiements du matériel des secteurs Sans-fil et Cable sont exigibles normalement au moment de la réception du matériel ou au cours des 24 mois après la réception (si le matériel est financé au moyen d'un de nos plans de financement de matériel). Les délais de paiement pour les obligations de prestation types de Media varient également de 0 à 30 jours : à titre d'exemples, les billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto sont payables immédiatement et les contrats de publicité sont payables dans un délai de 30 jours.

Actifs et passifs sur contrat

Nous comptabilisons un actif sur contrat lorsque nous avons fourni les biens et services à nos clients, mais notre droit à la contrepartie connexe découlant de la prestation de l'obligation est subordonné à la satisfaction d'autres obligations de prestation. Les actifs sur contrat ont essentiellement trait à nos droits à une contrepartie pour le transfert d'appareils sans fil. Nos actifs sur contrat à long terme sont comptabilisés dans le poste « Autres actifs à long terme » figurant dans les états consolidés de la situation financière.

Nous comptabilisons un passif sur contrat lorsque nous recevons le paiement d'un client avant d'avoir fourni les biens ou services. Les passifs sur contrat comprennent les dépôts des abonnés, les dépôts reçus relativement à la vente de billets pour les matchs des Blue Jays de Toronto et les autres montants reçus des abonnés pour des services à fournir plus tard et des abonnements à venir. Nos actifs sur contrat à long terme sont comptabilisés dans le poste « Autres actifs à long terme » figurant dans les états consolidés de la situation financière.

Une partie de nos passifs sur contrat se rapportent à des escomptes accordés aux clients par l'entremise de nos conventions de financement d'appareil. Les créances liées au financement que nous comptabilisons sont supérieures aux produits correspondants tirés du matériel en raison de l'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation. Ainsi, nous comptabilisons les passifs sur contrat en même temps que les créances liées au financement et les produits tirés du matériel et, par la suite, nous réduisons le passif sur contrat chaque mois.

Nous comptabilisons les actifs et passifs sur contrat pour chaque contrat, chaque contrat étant présenté en tant qu'actif net sur contrat ou passif net sur contrat, selon le cas.

Actifs différés au titre des commissions

Nous différons, dans la mesure où ils sont recouvrables, les coûts marginaux que nous engageons pour obtenir ou exécuter des contrats avec des clients et les amortissons sur la durée de la période au cours de laquelle nous prévoyons réaliser des avantages. Ces coûts comprennent certaines commissions versées à des représentants internes et externes que nous estimons pouvoir recouvrer à même les produits tirés des contrats connexes. Par conséquent, nous les différons en tant qu'actifs différés au titre des commissions en les comptabilisant dans les autres actifs et les amortissons dans les charges opérationnelles au même rythme auquel les biens et services sont fournis au client, soit, de façon générale, également sur 24 mois consécutifs.

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour les aspects clés suivants :

- déterminer le prix de transaction de nos contrats exige que nous estimions le montant des produits auxquels nous nous attendons à avoir droit en échange des prestations d'obligations prévues au contrat;
- déterminer le prix de vente spécifique des obligations de prestation et l'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation.

Déterminer le prix de transaction

Le prix de transaction est le montant de contrepartie applicable auquel nous nous attendons à avoir droit en échange des biens et services promis à un client. Pour déterminer le prix de transaction, nous prenons en compte les conditions du contrat et les pratiques commerciales qui sont habituelles dans un secteur d'activité donné. Les rabais, remises, remboursements, avoirs (notes de crédit), concessions sur le prix, incitations, pénalités et autres éléments similaires sont pris en compte dans le prix de transaction au moment de la passation du contrat.

Déterminer le prix de vente spécifique et la répartition du prix de transaction

Le prix de transaction est réparti entre les obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques des biens et services distincts au contrat. La meilleure indication du prix de vente spécifique est le prix observable d'un bien ou d'un service lorsque l'entité vend ce bien ou ce service séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Si le prix de vente spécifique n'est pas directement observable, nous l'estimons en tenant compte de l'information raisonnablement disponible relativement aux conditions de marché, aux facteurs qui nous sont propres et à la catégorie de clients.

Pour déterminer le prix de vente spécifique, nous répartissons les produits entre les obligations de prestation en fonction des montants exigibles minimums auxquels nous nous attendons à avoir droit. Les montants qui excèdent les montants exigibles minimums sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements pour déterminer si la promesse de livraison de biens ou de prestation de services est considérée comme distincte et pour déterminer si nos accords de valeur résiduelle sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location.

Biens et services distincts

Nous posons des jugements afin de déterminer si une promesse de livraison d'un bien ou d'un service est distincte. Nous comptabilisons les produits et services individuels séparément s'ils sont distincts (c.-à-d. si un produit ou un service peut être identifié séparément des autres éléments de l'offre groupée et si le client peut en tirer profit). La contrepartie est répartie entre les produits et services distincts de l'offre groupée en fonction de leur prix de vente spécifique. Pour les éléments distincts qui ne sont pas vendus séparément, nous estimons les prix de vente spécifiques au moyen de la méthode de l'évaluation du marché avec ajustement.

Accords de valeur résiduelle

Nous permettons aux clients de reporter une partie du coût de l'appareil jusqu'à la fin du contrat, selon le service ou le produit offert. Nous posons des jugements afin de déterminer si ces accords sont des accords qui se rapportent à des activités génératrices de produits ou des contrats de location. L'évaluation que nous faisons exige que nous fassions preuve de jugement pour apprécier la mesure dans laquelle le contrôle des appareils est transféré à nos clients, y compris la question de savoir si le client dispose d'un important avantage économique à la date de passation d'un contrat à retourner l'appareil à la fin du contrat, et pour estimer la mesure dans laquelle les appareils sont retournés.

ACTIFS SUR CONTRAT

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les actifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses, et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	204	621
Entrées découlant des nouveaux contrats conclus avec des clients, déduction faite des résiliations et des renouvellements	121	121
Amortissement des actifs sur contrat imputé aux débiteurs	(128)	(538)
Solde à la clôture de l'exercice	197	204
Partie courante	111	115
Partie à long terme	86	89
Solde à la clôture de l'exercice	197	204

PASSIFS SUR CONTRAT

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients et sur les variations importantes de leurs soldes au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	446	405
Produits différés lors de l'exercice précédent et comptabilisés au cours de l'exercice considéré	(397)	(393)
Entrées nettes découlant des contrats conclus avec des clients	412	434
Solde à la clôture de l'exercice	461	446
Partie courante	400	394
Partie à long terme	61	52
Solde à la clôture de l'exercice	461	446

ACTIFS DIFFÉRÉS AU TITRE DES COMMISSIONS

Le tableau qui suit présente un sommaire de la variation des actifs différés au titre des commissions comptabilisés à l'égard des coûts marginaux engagés pour obtenir des contrats avec des clients au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Les actifs différés au titre des commissions sont présentés dans les autres actifs courants (lorsqu'ils sont amortis en résultat net à moins de un an suivant la date des états financiers) ou dans les autres actifs à long terme.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	312	262
Entrées d'actifs différés au titre des commissions	363	315
Amortissement comptabilisé relativement aux actifs différés au titre des commissions	(301)	(265)
Solde à la clôture de l'exercice	374	312
Partie courante	265	219
Partie à long terme	109	93
Solde à la clôture de l'exercice	374	312

PARTIES DES OBLIGATIONS DE PRESTATION NON REMPLIES

Le tableau qui suit présente les produits que nous prévoyons comptabiliser à l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2022. La partie non remplie du prix de transaction lié aux obligations de prestation a trait aux services mensuels et devrait être comptabilisée dans les trois à cinq prochaines années.

(en millions de dollars)	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Services de télécommunications	2 132	875	223	176	3 406

Nous avons choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes et de ne pas présenter :

- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats dont la durée est de un an ou moins;
- les parties des obligations de prestation non remplies relativement aux contrats pour lesquels les produits que nous comptabilisons correspondent au montant facturé au client.

VENTILATION DES PRODUITS

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Sans-fil		
Produits tirés des services	7 131	6 666
Produits tirés du matériel	2 066	2 102
Total pour Sans-fil	9 197	8 768
Cable		
Produits tirés des services	4 046	4 052
Produits tirés du matériel	25	20
Total pour Cable	4 071	4 072
Total pour Media	2 277	1 975
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(149)	(160)
Total des produits	15 396	14 655
Total des produits tirés des services	13 305	12 533
Total des produits tirés du matériel	2 091	2 122
Total des produits	15 396	14 655

NOTE 6 : COÛTS OPÉRATIONNELS

(en millions de dollars)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2022	2021
Coût des ventes de matériel	16	2 141	2 161
Marchandise destinée à la revente	16	235	271
Autres achats externes		4 401	4 155
Salaires et avantages du personnel et rémunération fondée sur des actions		2 226	2 181
Total des coûts opérationnels		9 003	8 768

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MÉTHODES COMPTABLES

La méthode comptable présentée ci-après s'applique aux immobilisations incorporelles, exception faite des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés aux termes de l'IFRS 16. La méthode comptable que nous appliquons aux actifs au titre de droits d'utilisation figure à la note 8.

Comptabilisation et évaluation, y compris l'amortissement

Nous évaluons les immobilisations corporelles au moment de la comptabilisation initiale au coût et enregistrons l'amortissement lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, les

immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses (dépenses d'investissement) directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par l'entité pour elle-même comprend également :

- les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe;
- les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue;
- les coûts attendus relativement au démantèlement des immobilisations et à la remise en état des sites sur lesquels elles sont situées (se reporter à la note 20);
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé au bénéfice net sur la durée d'utilité estimée des immobilisations comme suit :

Actif	Mode	Durée d'utilité estimée
Bâtiments	Dégressif	De 15 à 40 ans
Réseaux câblés et sans fil	Linéaire	De 3 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	De 4 à 10 ans
Matériel installé chez l'abonné	Linéaire	De 3 à 6 ans
Aménagements des locaux loués	Linéaire	Sur la durée d'utilité estimée ou la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux
Matériel et véhicules	Dégressif	De 3 à 20 ans

Nous déterminons le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et comptabilisons le montant des profits et des pertes dans le bénéfice net.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif si elles répondent aux critères de constatation d'un actif et sont amorties sur leur durée d'utilité attendue une fois que les actifs auxquels elles se rapportent sont prêts à être mis en service. Les dépenses de recherche, de même que les coûts associés à la maintenance et à la formation sont comptabilisés dans les charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tests de dépréciation, y compris la comptabilisation et l'évaluation d'une charge de dépréciation

Il y a lieu de se reporter à la section « Tests de dépréciation » de la note 9 pour obtenir plus de précisions sur nos politiques au titre des tests de dépréciation ainsi que pour la comptabilisation et

l'évaluation des charges de dépréciation qui en découlent. Les politiques liées à la dépréciation appliquées aux immobilisations corporelles sont similaires à celles appliquées aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

ESTIMATIONS

Les durées d'utilité des composantes d'une immobilisation corporelle peuvent différer. Le choix des taux d'amortissement et des durées d'utilité des actifs exige que des estimations importantes soient faites en tenant compte des facteurs propres à l'entreprise, tels que notre expérience et l'utilité attendue, et des tendances sectorielles, telles que les progrès technologiques. Nous surveillons et révisons la valeur résiduelle, les taux d'amortissement et les durées d'utilité des actifs au moins une fois par année et les modifications s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence de ces changements dans le bénéfice net.

Afin d'établir certains coûts directement attribuables aux actifs produits par la Société pour elle-même, nous faisons des estimations, lesquelles visent principalement certains frais directs de main-d'œuvre à l'interne et à l'externe, les frais généraux et les charges d'intérêts liés à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à l'amélioration de nos réseaux.

En outre, nous utilisons des estimations, comme il est décrit à la note 9, pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles.

JUGEMENTS

Nous posons des jugements importants dans le choix des méthodes pour la dépréciation de nos immobilisations incorporelles qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation des avantages procurés par ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-après présentent le sommaire de nos immobilisations corporelles aux 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel informatique et logiciels	Matériel installé chez l'abonné	Aménagements des locaux loués	Matériel et véhicules	Construction en cours	Total des actifs détenus	Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	Total des immobilisations corporelles
Coût										
1 ^{er} janvier 2022	1 241	22 307	6 607	1 955	680	1 253	1 330	35 373	2 626	37 999
Entrées et transferts	44	1 657	729	165	34	70	376	3 075	451	3 526
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises	-	10	-	-	-	-	-	10	-	10
Sorties et autres	(2)	(864)	(344)	(23)	(3)	(11)	-	(1 247)	(149)	(1 396)
31 décembre 2022	1 283	23 110	6 992	2 097	711	1 312	1 706	37 211	2 928	40 139
Cumul de l'amortissement										
1 ^{er} janvier 2022	531	14 642	4 682	1 604	353	880	-	22 692	641	23 333
Amortissement	36	1 170	739	210	40	86	-	2 281	274	2 555
Sorties et autres	-	(863)	(342)	(66)	(3)	(11)	-	(1 285)	(38)	(1 323)
31 décembre 2022	567	14 949	5 079	1 748	390	955	-	23 688	877	24 565
Valeur comptable nette										
1 ^{er} janvier 2022	710	7 665	1 925	351	327	373	1 330	12 681	1 985	14 666
31 décembre 2022	716	8 161	1 913	349	321	357	1 706	13 523	2 051	15 574

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Réseaux câblés et sans fil	Matériel informatique et logiciels	Matériel installé chez l'abonné	Aménagements des locaux loués	Matériel et véhicules	Construction en cours	Total des actifs détenus	Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	Total des immobilisations corporelles
Coût										
1 ^{er} janvier 2021	1 210	21 913	6 078	1 954	618	1 230	848	33 851	2 248	36 099
Entrées et transferts	29	1 167	849	142	62	57	482	2 788	380	3 168
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises	2	29	1	6	-	3	-	41	-	41
Sorties et autres	-	(802)	(321)	(147)	-	(37)	-	(1 307)	(2)	(1 309)
31 décembre 2021	1 241	22 307	6 607	1 955	680	1 253	1 330	35 373	2 626	37 999
Cumul de l'amortissement										
1 ^{er} janvier 2021	496	14 268	4 253	1 515	313	839	-	21 684	397	22 081
Amortissement	35	1 170	751	245	41	80	-	2 322	246	2 568
Sorties et autres	-	(796)	(322)	(156)	(1)	(39)	-	(1 314)	(2)	(1 316)
31 décembre 2021	531	14 642	4 682	1 604	353	880	-	22 692	641	23 333
Valeur comptable nette										
1 ^{er} janvier 2021	714	7 645	1 825	439	305	391	848	12 167	1 851	14 018
31 décembre 2021	710	7 665	1 925	351	327	373	1 330	12 681	1 985	14 666

Au cours de 2022, nous avons comptabilisé les intérêts inscrits à l'actif relativement aux immobilisations corporelles à un taux moyen pondéré d'environ 4,3 % (3,4 % en 2021).

Nous effectuons une analyse annuelle afin d'identifier les actifs entièrement amortis qui ont été mis hors service. En 2022, cette analyse a donné lieu à un ajustement du coût et du cumul de l'amortissement s'élevant à 1 209 millions de dollars (1 157 millions de dollars en 2021). Les cessions n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés du résultat net.

NOTE 8 : CONTRATS DE LOCATION

MÉTHODE COMPTABLE

À la date de passation d'un contrat, nous apprécions si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, nous devons apprécier si :

- le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé;
- nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

COMPTABILISATION POUR LE PRENEUR

À la date de début de la location, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement à son coût, qui se compose des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des loyers payés à la date de début ou avant celle-ci;
- plus les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la restauration du lieu;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat, à moins que nous prévoyions devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location. La durée du contrat comprend ce qui suit :

- le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable;
- les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable d'exercer;
- les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Si nous prévoyons devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation sur la durée d'utilité estimée de l'actif sous-jacent. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué périodiquement des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide de notre taux d'emprunt marginal. De façon générale, nous utilisons notre taux d'emprunt marginal, car le taux d'intérêt implicite de nos contrats de location ne peut être déterminé facilement. L'obligation locative est évaluée ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;

- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que nous avons la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si nous avons la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que nous ayons la certitude raisonnable que nous ne résilierons pas le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative fait l'objet d'une réévaluation si un changement est apporté aux paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, si notre estimation du montant que nous nous attendons à devoir payer selon la garantie de valeur résiduelle change, ou si notre évaluation visant à déterminer si nous allons ou non exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation change. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation. L'obligation locative est également réévaluée si le contrat de location sous-jacent est modifié.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives et de comptabiliser le contrat de location et toute composante non locative fixe comme une seule composante de nature locative.

Paiements de loyers variables

Certains contrats de location comportent des modalités qui donnent lieu à des paiements qui varient sur la durée des contrats par suite des révisions des taux pratiqués sur le marché ou en raison des variations de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») ou d'autres indices semblables. Nous réévaluons les obligations locatives liées à ces contrats de location lorsque l'indice ou d'autres données pouvant servir à calculer les variations des paiements de loyers sont disponibles.

Aux termes de certains contrats de location, nous sommes tenus d'effectuer des paiements ayant trait aux impôts fonciers, aux assurances et à d'autres frais non liés à la location. De façon générale, les frais non liés à la location varient et n'entrent pas dans le calcul de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de l'obligation locative.

COMPTABILISATION POUR LE BAILLEUR

Lorsque nous sommes le bailleur, nous déterminons, à la date de passation des contrats, si chaque contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

Pour savoir si un contrat de location doit être classé en tant que contrat de location-financement ou contrat de location simple, nous évaluons si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location est un contrat de location-financement; dans le cas contraire, il est un contrat de location simple.

Nous agissons à titre de bailleur dans le cadre de certains contrats de colocation aux termes desquels, en raison de certaines exigences réglementaires, nous devons permettre à d'autres

entreprises de télécommunications de louer de l'espace sur nos pylônes hertziens. Nous estimons que nous ne transférons pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sous-jacent; par conséquent, nous classons ces contrats de location en tant que contrats de location simple.

Si un accord comprend des composantes locatives et non locatives, nous appliquons l'IFRS 15 pour répartir la contrepartie entre les composantes locatives et non locatives.

Nous comptabilisons en produits les paiements de loyers provenant des contrats de location simple selon le mode linéaire. Tous les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleurs sont classés en tant que contrats de location simple.

ESTIMATIONS

Pour déterminer la durée d'un contrat de location, nous devons tenir compte des faits et circonstances pouvant donner lieu à un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Nous formulons certaines hypothèses qualitatives et quantitatives pour établir la valeur de l'avantage économique.

JUGEMENTS

Preneur

Nous posons des jugements afin de déterminer si un contrat est ou contient un contrat de location, ce qui implique d'évaluer si un contrat contient un bien déterminé (soit un bien physiquement distinct ou une partie de la capacité du bien qui représente la quasi-totalité de la capacité du bien). De plus, le contrat devrait nous procurer le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien.

Nous exerçons également notre jugement pour déterminer si nous avons le droit de contrôler l'utilisation du bien déterminé. Nous détenons ce droit si nous possédons les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Dans de rares cas où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, nous avons le droit de décider de l'utilisation du bien si nous avons le droit de l'exploiter ou si nous avons conçu ce bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal à utiliser pour évaluer l'obligation locative de chaque contrat de location, ce qui inclut une estimation quant à l'incidence des actifs spécifiques tenant lieu de garantie. Le taux d'emprunt marginal devrait refléter le taux d'intérêt que nous aurions à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour nous procurer un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Certains de nos contrats de location comportent des options de prolongation ou de renouvellement qui ne peuvent être exercées que par nous, et ne peuvent l'être par le bailleur. À la date de début du contrat de location, nous évaluons si nous avons la

certitude raisonnable d'exercer toute option de prolongation en fonction du rendement économique que nous prévoyons obtenir du contrat de location. De façon générale, nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation de nos contrats de location liés à nos réseaux, en raison essentiellement des coûts importants qui devraient être engagés pour relocaliser les tours de nos réseaux et le matériel connexe. Nous réévaluons si nous avons la certitude raisonnable d'exercer les options s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de notre volonté et comptabilisons tout changement à la date de la réévaluation.

Bailleur

Nous posons des jugements lorsque nous déterminons si un contrat de location doit être classé en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que le contrat de location transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent.

OBLIGATIONS LOCATIVES

Nous louons principalement des terrains et des immeubles ayant trait à nos réseaux sans fil et par câble, à nos magasins et à certains de nos bureaux et autres immeubles de la Société, ainsi qu'au matériel installé chez l'abonné. Les périodes pendant lesquelles nos contrats de location ne peuvent être résiliés varient généralement de cinq à quinze ans. Les paiements de loyers variables effectués en 2022 se sont élevés à 20 millions de dollars (21 millions de dollars en 2021).

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des activités liées à nos obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Certaines de nos obligations locatives sont garanties par les actifs au titre de droits d'utilisation sous-jacents dont la valeur comptable nette était de 400 millions de dollars au 31 décembre 2022 (338 millions de dollars en 2021).

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Obligations locatives à l'ouverture de l'exercice	1 957	1 835
Entrées nettes	383	386
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	80	74
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	(76)	(69)
Remboursements de principal des obligations locatives	(316)	(269)
Obligations locatives à la clôture de l'exercice	2 028	1 957
Passif courant	362	336
Passif à long terme	1 666	1 621
Obligations locatives	2 028	1 957

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

MÉTHODES COMPTABLES

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION, Y COMPRIS L'AMORTISSEMENT

À la comptabilisation initiale, nous évaluons les immobilisations incorporelles au coût, à moins qu'elles aient été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, auquel cas elles sont évaluées à la juste valeur. Nous commençons à amortir les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée lorsque l'actif est prêt pour son utilisation attendue. Ensuite, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement liées à l'acquisition de l'actif. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux;
- tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Durée d'utilité indéterminée

Nous n'amortissons pas les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comme les licences d'utilisation de spectre, les licences de diffusion et les marques Rogers et Fido.

Durée d'utilité déterminée

Nous amortissons les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, autres que les droits de diffusion acquis, et nous présentons l'amortissement au poste « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » des états consolidés du résultat net. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées, comme le démontre le tableau suivant. Nous surveillons et révisons la durée d'utilité, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement au moins une fois par année et les modifions s'ils diffèrent de nos estimations antérieures. Nous comptabilisons prospectivement l'incidence des changements dans le bénéfice net.

Immobilisation incorporelle	Durée d'utilité estimée
Relations clients	De 3 à 10 ans

Droits de diffusion acquis

Les droits de diffusion correspondent aux droits contractuels de diffusion d'émissions acquis auprès de tiers et comprennent les droits de diffusion d'événements sportifs en direct. Nous les constatons au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les droits de diffusion sont inscrits à l'actif aux états consolidés de la situation financière lorsque la période visée par la licence commence et que la programmation est disponible pour diffusion, et le coût est amorti en tant qu'autres achats externes dans les coûts opérationnels aux états consolidés du résultat net sur la durée de diffusion prévue. Si nous n'avons pas l'intention de diffuser les émissions, les droits de diffusion connexes sont considérés comme dépréciés et sont radiés. Dans le

cas contraire, ils sont soumis à des tests de dépréciation à titre d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le coût des accords pluriannuels visant les droits de diffusion de la programmation télévisuelle et sportive est amorti dans les charges opérationnelles au cours de la saison applicable en fonction du rythme attendu de diffusion de la programmation ou d'utilisation des droits. Si des paiements par anticipation sont effectués à l'entrée en vigueur d'un contrat pluriannuel en faveur de droits de diffusion visant des exercices futurs, ces paiements par anticipation sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles et amortis dans les charges opérationnelles sur la durée du contrat. Si des paiements par anticipation sont effectués relativement aux frais contractuels annuels d'une saison en cours, ces paiements sont inclus au poste « Autres actifs courants » dans nos états consolidés de la situation financière, car les avantages économiques tirés des droits seront consommés à moins de un an suivant la date des états financiers.

Goodwill

Nous comptabilisons le goodwill attribuable à un regroupement d'entreprises si la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables séparément est inférieure à la contrepartie que nous avons payée (y compris la valeur comptabilisée de la participation ne donnant pas le contrôle, le cas échéant). Si la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à celle des actifs et des passifs identifiables séparément, nous comptabilisons immédiatement l'écart en tant que profit dans le bénéfice net.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances laissent croire que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill sont soumis à un test annuellement au 1^{er} octobre, ou plus fréquemment si des indications de dépréciation sont relevées.

Dans l'éventualité où il serait impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, puisqu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes, l'ensemble de l'UGT à laquelle l'actif appartient est soumis à un test de dépréciation.

Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) en fonction du niveau auquel la surveillance du goodwill est effectuée par la direction; niveau qui, par ailleurs, n'est pas supérieur à un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies et de la croissance future des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Comptabilisation et évaluation d'une charge de dépréciation

Les immobilisations incorporelles et le goodwill sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de vente;
- sa valeur d'utilité.

Si la valeur recouvrable estimée de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, nous ramenons la valeur comptable à la valeur recouvrable et comptabilisons immédiatement la perte dans le bénéfice net.

Une perte de valeur auparavant comptabilisée, à l'exception d'une perte de valeur à l'égard du goodwill, fait l'objet d'une reprise si notre estimation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement dépréciés augmente au point où la perte de valeur comptabilisée au cours d'un exercice antérieur a été annulée. La reprise est alors portée en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT pour qu'elle soit égale à sa valeur recouvrable nouvellement estimée. La nouvelle valeur comptable ne peut être supérieure à la valeur comptable que nous aurions comptabilisée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

ESTIMATIONS

Nous utilisons des estimations pour déterminer la valeur recouvrable des actifs à long terme. La détermination de la valeur recouvrable aux fins des tests de dépréciation exige l'utilisation d'estimations importantes, notamment :

- les flux de trésorerie futurs;
- les taux de croissance finaux;
- les taux d'actualisation.

Pour estimer la valeur d'utilité aux fins des tests de dépréciation, nous actualisons les flux de trésorerie futurs estimés. Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes maximales de cinq ans, en fonction de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») et d'une valeur finale. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations et les résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT en fonction de la conjoncture économique et des perspectives générales du secteur d'activité de l'UGT. Nos taux d'actualisation tiennent compte notamment des taux de rendement du marché, des ratios de dettes sur capitaux propres et de certaines primes de risque. La valeur finale est celle attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée des flux de trésorerie selon un taux à perpétuité fondé sur la conjoncture économique prévue et les perspectives générales du secteur d'activité.

Nous déterminons la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'une des deux façons suivantes :

- Analyse des flux de trésorerie actualisés - Nous estimons les flux de trésorerie futurs actualisés pour des périodes de cinq ans et une valeur finale, méthodologie qui s'apparente à celle visant la valeur d'utilité susmentionnée, tout en nous appuyant sur des hypothèses que les intervenants du marché adopteraient. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur nos estimations des résultats opérationnels futurs attendus de l'UGT. Nos estimations portant sur les flux de trésorerie futurs, les valeurs finales et les

taux d'actualisation tiennent compte de facteurs comparables à ceux décrits ci-dessus à l'égard des estimations de la valeur d'utilité.

- Utilisation d'une approche marché - Nous estimons le montant recouvrable de l'UGT à l'aide de multiples de la performance opérationnelle d'entités comparables et de transactions passées en fonction du secteur en cause.

Nous formulons certaines hypothèses au sujet des flux de trésorerie futurs attendus, lesquelles peuvent viser les taux d'actualisation et de croissance finale. Ces hypothèses peuvent varier ou évoluer rapidement selon la conjoncture économique ou d'autres événements. Par conséquent, il est possible que des modifications futures des hypothèses influent défavorablement sur les évaluations futures des UGT et du goodwill, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements qui ont une incidence sur l'évaluation de nos immobilisations incorporelles et du goodwill.

Nous avons recours à notre jugement lorsque nous décidons de désigner nos licences d'utilisation de spectre et licences de diffusion en tant qu'actifs à durée d'utilité indéterminée étant donné qu'elles seront probablement renouvelées dans un avenir prévisible; il n'y a donc pas de limite quant à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que ces actifs génèrent des entrées nettes de trésorerie. Nous formulons des jugements pour déterminer que ces actifs ont une durée d'utilité indéterminée en analysant tous les facteurs pertinents, y compris l'utilisation prévue de l'actif, le cycle de vie habituel et les variations prévues de la demande de produits et services que les actifs aident à générer. Après examen des facteurs liés à la concurrence, aux instances juridiques, aux facteurs réglementaires et autres, nous sommes d'avis que ces facteurs ne limitent pas la durée d'utilité de nos licences d'utilisation de spectre et de radiodiffusion.

Nous exerçons également notre jugement dans le choix des méthodes employées pour amortir nos immobilisations incorporelles et nos droits de diffusion qui, selon nous, reflètent avec précision la consommation de ces actifs et traduisent le mieux la réalité économique de l'utilisation attendue des actifs sous-jacents.

Enfin, nous avons recours à notre jugement pour identifier les UGT et déterminer l'affectation du goodwill aux UGT et aux groupes d'UGT aux fins de tests de dépréciation. Plus particulièrement pour ce qui est du secteur Media, nous avons déterminé que le goodwill est suivi au niveau du secteur Media et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à ce même niveau plutôt qu'au niveau sous-jacent, soit pour chaque entreprise individuellement, en raison des interdépendances dans le secteur Media et de sa façon d'effectuer ses ventes et sa commercialisation.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos immobilisations incorporelles aux 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		Total des immobilisations incorporelles	Goodwill	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Licences d'utilisation de spectre	Licences de diffusion	Marques	Relations clients	Droits de diffusion acquis			
<i>Coût</i>								
1 ^{er} janvier 2022	11 714	330	420	1 669	210	14 343	4 245	18 588
Cumul des pertes de valeur	-	(99)	(14)	-	(5)	(118)	(221)	(339)
Coût après les pertes de valeur	11 714	231	406	1 669	205	14 225	4 024	18 249
Entrées	-	-	-	5	47	52	7	59
Sorties et autres ¹	-	-	-	-	(68)	(68)	-	(68)
31 décembre 2022	11 714	231	406	1 674	184	14 209	4 031	18 240
<i>Cumul de l'amortissement</i>								
1 ^{er} janvier 2022	-	-	270	1 606	68	1 944	-	1 944
Amortissement ²	-	-	-	21	61	82	-	82
Sorties et autres ¹	-	-	-	-	(68)	(68)	-	(68)
31 décembre 2022	-	-	270	1 627	61	1 958	-	1 958
<i>Valeur comptable nette</i>								
1 ^{er} janvier 2022	11 714	231	136	63	137	12 281	4 024	16 305
31 décembre 2022	11 714	231	136	47	123	12 251	4 031	16 282

¹ Comprend les sorties, les pertes de valeur, les reclassements et d'autres ajustements.

² Le total de l'amortissement de 82 millions de dollars comprend 61 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 21 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		Total des immobilisations incorporelles	Goodwill	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Licences d'utilisation de spectre	Licences de diffusion	Marques	Relations clients	Droits de diffusion acquis			
<i>Coût</i>								
1 ^{er} janvier 2021	8 371	333	420	1 623	233	10 980	4 194	15 174
Cumul des pertes de valeur	-	(99)	(14)	-	(5)	(118)	(221)	(339)
Coût après les pertes de valeur	8 371	234	406	1 623	228	10 862	3 973	14 835
Entrées	3 343	-	-	46	54	3 443	51	3 494
Sorties et autres ¹	-	(3)	-	-	(77)	(80)	-	(80)
31 décembre 2021	11 714	231	406	1 669	205	14 225	4 024	18 249
<i>Cumul de l'amortissement</i>								
1 ^{er} janvier 2021	-	-	270	1 589	77	1 936	-	1 936
Amortissement ²	-	-	-	17	68	85	-	85
Sorties et autres ¹	-	-	-	-	(77)	(77)	-	(77)
31 décembre 2021	-	-	270	1 606	68	1 944	-	1 944
<i>Valeur comptable nette</i>								
1 ^{er} janvier 2021	8 371	234	136	34	151	8 926	3 973	12 899
31 décembre 2021	11 714	231	136	63	137	12 281	4 024	16 305

¹ Comprend les sorties, les pertes de valeur, les reclassements et d'autres ajustements.

² Le total de l'amortissement de 85 millions de dollars comprend 68 millions de dollars liés aux droits de diffusion acquis, inclus dans les autres achats externes dans les coûts opérationnels (se reporter à la note 6), et 17 millions de dollars au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentés dans les états consolidés du résultat net.

En juillet 2021, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») a annoncé les résultats de la vente aux enchères des licences de spectre de 3 500 MHz qui a commencé en juin 2021. Nous avons obtenu 325 licences de

spectre qui permettent de joindre la grande majorité de la population canadienne pour un coût total de 3,3 milliards de dollars.

TESTS DE DÉPRÉCIATION ANNUELS

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, nos UGT ou groupes d'UGT représentent nos secteurs opérationnels présentés à la note 4.

Ce qui suit constitue un survol des méthodes et des principales hypothèses employées en 2022, au 1^{er} octobre, pour déterminer les montants recouvrables au titre des UGT ou des groupes d'UGT avec des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou un goodwill que nous considérons comme importants.

(en millions de dollars, sauf les périodes utilisées et les taux)

	Valeur comptable du goodwill	Valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Méthode de détermination de la valeur recouvrable	Périodes des flux de trésorerie projetés (en années)	Taux de croissance finaux (en %)	Taux d'actualisation avant impôt (en %)
Sans-fil	1 160	11 848	Valeur d'utilité	5	2,0	8,5
Cable	1 902	-	Valeur d'utilité	5	1,5	8,0
Media	969	232	Juste valeur diminuée des coûts de vente	5	2,0	12,2

Notre évaluation de la juste valeur pour Media se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Nous n'avons comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à notre goodwill ou à nos immobilisations incorporelles en 2022 et en 2021, puisque les valeurs recouvrables des UGT ou des groupes d'UGT dépassaient leur valeur comptable.

NOTE 10 : FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

MÉTHODE COMPTABLE

Les frais de restructuration désignent les coûts liés au personnel associés à la restructuration ciblée de notre effectif ou d'autres coûts découlant de changements importants dans l'étendue de nos activités ou la manière dont nous les gérons. Les coûts d'acquisition et d'intégration sont directement attribuables à la recherche ou à la conclusion d'une acquisition d'entreprise ou à l'intégration d'une entreprise acquise. Les autres charges sont des coûts qui, selon le jugement de la direction concernant leur nature, doivent être distingués des charges opérationnelles courantes.

JUGEMENTS

Nous posons d'importants jugements pour déterminer le classement approprié des coûts à inclure dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, COÛTS D'ACQUISITION ET AUTRES CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2022	2021
Frais de restructuration et autres frais connexes à l'acquisition de Shaw	30	118	187
Total des frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges		192	137
		310	324

Les coûts d'acquisition de 2022 et de 2021 se composent principalement de coûts marginaux à l'appui des activités d'acquisition et d'intégration afférentes à la transaction visant Shaw. Les frais de restructuration et autres charges de 2022 comprennent surtout des indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de notre effectif. En 2021, les frais de restructuration et autres charges se composaient principalement d'indemnités de départ liées à la restructuration ciblée de notre effectif, de certains frais de résiliation de contrats, de coûts supplémentaires temporairement engagés à cause de la COVID-19 et d'autres charges.

NOTE 11 : CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2022	2021
Intérêts sur les emprunts		907	745
Intérêts sur le financement par billets de premier rang de Shaw		447	-
Total des intérêts sur les emprunts ¹	21	1 354	745
Intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions		(235)	-
Intérêts sur les emprunts, montant net		1 119	745
Intérêts sur les obligations locatives	8	80	74
Intérêts sur le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	23	(1)	14
Perte de change		127	10
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		(126)	(6)
Intérêts inscrits à l'actif		(29)	(17)
Coûts de transaction différés et autres		63	29
Total des charges financières		1 233	849

¹ Les intérêts sur les emprunts comprennent les intérêts sur les emprunts à court terme et sur la dette à long terme.

NOTE 12 : AUTRES (PRODUITS) CHARGES

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre		
	Note	2022	2021
Pertes liées à nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises	18	31	44
Autres produits de placement		(46)	(42)
Total des autres (produits) charges		(15)	2

NOTE 13 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**MÉTHODES COMPTABLES**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée dans le bénéfice net sauf si elle se rapporte à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global. Nous comptabilisons une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Nous calculons la charge d'impôt d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé découlent de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs

CHANGE ET VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En 2022, nous avons comptabilisé des pertes de change nettes de 127 millions de dollars (pertes nettes de 10 millions de dollars en 2021). Les pertes découlaient essentiellement de nos billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 (se reporter à la note 21) et des emprunts au titre de notre programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 17).

Ces pertes de change ont été contrées par le profit lié à la variation de la juste valeur des instruments dérivés de 126 millions de dollars (profit de 6 millions de dollars en 2021), attribuable essentiellement aux dérivés liés à la dette non désignés comme couvertures à des fins comptables que nous avons utilisés pour contrebalancer en majeure partie le risque de change lié à ces emprunts libellés en dollars américains.

présentée dans nos états consolidés de la situation financière et leur valeur fiscale respective. Nous évaluons les actifs et passifs d'impôt différé à l'aide des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront au cours des exercices où ces différences temporaires sont censées se résorber.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès :

- de la même entité imposable;
- des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Nous comptabilisons un actif d'impôt différé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que nous disposerons de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

JUGEMENTS

Nous formulons d'importants jugements dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux pour le calcul de la charge d'impôt sur le résultat. Nous exerçons notre jugement pour évaluer si nous pouvons recouvrer un actif d'impôt différé selon notre évaluation des lois existantes, nos estimations du rendement futur et nos stratégies de planification fiscale.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Total de la charge d'impôt exigible	325	458
Charge d'impôt différé		
Naissance des différences temporaires	284	111
Total de la charge d'impôt sur le résultat	609	569

Ce qui suit constitue un sommaire de la différence entre la charge d'impôt sur le résultat obtenue en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et la charge d'impôt réelle de l'exercice.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Ce qui suit constitue un sommaire des fluctuations des actifs et des passifs d'impôt différé, montant net, au cours de 2022 et de 2021.

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital	Actifs sur contrat et actifs différés		Total
					au titre des commissions	Autres	
31 décembre 2021	(1 608)	(1 578)	(135)	24	(124)	(18)	(3 439)
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	(122)	(175)	(1)	(19)	37	(4)	(284)
Recouvrement dans les autres éléments du résultat global	-	-	47	-	-	24	71
Acquisitions	-	(1)	-	1	-	-	-
31 décembre 2022	(1 730)	(1 754)	(89)	6	(87)	2	(3 652)

Actifs (passifs) d'impôt différé (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles et stocks	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Placements	Reports en avant des pertes autres qu'en capital	Actifs sur contrat et actifs différés		Total
					au titre des commissions	Autres	
31 décembre 2020	(1 484)	(1 450)	(130)	16	(183)	35	(3 196)
(Charge) recouvrement dans le bénéfice net	(122)	(116)	(2)	8	59	62	(111)
Charge dans les autres éléments du résultat global	-	-	(3)	-	-	(115)	(118)
Acquisitions	(2)	(12)	-	-	-	-	(14)
31 décembre 2021	(1 608)	(1 578)	(135)	24	(124)	(18)	(3 439)

(en millions de dollars, sauf les taux d'impôt)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Taux d'impôt prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	2 289	2 127
Charge d'impôt sur le résultat calculée	607	564
Augmentation (diminution) de la charge d'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions non déductible	10	1
Partie non déductible des pertes sur les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	9	12
Partie non imposable des gains en capital	(5)	-
Produits non imposables sur les placements dans des titres	(12)	(11)
Autres	-	3
Total de la charge d'impôt sur le résultat	609	569
Taux d'impôt effectif	26,6 %	26,8 %

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au regard des éléments suivants :

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Pertes en capital réalisées et cumulées au Canada pouvant être portées en diminution de gains en capital futurs	73	75
Pertes fiscales dans des territoires étrangers ¹	73	68
Différences temporaires déductibles dans des territoires étrangers	13	40
Total des différences temporaires non comptabilisées	159	183

¹ Les pertes fiscales dans des territoires étrangers d'un montant de 43 millions de dollars arriveront à échéance entre 2023 et 2037 et le reliquat, soit 30 millions de dollars, peut être reporté en avant indéfiniment.

NOTE 14 : BÉNÉFICE PAR ACTION

MÉTHODES COMPTABLES

Nous calculons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et des actions de catégorie B sans droit de vote de RCI par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A avec droit de vote de RCI et d'actions de catégorie B sans droit de vote de RCI (les « actions de catégorie A » et les « actions de catégorie B sans droit de vote », respectivement) en circulation au cours de l'exercice.

Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires détenant des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Nous utilisons la méthode du rachat d'actions pour calculer le bénéfice dilué par action, laquelle tient compte de l'incidence des options sur actions des membres du personnel et d'autres instruments ayant potentiellement un effet dilutif.

Les options assorties de droits à la plus-value des actions ou les paiements prévoyant une possibilité de règlement en trésorerie sont comptabilisés en tant qu'attributions réglées en trésorerie. Étant donné que ces attributions peuvent être échangées contre des actions ordinaires de RCI, elles sont considérées comme potentiellement dilutives et sont prises en compte dans le calcul de notre bénéfice net dilué par action si elles ont un effet dilutif au cours de la période.

Des différences temporaires imposables sont liées à nos participations dans des filiales au Canada. Nous ne comptabilisons aucun passif d'impôt différé relativement à ces différences temporaires puisque nous sommes en mesure de décider à quel moment aura lieu le renversement et que ce renversement n'est pas probable dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires imposables ne devrait pas avoir d'incidence fiscale importante.

CALCUL DU BÉNÉFICE PAR ACTION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Numérateur (de base) – Bénéfice net pour l'exercice	1 680	1 558
Dénominateur – nombre d'actions (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	505	505
Incidence des titres ayant un effet dilutif (en millions)		
Options sur actions des membres du personnel et unités d'actions de négociation restreinte	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	506	506
Bénéfice par action		
De base	3,33 \$	3,09 \$
Dilué	3,32 \$	3,07 \$

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, la comptabilisation des paiements fondés sur des actions non encore réglés selon la méthode de règlement en capitaux propres de la rémunération fondée sur des actions s'est avérée plus dilutive que selon la méthode de règlement en trésorerie. Par conséquent, le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a diminué de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2021) lors du calcul du bénéfice dilué par action.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, 7 806 315 options étaient hors du cours (4 148 549 en 2021) aux fins du calcul du bénéfice par action. Ces options ont été exclues du calcul de l'effet des titres dilutifs, car leur effet était antidilutif.

NOTE 15 : DÉBITEURS

MÉTHODES COMPTABLES

Les débiteurs correspondent i) aux sommes qui nous sont dues qui sont actuellement exigibles et recouvrables et ii) aux sommes qui nous sont dues pour des services rendus aux termes de conventions de financement d'appareils qui n'ont pas encore été facturés. Nous comptabilisons initialement les débiteurs à la date d'origine. Nous évaluons initialement les débiteurs à la juste valeur et ensuite, au coût amorti; toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. Une perte de valeur au titre des débiteurs correspond à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons en retirer, le cas échéant. L'excédent est affecté à une provision pour créances douteuses et comptabilisé en tant que perte dans le bénéfice net.

DÉBITEURS, PAR TYPE

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2022	2021
Créances clients		4 417	4 150
Autres débiteurs		835	791
Provision pour créances douteuses	17	(182)	(240)
Total des débiteurs		5 070	4 701
Partie courante		4 184	3 847
Partie non courante		886	854
Total des débiteurs		5 070	4 701

La partie non courante de nos débiteurs est enregistrée dans le poste « Créances liées au financement » figurant dans les états consolidés de la situation financière et elle se compose des créances liées au financement qui seront facturées aux clients au-delà de un an suivant la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la ventilation des soldes des créances liées au financement.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Partie courante des créances liées au financement	1 922	1 792
Partie non courante des créances liées au financement	886	854
Total des créances liées au financement	2 808	2 646

NOTE 16 : STOCKS

MÉTHODES COMPTABLES

Nous évaluons les stocks, qui comprennent les appareils sans fil et la marchandise destinée à la revente, au plus faible du coût (déterminé selon le coût moyen pondéré pour les appareils et accessoires sans fil et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres produits finis et marchandises) et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation antérieure des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation est reprise (sans dépasser le coût comptabilisé à l'origine) si, par la suite, la valeur des stocks en question augmente.

STOCKS, PAR TYPE

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Appareils sans fil et accessoires	357	436
Autres produits finis et marchandises	81	99
Total des stocks	438	535

En 2022, le coût des ventes de matériel et de la marchandise destinée à la revente comprend un montant de 2 376 millions de dollars (2 432 millions de dollars en 2021) au titre du coût des stocks.

NOTE 17 : GESTION DU RISQUE FINANCIER ET INSTRUMENTS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation

Nous comptabilisons initialement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, les avances bancaires, les débiteurs, les créances liées au financement, les titres de créance et les créditeurs et charges à payer à la date d'origine. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit lorsque nous devenons une partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

Classement et évaluation

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés en catégories lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif des instruments individuels. Nous évaluons initialement tous les instruments financiers à leur juste valeur majorée, dans le cas de nos instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la JVAÉRG, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Pour les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables, la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net.

Après la comptabilisation initiale, le classement et les méthodes d'évaluation de nos actifs financiers et de nos passifs financiers sont les suivants :

Instrument financier	Classement et méthode d'évaluation
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	Au coût amorti
Débiteurs	Au coût amorti
Créances liées au financement	Au coût amorti
Placements évalués à la JVAÉRG	À la JVAÉRG sans reclassement en résultat net ¹
Passifs financiers	
Avances bancaires	Au coût amorti
Emprunts à court terme	Au coût amorti
Créditeurs	Au coût amorti
Charges à payer	Au coût amorti
Dettes à long terme	Au coût amorti
Obligations locatives	Au coût amorti
Dérivés²	
Dérivés liés à la dette ³	À la JVAÉRG et à JVRN
Dérivés liés aux taux d'intérêt	À la JVAÉRG
Dérivés liés aux dépenses	À la JVAÉRG
Dérivés liés aux capitaux propres	À la JVRN ⁴

¹ Ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

² Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

³ Les dérivés liés à la dette se rapportant aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVRN. Tous les dérivés liés à la dette afférents à nos débetures et billets de premier rang sont désignés comme couvertures à des fins comptables et sont évalués à la JVAÉRG, à l'exception des dérivés liés à la dette afférents à nos billets libellés en dollars américains échéant en 2025, lesquels n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

⁴ Les variations subséquentes sont portées en diminution de la charge ou du recouvrement au titre de la rémunération fondée sur des actions dans les coûts opérationnels.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

Les fonds soumis à des restrictions de 12 837 millions de dollars sont comptabilisés dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions » aux états consolidés de la situation financière. La majeure partie de ces fonds étaient détenus sous forme de dépôts auprès d'importantes institutions financières au 31 décembre 2022. Le reliquat des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions a été investi dans des placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie sans pénalité.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Nous compensons les actifs financiers et les passifs financiers, et présentons le solde net aux états consolidés de la situation financière, si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et si nous avons l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer les risques liés à certaines activités auxquelles nous prenons part. Ceux-ci comprennent :

Catégorie	Risque géré	Types d'instruments dérivés
Dérivés liés à la dette	Incidence des fluctuations des cours de change sur les paiements de principal et d'intérêts pour les débentures et billets de premier rang, les billets subordonnés ainsi que les montants prélevés sur les facilités de crédit et sur les emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains et sur certaines obligations locatives libellées en dollars américains	Swaps de devises Swaps de devises à terme Contrats de change à terme
Dérivés liés aux taux d'intérêt	Incidence des fluctuations des taux d'intérêt de marché applicables aux paiements d'intérêts prévus sur la dette à long terme attendue	Contrats sur taux d'intérêt à terme Swap de taux d'intérêt Contrats à terme sur obligations
Dérivés liés aux dépenses	Incidence des fluctuations des cours de change sur les dépenses prévues libellées en dollars américains	Contrats de change à terme et contrats d'option sur devises
Dérivés liés aux capitaux propres	Incidence de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote sur la charge de rémunération fondée sur des actions	Swaps sur rendement total

Nous avons recours à des instruments dérivés aux seules fins de la gestion des risques, et non pas à des fins de spéculation.

Lorsque nous désignons un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture à des fins comptables, nous évaluons d'abord la probabilité selon laquelle les instruments de couverture s'avéreront hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts. Nous établissons ensuite une documentation formalisée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité continue de la relation de couverture.

Nous évaluons sur une base trimestrielle la probabilité selon laquelle chaque instrument de couverture continue d'être hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

Nous évaluons les contrats hôtes afin d'identifier les dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés distincts si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certaines conditions sont remplies.

Ratio de couverture

Notre politique consiste à couvrir 100 % du risque de change découlant des obligations au titre du principal et des intérêts de nos débentures et billets de premier rang libellés en dollars américains à l'aide de dérivés liés à la dette. Nous couvrons également jusqu'à 100 % des paiements de loyers restants lorsque nous concluons des dérivés liés à la dette relativement à nos obligations locatives libellées en dollars américains. Nous couvrons normalement jusqu'à 100 % du montant des dépenses en devises prévues déduction faite des entrées nettes de trésorerie en devises à l'aide de dérivés liés aux dépenses. Nous couvrons à l'occasion jusqu'à 100 % du risque de taux d'intérêt au titre des émissions de

billets de premier rang futures prévues à l'aide de dérivés liés aux taux d'intérêt.

Réserve de couverture

La réserve de couverture correspond au cumul de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés dans la mesure où ils constituaient une couverture efficace à des fins comptables, diminué du cumul des montants reclassés dans le bénéfice net.

Coûts de transaction et escomptes différés

Nous différons les coûts de transaction et les escomptes liés à l'émission et à la modification de titres d'emprunt à long terme et aux coûts directs payés aux prêteurs pour obtenir certaines facilités de crédit et les amortissons selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument auquel ils se rapportent.

Réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG

La réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG représente le cumul de la variation de la juste valeur de nos placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG diminué du cumul des pertes de valeur liées aux placements et du cumul des montants reclassés dans les capitaux propres.

Dépréciation (pertes de crédit attendues)

Nous examinons le risque de crédit d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et, par la suite, à chaque date de clôture jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Dans le cas d'un actif financier dont le risque de crédit a été déterminé comme étant faible à la date de clôture et comme n'ayant pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, nous évaluons toute perte de valeur en fonction des pertes de crédit que nous prévoyons comptabiliser à moins de un an suivant la date des états financiers. En ce qui concerne les autres actifs financiers, nous évaluerons la perte de valeur en fonction des

pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Dans le cas de certains actifs, comme les créances clients, les créances liées au financement et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composantes financement importantes, ils doivent toujours être comptabilisés selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les estimations de tous les cas de défaillance éventuels sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sur douze mois représentent les estimations des cas de défaillance éventuels à moins de un an suivant la date de clôture ou sur la durée de vie attendue d'un instrument financier, selon la période la plus courte.

Les actifs financiers dont la valeur est importante sont évalués individuellement. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement en fonction de la nature de chaque actif.

Nous évaluons la dépréciation des actifs financiers comme suit :

- *Actifs sur contrat* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des actifs sur contrat en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 5).
- *Débiteurs* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des débiteurs en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 15).
- *Créances liées au financement* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des créances liées au financement en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, laquelle est affectée à une provision pour créances douteuses et comptabilisée en tant que perte dans le bénéfice net (se reporter à la note 15).
- *Placements évalués à la JVAÉRG* – Nous évaluons une perte de valeur au titre des placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG comme étant l'excédent du coût

d'acquisition de l'actif (diminué de toute perte de valeur déjà comptabilisée) par rapport à sa juste valeur actuelle, le cas échéant. L'écart est comptabilisé dans la réserve au titre des placements évalués à la JVAÉRG.

Nous considérons les actifs financiers tels les actifs sur contrat, les débiteurs et les créances liées au financement comme étant en défaut s'il est peu probable que la contrepartie remplisse ses obligations intégralement envers nous. Nos placements évalués à la JVAÉRG ne peuvent être en défaut. Pour déterminer si un actif financier est en défaut, nous examinons depuis combien de temps et la raison pour laquelle l'actif en particulier est en souffrance (par exemple, le client reçoit-il toujours des services ou ceux-ci ont-ils été interrompus, que ce soit à sa demande ou pour défaut de paiement?) et nous tenons compte du profil de risque des clients sous-jacents. En règle générale, nous radions les débiteurs lorsqu'ils sont en souffrance depuis une très longue période.

ESTIMATIONS

Les estimations de la juste valeur de nos instruments dérivés sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers sous-jacents. Pour réaliser ces estimations, le risque de crédit des parties à l'instrument et les taux d'actualisation de l'instrument doivent être évalués. Ces justes valeurs et estimations sous-jacentes servent également à tester l'efficacité de nos relations de couverture.

JUGEMENTS

Nous avons recours au jugement pour déterminer si nos instruments financiers sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous formulons ces jugements afin d'évaluer si les transactions désignées comme éléments couverts dans des relations de couverture se concrétiseront comme prévu et si les relations de couverture désignées comme couvertures efficaces à des fins comptables continuent d'être efficaces d'un point de vue qualitatif, et afin d'identifier la méthodologie servant à déterminer les justes valeurs utilisées dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture.

RISQUES FINANCIERS

Nous sommes exposés à des risques de crédit, de liquidité, de marché, de change et de taux d'intérêt. Notre principal objectif en matière de gestion des risques est de protéger nos bénéficiaires, nos flux de trésorerie et, ultimement, la valeur pour les actionnaires. Les stratégies de gestion des risques sont conçues et mises en œuvre de manière à assurer que les risques auxquels la Société est exposée et son degré d'exposition sont conformes aux objectifs commerciaux et à la tolérance au risque de la Société, comme on en traite ci-après. Ce qui suit constitue un sommaire de nos éventuelles expositions aux risques selon les instruments financiers.

Instrument financier	Risques financiers
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	De crédit et de change
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	De crédit
Débiteurs	De crédit et de change
Créances liées au financement	De crédit
Placements évalués à la JVAÉRG	De liquidité, de marché et de change
Passifs financiers	
Avances bancaires	De liquidité
Emprunts à court terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Créditeurs	De liquidité
Charges à payer	De liquidité
Dettes à long terme	De liquidité, de change et de taux d'intérêt
Obligations locatives	De liquidité et de change
Dérivés¹	
Dérivés liés à la dette	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux taux d'intérêt	De crédit, de liquidité et de taux d'intérêt
Dérivés liés aux dépenses	De crédit, de liquidité et de change
Dérivés liés aux capitaux propres	De crédit, de liquidité et de marché

¹ Les instruments dérivés peuvent avoir été en position débitrice ou créditrice à un moment donné dans le passé ou l'être à l'avenir.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente la perte financière que nous pourrions subir si une contrepartie à un instrument financier, qui nous est redevable en raison de cet instrument, ne s'acquitte pas de son obligation conformément aux modalités du contrat qui la lie à nous.

Notre exposition au risque de crédit est essentiellement attribuable à notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, à notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, à nos débiteurs, à nos créances liées au financement ainsi qu'à nos dérivés liés à la dette, aux taux d'intérêt, aux dépenses et aux capitaux propres. La concentration de ce risque est limitée en raison du grand nombre de clients que nous avons. Les débiteurs

et les créances liées au financement figurant à nos états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Débiteurs et créances liées au financement

Nos débiteurs et nos créances liées au financement ne comportent pas de composantes financement importantes qui répondent aux critères de l'IFRS 15 et, par conséquent, nous évaluons notre provision pour créances douteuses selon les pertes de crédit attendues à leur égard pour la durée de vie. Nous sommes d'avis que notre provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit associé à nos débiteurs et à nos créances liées au financement. Au 31 décembre 2022, une tranche de 513 millions de dollars (442 millions de dollars en 2021) des débiteurs bruts et des créances brutes liées au financement était en souffrance, ce qui correspond aux montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés.

Ce qui suit constitue un sommaire du classement chronologique des créances clients, y compris les créances liées au financement, déduction faite des provisions pour créances douteuses correspondantes.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Créances clients		
Créances liées au financement non facturées	2 808	2 646
Moins de 30 jours depuis la date de facturation	977	895
De 30 à 60 jours après la date de facturation	236	214
De 61 à 90 jours après la date de facturation	111	89
Plus de 90 jours après la date de facturation	103	66
Total des créances clients (déduction faite des provisions de 182 \$ et de 240 \$, respectivement)	4 235	3 910
Total des actifs sur contrat (déduction faite des provisions de 2 \$ et de 3 \$, respectivement)	197	204
Total des créances clients et des actifs sur contrat	4 432	4 114

Ce qui suit constitue un sommaire de l'évolution de notre provision pour créances douteuses en ce qui a trait aux créances clients et aux actifs sur contrat.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	243	250
Charge au titre de la provision pour créances douteuses ¹	87	155
Utilisation, montant net	(146)	(162)
Solde à la clôture de l'exercice	184	243

¹ Comprend une reprise de 60 millions de dollars en 2022 liée aux coûts supplémentaires restants de 90 millions de dollars se rapportant à la provision pour créances douteuses, constituée en raison de la COVID-19, qui a été comptabilisée en 2020.

Nous appliquons divers contrôles et processus qui ont été conçus pour atténuer le risque de crédit, comme la vérification de la solvabilité, la perception de dépôts auprès des clients et la facturation anticipée. Nous surveillons et prenons les mesures nécessaires pour suspendre la prestation des services quand les clients ont atteint les limites de crédit approuvées ou dérogé aux modalités de paiement prévues. Même si les contrôles de crédit et processus de la Société ont été efficaces pour gérer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent pas l'éliminer et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ou que le niveau actuel des créances irrécouvrables se maintiendra.

Instruments dérivés

Le risque de crédit lié à nos dérivés liés à la dette, dérivés liés aux taux d'intérêt, dérivés liés aux dépenses et dérivés liés aux capitaux propres découle de la possibilité que les contreparties aux contrats manquent à leurs obligations. Nous n'exigeons pas de garantie ni d'autres types de sûreté à l'égard du risque de crédit lié à nos

dérivés en raison de notre évaluation de la solvabilité des contreparties. Les contreparties de la totalité de notre portefeuille de dérivés sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité allant de A à AA- selon S&P Global Ratings (ou l'équivalent).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de nous acquitter de nos obligations financières à leur échéance. Nous gérons notre risque de liquidité selon nos engagements et les échéances et au moyen de notre structure du capital et de l'effet de levier financier (se reporter à la note 3). Nous gérons également notre risque de liquidité en surveillant de manière continue nos flux de trésorerie réels et projetés pour nous assurer de disposer de liquidités suffisantes lorsque nos obligations arrivent à échéance, que la conjoncture soit normale ou difficile, sans subir de pertes inacceptables ou entacher notre réputation.

Ce qui suit constitue un sommaire des échéances contractuelles non actualisées de nos passifs financiers ainsi que la composante débiteurs de nos dérivés aux 31 décembre 2022 et 2021.

31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie				
		Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts à court terme	2 985	2 985	2 985	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	3 722	3 722	3 722	-	-	-
Dette à long terme ¹	31 733	32 855	1 828	4 152	6 954	19 921
Obligations locatives	2 028	2 616	362	716	320	1 218
Autres passifs financiers à long terme	10	10	-	3	2	5
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 200	1 200	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 300)	(1 300)	-	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(54)	(54)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	20 221	1 543	2 382	3 295	13 001
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(22 131)	(1 986)	(2 470)	(3 454)	(14 221)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	215	215	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(215)	(215)	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(1 136)					
	39 342	40 124	8 300	4 783	7 117	19 924

¹ Tient compte du remboursement, au cinquième anniversaire de leur émission, des billets subordonnés émis en décembre 2021 et en février 2022.

² Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à court terme	2 200	2 200	2 200	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	3 416	3 416	3 416	-	-	-
Dettes à long terme ¹	18 688	18 873	1 551	2 312	3 520	11 490
Obligations locatives	1 957	2 498	336	677	308	1 177
Autres passifs financiers à long terme	14	14	-	7	2	5
Instruments dérivés liés aux dépenses						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 374	1 240	134	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US)	-	(1 354)	(1 217)	(137)	-	-
Instruments dérivés liés aux capitaux propres	-	(36)	(36)	-	-	-
Instruments dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	11 313	1 297	1 504	1 607	6 905
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(11 717)	(1 084)	(1 822)	(1 521)	(7 290)
Instruments dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures						
Sorties de trésorerie (en dollars CA)	-	1 390	1 390	-	-	-
Entrées de trésorerie (équivalent en dollars CA des entrées en dollars US) ²	-	(1 401)	(1 401)	-	-	-
Dérivés liés au taux d'intérêt	-	243	243	-	-	-
Valeur comptable nette des dérivés (actifs)	(895)					
	25 380	26 813	7 935	2 675	3 916	12 287

¹ Tient compte du remboursement, au cinquième anniversaire de leur émission, des billets subordonnés émis en décembre 2021.

² Correspond au montant équivalent en dollars CA des entrées de trésorerie en dollars US selon un rapprochement avec des titres d'emprunt à long terme à l'égard des dérivés liés à la dette en dollars US assortis des mêmes échéances.

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements d'intérêts, montants nets, sur la durée de vie de la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des dérivés liés à la dette connexes, aux 31 décembre 2022 et 2021.

31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	1 503	2 639	2 163	13 345

31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements d'intérêts, montant net	804	1 444	1 321	7 789

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle de la possibilité que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des cours de nos placements évalués à la JVAÉRG ou des cours de nos actions, influent sur notre bénéfice, sur nos flux de trésorerie ou sur la valeur de nos instruments financiers.

Risque de marché - Placements dans des sociétés ouvertes

Nous gérons notre risque lié aux fluctuations des cours de nos placements dans des sociétés ouvertes en examinant régulièrement l'information accessible au public à l'égard de ces placements de manière à assurer la conformité de tous les risques avec les seuils de tolérance établis. Nous ne réalisons pas d'opérations de couverture sur dérivés ou instruments de vente à découvert pour gérer le risque lié à nos placements dans des sociétés ouvertes.

Risque de marché - Actions de catégorie B sans droit de vote

Le passif lié à la rémunération fondée sur des actions est réévalué à la juste valeur à chaque période. La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions dépend de la variation du cours de nos actions de catégorie B sans droit de vote pendant la durée de vie d'une attribution, notamment des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. De temps à autre, nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour gérer l'exposition relativement au passif lié à la rémunération fondée sur des actions. Étant donné nos dérivés liés aux capitaux propres, une variation de 1 \$ de la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net.

RISQUE DE CHANGE

Nous avons recours à des dérivés liés à la dette pour gérer le risque lié aux fluctuations des cours de change relativement à notre dette à long terme, à nos emprunts à court terme et à nos obligations locatives libellés en dollars américains. Nous désignons généralement les dérivés liés à la dette afférents à nos billets et débentures de premier rang et à nos obligations locatives comme couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change relatif respectivement à des instruments d'emprunt et à des contrats de location spécifiques. Nous n'avons pas désigné les dérivés liés à la dette afférents à nos billets de premier rang libellés en dollars américains échéant en 2025 et à la dette ayant trait à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains comme couvertures à des fins comptables. Nous avons recours à des dérivés liés aux dépenses afin de gérer le risque de

change inhérent à nos activités en désignant ces dérivés comme couvertures à l'égard de certaines dépenses opérationnelles et dépenses d'investissement attendues. Au 31 décembre 2022, à l'exception des dérivés liés à la dette afférents à nos billets de premier rang libellés en dollars américains échéant en 2025, la totalité de la dette à long terme, de nos emprunts à court terme et de nos obligations locatives libellés en dollars américains était couverte contre les fluctuations des cours de change par des dérivés liés à la dette. En ce qui a trait à notre dette à long terme et à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains, du fait de nos dérivés liés à la dette, une variation de 0,01 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain n'aurait pas d'incidence sur le bénéfice net.

Une tranche de nos débiteurs et de nos créditeurs et charges à payer est libellée en dollars américains; cependant, en raison de leur échéance à court terme, il n'y avait aucun risque important découlant des fluctuations des cours de change au 31 décembre 2022.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous sommes exposés au risque lié à la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché en raison de l'incidence que cette variation a sur la charge d'intérêts relative à nos emprunts à court terme et à nos facilités de crédit bancaire. Au 31 décembre 2022, 91,2 % de l'encours de notre dette à long terme et de nos emprunts à court terme portait intérêt à taux fixe (89,3 % en 2021).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité dans le cas d'une exposition importante relativement à nos placements dans des sociétés ouvertes, à nos dérivés liés aux dépenses, à nos dérivés liés à la dette, à nos dérivés liés aux taux d'intérêt, à nos emprunts à court terme, à nos billets de premier rang et à nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2022 et 2021, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse expose dans quelle mesure la variation de la variable de risque pertinente toucherait le bénéfice net et les autres éléments du résultat global.

(variations en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global	
	2022	2021	2022	2021
Cours par action – placements dans des sociétés ouvertes				
Variation de 1 \$	-	-	17	17
Dérivés liés à la dette				
Variation de 0,1 % des taux d'intérêt	-	-	-	46
Dérivés liés aux taux d'intérêt				
Variation de 0,1 % des taux d'intérêt	-	-	-	76
Dérivés liés aux dépenses – variation du cours de change				
Variation de 0,01 \$ du \$ CA par rapport au \$ US	-	-	7	8
Billets de premier rang à taux d'intérêt variable				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	-	7	-	-
Emprunts à court terme				
Variation de 1 % des taux d'intérêt	22	16	-	-

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2022 et 2021, tous nos instruments liés à la dette à long terme libellés en dollars américains étaient couverts contre les fluctuations des cours de change à des fins comptables. Ce qui suit constitue un sommaire de la position nette débitrice (créditrice) de nos divers instruments dérivés ainsi que des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2022					
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)	Partie à long terme courante	
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	7 834	1,1718	9 180	1 330	469	861
En passifs	7 491	1,3000	9 738	(414)	(16)	(398)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	1 173	1,2930	1 517	72	72	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif				988	525	463
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	960	1,2500	1 200	94	94	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un actif				94	94	-
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	-	-	295	54	54	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux capitaux propres représentant un actif				54	54	-
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif				1 136	673	463

(en millions de dollars, sauf le cours de change)	Au 31 décembre 2021					
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)	Partie courante	Partie à long terme
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	5 859	1,1369	6 661	1 453	26	1 427
En passifs	5 383	1,3025	7 011	(343)	(154)	(189)
Dérivés liés à la dette à court terme non comptabilisés comme des couvertures						
En actifs	1 104	1,2578	1 389	11	11	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés à la dette représentant un actif (passif)				1 121	(117)	1 238
Dérivés liés aux taux d'intérêt comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs (\$ CA)	-	-	3 250	40	40	-
En passifs (\$ CA)	-	-	500	(6)	(6)	-
En passifs (\$ US)	2 000	-	-	(277)	(277)	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux taux d'intérêt représentant un passif				(243)	(243)	-
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	438	1,2453	545	11	7	4
En passifs	630	1,3151	829	(30)	(30)	-
Position nette évaluée à la valeur de marché des dérivés liés aux dépenses représentant un (passif) actif				(19)	(23)	4
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie						
En actifs	-	-	265	36	36	-
Position nette évaluée à la valeur de marché représentant un actif (passif)				895	(347)	1 242

Ce qui suit constitue un sommaire du montant net du produit (des paiements) en trésorerie au titre des dérivés liés à la dette et des contrats à terme.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	9 522	2 911
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	507	1 003
Produit tiré des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang	987	-
Total du produit tiré des dérivés liés à la dette	11 016	3 914
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait au papier commercial libellé en dollars américains	(9 458)	(2 926)
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux montants prélevés sur les facilités de crédit	(498)	(1 005)
Paiements au titre des dérivés liés à la dette ayant trait aux billets de premier rang	(1 019)	-
Total des paiements au titre des dérivés liés à la dette	(10 975)	(3 931)
Produit reçu (paiements versés) au règlement de dérivés liés à la dette, montant net	41	(17)
Produit tiré des dérivés liés aux taux d'intérêt libellés en dollars canadiens	113	9
Paiements au titre des dérivés liés aux taux d'intérêt libellés en dollars américains	(165)	-
Paiements versés au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(11)	(8)

Ce qui suit constitue un sommaire de la variation de la juste valeur de nos instruments dérivés pour 2022 et 2021.

Exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Dérivés liés aux taux d'intérêt	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	1 110	11	(243)	(19)	36	895
Produit reçu au règlement de dérivés	(987)	(10 029)	(112)	(1 248)	-	(12 376)
Paielement au titre des dérivés réglés	1 019	9 956	165	1 239	-	12 379
(Diminution) augmentation de la juste valeur des dérivés	(226)	134	190	122	18	238
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	916	72	-	94	54	1 136
Actif évalué à la valeur de marché	1 330	72	-	94	54	1 550
Passif évalué à la valeur de marché	(414)	-	-	-	-	(414)
Actif évalué à la valeur de marché	916	72	-	94	54	1 136

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Dérivés liés à la dette (couverts)	Dérivés liés à la dette (non couverts)	Dérivés liés aux taux d'intérêt	Dérivés liés aux dépenses	Dérivés liés aux capitaux propres	Total des instruments
Instruments dérivés à l'ouverture de l'exercice	1 098	(12)	-	(109)	34	1 011
Produit reçu au règlement de dérivés	-	(3 914)	(9)	(1 201)	(3)	(5 127)
Paielement au titre des dérivés réglés	-	3 931	-	1 305	-	5 236
Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés	12	6	(234)	(14)	5	(225)
Instruments dérivés à la clôture de l'exercice	1 110	11	(243)	(19)	36	895
Actif évalué à la valeur de marché	1 453	11	40	11	36	1 551
Passif évalué à la valeur de marché	(343)	-	(283)	(30)	-	(656)
Actif (passif) évalué à la valeur de marché	1 110	11	(243)	(19)	36	895

Dérivés liés à la dette

Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt et de devises et à des contrats de change à terme (collectivement, les « dérivés liés à la dette ») pour gérer les risques liés à la fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt relativement à nos billets et débetures de premier rang, à nos obligations locatives, aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains (se reporter à la note 19). Nous désignons généralement les dérivés liés à la dette

afférents à nos billets et débetures de premier rang et à nos obligations locatives comme des couvertures à des fins comptables afin de couvrir le risque de change ou le risque de taux d'intérêt relatif à des instruments d'emprunt spécifiques qui ont été émis ou dont l'émission est prévue. Les dérivés liés à la dette se rapportant à nos billets de premier rang libellés en dollars américains échéant en 2025 et à notre facilité de crédit et à nos emprunts sur papier commercial libellés en dollars américains n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables.

Au cours de 2022 et de 2021, nous avons conclu et réglé des dérivés liés à la dette relativement aux montants prélevés sur nos facilités de crédit et à notre programme de papier commercial libellés en dollars américains, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
<i>Facilités de crédit</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	-	-	-	1 200	1,253	1 503
Dérivés liés à la dette réglés	400	1,268	507	800	1,254	1 003
Montant net en trésorerie reçu (payé) au règlement			9			(2)
<i>Programme de papier commercial libellé en dollars américains</i>						
Dérivés liés à la dette conclus	6 745	1,302	8 781	2 568	1,260	3 235
Dérivés liés à la dette réglés	7 292	1,306	9 522	2 312	1,259	2 911
Montant net en trésorerie reçu (payé) au règlement			64			(15)

En 2022, nous avons conclu des dérivés liés à la dette pour couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos billets de premier rang libellés en dollars américains émis (se reporter à la note 21). Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus afin de couvrir les billets de premier rang et les billets subordonnés émis au cours de 2022. En 2021, nous n'avons conclu ni réglé aucun dérivé lié à la dette relativement aux billets de premier rang et aux billets subordonnés émis.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt)	\$ US			Incidence de la couverture	
	Montant du principal/ montant notionnel (\$ US)	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt fixe couvert (\$ CA) ¹	Équivalent (\$ CA)
Entrée en vigueur					
<i>Émission de 2022</i>					
11 février 2022	750	2082	5,250 %	5,635 %	951
11 mars 2022 ²	1 000	2025	2,950 %	2,991 %	1 283
11 mars 2022	1 300	2027	3,200 %	3,413 %	1 674
11 mars 2022	2 000	2032	3,800 %	4,232 %	2 567
11 mars 2022	750	2042	4,500 %	5,178 %	966
11 mars 2022	2 000	2052	4,550 %	5,305 %	2 564

¹ Conversion d'un taux d'intérêt nominal fixe libellé en \$ US en un taux moyen pondéré fixe libellé en \$ CA.

² Les dérivés associés à nos billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

En mars 2022, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal restant dû sur nos billets de premier rang à taux variable de 750 millions de dollars américains ainsi que les dérivés liés à la dette connexes, ce qui a donné lieu à un remboursement de 1 019 millions de dollars, dont 75 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Au 31 décembre 2022, nos débentures et billets de premier rang et nos billets subordonnés libellés en dollars américains s'élevaient à 16 100 millions de dollars américains (9 050 millions de dollars américains en 2021), et tous les risques de change connexes

faisaient l'objet d'une couverture économique conférée par des dérivés liés à la dette.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, relativement à l'émission des billets de premier rang de 2 milliards de dollars américains échéant en 2052, nous avons résilié des swaps de devises à déclenchement différé pour un montant notionnel de 2 milliards de dollars américains et avons reçu un montant de 43 millions de dollars au règlement. Au 31 décembre 2022, nous n'avons aucun swap de devises à déclenchement différé en cours (2 milliards de dollars américains en 2021).

Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés à la dette que nous avons conclus et réglés en 2022 et en 2021 relativement à nos obligations locatives en vigueur.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés à la dette conclus	156	1,321	206	132	1,273	168
Dérivés liés à la dette réglés	124	1,306	162	81	1,333	108

Au 31 décembre 2022, nos dérivés liés à la dette en cours se rapportant à nos obligations locatives en vigueur s'élevaient à un montant notionnel de 225 millions de dollars américains (193 millions de dollars américains en 2021) et venaient à échéance de janvier 2023 à décembre 2025 (de janvier 2022 à décembre 2024 en 2021), et le cours de change moyen s'établissait à 1,306 \$ CA/1 \$ US (1,301 \$ CA/1 \$ US en 2021).

Dérivés liés aux taux d'intérêt

Nous avons parfois recours à des dérivés liés aux contrats à terme sur obligations ou à des dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt (collectivement, les « dérivés liés aux taux d'intérêt ») pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les instruments d'emprunt actuels et futurs. Les dérivés liés aux taux d'intérêt sont désignés comme couvertures à des fins comptables.

En parallèle avec l'émission, en février 2022, de nos billets subordonnés de 750 millions de dollars américains (se reporter à la

note 21), nous avons résilié pour 950 millions de dollars de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et reçu 33 millions de dollars au règlement.

En parallèle avec l'émission, en mars 2022, de nos billets de premier rang de 7,05 milliards de dollars américains (9,05 milliards de dollars) et de 4,25 milliards de dollars (se reporter à la note 21), nous avons résilié :

- pour 2 milliards de dollars américains de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et payé 129 millions de dollars américains (165 millions de dollars) au règlement;
- pour 500 millions de dollars de contrats à terme sur obligations et pour 2,3 milliards de dollars de dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt et reçu 80 millions de dollars au règlement.

Au 31 décembre 2022, nous n'avons aucun dérivé lié aux taux d'intérêt en cours.

Dérivés liés aux dépenses

Ce qui suit constitue un sommaire des dérivés liés aux dépenses que nous avons conclus et réglés en 2022 et en 2021 afin de gérer le risque de change à l'égard de certaines dépenses attendues.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Dérivés liés aux dépenses conclus	852	1,251	1 066	438	1,244	545
Dérivés liés aux dépenses réglés	960	1,291	1 239	960	1,360	1 306

Au 31 décembre 2022, nos dérivés liés aux dépenses en cours s'élevaient à 960 millions de dollars américains (1 068 millions de dollars américains en 2021) à un cours de change moyen de 1,250 \$ CA/1 \$ US (1,287 \$ CA/1 \$ US en 2021) et venaient à échéance de janvier 2023 à décembre 2023 (de janvier 2022 à décembre 2023 en 2021).

Dérivés liés aux capitaux propres

Nous avons recours à des dérivés liés aux capitaux propres pour couvrir le risque d'appréciation des cours lié aux actions de catégorie B sans droit de vote qui ont été attribuées dans le cadre de nos programmes de rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 25). Les dérivés liés aux capitaux propres ont été conclus initialement à un prix moyen pondéré de 50,37 \$, et l'échéance de un an est renouvelable pour des périodes de un an additionnelles avec le consentement des contreparties à l'opération de couverture. Les dérivés liés aux capitaux propres n'ont pas été désignés comme couvertures à des fins comptables.

Au 31 décembre 2022, nous avons des dérivés liés aux capitaux propres en cours à l'égard de 5,5 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote (5,0 millions en 2021) assorties d'un cours moyen pondéré de 53,65 \$ (53,10 \$ en 2021).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons conclu 0,5 million de dérivés liés aux capitaux propres (0,4 million en 2021), à un prix moyen pondéré de 59,18 \$ (60,98 \$ en 2021).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons fixé à nouveau, à 59,64 \$, le prix moyen pondéré de 0,5 million de dérivés liés aux capitaux propres et révisé les dates d'échéance, maintenant fixées en avril 2023 (auparavant fixées en avril 2021). Cette opération a entraîné des paiements nets de 3 millions de dollars.

Par ailleurs, nous avons également signé des accords de prorogation pour le reste de nos contrats de dérivés liés aux capitaux propres selon des modalités essentiellement identiques, avec des dates d'échéance révisées et maintenant fixées en avril 2023 (auparavant fixées en avril 2022).

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, des débiteurs, des avances bancaires, des emprunts à court terme et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable de nos créances liées au financement se rapproche de leur juste valeur si l'on tient

compte de la comptabilisation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés ouvertes est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché, lesquelles sont appliquées comme il se doit à chaque placement, en fonction des activités futures et des perspectives de rentabilité.

La juste valeur de chacun de nos titres d'emprunt publics est fondée sur les rendements du marché estimés à la clôture de la période ou sur les cours de marché à la clôture de la période, si ces derniers sont disponibles. Nous déterminons la juste valeur de nos dérivés liés à la dette et de nos dérivés liés aux dépenses selon une méthode d'évaluation de la valeur de marché estimée, en tenant compte de la qualité du crédit et en actualisant les flux de trésorerie à la date d'évaluation. Si les dérivés liés à la dette et les dérivés liés aux dépenses sont en position débitrice, l'écart de crédit pour l'institution financière contrepartiste est ajouté au taux d'actualisation sans risque en vue de déterminer la valeur estimée, ajustée en fonction de la qualité du crédit, de chaque dérivé. Si ces dérivés liés à la dette et aux dépenses sont en position créditrice, notre écart de crédit est ajouté au taux d'actualisation sans risque de chaque dérivé.

La juste valeur de nos dérivés liés aux capitaux propres se fonde sur le cours du marché des actions de catégorie B sans droit de vote à la clôture de la période.

La hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux que nous présentons tient compte de l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 1 sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- les actifs financiers et les passifs financiers classés dans le niveau 2 sont évalués à l'aide de données du marché directement ou indirectement observables autres que les prix cotés;
- les évaluations de niveau 3 sont établies à partir de données autres que des données du marché observables.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucun instrument financier significatif n'avait été classé dans le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'est survenu au cours des périodes respectives.

Ce qui suit constitue un sommaire des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre					
	Valeur comptable		Juste valeur (niveau 1)		Juste valeur (niveau 2)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actifs financiers						
Placements évalués à la JVAÉRG						
Placements dans des sociétés ouvertes	1 200	1 581	1 200	1 581	-	-
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	1 330	1 453	-	-	1 330	1 453
Dérivés liés à la dette non comptabilisés comme des couvertures	72	11	-	-	72	11
Dérivés liés aux taux d'intérêt comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	-	40	-	-	-	40
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	94	11	-	-	94	11
Dérivés liés aux capitaux propres non comptabilisés comme des couvertures	54	36	-	-	54	36
Total des actifs financiers	2 750	3 132	1 200	1 581	1 550	1 551
Passifs financiers						
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés liés à la dette comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	414	343	-	-	414	343
Dérivés liés aux taux d'intérêt comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	-	283	-	-	-	283
Dérivés liés aux dépenses comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie	-	30	-	-	-	30
Total des passifs financiers	414	656	-	-	414	656

Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de notre dette à long terme.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre			
	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur ¹	Valeur comptable	Juste valeur ¹
Dette à long terme (y compris la partie courante)	31 733	29 355	18 688	20 790

¹ La dette à long terme (y compris la partie courante) est évaluée selon les données de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon les rendements du marché à la clôture de l'exercice.

Nous n'avons aucun actif financier non dérivé détenu jusqu'à l'échéance au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

NOTE 18 : PLACEMENTS

MÉTHODES COMPTABLES

Placements dans des sociétés ouvertes et fermées

Nous avons fait le choix irrévocable de classer nos placements dans des sociétés sur lesquelles nous n'exerçons pas un contrôle ni une influence notable comme étant évaluées à la JVAÉRG sans reclassement ultérieur en résultat net, car nous ne détenons pas ces placements à des fins de négociation à court terme. Nous les comptabilisons comme suit :

- sociétés ouvertes - comptabilisées à la juste valeur selon des prix cotés;
- sociétés fermées - comptabilisées à la juste valeur à partir d'évaluations fondées sur des financements ultérieurs, des

négociations de vente par des tiers ou des approches fondées sur le marché.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entité est considérée comme une entreprise associée lorsque nous exerçons une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans toutefois la contrôler. En règle générale, il est présumé que nous exerçons une influence notable sur une entité lorsque nous détenons plus de 20 % des droits de vote.

Un partenariat existe si un accord contractuel établit le contrôle conjoint sur les activités de l'entité et exige qu'il y ait consentement

unanime en regard des décisions stratégiques financières et opérationnelles. Nous classons nos participations dans des partenariats dans l'une des deux catégories suivantes :

- coentreprises – si nous avons des droits sur l'actif net de l'entreprise;
- entreprises communes – si nous avons des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise.

Nous utilisons la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que nous comptabilisons notre quote-part des actifs, passifs, produits et charges de notre participation dans les entreprises communes.

Nous comptabilisons initialement nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises au coût pour ensuite hausser ou diminuer leur valeur comptable selon notre quote-part dans le bénéfice ou la perte de chaque entité détenue. Les distributions reçues de ces entités réduisent la valeur comptable de nos participations.

Les profits et pertes latents liés à nos participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés en contrepartie de ces participations jusqu'à concurrence de notre participation dans l'entité.

Dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises

À la clôture de chaque période de présentation de l'information, nous évaluons s'il existe une indication objective de dépréciation de nos participations dans des entreprises associées et des coentreprises. S'il existe une indication objective de dépréciation, nous comparons la valeur comptable de la participation à sa valeur recouvrable et comptabilisons l'excédent sur la valeur recouvrable, le cas échéant, à titre de perte dans le bénéfice net.

PLACEMENTS, PAR TYPE

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Placements		
Sociétés ouvertes	1 200	1 581
Sociétés fermées	53	53
Placements évalués à la JVAÉRG	1 253	1 634
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	835	859
Total des placements	2 088	2 493

PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Sociétés ouvertes

Nous détenons un certain nombre de participations dans des sociétés ouvertes, notamment Cogeco Inc. et Cogeco Communications Inc. Au cours de l'exercice considéré, nous avons

enregistré des pertes réalisées de néant et des pertes latentes de 381 millions de dollars (pertes réalisées de néant et profits latents de 17 millions de dollars en 2021) dans les autres éléments du résultat global.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Nous détenons des participations dans un certain nombre d'entreprises associées et de coentreprises, notamment :

Maple Leaf Sports and Entertainment Limited (« MLSE »)

MLSE, entreprise du secteur des sports et du divertissement, détient et exploite le Scotiabank Arena, les Maple Leafs de Toronto de la LNH, les Raptors de Toronto de la NBA, le Toronto FC de la MLS, les Argonauts de Toronto de la LCF et les Marlies de Toronto de l' AHL, ainsi que d'autres actifs. Nous détenons, conjointement avec BCE Inc. (« BCE »), une participation nette indirecte de 75 % dans MLSE, notre participation comptant pour 37,5 %. Notre participation dans MLSE est comptabilisée en tant que coentreprise et selon la méthode de la mise en équivalence.

Glentel

Glentel est un grand détaillant de téléphones mobiles de télécommunicateurs multiples ayant plusieurs centaines de points de distribution de services sans fil au Canada. Nous détenons une participation de 50 % dans Glentel, tandis que BCE détient la participation restante de 50 %. Notre investissement dans Glentel est comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Ce qui suit constitue un sommaire de l'information financière ayant trait à nos participations et à nos quotes-parts dans les principales entreprises associées et coentreprises.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre ou pour les exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Actifs courants	657	537
Actifs à long terme	3 187	3 254
Passifs courants	(1 559)	(990)
Passifs à long terme	(715)	(1 177)
Total des actifs nets	1 570	1 624
Notre quote-part des actifs nets	831	855
Produits	2 248	1 805
Charges	(2 323)	(1 912)
Perte nette	(75)	(107)
Notre quote-part de la perte nette	(31)	(44)

Une de nos coentreprises a une participation ne donnant pas le contrôle dont les détenteurs ont le droit d'exiger que notre coentreprise fasse l'acquisition de cette participation ne donnant pas le contrôle à une date ultérieure et à la juste valeur.

NOTE 19 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Programme de titrisation des créances	2 400	800
Programme de papier commercial libellé en dollars américains (après l'escompte à l'émission)	214	893
Prélèvement sur les facilités de crédit non renouvelables	371	507
Total des emprunts à court terme	2 985	2 200

Ce qui suit constitue un sommaire des activités relatives à nos emprunts à court terme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Produit reçu de la titrisation de créances			1 600			150
Produit reçu de la titrisation de créances, montant net			1 600			150
Produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains	6 745	1,302	8 781	2 568	1,260	3 235
Remboursements sur le papier commercial libellé en dollars américains	(7 303)	1,306	(9 537)	(2 314)	1,259	(2 914)
(Remboursements) produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net			(756)			321
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ CA)			865			-
Produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	-	-	-	1 200	1,253	1 503
Total du produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables			865			1 503
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ CA)			(495)			-
Remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables (\$ US)	(400)	1,268	(507)	(800)	1,254	(1 003)
Total des remboursements sur les facilités de crédit non renouvelables			(1 002)			(1 003)
(Remboursements) produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net			(137)			500
Produit reçu sur les emprunts à court terme, montant net			707			971

PROGRAMME DE TITRISATION DES CRÉANCES

Nous participons à un programme de titrisation des créances conclu avec une institution financière canadienne qui nous permet de vendre certaines créances clients visées par le programme.

En mars 2022, nous avons modifié les modalités de notre programme de titrisation des créances et augmenté de 1,2 milliard de dollars à 1,8 milliard de dollars le produit maximal pouvant être tiré du programme. En mai 2022, nous avons modifié de nouveau les modalités du programme et avons accru le produit maximal

pouvant être tiré du programme à 2 milliards de dollars. En octobre 2022, nous avons modifié de nouveau les modalités du programme et avons accru le produit maximal pouvant être tiré du programme à 2,4 milliards de dollars.

Nous continuons de gérer les créances que nous vendons et nous en conservons presque tous les risques et avantages, et, par conséquent, ces créances demeurent comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière et le financement obtenu est comptabilisé à titre d'emprunt à court terme. Les modalités de

notre programme de titrisation des créances font l'objet d'un engagement qui prend fin à l'expiration du programme, dont nous avons reporté cette année la date au 25 avril 2024. Les droits de l'acheteur relativement à ces créances clients ont priorité de rang sur nos droits. Aux termes du programme, nous ne pouvons pas utiliser les créances comme garantie à toute autre fin. L'acheteur de nos créances clients ne détient aucun droit sur nos autres actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Créances vendues à l'acheteur à titre de sûreté	2 914	2 679
Emprunts à court terme contractés auprès de l'acheteur	(2 400)	(800)
Surdimensionnement	514	1 879

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Programme de titrisation des créances à l'ouverture de l'exercice	800	650
Produit reçu de la titrisation de créances, montant net	1 600	150
Programme de titrisation des créances à la clôture de l'exercice	2 400	800

PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL LIBELLÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS

Nous disposons d'un programme de papier commercial libellé en dollars américains qui nous permet d'émettre jusqu'à un principal total de 1,5 milliard de dollars américains. Les fonds peuvent être empruntés aux termes de ce programme selon des durées jusqu'à l'échéance allant de 1 jour à 397 jours, sous réserve de la conjoncture des marchés. Les émissions réalisées dans le cadre de ce programme sont effectuées à escompte. Les emprunts au titre de notre programme de papier commercial sont classés en tant qu'emprunts à court terme dans nos états consolidés de la situation financière lorsqu'ils deviennent exigibles à moins de un an de la date de clôture.

Ce qui suit constitue un sommaire des activités liées à notre programme de papier commercial libellé en dollars américains pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Papier commercial libellé en dollars américains à l'ouverture de l'exercice	704	1,268	893	449	1,272	571
(Remboursements) produit reçu sur le papier commercial libellé en dollars américains, montant net	(558)	1,355	(756)	254	1,264	321
Escompte à l'émission ¹	12	1,250	15	1	n. s.	2
Perte (profit) de change ¹			62			(1)
Papier commercial libellé en dollars américains à la clôture de l'exercice	158	1,354	214	704	1,268	893

n. s. : non significatif

¹ Compris dans les charges financières.

Parallèlement à nos emprunts sur papier commercial libellé en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de couvrir le risque de change associé au principal et aux intérêts sur les instruments d'emprunt émis aux termes du programme de papier commercial libellé en dollars américains (se reporter à la note 17). Nous n'avons pas désigné ces dérivés liés à la dette comme couvertures à des fins comptables.

FACILITÉS DE CRÉDIT NON RENOUVELABLES

En décembre 2022, nous avons contracté des facilités de crédit non renouvelables dont les limites totalisent 1 milliard de dollars, dont 375 millions de dollars arrivant à échéance en décembre 2023, 375 millions de dollars arrivant à échéance en janvier 2024 et 250 millions de dollars arrivant à échéance un an après leur prélèvement. Tous les montants prélevés aux termes de ces facilités

seront comptabilisés dans les emprunts à court terme puisqu'ils seront exigibles au cours des 12 mois suivants. Les emprunts effectués sur ces facilités ont pour seule garantie le nantissement fourni par RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble de nos billets et débetures de premier rang. Au 31 décembre 2022, nous avons emprunté un montant de 375 millions de dollars et reçu un montant de 370 millions de dollars, après l'escompte à l'émission, aux termes de la facilité arrivant à échéance en décembre 2023. En janvier 2023, nous avons emprunté un montant de 273 millions de dollars américains aux termes de la facilité arrivant à échéance en janvier 2024. En février 2023, nous avons emprunté un montant de 186 millions de dollars américains aux termes du reliquat de la facilité, arrivant à échéance en février 2024. Par conséquent, nous avons prélevé la totalité des montants disponibles aux termes des facilités.

En juin 2021, nous avons contracté des facilités de crédit non renouvelables dont les limites totalisent 1,6 milliard de dollars américains et qui viennent à échéance en juin 2022. Les montants prélevés aux termes de ces facilités ont été comptabilisés dans les emprunts à court terme. Les emprunts effectués sur ces facilités avaient pour seule garantie le nantissement fourni par RCCI et

avaient égalité de rang avec l'ensemble des autres billets et débentures de premier rang. En décembre 2021, nous avons résilié les facilités de crédit non renouvelables inutilisées dont la limite totalisait 1,2 milliard de dollars américains. En février 2022, nous avons remboursé l'encours de 400 millions de dollars américains et résilié la facilité.

Ce qui suit constitue un sommaire des activités liées à nos facilités de crédit non renouvelables pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Facilités de crédit non renouvelables à l'ouverture de l'exercice	507	-
(Remboursements) produit reçu sur les facilités de crédit non renouvelables, montant net	(137)	500
Perte de change ¹	1	7
Facilités de crédit non renouvelables à la clôture de l'exercice	371	507

¹ Montant inclus dans les charges financières.

FACILITÉ DE CRÉDIT CONSENTIE

En mars 2021, en parallèle avec la transaction visant Shaw (se reporter à la note 30), nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant pouvant aller jusqu'à 19 milliards de dollars. Par suite de la conclusion de la facilité de crédit à terme liée à Shaw (se reporter à la note 21), le montant maximal que nous

pouvons prélever sur la facilité a été ramené à 13 milliards de dollars. Par suite de l'émission de billets de premier rang de 7,05 milliards de dollars américains (9,05 milliards de dollars) et de 4,25 milliards de dollars (se reporter à la note 21) au cours du premier trimestre de 2022, le montant maximal pouvant être prélevé a été ramené à néant et la facilité a été résiliée.

NOTE 20 : PROVISIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Coûts de démantèlement et de remise en état

Dans le cadre de certaines de nos activités, nous utilisons les réseaux et d'autres actifs dans des locaux que nous louons. Puisque nous nous attendons à quitter ces locaux dans le futur, nous constituons des provisions pour les coûts associés au démantèlement des actifs et à la remise en état des locaux où se trouvent les actifs lorsque l'obligation juridique ou implicite de le faire nous incombe. Nous calculons ces coûts en fonction d'une estimation actuelle des coûts qui seront engagés, nous extrapolons ensuite les coûts dans l'avenir selon les meilleures estimations de la direction relativement aux tendances futures des prix, l'inflation et d'autres facteurs, et nous actualisons ces coûts. Les prévisions sont revues pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture et des nouvelles exigences technologiques.

Lorsque nous comptabilisons un passif relatif au démantèlement, nous comptabilisons un actif correspondant dans les immobilisations corporelles (en tant qu'immobilisation corporelle ou actif au titre du droit d'utilisation, selon le cas, en fonction du bien sous-jacent) et l'amortissons selon sa durée d'utilité conformément à nos méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, selon le cas. Nous comptabilisons la désactualisation du passif dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Restructuration

Nous comptabilisons une provision pour restructuration si nous avons approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration, et

lorsque la restructuration a été amorcée ou que la direction a dévoilé les grandes lignes du plan aux personnes concernées. Les obligations liées à la restructuration dont le calendrier et les montants sont incertains sont comptabilisées à titre de provisions, autrement, elles sont comptabilisées à titre de charges à payer. Toutes les charges sont comptabilisées dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges aux états consolidés du résultat net (se reporter à la note 10).

Contrats déficitaires

Nous comptabilisons une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables que nous devons engager pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages que nous nous attendons à recevoir du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, nous comptabilisons toute perte de valeur sur les actifs associés au contrat.

ESTIMATIONS

Une provision est constatée lorsqu'une obligation juridique ou implicite découlant d'un événement passé devra se traduire par une sortie de ressources économiques dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Nous comptabilisons une provision même si le moment ou le montant de la sortie demeurent incertains, ce qui peut nous obliger à utiliser des estimations importantes.

JUGEMENTS

Nous devons recourir à des jugements lorsque nous déterminons si des contrats déficitaires comportent des coûts inévitables. Ces jugements peuvent inclure de déterminer si une promesse donnée est juridiquement irrévocable ou si nous parviendrons à négocier avec la contrepartie.

Coûts de démantèlement et de remise en état

En règle générale, on s'attend à ce que les sorties de trésorerie attribuables à nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se produisent à la date de la mise hors service des actifs connexes, car ces actifs sont à long terme. Le calendrier et l'étendue des travaux de remise en état qui seront ultimement requis pour ces sites sont incertains.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES PROVISIONS

(en millions de dollars)	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		Total
		Autres	
31 décembre 2021	52	1	53
Entrées	-	13	13
Ajustements aux provisions existantes	4	(1)	3
31 décembre 2022	56	13	69
Partie courante (comptabilisée dans les autres passifs courants)	5	11	16
Partie à long terme	51	2	53

NOTE 21 : DETTE À LONG TERME

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt)	Date d'échéance	Montant en principal	Taux d'intérêt	Aux 31 décembre	
				2022	2021
Billets de premier rang	2022	750 US	Taux variable	-	951
Billets de premier rang	2022	600	4,000 %	-	600
Billets de premier rang	2023	500 US	3,000 %	677	634
Billets de premier rang	2023	850 US	4,100 %	1 151	1 078
Billets de premier rang	2024	600	4,000 %	600	600
Billets de premier rang ¹	2025	1 000 US	2,950 %	1 354	-
Billets de premier rang ¹	2025	1 250	3,100 %	1 250	-
Billets de premier rang	2025	700 US	3,625 %	948	886
Billets de premier rang	2026	500 US	2,900 %	677	634
Billets de premier rang	2027	1 500	3,650 %	1 500	1 500
Billets de premier rang ¹	2027	1 300 US	3,200 %	1 761	-
Billets de premier rang ¹	2029	1 000	3,750 %	1 000	-
Billets de premier rang	2029	1 000	3,250 %	1 000	1 000
Billets de premier rang ¹	2032	2 000 US	3,800 %	2 709	-
Billets de premier rang ¹	2032	1 000	4,250 %	1 000	-
Débetures de premier rang ²	2032	200 US	8,750 %	271	254
Billets de premier rang	2038	350 US	7,500 %	474	444
Billets de premier rang	2039	500	6,680 %	500	500
Billets de premier rang	2040	800	6,110 %	800	800
Billets de premier rang	2041	400	6,560 %	400	400
Billets de premier rang ¹	2042	750 US	4,500 %	1 016	-
Billets de premier rang	2043	500 US	4,500 %	677	634
Billets de premier rang	2043	650 US	5,450 %	880	823
Billets de premier rang	2044	1 050 US	5,000 %	1 422	1 331
Billets de premier rang	2048	750 US	4,300 %	1 016	951
Billets de premier rang	2049	1 250 US	4,350 %	1 693	1 585
Billets de premier rang	2049	1 000 US	3,700 %	1 354	1 268
Billets de premier rang ¹	2052	2 000 US	4,550 %	2 709	-
Billets de premier rang ¹	2052	1 000	5,250 %	1 000	-
Billets subordonnés ³	2081	2 000	5,000 %	2 000	2 000
Billets subordonnés ³	2082	750 US	5,250 %	1 016	-
				32 855	18 873
Coûts de transaction et escomptes différés				(1 122)	(185)
Moins la partie courante				(1 828)	(1 551)
Total de la dette à long terme				29 905	17 137

¹ Inclus dans le financement par billets de premier rang de Shaw.

² Correspond aux débetures de premier rang émises à l'origine par Rogers Cable Inc., qui constituent des obligations non garanties de RCI, et pour lesquelles RCCI était un garant ordinaire aux 31 décembre 2022 et 2021.

³ Les billets subordonnés peuvent être remboursés à leur valeur nominale à la date de leur cinquième anniversaire suivant les dates d'émission de décembre 2021 et de février 2022 ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent.

Au 31 décembre 2022, les débetures et billets de premier rang susmentionnés ont pour seule garantie le cautionnement de RCCI et ont égalité de rang avec l'ensemble des autres débetures et billets de premier rang, ainsi que les facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit de RCI. Nous nous servons des dérivés dans le

but de couvrir les obligations relatives au principal et aux intérêts contre le risque de change lié à nos débetures et billets de premier rang libellés en dollars américains (se reporter à la note 17).

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire de l'évolution de notre dette à long terme pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(en millions de dollars, sauf les cours de change)	Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice clos le 31 décembre 2021		
	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)	Montant notionnel (\$ US)	Cours de change	Montant notionnel (\$ CA)
Émissions de billets de premier rang (\$ CA)			4 250	-		-
Émissions de billets de premier rang (\$ US)	7 050	1,284	9 054	-	-	-
Total des émissions de billets de premier rang			13 304			-
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ CA)			(600)			(1 450)
Remboursements sur les billets de premier rang (\$ US)	(750)	1,259	(944)	-	-	-
Total des remboursements sur les billets de premier rang			(1 544)			(1 450)
Émissions de (remboursements sur les) billets de premier rang, montant net			11 760			(1 450)
Émissions de billets subordonnés (\$ CA)			-			2 000
Émissions de billets subordonnés (\$ US)	750	1,268	951	-	-	-
Total des émissions de billets subordonnés			951			2 000
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net			12 711			550

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à l'ouverture de l'exercice	18 688	18 201
Émissions de titres d'emprunt à long terme, montant net	12 711	550
Perte (profit) de change	1 271	(50)
Coûts de transaction différés engagés	(988)	(31)
Amortissement des coûts de transaction différés	51	18
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de l'exercice	31 733	18 688
Partie courante	1 828	1 551
Partie à long terme	29 905	17 137
Dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction, à la clôture de l'exercice	31 733	18 688

Au début de 2022, nous avons conclu auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada une facilité de crédit non renouvelable de premier rang non garantie de 665 millions de dollars portant intérêt à un taux fixe de 1 %. Les montants prélevés à même la facilité de crédit ne peuvent servir qu'à financer les projets d'expansion des services à large bande dans les collectivités mal desservies conformément au Fonds pour la large bande universelle. Au 31 décembre 2022, nous n'avions prélevé aucun montant sur la facilité de crédit. Il y a lieu de se reporter à la note 2 e) pour des informations sur la méthode comptable qui s'applique aux emprunts à même cette facilité.

En avril 2021, nous avons contracté la facilité de crédit à terme de 6 milliards de dollars, composée de trois tranches de 2 milliards de

dollars chacune. Aucun montant ne peut être prélevé de cette facilité avant la date de clôture de la transaction visant Shaw. La première tranche arrive à échéance trois ans après la date de clôture de la transaction visant Shaw et les tranches suivantes arrivent à échéance à la quatrième et à la cinquième année par la suite, respectivement. À la date d'échéance d'une tranche, tout montant prélevé sur cette tranche doit être remboursé. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit à terme portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,65 % à 2,25 %. En mai 2022, nous avons prorogé la période de prélèvement sur la facilité de crédit à terme jusqu'au 31 décembre 2022. En septembre 2022, nous avons de nouveau prorogé la période de prélèvement sur la facilité de crédit à terme jusqu'au 31 décembre 2023.

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ

Au 31 décembre 2022, notre taux d'intérêt moyen pondéré effectif sur la totalité de la dette et des emprunts à court terme, compte tenu de l'incidence de tous les dérivés liés à la dette et dérivés liés aux taux d'intérêt, était de 4,50 % (3,95 % en 2021).

FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE ET DE LETTRES DE CRÉDIT

Notre facilité de crédit renouvelable de 4,0 milliards de dollars est entièrement renouvelable jusqu'à son échéance, et aucune réduction du montant disponible n'est prévue avant l'échéance. Les sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux préférentiel bancaire ou au taux de base majoré de 0 % à 1,25 % par année ou au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres majoré de 0,85 % à 2,25 %.

En 2021, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable afin, entre autres, d'augmenter la limite de crédit totale et de reporter les dates d'échéance. Nous avons donc fait passer la limite de crédit totale de 3,2 milliards de dollars à 4 milliards de dollars en augmentant la limite des deux tranches à 3 milliards de dollars et à 1 milliard de dollars (auparavant de 2,5 milliards de dollars et de 700 millions de dollars), respectivement. Nous avons aussi reporté l'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars de septembre 2023 à avril 2026 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars, de septembre 2022 à avril 2024. En janvier 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable afin de reporter l'échéance de la tranche de 3 milliards de dollars d'avril 2026 à janvier 2028 et celle de la tranche de 1 milliard de dollars, d'avril 2024 à janvier 2026.

DÉBENTURES, BILLETS DE PREMIER RANG ET BILLETS SUBORDONNÉS

Nous payons de l'intérêt sur la totalité de nos débentures, billets de premier rang et billets subordonnés à taux fixe semestriellement.

Nos débentures et billets de premier rang à taux fixe sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, à notre gré, sous réserve du paiement des primes prévues dans les ententes correspondantes.

Émissions de billets de premier rang et de billets subordonnés et dérivés liés à la dette connexes

Le tableau qui suit présente un sommaire des billets de premier rang et des billets subordonnés que nous avons émis en 2022 et en 2021.

(en millions de dollars, sauf les taux d'intérêt et les taux d'escompte)

Date d'émission	Montant en principal	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Escompte/prime à l'émission	Produit brut total ¹ (\$ CA)	Coûts de transaction et escomptes ² (\$ CA)		
						À l'émission	À la modification ³	
<i>Émission de 2022</i>								
11 février 2022 (billets subordonnés) ⁴	750 US	2082	5,250 %	Valeur nominale	951	13	-	
11 mars 2022 (billets de premier rang) ⁵	1 000 US	2025	2,950 %	99,934 %	1 283	9	50	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 250	2025	3,100 %	99,924 %	1 250	7	-	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 300 US	2027	3,200 %	99,991 %	1 674	13	82	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2029	3,750 %	99,891 %	1 000	7	57	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	2 000 US	2032	3,800 %	99,777 %	2 567	27	165	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2032	4,250 %	99,987 %	1 000	6	58	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	750 US	2042	4,500 %	98,997 %	966	20	95	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	2 000 US	2052	4,550 %	98,917 %	2 564	55	250	
11 mars 2022 (billets de premier rang)	1 000	2052	5,250 %	99,483 %	1 000	12	62	
<i>Émission de 2021</i>								
17 décembre 2021 (billets subordonnés) ⁴	2 000	2081	5,000 %	Valeur nominale	2 000	20	-	

¹ Produit brut avant les coûts de transaction, les escomptes et les primes.

² Les coûts de transaction, escomptes et primes sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction et escomptes différés, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

³ Pris en compte en tant que modification des passifs financiers correspondants. Tient compte des frais liés au consentement initial de 557 millions de dollars qui ont été engagés en septembre 2022 ainsi que des frais liés au consentement additionnel de 262 millions de dollars engagés en décembre 2022.

⁴ Les coûts de transaction et escomptes différés comptabilisés à même la valeur comptable des billets subordonnés sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur une période de cinq ans.

⁵ Les billets de premier rang de 1 milliard de dollars américains échéant en 2025 peuvent être remboursés à leur valeur nominale à compter du 15 mars 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons émis pour 2 milliards de dollars de billets subordonnés échéant en 2081 et assortis d'un taux d'intérêt initial de 5 % pour les cinq premières années. En parallèle, nous avons résilié les contrats à terme sur obligations de 750 millions de dollars conclus en juillet 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres d'emprunt. Le produit a été affecté au paiement d'une partie du montant restant à verser pour l'acquisition de licences de spectre de 3 500 MHz.

En février 2022, nous avons émis pour 750 millions de dollars américains de billets subordonnés échéant en 2082 et assortis d'un taux d'intérêt initial de 5,25 % pour les cinq premières années. En parallèle, nous avons résilié les dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt de 950 millions de dollars conclus en 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres

d'emprunt. Nous avons reçu un produit net de 740 millions de dollars américains (938 millions de dollars) de cette émission.

Les billets subordonnés peuvent être remboursés à leur valeur nominale à la date de leur cinquième anniversaire ou à la date de tout versement d'intérêts subséquent. Les billets subordonnés sont des obligations non garanties de rang inférieur de RCI. Dans certaines circonstances, le remboursement de ces billets sera subordonné au remboursement préalable complet de la totalité de nos dettes de premier rang, notamment les billets et débentures de premier rang et les facilités de crédit bancaire. En outre, s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI, le montant du principal restant dû et des intérêts courus sur ces billets subordonnés serait automatiquement converti en actions privilégiées.

Dans le cadre des émissions de billets subordonnés, le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

En mars 2022, nous avons émis pour 13,3 milliards de dollars de billets de premier rang, soit des billets de 7,05 milliards de dollars américains (9,05 milliards de dollars) et des billets de 4,25 milliards de dollars, en vue de financer en partie la contrepartie en trésorerie requise pour réaliser la transaction visant Shaw (le « financement par billets de premier rang de Shaw »). Chacun des billets (sauf les billets de premier rang de 1,25 milliard de dollars échéant en 2025) est assorti d'une clause de « remboursement obligatoire spécial » (les « billets à remboursement obligatoire spécial ») qui permettait de rembourser les billets à 101 % de leur montant en principal (majoré des intérêts courus) si la transaction visant Shaw n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2022 (date ultérieure au remboursement obligatoire spécial). En parallèle, nous avons résilié la facilité de crédit consentie que nous avons obtenue en mars 2021. La convention d'arrangement intervenue entre Rogers et Shaw précise que nous devons maintenir des liquidités suffisantes pour nous assurer de pouvoir financer une partie de la contrepartie en trésorerie de la transaction visant Shaw lors de sa clôture. Nous avons donc comptabilisé une tranche d'environ 12,8 milliards de dollars du produit net à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions dans nos états consolidés de la situation financière.

En août 2022, nous avons obtenu le consentement des détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial de reporter au 31 décembre 2023 la date limite pour le remboursement obligatoire spécial pour s'assurer que le financement demeure en vigueur si la transaction visant Shaw était réalisée après le 31 décembre 2022. Ainsi, nous avons payé aux détenteurs de billets des frais liés au consentement initial, y compris d'autres coûts de transaction directement attribuables, de 557 millions de dollars en septembre 2022 (121 millions de dollars et 331 millions de dollars américains). Puisque la transaction visant Shaw ne s'est pas concrétisée avant le 31 décembre 2022, nous avons dû payer aux détenteurs de billets à remboursement obligatoire spécial des frais liés au consentement additionnel de 262 millions de dollars (55 millions de dollars et 152 millions de dollars américains) le 9 janvier 2023. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de la dette à long terme à titre de coûts de transaction et escomptes différés, et sont comptabilisés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif se rapportant aux frais liés au consentement additionnel a été comptabilisé au poste « Crédoeurs et charges à payer » de l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022.

Parallèlement au financement par billets de premier rang de Shaw, nous avons résilié certains dérivés (se reporter à la note 11) conclus en 2021 pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux émissions futures de titres d'emprunt. Parallèlement aux émissions libellées en dollars américains, nous avons conclu des dérivés liés à la dette afin de convertir en dollars canadiens la totalité des obligations de paiement d'intérêts et de remboursement de principal. Nous avons donc reçu un produit net de 6,95 milliards de

dollars américains (8,93 milliards de dollars) de ces émissions de billets libellés en dollars américains.

Remboursements sur les billets de premier rang et règlement des dérivés connexes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang à 4,00 % d'un montant de 600 millions de dollars. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang. Nous avons également remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 750 millions de dollars américains assortis d'un taux variable et les dérivés liés à la dette connexes. Par conséquent, nous avons remboursé un montant de 1 019 millions de dollars, dont 75 millions de dollars pour le règlement des dérivés liés à la dette connexes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons remboursé à l'échéance la totalité du principal sur nos billets de premier rang de 1,45 milliard de dollars, assortis d'un taux de 5,34 %. Aucun dérivé n'était associé à ces billets de premier rang.

REMBOURSEMENTS DE PRINCIPAL

Ce qui suit constitue un sommaire des remboursements de principal sur la dette à long terme, exigibles au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	
2023	1 828
2024	600
2025	3 552
2026	3 693
2027 ¹	3 261
Par la suite	19 921
Total de la dette à long terme	32 855

¹ Tient compte du remboursement, au cinquième anniversaire de leur émission, des billets subordonnés émis en décembre 2021 et en février 2022.

MODALITÉ

Aux 31 décembre 2022 et 2021, nous respectons l'ensemble des clauses restrictives financières, des ratios financiers et des modalités des conventions d'emprunt à long terme. Aucune clause restrictive liée au ratio d'endettement n'était en vigueur hormis celles applicables aux facilités de crédit bancaire et de lettres de crédit.

Les débentures à 8,75 % échéant en 2032 comportent des restrictions portant sur l'engagement de la dette et sur les placements supplémentaires, la vente d'actifs et le versement de dividendes, restrictions qui seront toutes levées du moment que les titres d'emprunt publics se verront attribuer une cote de crédit de première qualité par au moins deux des trois agences de notation désignées. Au 31 décembre 2022, ces titres d'emprunt publics s'étaient vu attribuer une cote de crédit de première qualité par chacune des trois agences de notation désignées et, par conséquent, les restrictions ont été levées aussi longtemps que ces cotes de crédit seront maintenues. Nos autres billets de premier rang ne comportent pas de telles restrictions, peu importe la cote de crédit qui leur est attribuée. Les dates de remboursement prévues dans certaines conventions d'emprunt peuvent être devancées si RCI subit un changement de contrôle.

NOTE 22 : AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions de dollars)	Note	Aux 31 décembre	
		2022	2021
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	23	-	3
Régime de retraite complémentaire des dirigeants	23	83	96
Rémunération fondée sur des actions	25	60	49
Instruments dérivés	17	398	189
Passifs sur contrat	5	61	52
Autres		136	176
Total des autres passifs à long terme		738	565

NOTE 23 : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

Avantages postérieurs à l'emploi – régimes de retraite à prestations définies

Nous offrons des régimes de retraite à prestations définies contributifs et non contributifs, lesquels assurent aux membres du personnel une pension mensuelle à vie à leur retraite.

Nous calculons l'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est comptabilisé à sa valeur actualisée.

Nous accumulons les obligations au titre des régimes de retraite à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires au cumul des droits à leurs prestations. Nous utilisons un taux d'actualisation déterminé en fonction des rendements sur le marché des obligations de sociétés de haute qualité à la date d'évaluation pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies. Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies sont établies en fin d'exercice et comprennent les gains actuariels et les pertes actuarielles, le rendement des actifs des régimes, exclusion faite des produits d'intérêts, et toute variation de l'effet du plafond de l'actif. Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et dans les résultats non distribués.

Le coût relatif aux prestations de retraite est établi par calculs actuariels et prend en compte les hypothèses et méthodes suivantes aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies :

- les taux attendus des augmentations de salaire pour déterminer les augmentations des prestations futures;
- les taux de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie des participants aux régimes;
- les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont immédiatement passés en charges.

Nous comptabilisons les charges nettes afférentes aux régimes de retraite à prestations définies et les cotisations aux régimes à

cotisations définies dans les états consolidés du résultat net, dans les coûts opérationnels, en tant que charges au titre des avantages du personnel pendant les périodes au cours desquelles les services associés sont rendus par les membres du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi – régime de retraite à cotisations définies

En 2016, nos régimes de retraite à prestations définies ont cessé d'accepter de nouveaux participants et nous avons instauré un régime de retraite à cotisations définies. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les participants aux régimes de retraite à prestations définies de l'époque et tout membre du personnel participant à un régime de retraite à prestations définies à cette date continue de gagner les droits à prestations et d'accumuler les années décomptées, conformément aux modalités respectives des régimes.

Nous comptabilisons une charge de retraite relativement à nos cotisations au régime de retraite à cotisations définies lorsque l'employé fournit des services à la Société.

Indemnités de fin de contrat de travail

Nous comptabilisons les indemnités de fin de contrat de travail en charges si nous nous sommes engagés, selon un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

ESTIMATIONS

Les hypothèses importantes utilisées dans les calculs actuariels pour déterminer le montant de l'obligation au titre des prestations définies et la charge connexe sont présentées en détail ci-après.

D'importantes estimations sont faites afin de déterminer les soldes relatifs aux prestations de retraite. Les estimations actuarielles sont formulées en fonction des projections des niveaux de rémunération des membres du personnel au moment de leur départ à la retraite. Les prestations sont essentiellement fondées sur les gains moyens pendant la carrière, sous réserve de certains ajustements. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation les plus récentes datent du 1^{er} janvier 2022.

Principales hypothèses actuarielles

	2022	2021
Moyenne pondérée des hypothèses importantes		
<i>Obligation au titre des prestations définies</i>		
Taux d'actualisation	5,3 %	3,3 %
Taux de croissance de la rémunération	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé
Taux de mortalité	Table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B	Table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B
<i>Charge de retraite</i>		
Taux d'actualisation	3,3 %	2,7 %
Taux de croissance de la rémunération	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé	De 1,0 % à 4,5 %, selon l'âge de l'employé
Taux de mortalité	Table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B	Table CPM-2014 Priv et échelle CPM-B

Sensibilité des principales hypothèses

Dans notre analyse de sensibilité présentée ci-dessous, la méthode employée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes capitalisés est la même que celle ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations définies que nous avons comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière. Pour calculer la sensibilité, nous modifions une hypothèse tout en maintenant les autres hypothèses constantes. Cette façon de faire limite la portée de l'analyse, puisqu'il se pourrait que la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies diffère de ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous, étant donné qu'il est probable que plus d'une hypothèse change simultanément, et que certaines hypothèses soient corrélées.

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	
	2022	2021
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(163)	(251)
Incidence d'une diminution de 0,5 %	183	285
Taux de croissance de la rémunération future		
Incidence d'une augmentation de 0,25 %	10	17
Incidence d'une diminution de 0,25 %	(10)	(17)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de 1 an	42	67
Incidence d'une diminution de 1 an	(45)	(72)

STRATÉGIE ET POLITIQUE RELATIVES AUX AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous sommes les promoteurs d'un certain nombre d'ententes de retraite, tant contributives que non contributives, pour les membres du personnel, notamment des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Nous n'offrons pas d'avantages complémentaires de retraite non liés aux régimes de retraite. Nous prévoyons également des prestations de retraite non capitalisées complémentaires à l'intention de certains dirigeants.

Le régime de retraite à prestations définies de Rogers prévoit des prestations fondées sur les années de service et la rémunération, sans toutefois prévoir d'augmentations des prestations pour tenir compte de l'inflation. Le régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016. La participation au régime était facultative, mais les employés participants sont tenus de cotiser au régime de façon régulière. Un régime complémentaire de retraite non capitalisé est offert à certains hauts dirigeants. Ce régime fournit des prestations en sus des montants maximaux pouvant être versés aux termes du régime de retraite à prestations définies conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Outre le régime de retraite à prestations définies de Rogers, nous sommes également les promoteurs de régimes de retraite à prestations définies de plus petite envergure. Le régime de retraite des employés de Rogers Communications Inc. et le régime de retraite de Rogers pour les employés de Selkirk sont d'anciens régimes de retraite à prestations définies et ont été résiliés. Le régime de retraite pour certains employés de Rogers Cable Communications Inc. visés par la réglementation fédérale est comparable au régime de retraite principal, à cela près que seuls les employés du secteur Cable visés par la réglementation fédérale y étaient admissibles; ce régime a cessé d'accepter de nouveaux participants en 2016.

En plus des régimes de retraite à prestations définies, nous offrons divers régimes de retraite à cotisations définies à certains groupes d'employés de la Société et aux employés embauchés après le 31 mars 2016 qui souhaitent participer à un régime. En outre, nous offrons d'autres programmes d'épargne à impôt différé, notamment un REER collectif et un CELI collectif, qui sont comptabilisés à titre d'ententes à cotisations différées.

Le comité de retraite du conseil supervise l'administration de nos régimes de retraite enregistrés, dans les principaux domaines suivants :

- superviser le financement, l'administration, la communication et la gestion des placements des régimes;
- sélectionner toutes les tierces parties affectées à des tâches liées aux régimes et surveiller l'exécution de celles-ci, y compris les services d'audit, d'actuariat et de gestion de placements;
- proposer, examiner et approuver les modifications aux régimes;
- proposer, examiner et adopter les changements à tout énoncé relatif aux politiques et aux procédures de placement;
- réviser les rapports de la direction et les rapports actuariels préparés relativement à l'administration des régimes de retraite;
- réviser et approuver les états financiers audités des régimes de retraite.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus dans des comptes séparés, isolés de nos actifs. Ces actifs sont investis et gérés conformément à toute réglementation

applicable et aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement, tout en maintenant des fonds suffisants pour payer les prestations promises. Les risques liés aux investissements et aux rendements des marchés sont gérés comme suit :

- en engageant par contrat des gestionnaires de placements professionnels pour mettre à exécution la stratégie d'investissement conformément aux énoncés relatifs aux procédures et politiques de placement et aux exigences réglementaires;
- en précisant le type d'investissements pouvant être détenus dans les régimes et en surveillant le respect de la réglementation;
- en appliquant des stratégies liées à la répartition d'actifs et à la diversification;
- en achetant des rentes, de temps à autre.

Les régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont régis au fédéral par la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Deux des régimes de retraite à cotisations définies sont enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, sous réserve de la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations prévues par les régimes et les cotisations aux régimes sont financées et gérées conformément à toute législation et réglementation applicable.

Les régimes de retraite à prestations définies comportent certains risques liés aux augmentations de cotisation, aux excédents des régimes inadéquats, aux obligations au titre des régimes non capitalisés et aux taux de rendement du marché, que nous atténuons au moyen des pratiques de gouvernance décrites ci-dessus. Toutes modifications importantes apportées à ces éléments peuvent avoir une incidence sur nos flux de trésorerie futurs.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Ce qui suit constitue un sommaire de la valeur actualisée estimée des prestations définies et la valeur de marché estimée de l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations à l'égard de nos régimes de retraite à prestations définies capitalisés.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre		
	Note	2022	2021
Juste valeur des actifs des régimes		2 770	3 198
Obligations au titre des prestations définies		(2 430)	(3 171)
Excédent des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des prestations définies		340	27
Effet du plafond des actifs		(42)	(9)
Montant reporté au titre de l'actif net lié aux régimes de retraite		298	18
Composé de ce qui suit :			
Montant reporté au titre de l'actif lié aux régimes de retraite		298	21
Montant reporté au titre du passif lié aux régimes de retraite	22	–	(3)
Montant reporté au titre de l'actif net lié aux régimes de retraite		298	18

Ce qui suit constitue un sommaire de nos actifs des régimes de retraite.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	3 198	2 791
Produit d'intérêts	108	78
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(604)	223
Cotisations des membres du personnel	31	32
Cotisations de l'employeur	134	177
Prestations payées	(93)	(99)
Charges administratives payées à même les actifs des régimes	(4)	(4)
Actifs des régimes à la clôture de l'exercice	2 770	3 198

Ce qui suit constitue un sommaire des obligations au titre des prestations définies découlant des obligations capitalisées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	3 171	3 365
Coût des services rendus au cours de l'exercice	124	156
Coût financier	103	89
Prestations payées	(93)	(99)
Cotisations des membres du personnel	31	32
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(906)	(372)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	2 430	3 171

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations se négociant sur des marchés actifs. Ce qui suit constitue un sommaire de la juste valeur de l'ensemble des actifs des régimes selon les catégories principales d'actifs.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Titres de capitaux propres	1 281	1 879
Titres de créance	1 474	1 302
Autres - trésorerie	15	17
Total de la juste valeur des actifs des régimes	2 770	3 198

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge nette afférente aux régimes. Le coût financier net est compris dans les charges financières et les autres charges afférentes aux régimes sont incluses dans les charges relatives aux salaires et aux avantages dans les coûts opérationnels des états consolidés du résultat net.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Coût des régimes		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	124	156
Coût financier net	(5)	11
Charge nette afférente aux régimes	119	167
Charge administrative	4	4
Total de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net	123	171

Le coût financier net, composante du coût des régimes présenté ci-dessus, est compris dans les charges financières et se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Produit d'intérêts généré par les actifs des régimes	(108)	(78)
Coût financier lié à l'obligation au titre des régimes	103	89
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	(5)	11

La réévaluation comptabilisée dans les états consolidés du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
(Perte sur les) rendement des actifs des régimes (exclusion faite des produits d'intérêts)	(604)	223
Changements dans les hypothèses financières	942	390
Effet des ajustements liés à l'expérience	(36)	(18)
Variation du plafond des actifs	(33)	(9)
Profit lié à la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	269	586

Nous prévoyons également des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés complémentaires à l'intention de certains dirigeants. Ce qui suit constitue un sommaire de nos obligations au titre des prestations définies, de la charge de retraite comprise dans les salaires et avantages du personnel, du coût financier net, des réévaluations et des prestations payées.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	96	92
Charge de retraite comptabilisée dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel	13	12
Coût financier net comptabilisé dans les charges financières	4	3
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(24)	(7)
Prestations payées	(6)	(4)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	83	96

Nous avons également établi des régimes de retraite à cotisations définies dont la charge de retraite totale s'est établie à 24 millions de dollars en 2022 (18 millions de dollars en 2021), laquelle est incluse dans la charge au titre des salaires et avantages du personnel.

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES

	Répartition des actifs des régimes		Pourcentage de la répartition visée des actifs
	2022	2021	
Titres de participation			
Au pays	9,6 %	11,8 %	De 8 % à 18 %
À l'international	36,7 %	47,0 %	De 37 % à 67 %
Titres de créance	53,2 %	40,7 %	De 25 % à 45 %
Autres - trésorerie	0,5 %	0,5 %	De 0 % à 2 %
Total	100,0 %	100,0 %	

Les actifs des régimes sont investis principalement dans des fonds de placement composés d'actions ordinaires et d'obligations. Les fonds de placement incluent des placements dans nos titres de participation. Ainsi, une tranche d'environ 9 millions de dollars (12 millions de dollars en 2021) des actifs du régime est indirectement investie dans nos propres titres dans le cadre de nos régimes à prestations définies.

Nous cotisons aux régimes afin de garantir les prestations des participants aux régimes et nous investissons dans des placements admissibles selon les fourchettes cibles établies par notre comité

des régimes de retraite. Le comité des régimes de retraite revoit annuellement les hypothèses actuarielles.

Ce qui suit constitue le sommaire des cotisations réelles aux régimes.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Cotisations de l'employeur	134	177
Cotisations des membres du personnel	31	32
Total des cotisations	165	209

Nous estimons pour 2023 que les cotisations de l'employeur à nos régimes capitalisés s'élèveront à 73 millions de dollars. La valeur réelle dépendra des résultats des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation de 2023. Au 31 décembre 2022, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies était de 14 ans (17 ans en 2021).

Les actifs des régimes ont enregistré une perte nette réelle de 499 millions de dollars en 2022 (profit net de 297 millions de dollars en 2021).

Au 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé un profit cumulé dans les autres éléments du résultat global ainsi que des résultats non distribués de 59 millions de dollars (une perte de 157 millions de dollars en 2021) liés aux avantages complémentaires de retraite.

NOTE 24 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Catégories d'actions	Nombre d'actions dont l'émission est autorisée	Caractéristiques	Droits de vote
Actions privilégiées	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Peuvent être émises en séries; les droits et modalités rattachés à chaque série devant être établis par le conseil avant l'émission de toute série. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun
Actions de catégorie A avec droit de vote de RCI	112 474 388	<ul style="list-style-type: none"> Sans valeur nominale Chaque action peut être convertie en une action de catégorie B sans droit de vote. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque action donne droit à 50 votes.
Actions de catégorie B sans droit de vote de RCI	1 400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> Sans valeur nominale 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun

Les clauses de prorogation de RCI en vertu de la *Business Corporate Act* (Colombie-Britannique) imposent des restrictions sur le transfert, le vote et l'émission d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote afin que nous puissions conserver ou obtenir les licences requises pour exercer certaines de nos activités commerciales au Canada. Nous sommes autorisés à refuser d'enregistrer les transferts de nos actions à toute personne qui n'est pas canadienne, au sens des clauses de

prorogation de RCI, afin de faire en sorte que Rogers puisse conserver les licences dont il est question précédemment.

Dans le cadre de nos émissions de billets subordonnés de décembre 2021 et de février 2022 (se reporter à la note 21), le conseil a approuvé l'émission de nouvelles actions privilégiées de série I et de série II, respectivement. Il a autorisé qu'un maximum de 3,3 millions d'actions privilégiées de série I et qu'un maximum de 1,4 million d'actions privilégiées de série II soient émises. Les

actions des deux séries ne sont assorties d'aucun droit de vote, ont une valeur nominale de 1 000 \$ l'action et seront émises automatiquement aux porteurs des billets subordonnés respectifs s'il se produit certains événements entraînant la faillite ou l'insolvabilité de RCI.

DIVIDENDES

Nous avons déclaré et versé des dividendes sur nos actions de catégorie A et nos actions de catégorie B sans droit de vote en circulation comme suit :

Date de déclaration	Date de paiement	Dividende par action (en dollars)
26 janvier 2022	1 ^{er} avril 2022	0,50
19 avril 2022	4 juillet 2022	0,50
26 juillet 2022	3 octobre 2022	0,50
8 novembre 2022	3 janvier 2023	0,50
		2,00
27 janvier 2021	1 ^{er} avril 2021	0,50
20 avril 2021	2 juillet 2021	0,50
20 juillet 2021	1 ^{er} octobre 2021	0,50
20 octobre 2021	4 janvier 2022	0,50
		2,00

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit de recevoir des dividendes au taux maximal de 0,05 \$ par action, mais seulement une fois que les dividendes au taux de 0,05 \$ l'action ont été versés ou mis de côté pour les actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sans droit de vote donnent donc droit aux mêmes dividendes de plus de 0,05 \$ par action.

Le 1^{er} février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,50 \$ par action de catégorie A et action de catégorie B sans droit de vote, payable le 3 avril 2023 aux actionnaires inscrits le 10 mars 2023.

NOTE 25 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

MÉTHODES COMPTABLES

Régimes d'options sur actions

Les régimes d'options sur actions des membres de notre personnel prévoient un mode de règlement en trésorerie des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») pour toutes les options sur actions attribuées. Ce mode de règlement en trésorerie permet au détenteur de l'option de choisir de recevoir un paiement égal à la valeur intrinsèque de l'option, qui représente l'excédent du cours des actions de catégorie B sans droit de vote sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice, plutôt que d'exercer l'option pour acquérir des actions de catégorie B sans droit de vote. Nous classons toutes les options sur actions en circulation qui comportent des modalités de règlement en trésorerie à titre de passif et nous les comptabilisons à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes ou un modèle trinomial d'évaluation des options, selon la nature des attributions fondées sur des actions. Nous réévaluons la juste valeur du passif à chaque période et nous l'amortissons dans les coûts opérationnels ou dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, le cas échéant, selon la méthode de l'acquisition progressive au cours de la période d'acquisition des droits ou au cours de la période allant jusqu'à la date d'admissibilité du membre du personnel à la retraite, selon la plus courte des deux.

Régime d'unités d'actions de négociation restreinte et régime d'unités d'actions différées

Nous comptabilisons les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions différées en circulation à titre de passifs, évaluant nos passifs et nos charges de rémunération en fonction de la juste valeur de l'attribution, laquelle juste valeur est fondée sur le cours des actions de catégorie B sans droit de vote, et les comptabilisons à titre de charge dans les coûts opérationnels pendant la période d'acquisition des droits. Si la juste valeur de l'attribution change après l'octroi, mais avant la date d'exercice des droits, nous comptabilisons la variation dans les passifs inclus dans les coûts opérationnels ou dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, le cas échéant, de l'exercice au cours duquel le changement survient. Pour les unités d'actions de négociation restreinte, le montant du paiement est établi à la date d'acquisition des droits. Pour les unités d'actions différées, le montant du paiement est établi à la date d'exercice des droits.

Régime d'accumulation d'actions des membres du personnel

Les membres du personnel participent, à leur gré, au régime d'accumulation d'actions en versant un pourcentage précis de leurs gains habituels. Nous versons une cotisation équivalant à celle des membres du personnel, jusqu'à un certain seuil, et comptabilisons nos cotisations à titre de charge de rémunération de l'exercice pendant lequel elles sont versées. Les charges liées au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel sont incluses dans les coûts opérationnels.

ESTIMATIONS

La direction fait d'importantes estimations afin de déterminer la juste valeur des options sur actions. Le tableau suivant présente la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de 2022 et de 2021 et les principales hypothèses utilisées dans l'application du modèle Black-Scholes aux options attribuées pour déterminer leur juste valeur à la date d'attribution :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Juste valeur moyenne pondérée	9,65 \$	7,46 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,0 %	0,3 %
Taux de dividende	2,8 %	3,4 %
Volatilité des actions de catégorie B sans droit de vote	23,1 %	23,1 %
Durée de vie moyenne pondérée attendue	5 ans	5,1 ans

La volatilité a été estimée en fonction des statistiques réelles sur la négociation de nos actions de catégorie B sans droit de vote.

CHARGE AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Ce qui suit constitue un sommaire de la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions, dont le montant est inclus dans les charges relatives aux salaires et aux avantages du personnel.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Options sur actions	28	3
Unités d'actions de négociation restreinte	51	57
Unités d'actions différées	9	6
Incidence des dérivés liés aux capitaux propres, déduction faite des intérêts reçus	(21)	(6)
Total de la charge liée à la rémunération fondée sur des actions	67	60

Au 31 décembre 2022, nous avons inscrit un passif total comptabilisé à sa juste valeur de 229 millions de dollars (199 millions de dollars en 2021) au titre de la rémunération fondée sur des actions, y compris des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions différées. La partie courante de ce passif se chiffre à 169 millions de

dollars (150 millions de dollars en 2021) et est incluse dans les crédettes et charges à payer. La partie à long terme de ce passif s'élève à 60 millions de dollars (49 millions de dollars en 2021) et est comprise dans les autres passifs à long terme (se reporter à la note 22).

La valeur intrinsèque totale des passifs acquis, laquelle correspond à la différence entre le prix d'exercice des attributions à base d'actions et le prix de négociation des actions de catégorie B sans droit de vote pour tous les droits à des attributions fondées sur des actions acquis au 31 décembre 2022, s'est établie à 85 millions de dollars (95 millions de dollars en 2021).

En 2022, nous avons versé un montant de 72 millions de dollars (76 millions de dollars en 2021) aux porteurs d'options sur actions, d'unités d'actions de négociation restreinte et d'unités d'actions différées à la date d'exercice, selon le mode de règlement en trésorerie, ce qui représente un prix moyen pondéré par action de 65,44 \$ à la date d'exercice (57,52 \$ en 2021).

OPTIONS SUR ACTIONS

Des options sur actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être attribuées à raison de une pour une aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants par le conseil d'administration ou par le comité de rémunération de la direction. Un total de 65 millions d'options a été autorisé aux termes de divers régimes et la durée de chaque option varie de sept à dix ans. En général, l'acquisition des droits se fait graduellement sur quatre ans, mais les modalités d'acquisition peuvent être modifiées par le comité de rémunération de la direction à la date d'attribution. De façon générale, le prix d'exercice des options correspond à la juste valeur de marché des actions de catégorie B sans droit de vote, déterminée comme étant le cours moyen affiché à la TSX pour la période de cinq jours précédant la date d'attribution.

Options liées à la performance

En 2022, nous avons attribué 2 469 014 options liées à la performance à certains hauts dirigeants (néant en 2021). Ces options liées à la performance sont assorties de certaines conditions d'acquisition de droits non liées aux marchés, notamment la clôture de la transaction visant Shaw et l'atteinte de certains jalons liés à l'intégration préétablis au cours des deux prochaines années. Au 31 décembre 2022, nous avons 3 159 161 options liées à la performance en circulation (1 068 776 en 2021). Les droits à ces options en circulation attribuées avant 2022 deviennent acquis graduellement sur quatre ans, à condition que l'action atteigne certains cours cibles à la date d'anniversaire ou après celle-ci.

Sommaire des options sur actions

Ce qui suit constitue un sommaire des régimes d'options sur actions, lesquelles comprennent les options liées à la performance.

(nombre d'unités, à l'exception des prix)	Exercice clos le 31 décembre 2022		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	6 494 001	61,62 \$	4 726 634	62,10 \$
Attribution	4 234 288	65,73 \$	1 848 655	60,61 \$
Exercice	(301 467)	50,87 \$	(10 988)	58,45 \$
Renonciation	(566 614)	64,04 \$	(70 300)	67,58 \$
En circulation à la clôture de l'exercice	9 860 208	63,58 \$	6 494 001	61,62 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	3 440 894	61,84 \$	2 373 717	59,68 \$

Ce qui suit constitue un sommaire de la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée au 31 décembre 2022.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
42,85 \$ - 44,99 \$	153 937	1,82	44,24 \$	153 937	44,24 \$
45,00 \$ - 49,99 \$	280 949	1,85	49,41 \$	280 949	49,41 \$
55,00 \$ - 59,99 \$	1 619 007	6,76	58,39 \$	991 135	58,28 \$
60,00 \$ - 64,99 \$	2 746 987	5,72	62,52 \$	1 154 996	62,56 \$
65,00 \$ - 69,99 \$	4 054 418	8,90	65,74 \$	106 197	66,38 \$
70,00 \$ - 73,00 \$	1 004 910	4,95	73,00 \$	753 680	73,00 \$
	9 860 208	6,95	63,58 \$	3 440 894	61,84 \$

Au 31 décembre 2022, la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente aux régimes d'options sur actions non comptabilisée s'établissait à 14 millions de dollars (11 millions de dollars en 2021) et sera comptabilisée dans le bénéfice net pour des périodes pouvant aller jusqu'aux quatre prochains exercices à mesure que les droits à ces options deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

Le régime d'unités d'actions de négociation restreinte permet aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants de Rogers de participer à sa croissance et à son évolution. Aux termes du régime, des unités d'actions de négociation restreinte sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

À la date d'acquisition des droits, nous rachetons la totalité des unités d'actions de négociation restreinte des participants contre un montant en trésorerie ou par l'émission d'une action de catégorie B sans droit de vote pour chaque unité d'action de négociation restreinte. Nous avons réservé 4 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote en vue de leur émission aux termes de ce régime.

Unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance

En 2022, nous avons attribué 206 719 unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance à certains hauts dirigeants (295 958 en 2021). Le nombre d'unités dont les droits deviendront acquis et qui seront payées dans les trois ans suivant la

date d'attribution s'inscrira dans une fourchette allant de 0 % à 100 % du nombre initial de dividendes attribués et réinvestis sous réserve de l'atteinte de certains objectifs.

Sommaire des unités d'actions de négociation restreinte

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions de négociation restreinte en circulation, y compris les unités d'actions de négociation restreinte liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 691 288	2 573 894
Attribution et réinvestissement des dividendes	990 702	1 341 801
Exercice	(678 634)	(1 041 890)
Renonciation	(600 867)	(182 517)
En circulation à la clôture de l'exercice	2 402 489	2 691 288

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions de négociation restreinte non comptabilisée au 31 décembre 2022 s'est établie à 48 millions de dollars (64 millions de dollars en 2021) et sera comptabilisée dans le bénéfice net sur les trois prochains exercices à mesure que les droits à ces unités deviennent acquis.

UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Le régime d'unités d'actions différées permet aux administrateurs, à certains dirigeants clés et à d'autres hauts dirigeants de recevoir un certain type de rémunération sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes du régime, des unités d'actions différées sont émises à l'intention du participant et les droits aux unités émises deviennent acquis sur une période ne pouvant pas être supérieure à trois ans à partir de la date d'attribution.

Unités d'actions différées liées à la performance

En 2022, nous avons attribué 6 934 unités d'actions différées liées à la performance à certains dirigeants clés (7 517 unités en 2021) par le truchement des dividendes réinvestis. Les droits afférents à toutes les unités d'actions différées liées à la performance sont entièrement acquis.

Sommaire des unités d'actions différées

Ce qui suit constitue un sommaire des unités d'actions différées en circulation, y compris les unités d'actions différées liées à la performance.

(nombre d'unités)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 421 342	1 619 941
Attribution et réinvestissement des dividendes	70 692	78 939
Exercice	(350 803)	(277 439)
Renonciation	(1 347)	(99)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 139 884	1 421 342

NOTE 26 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

ACTIONNAIRE DÉTENANT LE CONTRÔLE

Le contrôle des voix de Rogers Communications Inc. est détenu par Fiducie de contrôle Rogers (la « Fiducie ») en faveur des générations successives de la famille Rogers. Par conséquent, la Fiducie est en position de nommer tous les membres du conseil d'administration et de contrôler les voix sur la plupart des questions soumises aux actionnaires, soit lors d'une assemblée des actionnaires soit au moyen d'une résolution adoptée par consentement écrit. Les bénéficiaires de la Fiducie sont un petit groupe de membres de la famille Rogers, dont plusieurs siègent au conseil d'administration. Le fiduciaire est une société de fiducie filiale d'une banque à charte canadienne.

Nous avons conclu certaines transactions avec des sociétés de portefeuille fermées appartenant à la famille Rogers, contrôlées par la Fiducie. Ces transactions ont été inscrites au montant convenu par les parties liées et sont soumises aux conditions énoncées dans les ententes formelles approuvées par le comité d'audit et de risque. Les montants totaux reçus ou payés étaient inférieurs à 1 million de dollars en 2022 et en 2021.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et nos plus hauts dirigeants qui sont les principaux responsables de la

La charge au titre de la rémunération fondée sur des actions afférente à ces unités d'actions différées non comptabilisée au 31 décembre 2022 s'est établie à néant (néant en 2021).

RÉGIME D'ACCUMULATION D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La participation au régime d'accumulation d'actions est facultative. Les membres du personnel peuvent verser jusqu'à 15 % de leurs gains habituels au moyen de retenues sur la paie régulière (jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 25 milliers de dollars). L'administrateur désigné du régime achète au nom des membres du personnel, toutes les deux semaines, nos actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre. Toutes les deux semaines, nous versons une cotisation allant de 25 % à 50 % des cotisations des membres du personnel pour la période, et l'administrateur affecte ensuite ce montant à l'achat d'actions supplémentaires au nom des membres du personnel. Nous comptabilisons notre cotisation comme une charge au titre de la rémunération.

La charge au titre de la rémunération relative au régime d'accumulation d'actions des membres du personnel a été de 55 millions de dollars en 2022 (52 millions de dollars en 2021).

DÉRIVÉS LIÉS AUX CAPITAUX PROPRES

Nous avons conclu des dérivés liés aux capitaux propres afin de couvrir une partie des charges au titre de la rémunération fondée sur des actions (se reporter à la note 17) et avons comptabilisé un recouvrement de 21 millions de dollars (recouvrement de 6 millions de dollars en 2021) relativement à la charge au titre de la rémunération fondée sur des actions pour ces dérivés.

planification, de la direction et du contrôle de nos activités commerciales.

Rémunération

La charge au titre de la rémunération associée aux principaux dirigeants a été incluse dans les salaires, avantages et rémunération fondée sur des actions du personnel et dans les frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges comme l'illustre le tableau suivant :

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Salaires et autres avantages à court terme	13	19
Avantages postérieurs à l'emploi	11	4
Rémunération fondée sur des actions ¹	23	21
Total de la rémunération	47	44

¹ La rémunération fondée sur des actions ne tient pas compte de l'incidence de la variation de la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote ni des dérivés liés aux capitaux propres.

Transactions

Nous avons conclu des transactions avec Transcontinental inc., une société qui nous fournit des services d'impression et de prépresse. Isabelle Marcoux, C.M., est présidente du conseil d'administration de Transcontinental inc. et était administratrice de RCI jusqu'en juin 2021. Le total des montants versés à cette partie liée entre janvier et juin 2021 s'est chiffré à 3 millions de dollars. Nous avons aussi conclu des transactions avec des sociétés contrôlées par nos administrateurs Michael J. Cooper et John C. Kerr, qui sont devenus des parties liées en octobre 2021. Ces sociétés sont Dream Unlimited Corp. et Vancouver Professional Baseball LLP, respectivement. Dream Unlimited Corp. est une société immobilière qui loue des locaux dans des immeubles de bureaux et des immeubles résidentiels. Vancouver Professional Baseball LLP détient les Vancouver Canadians, l'équipe des ligues mineures affiliée aux Blue Jays de Toronto. Le total des montants versés à ces parties liées pendant la période allant d'octobre 2021 à décembre 2021 ainsi que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 est négligeable.

Nous inscrivons ces transactions au montant convenu par les parties liées et elles sont examinées par le comité d'audit et de risque. Les soldes à payer pour ces services étaient non garantis, ne portaient pas intérêt et devaient être réglés en trésorerie à moins de un mois suivant la date de la transaction.

FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET PARTENARIATS

Nos principales filiales aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivantes :

- Rogers Communications Canada Inc.;
- Rogers Media Inc.

Notre participation dans ces filiales est de 100 %. Elles sont constituées au Canada et leur période de présentation des états financiers annuels correspond à la nôtre.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés pour harmoniser les méthodes comptables des filiales avec celles de RCI. Aucune restriction importante ne limite la capacité des filiales, des partenariats et des entreprises associées à nous transférer des fonds sous la forme de dividendes en trésorerie, ou de remboursements de prêts ou d'avances, sous réserve de l'approbation d'autres actionnaires, le cas échéant.

Nous avons conclu les transactions commerciales suivantes avec nos entreprises associées et partenariats, qui sont essentiellement MLSE (droits de télédiffusion) et Glentel (points de distribution de services sans fil). Les transactions effectuées entre nous et nos filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées à la présente note.

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Produits	74	31
Achats	194	180

Les soldes à la clôture de l'exercice sont non garantis, ne portent pas intérêt et doivent être réglés en trésorerie.

(en millions de dollars)	Aux 31 décembre	
	2022	2021
Débiteurs	87	112
Créditeurs et charges à payer	138	95

NOTE 27 : GARANTIES

Aux 31 décembre 2022 et 2021, nous détenons les garanties suivantes dans le cadre normal de nos activités.

VENTES ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'opérations concernant la cession d'entreprises, la vente d'actifs ou d'autres regroupements d'entreprises, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, d'infraction aux droits de propriété intellectuelle, de pertes ou de dommages causés à la propriété, d'obligations environnementales, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale), du règlement de poursuites contre les contreparties, de passifs éventuels liés à une entreprise cédée ou des réévaluations de déclarations fiscales antérieures de la société qui exerce les activités commerciales.

VENTES DE SERVICES

Dans le cadre d'opérations concernant des ventes de services, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

ACHATS ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS

Dans le cadre d'opérations concernant des acquisitions et des mises en valeur d'actifs, nous pouvons être tenus d'indemniser les contreparties au titre de coûts et de pertes découlant de violations de déclarations et de garanties, de pertes ou de dommages causés à la propriété, de modifications des lois et des règlements (y compris la législation fiscale) et du règlement de poursuites contre les contreparties.

INDEMNITÉS

Nous indemnisons nos administrateurs, nos dirigeants et notre personnel à l'égard de recours auxquels ils pourraient être exposés, dans un contexte raisonnable, et qui résultent de leur prestation de services à Rogers, et nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs et dirigeants de même que pour ceux de nos filiales.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière à l'égard de ces types d'indemnité ou de garantie aux 31 décembre 2022 ou 2021. Dans le passé, nous n'avons jamais fait de paiement important aux termes de ces indemnités ou garanties.

NOTE 28 : ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

MÉTHODES COMPTABLES

Les passifs éventuels sont des passifs dont le calendrier ou le montant sont incertains et qui ne sont comptabilisés que lorsque nous avons une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative des avantages économiques servira à régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Nous présentons nos passifs éventuels à moins que la probabilité d'une sortie de ressources pour règlement soit faible.

JUGEMENTS

Il est possible que nous subissions des pertes dans le cadre de diverses réclamations ou actions en justice intentées contre nous, dont l'issue est inconnue. Par conséquent, nous posons d'importants jugements lorsque nous déterminons la probabilité que nous subissions des pertes dans le cadre de l'évaluation des passifs éventuels.

SOMMAIRE DES ENGAGEMENTS

Ce qui suit constitue un sommaire des paiements minimaux futurs au titre de nos engagements contractuels qui ne sont pas comptabilisés en tant que passifs au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	Moins de un an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats avec des joueurs ¹	170	183	119	33	505
Obligations liées à des achats ²	333	299	130	156	918
Droits de diffusion ³	694	1 199	421	346	2 660
Total des engagements	1 197	1 681	670	535	4 083

¹ Contrats salariaux des joueurs des Blue Jays de Toronto que nous avons conclus et que nous sommes tenus d'honorer.

² Obligations contractuelles aux termes de contrats de service, de produits et d'appareils sans fil par lesquels nous nous sommes engagés.

³ Ententes d'achat de droits de diffusion d'émissions sportives et de films que nous avons conclues pour des périodes supérieures à un an à partir du moment de la passation du contrat.

Ce qui suit constitue un sommaire de nos autres engagements contractuels qui ne figurent pas dans le tableau précédent.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2022
Acquisition d'immobilisations corporelles	192
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2
Notre quote-part des engagements liés aux entreprises associées et aux coentreprises	320
Total des autres engagements	514

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2022, nos passifs éventuels avaient trait aux litiges suivants :

Panne de réseau de juillet 2022

Le 8 juillet 2022, nos services sans fil et filaires ont été en proie à une panne de réseau des suites d'une mise à jour de maintenance de notre réseau central ayant causé le mauvais fonctionnement de certains de nos routeurs. Nous avons débranché l'équipement en question et réacheminé le trafic, ce qui a permis à notre réseau et à nos services de revenir en ligne au fil du temps à mesure que nous gérons les volumes qui revenaient à la normale.

Des suites de la panne de réseau et de l'engagement que nous avons pris auprès de nos clients de leur créditer proactivement cinq jours de services, nous avons remboursé environ 150 millions de dollars. Le montant remboursé a été comptabilisé en réduction des produits dans notre état consolidé du résultat net.

Par ailleurs, quatre demandes au total ont été déposées à la Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'intenter une

action collective contre Rogers relativement à cette panne de réseau. L'une de ces demandes a été ultérieurement retirée et une autre a depuis été suspendue. Chacune des deux demandes restantes vise à intenter une action collective au nom de toutes les personnes au Québec qui, entre autres, ont subi une interruption de service sans fil ou filaire à la suite de la panne ou ont été autrement touchées par celle-ci. Chacune des demandes restantes réclame également divers dommages, y compris, entre autres, des dommages contractuels, des dommages pour perte de profits et des dommages punitifs.

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la probabilité de succès de ces demandes, ni de prédire l'ampleur de toute responsabilité que nous pourrions encourir en vertu des réclamations sous-jacentes à ces demandes ou de toute réclamation correspondante ou similaire qui pourrait être présentée contre nous à l'avenir. Par conséquent, nous n'avons pas comptabilisé de passif pour cette éventualité. Si elles aboutissent, l'une ou l'autre de ces réclamations pourraient avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Il est également possible que des plaintes similaires ou correspondantes soient déposées dans d'autres juridictions.

Coûts et tarifs des services d'accès Internet de gros

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance »), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont notre service d'accès Internet de tiers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016.

Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC n'étaient pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, et nous estimons qu'ils étaient en deçà du prix coûtant. Le 27 mai 2021, le CRTC a publié sa Décision de télécom CRTC 2021-181, *Demandes de révision et de modification de l'ordonnance de télécom 2019-288 concernant les tarifs définitifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés*. Le CRTC a décidé d'approuver de manière définitive les tarifs provisoires qui étaient en vigueur avant la publication de l'ordonnance, avec certaines modifications, notamment la suppression de la majoration additionnelle de 10 % pour les entreprises de services locaux titulaires.

Les tarifs définitifs sont inférieurs aux montants antérieurement facturés aux revendeurs pour la période allant du 31 mars 2016 au 6 octobre 2016. Nous avons comptabilisé un remboursement des montants antérieurement facturés aux revendeurs d'environ 25 millions de dollars en 2021, ce qui refléterait l'incidence de l'application rétroactive pour cette période.

Le 28 mai 2021, un fournisseur de services Internet (« FSI ») de gros a présenté une requête au gouverneur en conseil, entre autres pour qu'il rétablisse l'ordonnance de 2019 et rende définitifs les tarifs établis dans cette ordonnance. En outre, le 28 juin 2021, le même FSI de gros a déposé une demande d'autorisation d'appel de la décision de 2021 auprès de la Cour d'appel fédérale, qui lui a été accordée le 15 septembre 2021. Nous sommes intervenus sur ces questions, de même que d'autres entreprises de câblodistribution.

Vidéotron ltée

Le 29 octobre 2021, Vidéotron ltée a déposé une poursuite contre Rogers auprès de la Cour supérieure du Québec relativement à l'entente conclue entre les parties en 2013 pour le développement et l'exploitation d'un réseau LTE commun dans la province de Québec. Dans sa poursuite, Vidéotron ltée allègue que Rogers n'a pas respecté ses obligations contractuelles en développant son propre réseau sur le territoire visé. Vidéotron exige des dommages-intérêts compensatoires de 850 millions de dollars. Nous avons l'intention de nous défendre énergiquement dans ce dossier. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais d'accès au système - Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a

déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunications sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Impôt sur le résultat

Nous sommes d'avis que nous avons comptabilisé une provision adéquate pour l'impôt sur le résultat selon les renseignements dont nous disposons actuellement. Le calcul de l'impôt et des taxes repose dans bien des cas sur l'interprétation judiciaire (se reporter à la note 13) des règles et règlements fiscaux. Nos déclarations de revenus sont susceptibles de faire l'objet d'audits qui pourraient modifier considérablement les montants des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des provisions, et qui pourraient, dans certains cas, entraîner l'imputation d'intérêts et de pénalités.

Autres actions en justice

Il existe certaines autres actions en justice, actuelles ou éventuelles, contre nous. Celles-ci, prises individuellement ou collectivement, ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur nos résultats financiers.

Issue des procédures

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence

défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si les circonstances changent et l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable et qu'elle est estimable,

nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

NOTE 29 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DE LA VALEUR NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Débiteurs, compte non tenu des créances liées au financement	(201)	(78)
Créances liées au financement	(162)	(840)
Actifs sur contrat	8	417
Stocks	98	(56)
Autres actifs courants	25	13
Créditeurs et charges à payer	36	556
Passifs sur contrat et autres passifs	44	25
Total de la variation de la valeur nette des actifs et passifs d'exploitation	(152)	37

NOTE 30 : TRANSACTION VISANT SHAW

Le 15 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw visant l'acquisition de la totalité des actions participatives de catégorie A et des actions participatives sans droit de vote de catégorie B émises et en circulation de Shaw (collectivement, les « actions de Shaw ») au prix de 40,50 \$ par action. La fiducie entre vifs de la famille Shaw, l'actionnaire majoritaire de Shaw, ainsi que certains membres de la famille Shaw et certaines personnes liées (les « actionnaires de la famille Shaw ») recevront i) 16,20 \$ en trésorerie et ii) 0,417206775 action sans droit de vote de catégorie B de Rogers pour chaque action de Shaw qu'ils détiennent. La transaction visant Shaw est évaluée à environ 26 milliards de dollars, y compris la prise en charge de la dette d'environ 6 milliards de dollars de Shaw.

La transaction visant Shaw sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). Le 20 mai 2021, les actionnaires de Shaw ont voté en faveur de l'approbation de la transaction visant Shaw lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires. La Cour du Banc du Roi de l'Alberta a rendu une ordonnance définitive approuvant la transaction visant Shaw le 25 mai 2021. La transaction visant Shaw est assujettie à d'autres conditions de clôture habituelles, notamment les approbations pertinentes ou la conformité à celles-ci en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada), de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (collectivement, les « approbations des principales autorités de réglementation »).

En parallèle avec la transaction visant Shaw, nous avons signé une lettre d'engagement exécutoire avec un consortium de banques visant une facilité de crédit consentie d'un montant initial maximal de 19 milliards de dollars (se reporter à la note 19). Au cours de

l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons contracté la facilité de crédit à terme liée à Shaw de 6 milliards de dollars (se reporter à la note 21), qui a servi à ramener à 13 milliards de dollars le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2022, nous avons émis le financement par billets de premier rang de Shaw, ce qui a réduit à néant le montant disponible aux termes de la facilité de crédit consentie. Cette facilité a par la suite été résiliée. Nous prévoyons aussi que RCI reprendra les billets de premier rang de Shaw ou garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes de ces billets de premier rang à la conclusion de la transaction visant Shaw et que, dans les deux cas, RCCI garantira les obligations de paiement de Shaw aux termes des billets de premier rang.

Le 24 mars 2022, le CRTC a approuvé l'acquisition des services de distribution de radiodiffusion de Shaw, sous réserve de certaines conditions et modifications. L'approbation du CRTC ne porte que sur les composantes de radiodiffusion de la transaction visant Shaw.

Le 9 mai 2022, le Bureau de la concurrence (le « Bureau ») a annoncé qu'il a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence (le « Tribunal ») s'opposant à la transaction visant Shaw afin d'obtenir une ordonnance judiciaire pour bloquer la conclusion de la transaction visant Shaw jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par le Tribunal quant à la demande du Bureau de remise en question de la transaction visant Shaw. Le 30 mai 2022, Rogers et Shaw ont convenu avec le Bureau qu'elles ne tenteraient pas de conclure la transaction visant Shaw avant de conclure une entente avec le Bureau ou avant qu'une décision ne soit rendue en notre faveur par le Tribunal.

Le 17 juin 2022, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Shaw et Québecor visant la vente de Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») à Québecor (la « transaction visant Freedom »). L'entente prévoit la cession de toute la clientèle des services sans-fil et Internet de la marque Freedom, ainsi que de la totalité de l'infrastructure, des licences d'utilisation du spectre et des points de vente qui lui appartiennent. La transaction visant Freedom comprend également des ententes à long terme visant à fournir à Québecor des services de transmission de données (notamment par l'intermédiaire de la liaison terrestre et du réseau dorsal) et des services d'itinérance et autres. Après la conclusion de la transaction, Rogers et Québecor se fourniront mutuellement des services transitoires personnalisés au besoin aux fins d'exploitation des activités de Freedom pour une période raisonnable et pour faciliter la séparation des activités de Freedom des autres activités de Shaw et de ses sociétés affiliées. L'entente ne prévoit pas la vente des abonnés au service sans-fil de Shaw. Aux termes de l'entente, sur une base sans trésorerie ni endettement Québecor a convenu de payer 2,85 milliards de dollars à Shaw.

La transaction visant Freedom est conditionnelle, entre autres choses, à la conclusion de la transaction visant Shaw, à la conformité aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et à l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et serait conclue essentiellement parallèlement à la conclusion de la transaction visant Shaw. Le 12 août 2022, nous avons annoncé que Rogers et Shaw avaient conclu des ententes définitives avec Québecor.

Le 25 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a rejeté, sur le plan administratif, notre demande initiale de mars 2021 de transférer les licences de spectre de Freedom à Rogers. En prévision de la transaction visant Freedom proposée, le ministre a posé certaines conditions (Québecor a annoncé son intention de les accepter) avant qu'il n'envisage d'approuver le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron Inc. (« Vidéotron »). Le 31 décembre 2022, le ministre a indiqué qu'il ne prendrait pas de décision concernant le transfert des licences de spectre de Freedom à Vidéotron avant d'en savoir plus sur le processus juridique en cours découlant de la décision du Tribunal. La transaction visant Freedom proposée continue d'être examinée par ISDE Canada.

Le processus du Tribunal a débuté le 7 novembre 2022 et les plaidoiries finales se sont terminées le 14 décembre 2022. Le 29 décembre 2022, le Tribunal a publié un résumé de sa décision, dans lequel il rejette la demande du Bureau de bloquer la transaction visant Shaw. Le 30 décembre 2022, le Bureau a annoncé qu'il ferait appel de la décision du Tribunal auprès de la Cour d'appel fédérale. La Cour d'appel fédérale a tenu une audience le 24 janvier 2023, au cours de laquelle elle a prononcé un jugement rejetant l'appel du Bureau et confirmant la décision du Tribunal. Le 24 janvier 2023, à la suite de la décision de la Cour d'appel fédérale, le Bureau a annoncé qu'il ne ferait pas d'autre appel dans cette affaire. Le 25 janvier 2023, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a tenu une deuxième audience publique portant sur la transaction visant Shaw, y compris la transaction visant Freedom proposée, à laquelle étaient présents notamment des membres de la direction de Rogers, de Shaw et de Québecor.

Compte tenu du processus réglementaire en cours et du fait que les parties demeurent engagées dans la transaction visant Shaw, Rogers, Shaw et la fiducie entre vifs de la famille Shaw ont convenu de reporter au 31 mars 2023 la date limite de la clôture de la transaction visant Shaw (avec le consentement de Québecor). La date limite de la transaction visant Freedom proposée coïncide avec la date limite de la transaction visant Shaw. Néanmoins, le temps nécessaire à l'obtention de l'approbation d'ISDE Canada est inconnu et pourrait occasionner des retards supplémentaires ou empêcher la clôture de la transaction visant Shaw et de la transaction visant Freedom.

Dans certaines circonstances, si les approbations des principales autorités de réglementation ne sont pas obtenues ou si une loi ou une ordonnance se rapportant à ces approbations ou encore la *Loi sur la concurrence* en vigueur rend illégale la réalisation de la transaction visant Shaw et si le défaut d'obtenir les approbations des principales autorités de réglementation n'est pas causé par le non-respect par Shaw, à tous égards importants, de ses engagements ou conventions pris aux termes de la convention d'arrangement, nous serions tenus de payer à Shaw une indemnité de résiliation inversée de 1,2 milliard de dollars. Nous serions également tenus de rembourser à Shaw certains frais liés à l'exercice en mai 2021 de notre droit d'exiger que Shaw rachète ses actions privilégiées émises et en circulation.

Glossaire de termes propres à l'industrie et liens utiles

3G (technologie sans fil de troisième génération) :

Troisième génération de normes et de technologie de téléphonie mobile. L'un des principaux objectifs des normes 3G était de rendre possible la transmission de données mobiles à large bande à des vitesses supérieures à 384 Kb/s. Les réseaux 3G permettent aux exploitants de réseau d'offrir à leurs utilisateurs un éventail plus large de services perfectionnés tout en maximisant la capacité de leur réseau grâce à l'optimisation de l'efficacité spectrale. Les services perfectionnés comprennent notamment la messagerie vidéo et multimédia et la transmission de données sans fil à large bande, le tout dans un environnement mobile.

3.5G (technologie sans fil de troisième génération améliorée) :

Mises à niveau évolutives des services 3G qui offrent une amélioration importante du débit de données sans fil à large bande permettant d'atteindre des débits de données se chiffrant en multimégabits. Les principales technologies 3.5G en Amérique du Nord sont les accès HSPA et CDMA-EV-DO.

4G (technologie sans fil de quatrième génération) :

Technologie qui offre des capacités de voix, de vidéo et de multimédia améliorées, une plus grande capacité de réseau, une plus grande efficacité spectrale, et des débits de données haute vitesse surpassant les normes de référence 3G actuelles. Aussi appelée LTE.

4.5G (technologie sans fil de quatrième génération améliorée) :

Mises à niveau évolutives des services 4G qui acceptent des vitesses de téléchargement de deux à trois fois supérieures à celles de la technologie 4G. La technologie 4.5G est conçue pour prendre en charge la réalité virtuelle et augmentée, la diffusion en continu au format 4K et d'autres nouveaux services.

5G (technologie sans fil de cinquième génération) :

Prochaine génération envisagée de normes de télécommunication sans fil. La technologie 5G devrait se traduire par une réduction considérable de la latence par rapport au service LTE, des améliorations de l'efficacité et de la portée des signaux émis et la capacité de brancher plus d'appareils en même temps que jamais auparavant.

4K–Visionnement en ultra haute définition :

Offre une résolution d'affichage sur écran de télévision précise de 4096 x 2160 pixels. Les téléviseurs actuels en HD intégrale de 1920 x 1080 affichent une image d'environ 2 mégapixels, alors que les écrans de génération 4K affichent des images de 8 mégapixels.

Accès HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais High Speed Packet Access) :

Technologie IP par paquets à large bande développée sur la base de la technologie WCDMA dans laquelle les données sont transmises par paquets à haut débit sur les réseaux 3G. HSPA+ assure la transmission de données par paquets à haut débit sur les réseaux 4G à des vitesses encore plus grandes que l'accès HSPA.

À large bande : Service de communication qui permet la transmission de la voix, des données et des vidéos simultanément et à haute vitesse (débits de 1,544 Mb/s et plus).

Apportez votre propre appareil : Possibilité pour un client de souscrire un abonnement à des services sans-fil au moyen d'un appareil qu'il a acheté lui-même plutôt que d'en faire l'acquisition par la voie habituelle, soit aux termes d'un contrat.

Architecture de réseau hybride fibre optique-câble coaxial (HFC, d'après l'anglais Hybrid Fibre-Coaxial) :

Technologie qui utilise des câbles de fibre optique et des câbles coaxiaux dans différentes parties d'un réseau pour acheminer du contenu à large bande (voix, vidéo ou données) depuis une installation de distribution jusqu'au domicile de l'abonné.

Attrition : Mesure du rendement décrivant le taux de débranchement des clients d'un service de télécommunications. Il s'agit d'une mesure de roulement de la clientèle, laquelle est souvent représentative, du moins partiellement, de la qualité du service offert et de l'intensité de la concurrence. L'attrition est habituellement exprimée en pourcentage

et correspond au nombre d'abonnés se débranchant au cours d'une période divisé par le nombre d'unités sur le réseau pendant la même période.

Bande passante : La bande passante peut avoir deux significations, soit : 1) bande ou bloc de radiofréquences mesurées en cycles par seconde, ou hertz; ou 2) une quantité ou une unité de capacité au sein d'un réseau de transmission de télécommunications. De façon générale, la bande passante est l'espace disponible aux fins de transmission d'un signal. Plus la bande passante est large, meilleure est la capacité de transmission de l'information.

b/s (bit par seconde) : Une mesure de la rapidité de transmission des données utilisée pour mesurer la quantité de données transférée par seconde entre deux points de télécommunications ou entre des dispositifs d'un réseau. Un Kb/s (kilobit par seconde) représente mille bits par seconde, un Mb/s (mégabit par seconde) représente un million de bits par seconde, un Gb/s (gigabit par seconde) représente un milliard de bits par seconde et un Tb/s (téra-bit par seconde) représente un billion de bits par seconde.

Centre de données : Installation servant à héberger des systèmes informatiques et des composantes connexes, par exemple, des systèmes de télécommunications et de stockage. Comprend généralement des blocs d'alimentation redondants ou de réserve, des connexions redondantes de transmission de données, des contrôles des paramètres environnementaux (p. ex., climatisation, extinction d'incendie) et des contrôles de sécurité.

Communication machine à machine (M2M) :

Interconnexion sans fil de dispositifs ou d'objets physiques qui sont intégrés en toute transparence dans un réseau d'information de façon à devenir des participants actifs dans des processus fonctionnels. Des services sont mis à disposition pour interagir avec ces « objets intelligents » dans Internet, les interroger, modifier leur état et capter les informations qui leur sont associées.

Contournement : Média audio, vidéo ou autre distribué par Internet ou d'autres moyens non traditionnels.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) :

Organisme de réglementation du gouvernement fédéral pour les télédiffuseurs et les radiodiffuseurs, ainsi que pour les entreprises de télécommunications et de câblodistribution au Canada.

DOCSIS (Data over Cable Service Interface Specification) :

Norme de l'industrie non exclusive élaborée par CableLabs qui permet l'interopérabilité du matériel de la tête de réseau au matériel installé chez l'abonné. La dernière version (DOCSIS 3.1) permet le regroupement de multiples canaux pour atteindre des vitesses de téléchargement en aval pouvant atteindre 10 Gb/s et des vitesses de téléchargement en amont pouvant atteindre 2 Gb/s, selon le nombre de canaux regroupés.

DSL (ligne d'abonné numérique) : Famille de technologies à large bande qui offre une transmission toujours en fonction à bande passante élevée (généralement asymétrique) sur une ligne téléphonique à paire torsadée en cuivre. La technologie DSL partage la même ligne que le service téléphonique, mais occupe une partie différente de la bande passante de la ligne téléphonique.

EDR (entreprise de distribution de radiodiffusion) :

Entreprise consacrée à la réception de la radiodiffusion et à sa retransmission par ondes radio ou d'autres moyens de télécommunications à plus d'une unité d'habitation ou résidence permanente ou temporaire, ou à une autre entreprise du même ordre.

Équipement des locaux d'abonné : Matériel de télécommunications, comme un modem ou un terminal, situé dans la résidence ou l'entreprise d'un client.

ERMV (exploitant de réseaux mobiles virtuels) :

Fournisseur de services de communications sans fil qui ne possède pas l'infrastructure de réseau sans fil au moyen de laquelle il achemine ses services à ses clients.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentiels) :

Fournisseur de services de télécommunications qui livre concurrence aux autres fournisseurs de longue date, généralement l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) :

L'entreprise de télécommunications dominante fournissant un service téléphonique local dans un secteur géographique donné au début de la concurrence. Habituellement, une ESLT est la compagnie de téléphone traditionnelle ayant été la première entreprise de services locaux à s'établir dans un marché donné.

EVP (enregistreur vidéo personnel) :

Appareil électronique grand public ou logiciel d'application qui enregistre les vidéos en format numérique. Le terme englobe les terminaux numériques dotés d'une fonction d'enregistrement direct sur disque qui permettent l'enregistrement vidéo sur un disque dur et la lecture depuis celui-ci.

FSI (fournisseur de services Internet) :

Fournisseur d'accès Internet au grand public et aux entreprises.

FTTH (installation par fibre jusqu'au domicile, d'après l'anglais Fibre-to-The-Home) et FTTP (installation par fibre jusqu'aux locaux de l'abonné, d'après l'anglais Fibre-to-the-Premise) :

Permet de relier le câble de fibre optique au domicile ou aux locaux de l'abonné, par exemple à un boîtier fixé sur le mur extérieur d'une habitation ou d'une entreprise.

GSM (Système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais Global System for Mobile Communications) :

Technologie fondée sur la technologie TDMA et membre de la famille des protocoles mobiles de deuxième génération (2G) qui est largement déployée à l'échelle mondiale, particulièrement aux bandes de fréquences de 850, 900, 1800 et 1900 MHz.

Groupage :

Jumelage de produits et services distincts en un même produit de détail.

HDR (imagerie à grande gamme dynamique, d'après l'anglais High Dynamic Range) :

Technique servant à reproduire une plus grande gamme dynamique de luminosité que ne le permettent les techniques d'imagerie ou de photographie numériques standard.

Hébergement (hébergement Web) :

Service consistant à héberger, à servir et à conserver des fichiers pour un ou plusieurs sites Web ou comptes électroniques. Le recours à un service d'hébergement permet à de nombreuses entreprises de partager les frais de connexion Internet haute vitesse pour accéder aux fichiers, de même que d'autres frais liés à la gestion et à l'infrastructure d'Internet.

Hertz :

Unité de fréquence représentant un cycle par seconde. Elle est souvent utilisée pour décrire les vitesses auxquelles les signaux électroniques sont émis dans le domaine de la radiodiffusion. Un MHz (mégahertz) désigne un million de hertz, un GHz (gigahertz), un milliard de hertz et un THz (térahertz), un billion de hertz.

Hors réseau :

Qualifie les emplacements client où une infrastructure réseau n'est pas facilement accessible et nécessitant la location d'un accès auprès d'un tiers aux fins de connectivité aux locaux.

IdO (Internet des objets) :

Le concept de connecter des objets et dispositifs de tous les jours (p. ex., électroménagers et téléphones cellulaires) à Internet et entre eux. En leur permettant de capter leur environnement et de communiquer entre eux, on s'assure d'obtenir un flux continu des données.

Infonuagique :

Capacité d'exécuter un programme ou une application sur plusieurs ordinateurs connectés de façon simultanée, les logiciels, les données et les services résidant dans des centres de données.

Informatique en périphérie de réseau : Processus qui consiste à obtenir, à traiter et à analyser des données qui se trouvent à proximité de la source qui les génèrent. Grâce à l'informatique en périphérie de réseau, il n'est plus nécessaire de transmettre les données à un serveur éloigné, ce qui réduit le temps de latence et l'utilisation de la bande passante.

IP (protocole Internet) : Protocole informatique de couche réseau que tous les appareils connectés à Internet doivent connaître pour pouvoir communiquer entre eux. Le protocole IP est un ensemble de règles de commutation et l'acheminement de données qui précise comment l'information est divisée en paquets et comment ces derniers sont adressés aux fins de livraison entre les ordinateurs.

ISDE Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada) : Ministère du gouvernement fédéral canadien responsable, entre autres, de la réglementation, de la gestion et de l'attribution du spectre des radiofréquences, ainsi que de l'établissement d'exigences techniques pour différents systèmes sans fil.

LTE (technologie d'évolution à long terme, d'après l'anglais Long Term Evolution) : Technologie cellulaire sans fil de quatrième génération (également connue sous le nom de 4G) marquant une évolution et une amélioration par rapport aux normes de téléphonie cellulaire UMTS et HSPA+. La technologie LTE améliore l'efficacité spectrale, réduit les coûts, améliore le service et, surtout, offre un meilleur débit de données. La technologie LTE offre un débit allant jusqu'à 300 Mb/s.

LTE évoluée : Norme de communication sans fil qui représente une amélioration marquée par rapport à la norme LTE. Offrant un débit de données de pointe de 1 Go par seconde, la technologie LTE évoluée offre également une commutation plus rapide entre différents modes de consommation et une performance améliorée en bordure de cellule.

Pénétration : Mesure dans laquelle un produit ou un service a été vendu ou adopté par des abonnés ou clients potentiels dans un secteur géographique donné. Généralement exprimée en pourcentage.

PMPA (produits moyens par abonné) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par client par mois. Les PMPA constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

PMPC (produits moyens par compte) : Mesure du rendement, exprimée en dollars par mois, utilisée essentiellement dans les secteurs des services sans fil et de la câblodistribution pour décrire les produits générés par compte client par mois. Les PMPC constituent un indicateur clé de la performance opérationnelle d'une entreprise de services sans fil ou de câblodistribution.

Point d'accès : Point d'accès au réseau dans un lieu public tel qu'un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès.

Proche : Qualifie les emplacements client adjacents à une infrastructure réseau permettant d'étendre relativement facilement la connectivité aux locaux.

Rehaussement d'appareil : Changement d'appareil sans fil effectué par un client actuel des services sans fil.

Relations clients : Mesure du secteur Cable qui englobe les abonnés aux services d'accès à Internet, de télévision par câble, de Télé Élan ou de téléphonie résidentielle. Elles sont représentées par une adresse ou au moins un des services de notre secteur Cable est installé et fonctionnel, et le ou les services sont facturés en conséquence. Lorsqu'une adresse donnée correspond à plusieurs logements, comme dans le cas d'un immeuble d'habitation, chaque locataire abonné à au moins l'un des services de Cable compte pour une relation client, que le service soit facturé séparément ou inclus dans le loyer du locataire. Pour les abonnés institutionnels, comme les hôpitaux ou les hôtels, chacun d'entre eux représente une relation client.

Réseau local : Groupe d'ordinateurs reliés entre eux et situés dans un espace géographiquement limité, comme un immeuble.

Réseaux possédés : Emplacements client où il existe une infrastructure réseau en place capable d'assurer une connectivité aux locaux sans autres travaux ou locations auprès de tiers. Un client sur réseaux possédés peut être servi rapidement.

Services d'accès Internet de tiers : Services d'accès Internet à haute vitesse de gros offerts par les grands fournisseurs de services Internet par câble et permettant aux fournisseurs indépendants de proposer des services Internet de détail à leurs propres utilisateurs.

Services postpayés : Méthode conventionnelle de paiement des services sans fil selon laquelle un abonné paie des frais mensuels fixes pour une partie importante des services. L'utilisation (par exemple, les appels interurbains) et les dépassements de forfait sont facturés à terme échu, après consommation des services. Les frais font souvent l'objet d'un contrat de service à durée déterminée.

Services prépayés : Méthode de paiement de services sans fil selon laquelle un abonné paie d'avance un montant établi d'utilisation du réseau ou des données. Généralement, le compte prépayé d'un abonné est débité au moment de l'utilisation; ainsi, l'utilisation ne pourra dépasser celle prévue par le montant prépayé, à moins qu'un autre paiement anticipé ne soit effectué.

Spectre : Terme s'appliquant généralement aux fréquences radio électromagnétiques utilisées pour la transmission de sons, de données et de vidéos. Diverses portions du spectre sont désignées pour l'utilisation par les services cellulaires, la télévision, la radio FM et les transmissions par satellite.

SSFE (services sans fil évolués) : Bande de fréquences de télécommunications sans fil utilisée pour les services de transmission de la voix et des données, les services de messagerie et le multimédia sans fil.

Taux de pénétration : Nombre total de foyers pouvant être connectés à un réseau câblé dans un secteur géographique défini.

Téléphonie par câble (téléphone) : Transmission des communications vocales en temps réel par l'intermédiaire d'un réseau câblé.

Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Système assurant la transmission d'un signal de télévision numérique par IP. Contrairement à la télédiffusion, les téléspectateurs ne reçoivent que le contenu en continu qu'ils ont demandé (en naviguant d'une chaîne à l'autre ou en commandant des vidéos sur demande).

Terminal numérique : Appareil autonome qui reçoit et décode la programmation de manière à ce qu'elle puisse être affichée sur un téléviseur. Les terminaux numériques peuvent être utilisés pour capter des émissions télédiffusées, par câble et par satellite.

Transmission par fibres optiques : Méthode de transmission d'informations (voix, vidéo ou données) au moyen de laquelle la lumière est modulée et propagée sur des faisceaux de fils de verre très fins portant le nom de câbles de fibre optique. La capacité de bande passante des câbles de fibre optique est de loin supérieure à celle des fils de cuivre et la lumière peut voyager sur des distances relativement grandes sans devoir être amplifiée.

VoIP (voix sur IP) : Technologie utilisée pour transmettre des conversations en temps réel en paquets de données sur un réseau de données utilisant le protocole IP. De tels réseaux de données comprennent les réseaux des compagnies de téléphone, les réseaux de câblodistribution, les réseaux sans fil, les intranets d'entreprise et Internet.

VoLTE (voix sur LTE) : Plateforme fournissant des services de transmission de la voix aux abonnés mobiles sur réseaux sans fil LTE. La norme LTE ne peut prendre en charge qu'une commutation par paquets étant donné qu'elle repose intégralement sur la technologie IP. Les communications vocales sur les réseaux GSM passent par la commutation de circuits, alors l'adoption de la norme LTE oblige les entreprises de télécommunications à reconfigurer leur réseau de communication vocale, tout en assurant une continuité aux réseaux à commutation de circuits traditionnels de 2G et 3G.

VSD (vidéo sur demande) : Service de câble qui permet à un client de sélectionner et de regarder des films et des émissions en tout temps parmi un répertoire de milliers de titres.

VSDA (vidéo sur demande par abonnement) : Service qui offre, moyennant des frais mensuels, un accès sur demande illimité à une programmation donnée.

Wi-Fi : Nom commercial de la norme visant la technologie de réseau pour les réseaux locaux sans fil. Les réseaux locaux sans fil fournissent essentiellement les mêmes services que les réseaux filaires, mais à des débits moindres. Le Wi-Fi permet à tout utilisateur muni d'un appareil compatible avec le Wi-Fi de se connecter à un point d'accès sans fil.

Liens utiles

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC est un organisme public indépendant qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Il relève du parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. www.crtc.gc.ca

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE Canada)

ISDE Canada est un ministère du gouvernement fédéral qui a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation canadienne, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel. www.ic.gc.ca

Federal Communications Commission (FCC)

La FCC est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis. La FCC a été établie par la *Communications Act of 1934* [Loi sur les communications de 1934] et est chargée de réglementer la radio, la télévision ainsi que les télécommunications sur fil, par câble et par satellite à l'échelle nationale et dans chaque État. L'autorité de la FCC s'étend sur les 50 États, le District de Columbia et les territoires des États-Unis. www.fcc.gov

Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS)

L'ACTS fait autorité pour tout ce qui concerne le sans-fil au Canada - ses préoccupations, son évolution et ses tendances. L'Association représente des fournisseurs de services sans fil et des entreprises qui conçoivent et réalisent des produits et des services pour l'industrie du sans-fil, comme les fabricants de combinés téléphoniques et de matériel, les créateurs de contenu et d'applications et les fournisseurs de services interentreprises. www.cwta.ca

The Wireless Association (CTIA)

La CTIA est un organisme international à but non lucratif fondé en 1984 qui représente les entreprises de télécommunications et leurs fournisseurs de même que les fournisseurs et les fabricants de services et de produits de transmission de données sans fil. Aux États-Unis, la CTIA fait du lobbying auprès de tous les échelons du gouvernement. www.ctia.org

GSM Association (GSMA)

La GSMA est une association sectorielle mondiale qui représente près de 800 exploitants, dont plus de 300 entreprises du milieu des télécommunications mobiles (fabricants de combinés téléphoniques et d'appareils, développeurs de logiciels, fournisseurs de matériel et fournisseurs d'accès Internet) et diverses entreprises de secteurs d'activité connexes. En outre, plus de 180 fabricants et fournisseurs soutiennent les activités de la GSMA en tant que membres associés. La GSMA travaille à des projets et initiatives servant les intérêts de l'ensemble de l'industrie des télécommunications mobiles, et en particulier ceux des exploitants. www.gsma.com

Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST)

Organisation indépendante qui s'emploie à résoudre les plaintes formulées par des consommateurs à l'endroit de fournisseurs de services de téléphonie, de télévision et d'accès Internet. La structure de l'organisme et son mandat ont été approuvés par le CRTC. www.ccts-cprst.ca



Pour obtenir un glossaire complet des termes liés à l'industrie et à la technologie, veuillez consulter rogers.com/glossary

Renseignements relatifs à la Société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL

Rogers Communications Inc.
333 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1G9
416 935-7777

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

888 764-3771 ou rogers.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions sur votre compte, souhaitez modifier votre nom ou adresse, ou avez des questions à propos de certificats d'actions perdus, de transferts d'actions, du règlement d'une succession ou de dividendes, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société :

Compagnie Trust TSX

300 - 100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 4H1 Canada
416 682-3860 ou 800 387-0825
shareholderinquiries@tmx.com

Documents envoyés en double

Si vous recevez en double exemplaire des documents de Rogers Communications destinés aux actionnaires, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées ci-dessus afin de regrouper vos comptes.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers et autres personnes désirant obtenir d'autres renseignements de nature financière sont priés de consulter investisseurs.rogers.com ou de communiquer avec nous à :

647 435-6470 ou
844 801-4792 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
ou à investor.relations@rci.rogers.com

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Pour en savoir plus sur les diverses activités philanthropiques de Rogers, veuillez consulter la rubrique « À propos de Rogers » à rogers.com

DURABILITÉ

Rogers est déterminée à poursuivre sur la voie de la croissance responsable. Ainsi, en matière de durabilité sociale et environnementale, nous concentrons nos efforts sur les secteurs qui sont les plus susceptibles d'avoir une influence sur ces deux aspects. Pour en savoir plus, veuillez consulter aproposde.rogers.com/notre-contribution

INSCRIPTIONS EN BOURSE

Bourse de Toronto (TSX) :

RCI.A - Actions de catégorie A avec droit de vote
(n° CUSIP : 775109101)

RCI.B - Actions de catégorie B sans droit de vote
(n° CUSIP : 775109200)

Bourse de New York (NYSE) :

RCI - Actions de catégorie B sans droit de vote
(n° CUSIP : 775109200)



TITRES D'EMPRUNT

Pour en savoir plus sur les titres d'emprunt des sociétés Rogers, veuillez consulter la rubrique « Titres d'emprunt » à investisseurs.rogers.com.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Rogers s'engage à assurer une communication financière transparente et complète et adhère aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Nous vous invitons à consulter investisseurs.rogers.com afin d'en apprendre plus sur notre entreprise, en ce qui a trait notamment : à nos événements et présentations, à nos communiqués, à nos dépôts auprès des organismes de réglementation, à nos pratiques de gouvernance, à notre responsabilité sociale d'entreprise et à nos documents d'information continue, dont les communiqués sur nos résultats financiers trimestriels, les notices annuelles et les circulaires d'information de la direction. Vous pouvez aussi vous abonner à nos nouvelles par courriel ou fils RSS afin de recevoir automatiquement les communiqués de Rogers par voie électronique.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les dividendes peuvent être déposés directement dans les comptes que les actionnaires détiennent auprès d'institutions financières. Pour bénéficier du service de dépôt direct, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées susmentionnées.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES DIVIDENDES

2022	Cours RCI.B à la TSX			Dividendes déclarés par action
	Haut	Bas	Clôture	
Premier trimestre	71,26 \$	59,58 \$	70,76 \$	0,50 \$
Deuxième trimestre	80,85 \$	57,90 \$	61,68 \$	0,50 \$
Troisième trimestre	63,18 \$	52,75 \$	53,21 \$	0,50 \$
Quatrième trimestre	64,81 \$	50,53 \$	63,37 \$	0,50 \$

Actions en circulation au 31 décembre 2022

De catégorie A avec droit de vote	111 152 011
De catégorie B sans droit de vote	393 773 306

Dates de versement prévu des dividendes en 2023

Date de clôture des registres*	Date de paiement*
10 mars 2023	3 avril 2023
9 juin 2023	5 juillet 2023
8 septembre 2023	2 octobre 2023
8 décembre 2023	2 janvier 2024

* Sous réserve de l'approbation du conseil

Sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Rogers Communications constituent des dividendes « admissibles » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales similaires.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

Rogers propose un régime de réinvestissement des dividendes pratique qui permet aux actionnaires admissibles d'acquiescer des actions supplémentaires de Rogers Communications en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans engager de frais de courtage ou d'administration. Pour en savoir plus sur le RRD de Rogers et obtenir les documents nécessaires pour vous y inscrire, veuillez consulter <https://tsxtrust.com/a/investor-hub>, ou communiquer avec la Compagnie Trust TSX aux coordonnées susmentionnées.

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS DESTINÉS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires inscrits à <https://tsxtrust.com/edelivery> peuvent recevoir des avis par courrier électronique concernant la publication des rapports financiers et des documents de procurations. Cette méthode permet de transmettre l'information aux actionnaires plus rapidement que par la poste, en plus d'aider Rogers à protéger l'environnement et à réduire ses frais d'impression et d'expédition.



Facebook
facebook.com/rogers



Twitter
[@rogers](https://twitter.com/rogers)



LinkedIn
linkedin.com/company/rogers-communications



MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET LES AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel renferme des énoncés prospectifs concernant la situation financière et les perspectives de Rogers Communications qui sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants, lesquels sont décrits en détail sous les rubriques « Risques et incertitudes influant sur les secteurs d'activité de la Société » et « À propos des énoncés prospectifs » du rapport de gestion ci-inclus. Toutes les sections du présent rapport annuel doivent être lues à la lumière de ces énoncés prospectifs.

Les marques de commerce apparaissant dans le présent rapport de gestion appartiennent à Rogers Communications Inc. ou à une société de son groupe. Des marques de commerce d'autres parties y sont également mentionnées. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent apparaître sans le symbole MC. © 2023 Rogers Communications.

Le meilleur est à venir

Ted Rogers

